LA FRICHE URBAINE : DECHET OU RESSOURCE ?

Université Paris 8— Vincennes-Saint-Denis—Année 2006
THESE pour obtenir le grade de
Docteur de l'université de Paris 8, discipline : Architecture

Présentée et soutenue publiquement par : HELENE SOULIER

Directeur de thèse: Jean-Louis Cohen, professeur des Universités

Université de Paris 8, discipline : Architecture

HELENE SOULIER

LA FRICHE URBAINE : DECHET OU RESSOURCE ?

Directeur de thèse :
Jean-Louis Cohen, Professeur des Universités

Remerciements

Je dois toute ma reconnaissance à Jean-Louis Cohen, mon directeur de thèse, qui m'a prodigué, pendant ce projet, ses conseils vifs et justes ; qu'il soit aussi remercié de m'avoir accueillie, paysagiste parmi les architectes. J'aimerais également confirmer tout le respect que j'ai pour Henri Bresler, dont j'ai apprécié le « ton » de pédagogue, et dont la présence amicale m'est précieuse dans mon parcours d'enseignante.

Je ne manquerais de réserver un remerciement chaleureux à l'équipe du « Petit Séminaire », collectif de doctorants qui œuvre depuis 2000 : Pierre Chabard, Bénédicte Grosjean, Solenn Guével, et Clément Orillard, pour la précision du regard critique, acquise au long de ces six années, et la remise en cause perpétuelle de nos travaux respectifs, dans le respect de nos tempéraments individuels de chercheurs en architecture. Claire Juillard, devenue récemment docteur de l'EHESS, de passage à notre séminaire, m'a également aidée, au travers de ses précieux conseils de dernière minute, et de ses relectures.

J'aimerais saluer la personnalité de Bruno Tanant, paysagiste DPLG et enseignant à l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles, en qui j'ai trouvé lors de mes premiers projets en agence un écho conceptuel des plus stimulants et dont je me rappelle l'enseignement non conventionnel, saisissant. Je remercie également Pierre Donadieu qui m'a accueillie dans son séminaire les premières années de ma thèse, à l'ENSP.

Des amis, également, ont soutenu ce travail, Alexandra Biehler, Elodie Bortoli, Etienne Cavalucci, Grégory Ouint, Marc Levey, Renaud Paque, Marie-Marie Pennicaud, Anne-Sophie Perrot, mais

surtout, l'ont compris dès le départ, redisant leur conviction de la nécessité d'une expression multiple de notre métier de paysagiste.

Le soutien plus qu'administratif, amical, de Christine Belmonte et de Murièle Fréchède me fut précieux, Christine Belmonte en sa qualité de secrétaire du DEA « Projet architectural et urbain, théories et dispositifs » aujourd'hui disparu, mais aussi immuable soutien de tous les doctorants, et Murièle Fréchède au bureau de la pédagogie, présence chaleureuse dans mon parcours d'enseignante. A l'ENSAPB également, ma gratitude va à David Elalouf, architecte dont la précision intellectuelle m'a beaucoup apportée, dans l'enseignement que j'ai partagé avec lui. Un grand merci pour la confiance qu'il m'a accordée.

Je remercie, en outre, Valérie Ebersohl et Pascal Denègre, de l'Etablissement public du parc et de la grande halle de La Villette qui m'ont généreusement ouvert les portes du château au début de ma thèse, toujours prêts à évoquer le passé avec enthousiasme et critique.

Qu'un hommage soit rendu à Frédéric Vidalens, peintre et son épouse Geneviève, qui avaient saisi l'enjeu de ce travail ; et que la présence d'Alexandra, Gabrielle, Patrice et Laurent Soulier, de Jean-Pierre Sachs, et d'Hélène Prost soit vivement remerciée.

Enfin, ma reconnaissance va à David Haudiquet, paysagiste DPLG, et miroir de cette lente fabrication intellectuelle. Je salue son esprit curieux, critique, et l'être passionné de paysage sous toutes ses formes, théoriques et pratiques. Que son accompagnement quotidien soit ici remercié, ainsi que ses conseils bienveillants. Au plus près de moi, également, que les sourires d'A. et M. continuent d'irradier.

SOMMAIRE

Remerciements 7

INTRODUCTION 15

chapitre 1. Le délaissement urbain, entre abandon et projet 17

chapitre 2. Quelle méthodologie pour envisager les friches? 43

PARTIE I. **ANALYSER LES FRICHES.**

LE BILAN DES INSTITUTIONS 59

chapitre 3. L'observation des friches 71

chapitre 4. L'évolution sensible du regard sur les friches entre 1979 et 1985 91

chapitre 5. L'apparition des friches dans le champ du paysage 113

PARTIE II. **QUESTIONNER DES TERRAINS PARISIENS EN FRICHES.**

LA COMMANDE DES MAÎTRISES D'OUVRAGE 149

chapitre 6. La géographie des terrains 157

chapitre 7. La prise en compte des terrains dans les programmes 177

chapitre 8. Programmer un parc parisien des années 1980 197

PARTIE III. **PROJETER SUR DES FRICHES.**

LE PROJET DE PAYSAGISTE 207

chapitre 9. Le « site » et le projet 213

chapitre 10. La manisfestation du site dans les projets 237

chapitre 11. Les friches comme sites de projets particuliers 287

CONCLUSION 295

BIBLIOGRAPHIE 317

AVANT-PROPOS

> « *Friche* désigne depuis l'ancien français une terre qu'on laisse reposer, notamment dans l'expression *en friche* (v. 1270). Au figuré *friche* se dit (v. 1460) de ce qu'on laisse sans soins et spécialement d'un domaine intellectuel laissé inexploité »[1]

Entre le propre et le figuré, un monde. Le repos, salvateur, de la terre laissée un temps et l'image d'un territoire, même intellectuel, privé de soins définissent la friche. Allant contre nature, nous tenterons de porter attention à la friche, faisant d'elle le centre de notre intérêt, pour que, loin d'être abandonnée, elle soit pour une fois la vedette.

1 Alain Rey (dir.), *Le Robert, dictionnaire historique de la langue française*, tome 2, Paris, Le Robert, 2000, (rééd. 1992), p. 1515.

INTRODUCTION

Le premier chapitre de l'introduction « Le délaissement urbain, entre abandon et projet » sera réservé à l'énonciation d'une première question, essentielle parce qu'elle est à l'origine de l'acte même d'entamer une recherche sous une forme doctorale. Nommée « question de départ », elle prend sa force dans l'intuition, et même le désir. Pour transformer les intuitions en certitudes, une confrontation de cette question à ce que d'autres chercheurs ou auteurs en ont écrit, parfois de manière tangente, parfois totalement « dans le sujet », est nécessaire. Au terme de ce tour d'horizon des savoirs, il sera alors temps de préciser comment notre question se remodèle au contact de ces écrits, et d'annoncer une problématique qui nous est personnelle.

Introduire une thèse, enfin, requiert l'énonciation du dispositif méthodologique utilisé pour la recherche. Dans le deuxième chapitre « Quelle méthodologie pour envisager les friches? », la période sur laquelle porte le travail, le corpus et les méthodes mobilisés seront explicités. Ce chapitre se refermera sur un bref résumé des chapitres, auquel le lecteur pourra se référer à n'importe quel moment de la lecture.

CHAPITRE 1- LE DELAISSEMENT URBAIN, ENTRE ABANDON ET PROJET

A- La friche urbaine, un abandon involontaire

Le rythme des saisons fait qu'après la période de croissance des végétaux, advient un moment pendant lequel tout ce qui est mort tombe au sol et se dégrade lentement jusqu'à devenir un humus, changeant alors les matières pourrissantes en des terreaux fertiles. La dégradation n'est donc pas forcément synonyme de mort. La jachère le montre aussi : on abandonne la terre un moment, volontairement, pour qu'elle se repose et se régénère. Le délaissement intentionnel et temporaire peut ainsi faire partie d'une stratégie d'aménagement, au sens d'*aménager* la terre.

Laissant de côté l'abandon intentionnel, que définit plutôt la jachère, nous nous intéresserons à l'abandon et à sa dégradation conséquente non planifiés du territoire urbain, manifestés par ces espaces qui n'ont plus d'affectation parce qu'ils sont devenus obsolètes, plus à jour, et donc inutiles.

Le délaissement urbain qui nous occupe pourrait apparaître comme la notion inverse de celle de projet, puisqu'il qualifie ce qui est laissé sans soin, sans contrôle, soumis au temps ; il est étranger, de fait, aux principes qui fondent la planification urbaine. C'est pourtant dans la dissemblance évidente de ces deux notions, abandon et projet, que notre recherche trouve son point de départ.

Dans leur dernier ouvrage, Jacques Revel et de Jean-Claude Passeron[2] interrogent une question centrale de la recherche en

2 Jacques Revel, Jean-Claude Passeron, *Penser par cas*, Paris, Ed. de l'EHESS, 2005.

sciences humaines : comment généraliser un objet à partir de considérations toutes particulières? Comment les petites choses de tous les jours, le banal, le local, la petite échelle, le détail saisissent-ils une puissance dans l'évocation du général? Si la nouvelle histoire avait déjà rangé de côté le récit des grandes batailles, la microhistoire à laquelle l'historien et le sociologue font référence, ne cesse de marginaliser les grandes dates pour, au contraire, mettre en évidence la force du particulier.

De même, peut-on considérer le projet de paysage à partir de composants spatiaux qui sont non seulement spécifiques mais, plus, qui en sont apparemment étrangers? En effet, en regardant les objets de l'urbain et la pratique planificatrice, les friches se révèlent être les seules qui ne sont pas issues d'un geste projectuel. Elles échappent au projet, provenant d'un autre champ, on le verra, aux origines avant tout économiques. Sans doute, en faisant un détour par la terminologie de ces composants urbains dans l'histoire contemporaine, nous évaluerons encore mieux la singularité de ces friches.

B- *« Terrains vagues », « friches », « délaissés » : un éclairage sur des nuances terminologiques*

Pour notre recherche, une catégorie d'espace s'est immédiatement imposée : celle des friches. Cependant, puisque notre préoccupation est de l'ordre de l'urbain, ce sont les « friches urbaines » qui seront observées. Quoi de plus banal, puisque le terme de friche ne paraît plus seul depuis une trentaine d'années; chaque fois, on le qualifie davantage en ajoutant les épithètes : «industrielle », «ferroviaire», «agricole», «d'activité», « touristique » pour citer les plus fréquents. Le premier problème auquel nous sommes confrontés est donc la polysémie du terme, ainsi que sa métamorphose : à l'origine provenant du monde agricole, le terme de friche désignait un terrain

que l'on ne cultive plus, désormais, il évoque un ensemble d'espaces urbains très différents.

Une autre image vient, pourtant, c'est la grande friche industrielle, ses haut-fourneaux et ses carcasses rouillées à l'abandon. De l'origine agricole à la connotation industrielle, il existe un ensemble d'espaces d'origines diverses, assimilés à des friches, tantôt avec pertinence, tantôt par confusion. Figurent parmi eux les termes de « terrain vague » et de « délaissé ». Nous procèderons à leur distinction terminologique tout en complétant précisément le terme de « friche ».

Le géographe François Béguin dans « Vague, vide, vert » fait part de la relation entre le terrain vague et la banlieue de René Clair, ou de Robert Doisneau :

> « dans la littérature, au cinéma, sur de nombreuses photos, [les terrains vagues] donnaient ainsi souvent à la banlieue son air bon enfant : des étendues au statut indéterminé, parsemées de rebuts en tout genre, servant de supports à de petites stratégies d'occupation du sol »[3].

La grande époque des terrains vagues coïncide selon nous au déclin de la banlieue agricole et maraîchère, soit la première moitié du XXème siècle. Ces espaces ressemblent aux friches et parfois, la langue dérape au point de les confondre, parce qu'ils apparaissent comme des vides sur lesquels une conquête végétale s'opère. Pourtant, il ne s'agit pas d'une re-conquête —fait caractérisant les friches—, mais d'un développement végétal antérieur au processus d'urbanisation. Le monde rural leur préexistait et continue de ponctuer le territoire, en pointillé, parmi les lotissements et avant la poussée fulgurante des grands ensembles.

---

3 François Béguin, « Vagues, vides, verts », *Le Visiteur*, n°3, automne 1997, p. 56.

Cette ambiguïté entre le terrain vague et la friche est également relevée dans le Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, lorsque Françoise Choay définit la « friche urbaine » comme un terrain non encore construit, mais qui n'est plus cultivé en attendant une utilisation de type urbain ou comme une parcelle antérieurement bâtie, mais dont les bâtiments ont été démolis[4]. Rien à voir pourtant, historiquement les terrains vagues existent jusqu'aux années 1960, ensuite ceux-ci ne deviennent pas des friches mais des réserves foncières en attente. Les terrains vagues ne sont donc pas concernés par un abandon d'origine urbaine.

Le point de vue de l'architecte et historien Ignasi de Solà-Morales contraste avec le précédent :

> « Il vous faut noter que le terme vague, qui vient de l'allemand, a aussi une origine latine. L'origine allemande, de la racine vage-wogue, se réfère à la houle, aux ondes formées par l'eau, et il n'est pas inutile d'en retenir le sens : mouvement, oscillation, instabilité, fluctuation. L'anglais wave est évidemment un mot de la même racine. Mais ce sont les deux racines latines contenues dans le terme français vague comme dérivé de vacuus, vacant, vide, c'est-à-dire, en anglais, empty, unoccupied. Mais aussi free, available, unengaged »[5].

Bien que l'anglais révèle au terme de « vague » une racine désignant la disponibilité, le français ajoute une notion du flou, d'incertain. Ceci explique peut-être parfois la confusion entre les friches urbaines contemporaines, disponibles d'un point de vue foncier et les « terrains vagues », dont le second terme fait référence au trouble provoqué par ces espaces non utiles, qu'ils soient historiquement de vrais terrains vagues ou des friches d'aujourd'hui.

---

4 Françoise Choay, Pierre Merlin (dir.)*, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 1988, p. 312.

5 Ignasi de Solà-Moralès, « Terrain vague », *Quaderns,* n°212, 1995, p. 38.

Dans un premier dépouillement exploratoire réalisé dans l'Est Républicain — quotidien qui nous apparaissait être spécialement en prise avec les évènements de la crise industrielle —, nous avons relevé l'apparition soudaine du terme de « friche industrielle ». Si à partir des années 1976, 1977, les articles décrivant les problèmes économiques de la Lorraine se montrent nombreux, on commence aussi à décrire la présence de territoires industriels à l'abandon. L'index du quotidien intègre dans son sommaire le terme de « friche » à cette période, et se confirme au début des années 1980.

C'est donc dans un contexte de crise économique, que l'on commence à parler des friches (industrielles), timidement au départ. Claude Chaline, géographe et urbaniste, écrit un ouvrage-bilan des friches, sur le thème de la régénération urbaine à la fin des années 1990[6]. Dans cet ouvrage, il sélectionne précisément les origines des friches, leur quantité et le rôle qu'elles ont eu dans la régénération urbaine. A ce moment précis, les friches industrielles ne sont plus prédominantes, les friches ferroviaires, militaires, les « dents creuses » en milieu urbain dense font partie d'un genre analysé, identifié. Claude Chaline, cependant, est l'un des premiers à chercher dans les friches les origines d'une transformation urbaine importante, et prend pour exemple l'espace portuaire[7] —un de ses thèmes de recherche—, en retraçant l'histoire des waterfronts nord-américains puis européens.

Ainsi pourrions-nous résumer l'évolution terminologique du terme « friche » : issue des années 1980, rebond de la troisième révolution industrielle, synonyme de déprise, d'abandon, de chômage, la friche se qualifie peu à peu, au gré des adjectifs qu'on lui associe, pour devenir finalement une caractéristique de l'urbain : la friche dite « urbaine » décrit non plus l'origine de la non affectation mais le vide à l'abandon d'origines multiples, dans la ville contemporaine.

---

6 Claude Chaline, *La régénération urbaine*, Paris, PUF, 1999.
7 Claude Chaline, *Ces ports qui créèrent des villes*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Au moment où l'ouvrage de Claude Chaline paraît, une équipe pluridisciplinaire organisée autour de Patrick Bouchain prépare un travail qui donnera lieu à une exposition à l'Institut français d'architecture, intitulée « La forêt des délaissés »[8]. Ce travail, que nous expliciterons précisément un peu plus loin, marque un tournant terminologique fort de l'histoire des vides urbains. Après les terrains vagues des années 1940-50, les friches des années 1980, survient encore une nouvelle appellation et *a fortiori* un nouveau point de vue. Le « délaissé » désigne dès lors un ensemble de terrains vides ou abandonnés mais aussi les franges, les talus, les interstices urbains. Ce nouveau terme, qui étend la géographie des terrains à de nouveaux espaces non observés jusque là, interroge le « par qui ? » sont-ils délaissés ou le « par quoi ? » sont-ils délaissés. En quelque sorte, il pointe un hypothétique coupable. La cause de ces nouveaux vides abandonnés n'est donc plus industrielle, ferroviaire ou économique, mais la politique de l'aménagement en général. Pour l'équipe de l' « Atelier » (Gilles Clément, paysagiste ; Loïc Julienne, architecte ; Isabelle Allégret, architecte ; Michel Boulcourt, paysagiste, Jean Attali, philosophe et Romain Paris, géographe-urbaniste), le ratio est impressionnant : 10 hectares d'urbanisation génèrent immanquablement 2,5 hectares de délaissés.

Le « terrain vague », la « friche » et le « délaissé » marquent donc des temps historiques différents. Le « terrain vague » évoque plutôt une déprise dont l'origine est rurale, toutefois générée par la poussée urbaine ; la « friche » tend à décrire un phénomène d'abandon d'une activité urbaine; tandis que le « délaissé » est assimilé à un résidu inévitable des politiques de l'aménagement contemporain. Tous trois renvoient, cependant, à une problématique de sol, sur lequel du végétal spontané se développe. Ces lieux offrent également la possibilité d'appropriations imprévues, licites ou non. On

8 L'Atelier, *La forêt des délaissés*, Paris, IFA, 2000.

comprend, en outre, la position de François Béguin qui s'attache aux représentations photographiques et picturales des terrains vagues, chaque terminologie renvoyant effectivement à des productions artistiques spécifiques de leur temps.

Mais revenons à l'objet « friches » que nous avons annoncé comme singulier. Si l'on observe ces espaces sous l'angle de leur relation à la planification, deux caractères apparaissent : les terrains vagues marquent une déprise agricole et la cause de cette déprise est l'avancée soudaine et massive des banlieues. La planification inter-agit donc sur les terrains vagues, même dans une relation indirecte. Les délaissés, eux, sont la conséquence, semble-t-il immédiate des politiques d'aménagement. L'un générant systématiquement l'autre. Mais la cause de la friche urbaine ? On doit la chercher ailleurs que dans les registres de l'aménagement ou de la planification puisqu'elle marque une période de désaffectations multiples d'espaces. Geste projectuel planificateur et friche n'ont donc rien de commun.

Objet marginal, certes, mais pas nouveau. Comme on l'a évoqué plus haut, l' *enfrichement* existe assurément depuis que l'acte de bâtir existe aussi. Les deux sont probablement nés ensemble. On le voit, réduire les friches aux images de Lorraine est impossible, chaque période d'enfrichement ayant ses origines, ses représentations, ses spécificités.

A ce point du texte, il faut retenir cette idée essentielle que les friches urbaines telles que nous les défendons apparaissent comme étrangères à la planification, du point de vue de leur cause. Mais ces dernières ne le demeureront pas longtemps. Les textes présentés plus loin prennent tous comme supports les espaces abandonnés de la ville. Ils nous permettront de procéder à un état des savoirs sur cette question des vides urbains en déshérence. Nous associerons à cet état des savoirs un état des pratiques. Rappelons que c'est en qualité de paysagiste que nous abordons cette problématique. Il nous semble

opportun, par conséquent, d'examiner en quoi les espaces à l'abandon ont pu généré des pratiques de projet particulières. Notre analyse n'est pas exhaustive, loin de là, mais parmi les actualités passées et récentes en la matière, nous avons fait un choix, en fonction de la parenté avec notre sujet. La littérature que nous rapportons n'est pas prélevée uniquement dans le champ du paysage, quelques textes issus du champ de l'art et de l'architecture se sont révélés fondamentaux. Les friches urbaines ont attisé, en effet, la curiosité des artistes et des architectes.

C- Quelques doctrines et pratiques portant sur les vides urbains

Entamons cet état des savoirs dans le champ de l'art. Aborder la question des friches urbaines ne peut être réalisé sans rappeler le travail précurseur de l'artiste américain Robert Smithson, largement orienté sur la notion de déshérence des espaces. Nous évoquerons donc en premier son entropie. Dans un second temps, la question du rapport fertile entre la photographie et les lieux marginaux de la ville sera soulevée. Ignasi de Solà-Morales et Guy Bellavance ont observé à quel point un lien particulier unit ces deux thèmes. Toujours dans l'objectif de révéler comment certaines pratiques artistiques rencontrent les friches urbaines, nous mettrons enfin l'accent sur un phénomène particulier : les friches dites «culturelles», résultant de l'hébergement d'artistes dans des lieux désaffectés.

Dans le champ de l'art

L'entropie de Smithson est un concept qui parle du temps. Ce dernier inverse les valeurs habituellement accordées aux présent, passé et futur. Le futur, selon lui, n'est pas une promesse, mais devient le négatif du passé. Son travail sur l'espace s'oriente donc soit vers des

objets obsolètes, soit vers des objets manifestes du progrès. Prenons l'exemple de son article « A Tour of the Monuments of Passaic, New Jersey »[9], promenade ironique dans la banlieue de New Jersey, écrite en 1967. Dans le bus qui le mène à Passaic, Robert Smithson survole le New York Times du jour et relate sa lecture des pages consacrées à l'art, notamment la colonne du critique John Canaday. Ce dernier présente une reproduction de Samuel F. B. Morse, « Allegorical Landscape », peinture de la fin du 18ème siècle, à partir de laquelle le commentateur met en évidence plusieurs formes d'allégories repérables dans le tableau. Le texte de Robert Smithson bascule alors en une description de « monuments » atypiques qu'il découvre sur son chemin. Le premier de la série est un pont qui enjambe la Passaic River. Le texte décrit alors le New Jersey comme regorgeant de ce genre très particulier de monuments, que son œil de photographe ne cesse de saisir avec enthousiasme. Plus loin, une autoroute en construction exhibe ses engins mécaniques, qu'il compare à des machines préhistoriques. Le deuxième monument qu'il célèbre est un derrick installé le long de la rivière, connecté au troisième : le « monument-fontaine », composé de six tuyaux qui rejettent dans la rivière, non loin de là, se trouve un bac à sable, qu'il nomme « désert ». Une fois ces monuments choisis, Robert Smithson s'explique. « That zero panorama seemed to contain ruins in reverse, that is—all the new construction that would eventually be built »[10]. En quelque sorte, les monuments qu'il relève le long de sa promenade critique sont des ruines inversées, les vestiges d'un futur qui serait déjà mort. Mais ce qu'il dit ensuite nous intéresse aussi : la banlieue existerait sans passé rationnel et sans grands évènements de l'histoire. (« The suburbs exist without a rational past and without the big events of history »[11]). Passaic, dit-il, est fait de vides (« holes ») en comparaison de New-York, qui serait compacte et solide. Ces vides constituent selon lui des « opportunités monumentales »

9 Robert Smithson, « A Tour of the Monuments of Passaic, New Jersey », in *Robert Smithson: the collected writings*, Berkeley, University of California Press, 1996, pp. 68-74.
10 *Ibid.*, p. 72.
11 *Ibid.*, p. 72.

(« monumental vacancies »), des traces d'un futur abandonné (« the memory-traces of an abandoned set of future »). Non seulement l'entropie aborde la notion de paysage à l'abandon au travers de ce qui est en devenir, mais elle constitue une lecture du territoire de banlieue, dont Robert Smithson est originaire. En postulant ce progrès comme déjà obsolète, c'est toute la société capitaliste qu'il dénonce. Par le négatif de ces monuments, il met en valeur ce que l'on tient d'ordinaire pour sans intérêt : les objets de tous les jours, jetables, familiers, et les espaces abandonnés de la banlieue du New Jersey, liés à l'industrie.

L'entropie en soi est un concept théorique passionnant, livré à partir d'objets qui nous intéressent tout particulièrement. Dans l'ensemble théorique que nous rapportons ici comme éclairage sur les doctrines et les savoirs liés aux espaces à l'abandon, le travail de Robert Smithson est sans doute le plus brillant : dans le champ de la lecture du territoire et de sa critique mais aussi de sa considération pour le rouillé, le post-industriel, le quotidien. Les friches urbaines pourraient apparaître comme un paysage entropique, entre crise et latences de l'aménagement au regard d'objets prometteurs, incarnant le progrès. Son travail de réhabilitation paysagère des années 1960 mérite également un intérêt car le Land Art fournit un fond théorique et projectuel riche pour la pratique paysagiste française, très engagée dans une histoire des jardins et dans une pratique des sciences humaines comme la géographie, moins attentive en revanche, au monde de l'art.

Restons dans le champ artistique, tout en envisageant un support différent, celui de la photographie. Dès 1913, Eugène Atget constitue son album *Zoniers*. En reporter des petits métiers et des habitants en situation précaire, il investit le caractère politique de la photographie. En usant du pittoresque, il transforme la zone *non aedificandi* et ses habitants tenus à distance de Paris *intra-muros* en un tableau

humaniste. Ni Paris, ni faubourg, encore moins banlieue, la zone du début du 20ème siècle a le rôle social de nos friches d'aujourd'hui en tant qu'elle absorbe une part d'une population inscrite dans la marginalité, qui entre à Paris le jour pour y exercer les petits métiers (les chiffonniers notamment) et en ressort la nuit.

Plus tard Robert Doisneau, pour ne citer que le plus illustre, s'intéresse aux terrains vagues de la banlieue parisienne, insistant sur le pittoresque banlieusard et sur l'aspect social des terrains vagues. Des scènes de chasse à Gennevilliers soulignent le caractère saisissant du contraste des activités industrielles et des pratiques traditionnellement issues de territoires agricoles. Deux décennies plus tard, ces terrains sont largement associés à la crise des banlieues mais d'autres sont apparus : les friches urbaines.

D'autres artistes ont couvert, plus tard, ce genre d'exclusion : Jean-René Hissard et Marc Pataut entre autres. Le premier se focalise sur certains espaces en attente des îles de la Région Ile-de-France (l'île de Puteaux, l'île de Chatou, celle de Saint-Denis), révélant des occupations du territoire par des familles ou des sans-abris marginalisés[12]. Le second immortalise le terrain vague du Cornillon[13] et ses habitants en 1997, avant que le chantier du Grand Stade de Saint-Denis ne les en chasse.

Toujours dans le registre de la photographie, citons, en outre, deux articles déterminants qui illustrent le rapport entre les espaces urbains marginaux et la photographie ; le premier, « Mentalité urbaine, mentalité photographique » [14] du sociologue Guy Bellavance, le second, « Terrain vague »[15] d'Ignasi de Solà-Morales, architecte et

12 Jean-René Hissard, « Seine des Iles », *Annales de la Recherche Urbaine*, 1983, n° 20, pp. 51-62.
13 Jean-François Chevrier, « L'intimité territoriale », *Le Visiteur*, n°8, printemps 2002, p. 54-63.
14 Guy Bellavance, « Mentalité urbaine, mentalité photographique », *La recherche photographique,* n° 17, 1994, pp. 10-23.
15 Ignasi de Solà-Morales, *loc. cit.*, pp. 35-41.

historien.

Guy Bellavance convoque la notion de sublime —ce frisson moral et romantique par plus d'un côté, associé à la vue du terrible, du démesuré, de l'informe— pour justifier le registre de certaines photographies des lieux qui nous occupent. Ce romantisme dont il parle peut en l'occurrence qualifier certaines images d'espaces abandonnés, « romantisés » par la douceur de l'érosion temporelle, mais peuvent également être traduits par des démolitions traumatiques. Guy Bellavance les décrit alors comme « les cataclysmes naturels et désordres immobiliers, volcans dévastateurs et catastrophes architecturales, déchaînements des forces de la nature et irruptions urbaines » [16].

Quant à Ignasi de Solà-Morales, il fait part de la relation de la photographie aux espaces en déshérence en ces termes :

> « les espaces vides, abandonnés, au sein desquels a déjà eu lieu une série d'évènements, semblent subjuguer l'œil des photographes urbains. Ce sont alors les lieux urbains, que nous souhaitons dénommer selon l'expression française « terrain vague », qui semblent devenir les points de mire fascinants, les meilleurs indices pour pouvoir se référer à la ville, pour montrer avec des images ce que sont les villes, l'expérience que nous en avons »[17].

Si Guy Bellavance met en avant le sublime des démolitions et des friches, Ignasi de Solà-Morales, lui, voit dans le terrain abandonné un indice de l'urbain contemporain. Selon lui, la position des artistes par rapport à ces lieux tombés en désuétude est une réaction de préservation, de protection. Le photographe trouverait dans le terrain vague — mais là encore, n'y a-t-il pas maladresse terminologique ?— une liberté urbaine antithétique de ce qui caractérise la ville « dure et continue » au sein de laquelle tout est prévisible et sous contrôle. Le terrain vague est en effet la définition même de l'espace sans

16 Guy Bellavance, *loc. cit.*, p. 13.
17 Ignasi de Solà-Morales, *loc. cit.*, p. 37.

fonction, il constitue un non-sens, une aberration dans la lecture urbaine de par sa situation hors la loi, et qualifie l'espace du « rien à y faire ». L'auteur poursuit :

> « Si l'écologisme lutte pour la préservation d'une nature mythique érigée en mère inaccessible, l'art contemporain lui aussi semble lutter pour la préservation de ces espaces autres au sein de la ville. L'enthousiasme pour ces espaces vides, expectants, imprécis et fluctuants est, en code urbain, la réponse à notre étrangeté face au monde, face à notre ville, face à nous-mêmes »[18].

Les artistes chercheraient donc refuge dans les marges de la ville justement quand celle-ci leur offre une identité qu'ils pensent usurpée, une homogénéité qualifiée d'écrasante, une liberté bridée par trop de contrôle. Ce que réveillent les friches chez les artistes, c'est leur enthousiasme, ce qu'elles leur offrent, c'est la disponibilité du lieu urbain comme ils ne la trouvent pas ailleurs.

Interrogeant plus loin le thème du temps dans l'enveloppe qu'est la ville, Guy Bellavance voit la photographie de lieux marginaux comme un « honneur du très pauvre et du tout petit », celle-ci étant l'image d'une ville précaire qu'il dénomme la « ville événement ». S'il évoque dans un premier temps le « sublime » des dévastations architecturales, il évoque, dans un second temps, la considération de l'évènementiel, sorte d'hommage rendu aux lieux marginaux, dont l'esthétique « émane davantage du concept et de l'éthique de la photographie que de son aspect formel »[19]. L'outil photographique revêt donc le caractère d' « outil de conscience » dans le sens où, sous couvert d'une production esthétique, il met l'accent sur des fragilités urbaines. Il met donc au grand jour ce qui peut être parfois dissimulé, débusquant dans l'organisation urbaine les lieux qui parleront le mieux de cette fragilité contemporaine. Les « antagonismes et les violences » que le paysage à la fois

18 *Ibid.*, p. 39.
19 Guy Bellavance, *loc.cit*, p. 10.

abrite et trahit, pour reprendre François Guéry[20] comprennent ces questionnements d'ordre social et urbain; la photographie et l'espace marginal trouvent alors un compromis en s'alimentant l'un l'autre. Les auteurs relèvent donc avec force la liberté de l'espace sans contrôle, en même temps que la fragilité urbaine qu'il révèle. Nous rejoignons ainsi une problématique qui apparaîtra plus loin dans notre recherche, à savoir les friches urbaines comme « champs des possibles ». Cette question nous semble fondamentale puisqu'elle évoque les qualités ou non-qualités de la ville dite homogène. En un sens, les friches urbaines, de par leur disponibilité, interrogent en miroir l'indisponibilité de la ville telle qu'elle peut parfois être lue.

Enfin, les auteurs rejoignent ainsi la position de Robert Smithson, dont la présence sur les lieux entropiques révélait également cette attirance réciproque entre l'espace marginal et l'artiste, qu'il soit issu du Land Art ou de la photographie.

Durant la décennie au cours de laquelle s'expriment les derniers auteurs, un nouveau phénomène va apparaître. Les friches dites « culturelles », mettent une fois de plus en évidence ce rapport osmotique entre les artistes et les lieux en déshérence. Pour cela, il était indispensable de souligner le rapport rendu en 2001 à Michel Duffour, alors secrétaire d'Etat au Patrimoine et à la Décentralisation Culturelle, par Fabrice Lextrait, ancien administrateur de la Friche de la Belle de Mai à Marseille, intitulé : *Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires… Une nouvelle époque de l'action culturelle*.

Ce rapport révèle à quel point la friche culturelle rend compte d'une culture alternative, suffisamment, du reste, pour être reconnue par le Ministère en question. Dans une lettre adressée à Fabrice Lextrait, le

20 François Guéry, « Mort et résurrection du paysage ? », in Alain Roger (dir.), *La théorie du paysage en France (1974-1994*), Seyssel, Champ Vallon, 1995, p. 135.

secrétaire d'Etat s'exprime en ces termes :

> « Au cours de mes nombreux déplacements, j'ai pu constater un foisonnement de projets posant de manière originale et singulière la question de production et donc de réception de l'acte artistique. Installés dans des lieux réutilisant le patrimoine industriel ou choisissant l'itinérance, ils fournissent la réflexion sur la place de l'artiste dans la Cité et sur une action culturelle qui cherche également au sein de l'institution à trouver de nouveaux développements » [21].

Le Ministre s'interroge sur les conditions et les modes d'intervention spécifiques qui pourraient accompagner ce changement profond. Le débat que soulève la réalisation de ce rapport chez les aficionados des marges culturelles est l'officialisation risquée, voire la banalisation de ces lieux, qui, s'ils perdent leur marginalité sont amputés de leur raison d'être. En règle générale, et le rapport Lextrait le montre, les artistes sont implantés sur un site qui leur fournit une *matière* à réflexion et à production, c'est le cas du Collectif 12 basé à Mantes. Ce collectif affrime interroger le territoire, mettre en relation les propositions artistiques et le lieu dans lequel il évolue : la ville et ses habitants, la friche, le hangar. « Il s'agit de savoir ce que l'on fait des murs, comment ils influent sur le travail, comment on s'inspire de ces espaces qui sont hors normes ? »[22].

C'est le cas également des « Frigos », cas historique implanté quai de la Gare, dans le 13ème arrondissement de Paris, sur la propriété de Réseau Ferré Français. Dans les dernières années, un pôle de vie et d'activités reconnu au niveau national et international comme une des plus grandes résidences artistiques a été maintenu dans ce quartier en mutation. Le site avait alors été aménagé et transformé par les occupants afin d'être utilisé au maximum de ses capacités.

21 Fabrice Lextrait, *Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires… Une nouvelle époque de l'action culturelle*, rapport remis en 2001 à Michel Duffour, secrétaire d'Etat au Patrimoine et à la Décentralisation Culturelle, http://www.culture.gouv.fr, p. 3.
22 *Ibid*., p. 61.

A la rédaction du rapport Lextrait, les utilisateurs maintenaient une pression pour que les Frigos soient épargnés par le projet urbain «Masséna ».

La multiplicité et la diversité des friches culturelles témoigne de cette rencontre productive entre les friches urbaines et l'acte de «situer» les pratiques artistiques qui y sont élaborées. Il y a effectivement le constat que l'apparition des friches en milieu urbain affecte d'une certaine manière les pratiques artistiques en les modifiant. Ces quelques exemples, empruntés au champ de l'art, ont été prélevés pour le rapport fructueux qu'ils entretiennent avec les espaces à l'abandon, tantôt axés sur des productions, tantôt sur des points de vue théoriques. Changeons d'univers maintenant et interrogeons le champ des pratiques paysagistes afin de dégager quelques éléments, chacun étant issu d'un regard sur les espaces à l'abandon.

Dans le champ du paysage

Nous rapporterons, dans le champ du paysage, la théorie du jardin en mouvement de Gilles Clément puisqu'elle est motivée par l'observation des friches, ainsi qu'un type d'actions proposées à l'occasion de l'exposition de la Forêt des Délaissés par l'équipe réunie autour de Patrick Bouchain, dont Gilles Clément fait aussi partie. Leur travail propose une «ré-évaluation» culturelle, sociale et politique des friches urbaines par un projet de reforestation.

La théorie du jardin en mouvement naît de l'observation des friches. Dans son ouvrage *Eloge de la friche*[23], moins connu que *Le jardin en mouvement*[24], Gilles Clément, plus jardinier que paysagiste dit-il

23 Gilles Clément, François Béalu, *Eloge de la friche*, Bégard, Filigranes, 1994.
24 Gilles Clément, *Le jardin en mouvement*, Paris, Sens & Tonka, 1994.

souvent, évoque la problématique sur laquelle nous travaillons, en ces termes :

> « Regardée de face, avec les repères de notre culture —pieds ancrés dans le sol, ligne claire, horizon net— la friche est une intolérable dérive, une perte de pouvoir de l'homme sur son territoire, une souillure. Prise de biais, furtivement, de façon buissonnière (comme en vacances), la friche est un monde secret, inventif, dense, où l'homme devenu petit oppose à la nature son incurable innocence : il découvre… d'un côté la forme et sa ruine, de l'autre la vie et son incontinence. Quel est donc ce genre de paysage pour offrir, en même temps, le bonheur et la désespérance, le rejet et la curiosité, l'inquiétude et la sérénité ? »[25].

L'idée du jardin en mouvement repose sur l'observation de la vie des végétaux au sens strictement biologique du terme. Il s'agit pour le jardinier de suivre, d'interpréter et d'orienter le cycle des plantes, variable en fonction des espèces, d'en accepter les évolutions naturelle et formelle dans un jardin. Dans *Le jardin en mouvement*, l'auteur retrace ses essais et expérimentations réalisés dans son jardin de La Vallée, qui servent de base à cette théorie inédite dans l'univers paysagiste.

Quelques temps après la théorie du jardin en mouvement, Gilles Clément est invité à prendre place au sein de l'équipe de la Forêt des Délaissés, que nous avons déjà mentionnée. L' « Atelier » part du postulat que les délaissés coûtent cher et continuent de coûter tout en se dégradant. L'équipe propose, en conséquence, de gérer ces espaces avec des techniques naturelles ou forestières. La forêt parvenue à maturité, qui occuperait le délaissé par un processus de reconquête végétale simple, suffirait à changer le regard des hommes. Le nouveau lieu serait « occupé », même modestement. Après une brève histoire des friches recueillie dans son catalogue, l'Atelier propose cinq sites étudiés en France, en y

25 Gilles Clément, François Béalu, *op. cit.,* p. 15.

intégrant des analyses géographique, édaphique, climatologique, environnementale et sociale, en conséquence de quoi il envisage un projet de reforestation adapté. Le travail tend à déclencher une réflexion et une sensibilisation sur les délaissés urbains et interroge la question du végétal comme objectif —provisoire ou permanent— de reconversion. Parraînée par Patrick Bouchain et Gilles Clément, la démarche s'inscrit dans le discours sur le *Jardin Planétaire*[26] développé par ce dernier et préfigure en un sens le dernier ouvrage du paysagiste, *Manifeste pour le Tiers paysage*[27]. Gilles Clément défend, dans cet ouvrage, un déplacement des valeurs pour le paysage dont il n'hésite pas à exclure du monde de l'aménagement certaines parties. Les espaces délaissés n'auraient, en fin de compte, de valeur que le fait d'être en voie de reconquête végétale, celle-ci apparaissant comme suffisante.

Pour ces expérimentations théoriques ou pratiques, appartenant au registre du paysage, il est question, de manière permanente, de regard et de valeur des espaces en déshérence, tous deux étant destinés à être changés. En prenant pour fondement les espaces qui s'apparentent au terrain vague, à la friche ou au délaissé, chacune des expérimentations tente par l'intervention directe sur l'espace ou par le recul théorique de proposer une nouvelle manière de considérer la ville, le paysage et le végétal.

Observons maintenant quelques doctrines architecturales choisies, en comparant trois architectes, Rem Koolhaas, Ignasi de Solà-Morales et Luc Lévesque, dont les textes font également écho à la présence d'espaces à l'abandon, en proposant une autre manière de faire de l'architecture. Dans ces textes, espaces à l'abandon et projet se rencontrent pour se reformuler l'un et l'autre. Nous mettrons un terme à cet état des savoirs et des pratiques par une dernier positionnement, original, celui du groupe italien Stalker, dont

26 Claude Eveno, Gilles Clément (dir.), *Le jardin planétaire*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 1999, (réed. 1997).
27 Gilles Clément, *Manifeste du Tiers paysage*, Paris, Sujet/Objet, 2004.

l'expression des lieux délaissés est sans doute la plus radicale.

Dans le champ de l'architecture

Trois années après le concours pour l'aménagement du parc de La Villette en 1982, Rem Koolhaas rapporte l'opportunité d'investir le site des anciens abattoirs en ces termes :

> « Il semblait que les éléments d'une situation métropolitaine idéale —une culture de congestion en Europe— étaient réunis : un terrain vague entre la cité historique —elle-même « violée » par les démarches insatiables du 20ème siècle— et le plancton de la banlieue »[28].

L'idée d' « opportunité » naît d'un constat qu'introduit Rem Koolhaas au début de l'article, lorsqu'il souligne ce qui lui apparaît comme la plus parfaite des oppositions : l'architecture d'une part et le fonctionnement général de la métropole d'autre part. La permanence inhérente à toute architecture ne serait pas compatible, selon lui, avec l'instabilité de la métropole. La conception architecturale serait trop lente, trop chargée d'histoire pour s'accommoder d'une cité instable, voire bouillonnante. L'occasion du vide créé par le terrain vague serait alors le lieu idéal d'une nouvelle architecture, moins de l'ordre du « décor fugace de l'histoire et de la mémoire »[29].

Ignasi de Solà-Morales évoque le terrain vague, dans un texte lié à l'architecture cette fois, comme un espace marginal, « exogène et étrange », un « lieu obsolète où certaines valeurs résiduelles se maintiennent malgré une désaffectation complète du reste de l'activité urbaine […], en retrait du circuit des structures productives de la cité »[30]. Luc Lévesque, également architecte, mentionne à

28 Rem Koolhaas, « Eloge du terrain vague », *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 238, avril 1985, p. 46.
29 *Ibid.*, p. 46.
30 Ignasi de Solà-Morales, « Urbanité interstitielle», *Inter*, 1995, pp. 27-28.

l'instar de ses confrères, le statut de rupture. Qualifiant le reste de la ville comme la « variation d'une continuité », il y oppose le terrain vague qui incarne sans compromission la discontinuité.

Pour les deux architectes dont le discours s'inscrit dans les années 1990 (Ignasi de Solà-Morales et Luc Lévesque), l'intérêt est porté directement sur l'espace délaissé, lieu manifestement en opposition à la ville ; pour Rem Koolhaas, cette opposition se lit davantage en filigrane, son discours étant orienté vers la pratique idéale de l'architecte trouvant comme site de réponse opportun le terrain vague.

Un thème récurrent dans l'approche du terrain vague par les trois architectes réside dans la proposition d'une architecture en adéquation avec la qualité exceptionnelle du terrain délaissé. Même si toutes ces propositions sont des solutions qualitatives divergentes, il en ressort une préoccupation projectuelle, un besoin d'assortir à la condition qu'offre le terrain vague une proposition architecturale. Rem Koolhaas, justifiant sa réponse au concours d'aménagement du parc de La Villette, prône une architecture « mutante » qui réunit la monumentalité à la réalité de l'instabilité de la métropole contemporaine. En faisant référence à la ville de Manhattan — ville résolvant selon lui l'opposition profonde entre les rythmes de l'architecture et de la ville—, il défend la notion d'enveloppe dans laquelle il voit la possibilité d'accommoder des compositions de programmes et d'activités « qui changent constamment, indépendamment les unes des autres ». Comparant les bandes qu'il suggère aux étages des gratte-ciel de New-York[31], il désire ainsi La Villette radicale, supprimant presque entièrement l'effet à trois dimensions en le remplaçant par un champ programmatique de pure forme, « libéré de toute entrave ». Le système des bandes proposées dans le concours serait un ensemble de champs programmatiques

31 Rem Koolhaas, *New York Délire,* Marseille, Editions Parenthèses, 2002 (trad. et rééd. *Delirious New York*, 1978).

différents et autonomes, « modifiés et pollués par la proximité des uns et des autres ».

Une décennie après la publication du texte de Rem Koolhaas, Ignasi de Solà-Morales propose une architecture ajustée au terrain vague, une « architecture de dualisme, sensible à la différence du discontinu et installée en continuité dans le temps ». Cette conception émane du doute qu'il formule au sujet de la pratique de l'architecture actuelle, dont le destin « paraît avoir été celui de la colonisation, de la délimitation, d'une mise en ordre et en forme de l'espace étranger »[32]. Il pose la question de savoir si l'architecture peut se renouveler au contact du terrain vague, sans se convertir en un instrument agressif du pouvoir. Question à laquelle il répond en terme d'architecture pouvant faire face à l'agression outrancière de la raison technologique, de la télématique visuelle, du totalitarisme cybernétique et d'une terreur égalitaire et homogénéisante. Une fois de plus, la prise en considération de l'urbanité du terrain délaissé permet à l'architecte, d'une part de remettre en question la pratique architecturale actuelle, d'autre part d'en suggérer une autre, dont le concept récurrent est l'instabilité, la discontinuité.

Luc Lévesque, en 1999, propose comme solution architecturale appliquée aux terrains vagues, une « gestion chorégraphique des agencements mobiliers »[33]. Il aspire, de cette façon, à limiter les aménagements à des interventions stratégiques inscrites sur les terrains délaissés. Lorsqu'il défend que les « parachutages et assemblages insolites paraissent offrir un instrument formidable pour créer spontanément de nouveaux rapports au paysage urbain »[34], il met en avant l'idée que le terrain en déshérence se trouve entre la ruine et le chantier, incarnant ainsi une libération du geste architectural, plus éphémère, plus inattendu au regard de la ville

32 Ignasi de Solà-Morales, *loc. cit.*, p. 28.
33 Luc Lévesque, « Montréal, l'informe des terrains vagues », *Annales de la Recherche Urbaine, n°* 85, décembre 1999, p. 56.
34 *Ibid.*, p. 56.

homogène.

Si ces architectes tendent à ajuster la pratique et la conception architecturales aux friches urbaines, un point de vue plus radical tend à les faire disparaître totalement de la planification . Il y a quelques années, un jeune groupe italien composé d'architectes, d'urbanistes, et de philosophes, Stalker, a organisé un parcours à l'intérieur des vides de la ville de Rome, lui permettant ainsi une observation en mouvement de la ville construite. Sans installation particulière sur le territoire, c'est à dire sans la transformation planifiée d'un environnement, le groupe se met en marche. Ces « combles de la ville » doivent être considérés, selon eux, comme une nouvelle *wilderness* développée dans les plis de l'urbain, et comme des lieux qui, plus que tout autres, représentent notre société et son devenir inconscient. Ces lieux, où « la civilisation entrepose ses rebuts et sa mémoire »[35], ne doivent pas s'inscrire, selon Stalker, dans une logique de reconversion qui tendrait à leur homologation. A l'inverse, ces derniers trouvent dans leur abandon la garantie de leur devenir. Les membres du groupe, en majorité liés au champ de la planification, se réclament d'une démarche alternative : la marche incarnerait un outil d' « expression » des délaissés exceptionnel. Depuis cette marche inaugurale dans les délaissés de Rome, quelques expériences (plus ou moins réussies) se sont inscrites dans les traces de Stalker. La venue de quelques uns des membres du groupe en novembre 2001, à l'Ecole d'Architecture de Versailles, n'a visiblement pas réussi à convaincre la totalité des intervenants[36] du Mouvchem (le Mouvement des Chemineurs) lors de la traversée de Saint-Quentin-en-Yvelines.

35 Francesco Careri, « Rome, archipel fractal », *Techniques et Architecture*, n°427, septembre 1996, p. 87.
36 Voir l'article incisif de Luc Baboulet, « Entre chien et loup », *Le Visiteur*, n°8, printemps 2002, pp. 64-87.

L'enjeu des espaces à l'abandon chez les architectes est comparable à celui que formulent les paysagistes. Tantôt il est question de regard, tantôt de nouvelle pratique architecturale. Nous souhaitons mettre en évidence, même de manière partielle, à quel point l'espace à l'abandon a la capacité, par ses caractéristiques, de rejouer des questions d'architecture, d'art et de paysage. Mais ce tour d'horizon ne serait pas complet, si nous n'évoquions pas deux recherches sur les délaissés, réalisées dans le cadre de doctorats.

Le premier, réalisé par l'architecte Stéphane Tonnelat a étudié les versants sociologiques du délaissé. Dans sa recherche dont les méthodes sont empruntées à l'Ecole de Chicago, il compare les délaissés urbains de Paris et New-York[37]. Ses hypothèses sont qu'une « approche majeure » prend l'interstice comme un « cadre vide ». Terrain sans usage et sujet au désordre, celui-ci devrait alors être rempli, domestiqué, nettoyé ou contrôlé. Une approche en « mode mineur » postule que les vides accueillent des activités qui n'ont pas forcément de place ailleurs dans la ville, mais qui seraient néanmoins proprement urbaines. Ces deux approches, majeure et mineure, appréhendent les délaissés urbains selon deux de leurs facettes, construisant finalement une méthode de description et une façon d'en rendre compte. En même temps que méthode de recherche, cette double lecture génère le récit de manière duale.

Dans un tout autre genre, l'objet de la thèse du géographe Romain Paris est de comprendre les modalités de la production d'externalités par l'aménagement urbain, de chercher à les mesurer et d'examiner la pertinence de leur internalisation[38]. Le travail fait donc référence aux échecs de l'aménagement, qui occasionnent, selon lui, trop de résidus. Mais le travail de Romain Paris, très technico-économique dans sa thèse prend une autre tournure dans sa participation à

37 Stéphane Tonnelat, *Interstices urbains- Paris, New-York*, Thèse de doctorat, sous la direction de Bernard Haumont, Paris 8, CUNY, 2003.
38 Romain Paris, *Aménagement urbain, effets externes et prix du sol*. Thèse de doctorat, sous la direction de Vincent Renard et Charles Goldblum, Paris 8, 2002.

l'Atelier des délaissés. Dans son article intitulé « La valeur du vide »[39], Romain Paris propose d'inverser le constat que les délaissés sont économiquement non rentables parce qu'ils ne valent plus rien. L'article souligne ainsi l'intérêt d'intégrer d'autres valeurs, les valeurs dites contingentes, écologique par exemple, ou sociale, voire symbolique.

Plutôt que de considérer tour à tour la friche comme « cadre vide » et « cadre plein », et de restreindre le délaissé uniquement à un ensemble d'usages, ou bien de faire du délaissé un échec des méthodes de l'urbanisme, nous aborderons la question des friches dans une visée et par des moyens différents. En tant que paysagiste, nous avons la conviction qu'il y a dans les friches un puits de concepts. Comme le soutient si passionnément Michel Corajoud, le paysage a sa valeur et son intérêt dans sa capacité de débordement, de frottement, de limites inattendues. Les friches seront donc pour nous des espace-miroir de ces débordements et de ces surprises, dans lesquels le projet de paysage tient lieu et place. Autre particularité sur laquelle nous devons insister, les friches ont de l'intérêt pour nous, car elles proposent un état de « fait ». Répétons-le, ce « fait » nous absorbe et conduit, sans doute, à une approche insolite, ancrée dans la *matière* que les friches urbaines peuvent offrir.

D- Les friches en tant que paradoxes, une problématique

Après avoir élargi les savoirs aux doctrines artistiques se rapprochant du paysage, aux doctrines strictement architecturale et paysagiste, portant indifféremment sur les terrains vagues, les friches et les délaissés, nous recentrerons notre texte sur les espaces en friche, que

39 Romain Paris, « La valeur du vide », in *La Forêt des délaissés*, *op. cit.*, pp. 19-29.

nous avons commencés de situer. Il est temps d'énoncer la manière dont nous allons traiter de la spécificité des friches dans cette recherche. En effet, si on les observe de plus près, elles s'imposent très rapidement comme des paradoxes. Les friches urbaines présentent deux faces opposées : parfois lisibles comme des obstacles à la planification, elles n'en demeurent pas moins d'autres fois des opportunités.

Nous avons évoqué jusqu'à présent les premiers indices qui font d'elles les fondements implicites de discours et de pratiques inédits. Plus fondamentalement, on les voit dès la fin des années 1990 comme des opportunités de retournement des villes sur elles-même. Outre le texte de Claude Chaline souligné plus haut, Claude Prélorenzo émet l'idée d'un urbanisme *intensif* qui marquerait la régénération de la ville sur elle-même, opposé à un urbanisme *extensif*, propre à l'aménagement des villes jusqu'aux années 1970[40]. Les friches sont alors reconnues comme des opportunités foncières, lesquelles ont permis le déroulement des premiers projets urbains. A partir de ces données, on peut aisément admettre que les friches sont des espaces-ressources en ce qu'elles ont fourni, spatialement les opportunités de requalification, et conceptuellement les bases de nouveaux discours.

Dans un tout autre registre, — il s'agit du contexte très précis de la crise, qui débute en 1973 — , lorsque la prise de conscience de l'existence des friches a lieu, celle-ci se réalise dans un contexte de récession, les friches apparaissent alors comme les symptômes territoriaux de secousses économiques. Le contexte politico-économique n'est donc pas favorable, plusieurs paramètres convergent : il est difficile d'inventorier tous les espaces à l'abandon, leur *turn-over* étant important, les sites sont souvent pollués, le coût de réinvestissement est démultiplié, leurs caractéristiques spatiales (mêlant les outillages techniques : les grues des ports, les grandes

40 Claude Prélorenzo, « Les conditions du dialogue entre portuaires et citadins » (entretien avec), *Architecture Intérieure Crée*, n° 289, 1999, p. 31.

industries et les hauts fourneaux) posent problème. Enfin l'image que les friches incarnent associe chômage, récession, dégradation, rouille et casse. Dans ce cas, les friches sont lisibles comme des espaces-déchet.

Si nous venons d'énoncer quelques éléments de ce qui nous semble fonder les termes d'un paradoxe : le déchet et la ressource, c'est pour construire la problématique de notre recherche[41]. Ajoutons à cela la conclusion d'un précédent travail de recherche, qui avait également pour objet les friches. Nous avons constaté que dans un même temps, deux professions, l'une dans le monde des politiques publiques, l'autre dans le champ artistique, expriment des points de vue fondamentalement inverses. Dans les années 1980, au moment où les politiques s'inquiètent de la présence des friches, les artistes photographes les célèbrent[42]. Par leurs productions photographiques, ils illustrent parfaitement les points de vue d'Ignasi de Solà-Morales et de Guy Bellavance, rapportés plus haut.

Dès lors, nous ne pensons pas la dialectique du déchet et de la ressource comme une hésitation, dont on ne parviendrait pas à trancher en faveur de l'un ou l'autre des ses deux termes : elle est, par nature, les deux à la fois. C'est en réinterrogeant *a posteriori* cet objet, qui n'a pas fait l'objet de théorisation particulière, que non seulement nous tenterons de rapporter comment il a été perçu, en intégrant le contexte idéologique et socio-économique dans lequel il intervient mais que, davantage, nous tenterons d'observer comment il a été reçu dans l'univers des pratiques professionnelles du projet de paysage. Les friches seront un point de départ à la production d'un savoir propre à cet objet, tout en examinant ses corrélations multiples avec le paysage.

---

41 Hélène Soulier, « La friche urbaine des années 1980 : déchet ou ressource ? », *Actes du séminaire bisannuel de l'ENSP*, n°8, juin 2003.
42 Hélène Soulier, *Objectif: délaissés,* mémoire de DEA sous la direction de Henri Bresler et de Jean-Louis Cohen, EAPB, 2000.

CHAPITRE 2- QUELLE MÉTHODOLOGIE POUR ENVISAGER LES FRICHES?

Ce chapitre vise l'explicitation de la méthodologie mobilisée pour la thèse. D'emblée apparaîront les hypothèses. La période traitée et le corpus seront ensuite développés, les acteurs et les productions interrogés seront donc argumentés. La diversité du corpus méritera ensuite un éclairage quant aux questions des méthodes employées. Enfin, un bref résumé des chapitres suivants ponctuera cette introduction à la thèse.

A- Hypothèses

Ce travail, qui part donc d'un objet que la thèse s'efforcera de définir précisément, traite aussi de la question du regard. Comme remarqué plus haut, les friches apparaissent tantôt comme des espaces-déchet, tantôt comme des espaces-ressource, la relation des observateurs aux friches étant déterminante. Désigner les observateurs de cette recherche s'est donc révélé fondamental. L'objectivation des friches est réalisable à partir de points de vue et productions sur les friches, situées, définies et pouvant être considérées comme des matériaux de recherche adaptés. Avant de présenter plus précisément ces observateurs, énonçons les hypothèses qui fondent notre travail. Celles-ci tentent de synthétiser la triade conceptuelle de la thèse : l'objet friche, l'acteur et son regard, et le projet de paysage.

Notre hypothèse principale est que les friches urbaines, qui sont des espaces non issus de la planification, ont contribué à modifier les pratiques et la culture professionnelles du paysage. Il s'agit de confirmer le renouvellement des discours et des pratiques utilisant les espaces en déshérence comme argument, dont nous avons livré les

premiers éléments, dans le chapitre précédent.

Notre hypothèse secondaire est que ce changement supposé ne concerne pas uniquement les praticiens du projet de paysage, mais s'étend à un ensemble de professionnels comprenant également les institutions et les maîtrises d'ouvrage. Dans une visée d'interrogation de la notion large de projet de paysage, trois observateurs se sont ainsi imposés, dont la distance d'action sur le territoire et le rapport au projet varient. Dans une logique de cadrage de plus en plus serré sur le territoire, nous étudierons les pratiques professionnelles les plus éloignées du terrain, pour s'en approcher peu à peu. Institutions, maîtrises d'ouvrage et paysagistes ont, en effet, dans une même période, porté un regard sur les friches, qui a donné lieu à des productions multiples.

Enfin, notre dernière hypothèse est que la dialectique du déchet et de la ressource tend à constituer une problématique conceptuelle au travers de laquelle les pratiques professionnelles associées aux friches pourront être rendues lisibles. Cette hypothèse précisera les notions évoquées, le déchet et la ressource, tout en étudiant si elles révèlent des aspects, des faits, des dispositifs non supposés, et si elles peuvent en aider la classification. Le tandem dialectique sera donc un filtre d'analyse permanent des données de la thèse.

Ces hypothèses trouvent leur particularité et leur ambition dans la période dans laquelle elles sont testées, que nous allons développer mais, au travers également, du corpus choisi, relatif aux acteurs et à leurs productions.

B- Période et corpus

Entre le choc pétrolier de 1973, qui dans son sillage révèle aux pouvoirs publics la présence de friches de toutes origines et les années 1990 au cours desquelles sont annoncés des discours et des pratiques dont les friches sont les supports, nous supposons une transformation majeure des points de vue. C'est pourquoi nous travaillerons sur cette période, tant il nous paraît que se joue là un retournement de situation. Nous ne manquerons pas de rapporter, s'il le faut, des évènements ou des productions relatives aux friches antérieures ou postérieures à cette période, ceux-ci étant parfois lisibles en terme de préfigurations ou de conséquences.

Cette période des années 1970-80 est, pour ainsi dire, le moment où s'esquissent les données du territoire tel qu'il existe aujourd'hui. En terme d'infrastructures, le Réseau Express Régional francilien se dessine, le Périphérique est achevé, les trains à grande vitesse apparaissent et l'aéroport Roissy Charles de Gaulle est enfin ouvert. Au niveau architectural, les projets se succèdent : on inaugure la tour Montparnasse en 1973, le centre culturel Georges Pompidou réalisé par Renzo Piano et Richard Rogers ouvre en 1977, et les Halles de Claude Vasconi et Georges Penneach, en 1979. Sur le plan urbanistique, la région Ile-de-France succède à la Région Parisienne en 1976 et la question de l'équilibre territorial, politique et démographique au plan national est posée, au regard notamment d'une capitale hypertrophiée. Une forme de réponse est décidée par les intellectuels et les aménageurs, au travers des Villes Nouvelles.

Dans le champ du paysage, c'est en 1975 que l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles ouvre enfin pour former un cycle de paysagiste, en quatre ans, menant au diplôme de paysagiste DPLG, se distinguant définitivement de l'Ecole nationale supérieure

d'horticulture. Un nouvel intérêt pour le paysage s'exprime dans plusieurs champs (géographie, art, philosophie, paysage et architecture). Les premiers auteurs François Dagognet[43], Bernard Lassus[44], Alain Roger[45], Christian Norberg-Schulz[46], produisent des écrits sur le paysage, rares dans un premier temps, plus fréquents à partir du milieu des années 1980 (Pierre Sansot, Jean-Robert Pitte, Jacques Simon, Kenneth Clark, Michel Collot, Anne Cauquelin, Augustin Berque, Yves Luginbühl, Alain Corbin).

Notons enfin le point fort de cette période d'étude : le changement de la présidence du pays en 1981. Dès son arrivée à la présidence, François Mitterrand lance la politique des « grands travaux » : l'aménagement du parc de La Villette, du Ministère des Finances, du Centre international de la musique, de l'Opéra de Bastille, du Louvre (la pyramide sera inaugurée en 1989), l'achèvement de la gare d'Orsay et de la Défense.

Changements politiques, nouvelles infrastructures, réflexions sur l'aménagement du territoire, avènement du paysage comme champ de réflexion marquent notre période d'étude. Les institutions, les types de projet lancés par les maîtrises d'ouvrage et les projets réfléchis par les paysagistes feront donc écho à cette période de bouleversements, durant laquelle les friches apparaissent, à l'ombre des enjeux forts qui se jouent sur le territoire français.

Nous tenterons maintenant, de présenter le type de productions réalisées sur le thème des friches, qui composent notre corpus d'analyse, organisé selon une logique d'acteurs.

---

43 François Dagognet, *Une épistémologie de l'espace concret : néo-géographie*, Paris, Vrin, 1977 puis François Dagognet F (dir.), *Mort du paysage? Philosophie et esthétique du paysage*, Seyssel, Champ Vallon, 1982.
44 Bernard Lassus, *Jardins imaginaires. Les habitants paysagistes*, Paris, Presses de la Connaissance, 1977.
45 Alain Roger, *Nus et paysages*, Paris, Aubier, 1978.
46 Christian Norberg-Schulz, *Genius Loci*, Liège, Mardaga, 1997, (rééd. 1981).

Des institutionnels, acteurs de l'observation des friches

Dans les sillages de la seconde guerre mondiale, les politiques d'aménagement du territoire sont instaurées par le général De Gaulle. Prenant des formes spécifiques, deux institutions essentielles vont se créer, la toute première, à l'échelle régionale, la seconde à l'échelle nationale.

En 1960, l'Institut d'Aménagement de la Région Parisienne (IAURP) est créé, d'abord sous la direction de Robert Bordaz, futur directeur du Centre Georges Pompidou (1970-1977), chargé de faire des études prospectives sur l'avenir de la région. Pressenti par le Général De Gaulle, sur les conseils du ministre Michel Debré, l'inspecteur des Finances Paul Delouvrier, revenu d'Algérie où il assurait la délégation du gouvernement est nommé en 1961 Délégué au District de la Région Parisienne. Un an plus tard, il devient le président de l'IAURP, tandis que Jean Millier en assume la direction générale, dans le but de « casser le PADOG », le Plan d'Organisation Générale de la Région Parisienne réalisé sous la direction de Pierre Gibel, alors directeur du Service d'Aménagement de la Région Parisienne (SARP) et de construire un schéma directeur de la Région Parisienne, dont les prévisions démographiques sont bien supérieures à celles envisagées dans le PADOG, et aux horizons plus larges[47].

En second, la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) est créée en 1963, dans une forme de réaction à la création de l'IAURP, la France étant alors très marquée par l'ouvrage du géographe Jean-François Gravier, Paris et le désert français[48].

> « Des débats opposaient deux conceptions de l'aménagement du territoire. D'un côté des arguments en faveurs d'un nécessaire rééquilibrage du pays, de l'autre,

47 *L'aménagement de la région parisienne (1961-1969)- Le témoignage de Paul Delouvrier*, Paris, Presses des Ponts et Chaussées, 2003.
48 Jean-François Gravier, *Paris et le désert français*, Paris, Le Portulan, 1947.

> la nécessité d'aménager la région parisienne pour en faire un pôle de développement »[49].

Sous une forme différente, moins technicienne que l'IAURP, la DATAR est placée dans un premier temps sous la responsabilité du Premier Ministre, et fonctionne avec des chargés de mission, experts, chercheurs, mêlant plusieurs disciplines liées au territoire : la géographie, l'économie, la science politique, la prospective. Son premier délégué est Olivier Guichard, fidèle gaulliste et ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire de 1968 à 1969, ministre de l'Aménagement du Territoire de 1972 à 1974.

Répondant à une conception de l'aménagement qui sépare la France de l'époque en deux, les institutions se complètent, dans le périmètre du terrain qu'elles couvrent, mais aussi dans le choix du rapport à l'aménagement, et dans les personnalités qui en assurent les missions. Davantage issue d'un univers technique, avec une culture de l'urbanisme dispensée par quelques ingénieurs des Ponts et chaussées comme Serge Golberg, et par des personnalités politiques dont la pratique de l'urbanisme s'était plus ou moins improvisée en Algérie (Jean Vaujour et Michel Paquart), l'IAURIF, qui succède à l'IAURP au changement de la région, développe et aménage le territoire régional, dont les prévisions démographiques et les schémas d'aménagement demeurent à inventer. A l'inverse, la DATAR, basée sur la prospection, se lit comme un organisme basé sur la réflexion et lié au domaine universitaire ; l'innovation dans la conception du territoire et sa méthodologie représentent également, par sa structure de chargés de mission, un organisme singulier.

Ces deux institutions proposent, dans les années 1980, une identification claire de l'objet de notre thèse. La DATAR élabore

---

49 « La création de la DATAR », in Christel Alvergne, Pierre Musso (dir.), *Les grands textes de l'aménagement du territoire et de la décentralisation*, Paris, La Documentation Française, 2003, p.137.

l'ouvrage *Les grandes friches industrielles*[50], dirigé par l'ingénieur des Ponts et Chaussées, Jean-Paul Lacaze, dans le cadre d'un groupe de travail interministériel, chargé de faire le bilan national des friches, d'en préciser leur caractéristiques, et d'en évaluer l'évolution. Cet ouvrage sera couramment appelé le « rapport Lacaze». Dans un tout autre registre, elle organise parallèlement, sous l'impulsion de Bernard Latarjet, la Mission Photographique, au cours de laquelle un ensemble de photographes ponctueront le territoire français d'images, en fonction de thèmes soulignant les dernières grandes mutations du territoire français. Cette mission a été rendue au travers de l'ouvrage *Paysages. Photographies en France dans les années 80*[51] et complète l'observation analytique du rapport évoqué plus haut.

L'IAURIF, de son côté, produit entre 1979 et 1998 une série de rapports intitulés *Friches industrielles en Ile-de-France, définition-inventaire-évolution*[52], tous réalisés sous la direction du directeur d'études de l'IAURIF, Jacques Piétri. Nous ne commenterons toutefois que les trois premiers inventaires de l'IAURIF, ceux de 1979, 1982 et 1986, le dernier étant synchronique de celui de la DATAR.

Les rapports de l'IAURIF et de la DATAR visent l'observation des friches sur le territoire, analysent le phénomène et nous les examinerons comme deux expressions fondamentales du regard institutionnel porté sur les friches. Nous reviendrons, en outre, à la Mission photographique de la DATAR sur laquelle nous avons déjà travaillé dans le cadre de notre DEA, puisqu'elle est emblématique d'une toute autre position quant aux friches du territoire français ;

---

50 DATAR, *Les grandes friches industrielles*, Paris, La Documentation Française, 1986.
51 Bernard Latarjet, François Hers, *Paysages. Photographie en France dans les années 80*, Paris, Hazan, 1989.
52 IAURIF, *Friches industrielles en Ile-de-France, définition-inventaire-évolution*, 1979, 1982, 1986, 1991, 1993, 1998.

son exploitation permettra d'observer de près les expressions d'un regard artistique, dont nous avons déjà manifesté l'importance en introduction.

Des maîtrises d'ouvrage, acteurs d'une commande

L'IAURIF, présenté plus haut, est à l'origine du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDAURIF, paru en 1974, approuvé en 1976) qui prévoit une évolution du territoire régional, tout en orientant les modalités urbanistiques de cette évolution. Dans ce plan-guide, on désigne trois grandes friches parisiennes, les terrains des abattoirs de La Villette fermés en 1974, les terrains Citroën et enfin les entrepôts de Bercy, pour une transformation en espaces verts, qui font alors défaut dans la capitale. Dès lors, la décision sera prise d'affecter à ces terrains disponibles ou potentiellement disponibles, la destination de grands parcs parisiens. Il s'imposait à nous de suivre dans le temps, le dessein mis en œuvre sur ces trois grands terrains. La transformation de deux d'entre elles, les terrains de Citroën et de Bercy, a été orchestrée par les soins de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), tandis que celle des terrains de La Villette le fut par un établissement public dépendant du Ministère de la Culture, l'Etablissement Public du Parc de la Villette (EPPV), transformé aujourd'hui en Etablissement du Parc et de la Grande Halle de La Villette (EPPGHV) et dont Bernard Latarjet, protagoniste de la Mission Photographique, assure la présidence aujourd'hui.

L'EPPV est fondé en 1979, avec à sa présidence le célèbre acteur de l'IAURP, Paul Delouvrier dont nous avons souligné le rôle important. L'homme se voit chargé de l'aménagement des 55 hectares du domaine, tout en donnant suite au travail réalisé auparavant par Jean Sérignan, sur le site depuis 1971, directeur de la Société d'Economie Mixte de La Villette, dont la mission était de rationaliser le fonctionnement des abattoirs, déjà menacés. Mais

c'est au changement politique de 1981, qu'une nouvelle équipe s'installe à La Villette au mois de novembre. L'énarque passionné d'architecture et d'art, François Barré, se trouve ainsi chargé de la rédaction du programme du concours pour l'aménagement du futur parc, Paul Delouvrier conservant la présidence de l'établissement. A la faveur de la politique des Grands Travaux, La Villette devient, effectivement, un projet auquel le président est attaché. L' « homme de main », François Barré, s'applique à la tâche avec succès, puisque le programme qu'il rédige est salué aujourd'hui comme l'un des plus novateurs en matière de parc urbain.

L'autre institution maître d'ouvrage, l'APUR, est fondée en 1967, et le premier directeur Pierre-Yves Ligen, le restera jusqu'en 1984, prenant la tête de toutes les études d'urbanisme liées à Paris. Essentiellement composé d'urbanistes, d'architectes, d'aménageurs et de sociologues, l'APUR dépend de la Ville de Paris, puisque des membres chargés de l'Urbanisme à la Ville de Paris intègrent son conseil d'administration. Deux personnalités de l'APUR sont en charge de la rédaction des programmes de consultation pour les aménagements des parcs, destinés aux futurs maîtres d'œuvre, Jean-Michel Milliex, pour Citroën, dont le concours s'élabore en 1985 et Pierre Micheloni, pour Bercy, en 1987, tous deux architectes diplômés des Beaux-Arts au tournant des années 1970, et rapidement intégrés à l'atelier parisien. Chacun d'entre eux, également, enseigne à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville.

Des paysagistes, acteurs du projet

Dans la continuité de ces épisodes, nous observerons les réponses aux trois concours. Nous nous focaliserons en particulier sur une dizaine de réponses écrites et projectuelles, produites et dirigées par les paysagistes faisant partie des projets primés ou sélectionnés lors

du premier tour de chaque concours. La lecture des projets élaborés entre 1983 et 1987 rend compte de la production paysagiste des années 1980, dont les changements de la dispense de l'enseignement, les questionnements pédagogiques et institutionnels marquent fortement la période. Les grands noms du paysage, confirmés à l'heure actuelle, ont tous participé aux concours de ces grands parcs parisiens.

Pour le parc de La Villette, nous étudierons les rendus d' Alexandre Chemetoff, Gilles Vexlard, Bernard Lassus, tout en faisant référence également aux travaux de Michel Corajoud, non sélectionné mais paysagiste devenu incontournable dans l'horizon des pratiques paysagistes françaises. Pour le parc de Citroën, nous nous pencherons sur les projets de Jacques Sgard et de Michel Corajoud, enfin, pour Bercy, nous avons choisi d'étudier les travaux de Jacques Coulon et Gilles Vexlard. Excepté le projet de l'équipe fondée autour de Bernard Huet pour Bercy que nous mentionnerons parce qu'il incarne un rapport au site très particulier, il ne s'agit là que de projets non réalisés.

Tous les paysagistes mentionnés plus haut ont enseigné à l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles (ENSP). Gilles Vexlard y enseigne encore, tous les autres s'en sont retiré à l'heure actuelle, chacun pour des raisons diverses. Michel Corajoud est sans doute l'enseignant le plus permanent de l'école, puisqu'il y entre dès 1971, au moment où l'école de Versailles traverse une crise grave, qui prendra fin avec l'autonomisation de l'ENSP et y demeure jusqu'à sa retraite, en 2005.

Les productions formant le corpus sont donc très différentes. Il s'agit en fin de compte, d'observer trois types de productions : un certain nombre d'ouvrages écrits et iconographiques, trois concours interrogeables au travers des programmes de consultation remis

aux concepteurs et enfin des projets de parcs non réalisés, projetés par des paysagistes et publiés (malheureusement souvent trop partiellement).

Deux logiques fondent ce corpus. La première est d'ordre territorial. Nous avons choisi d'observer les regards portés sur les friches, considérées depuis leur ensemble jusqu'à leur unicité. Il s'agit donc d'observer le territoire, du général vers le particulier. Mais cette logique ne va pas sans une seconde : il s'agit également d'une logique de projet, pris dans son acception la plus large. En effet, le projet de paysage s'organise d'amont en aval, depuis l'institution ou la collectivité territoriale selon son territoire d'action jusqu'au projet paysagiste, donnant forme à la transformation spatiale. Dans les deux cas, il y a progression dans la planification, des plus hautes instances vers l'agence de paysagiste, du territoire français entier à la friche parisienne.

Insistant sur la question du regard, il sera possible au travers de ces productions aux formes plurielles, d'interroger la manière dont sont envisagées les friches, dans un temps restreint et par la convergence des points de vue.

C- Textes et images, plusieurs méthodes

Le corpus constitué par les productions des acteurs est composite. En résumé, nous sommes confrontés à du texte d'une part, à des images d'autre part, photographiques dans un cas, cartographiques ou projectuelles dans les autres cas. Nous considérons tous ces matériaux sur le même plan, et pour reprendre le titre de l'ouvrage du philosophe John Langshaw Austin *Quand dire c'est faire*[53], associant à la parole une action, photographier, illustrer, dessiner tiennent selon nous, au même titre que le texte, d'un mode opératoire identifiable.

Notre travail, qui part des friches pour questionner le projet de paysage par l'intermédiaire du regard d'acteurs convergents et concomitants, vise à rendre une interprétation des productions de ces acteurs, composées de textes et d'images. Même si nous utilisons par moments, des outils d'analyse propres à l'analyse de contenu, comme la sémantique, l'analyse des co-occurrences, la lexicologie[54], notre propos sera davantage inspiré des démarches structurales, pour révéler un sens, une structure des textes illustrés, invisibles dans une seule lecture. Cherchant à débusquer les thèmes, items, images linguistiques associées aux friches, nous tenterons de restituer une synthèse du regard de l'acteur à un moment précis, en intégrant le plus possible, des éléments de culturologie, propres à la définition d'un contexte précis, humain, institutionnel, temporel, social.
Le choix des acteurs était, en cela, déjà déterminant des savoirs produits dans cette recherche. Rappelons, en outre, l'ouvrage de Jacques Revel et Jean-Claude Passeron cité plus haut[55], relatif à la micro-histoire, auxquels nous pourrions ajouter l'article de Carlo Ginzburg[56], célébrant la force du détail en vertu de l'analyse ou du récit contemporains. De la même manière, notre corpus sera donné comme le matériau le plus parlant, que l'analyse exploratoire a tenté

53 John Langshaw Austin, *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil, 1991.
54 Laurence Bardin, *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, 2001, (rééd. 1977).
55 Jacques Revel, Jean-Claude Passeron, *op. cit*.
56 Carlo Ginzburg, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, n° 6, novembre 1980, pp. 3-44.

d' « épuiser », afin que sa restitution apparaisse comme dominante dans la thèse. Le texte de la thèse, dans ce sens, est un texte de restitution d'un travail exploratoire long et complexe. Dans les productions qui forment notre corpus, il n'était pas évident a priori d'y déceler des problématiques générales portant sur les friches. Le travail exploratoire et l'analyse qui ont été réalisés ne doivent pas disparaître au regard d'un texte qui met en récit cette étape et tend à en donner une image finie. Le lecteur devra donc avoir à l'esprit la distance effective entre les textes de départ, formant le corpus et le texte de la thèse qui en propose une synthèse problématisée. Pour cela, notre problématique du déchet et de la ressource demeure, tout au long de la thèse, le fil directeur de l'analyse. Nous repérerons comment le discours opère des choix idéologiques, descriptifs et utilise les questions urbanistiques, sociales, économiques pour argumenter des textes tantôt techniques, tantôt prospectifs ou encore liés au projet. Nous tenterons de rendre compte à quel point les deux termes de cette dialectique expriment une tension caractéristique de notre objet de recherche.

La présence de plusieurs acteurs au sein de chaque type, institution, maître d'ouvrage et paysagiste a généré, à un niveau plus général, un mode comparatif. En tenant compte des spécificités propres à chaque production étudiée, nous avons cependant organisé la restitution en tentant d'en dégager les récurrences et les dissemblances. Cette attitude a permis, en un sens, de renforcer la particularité des productions étudiées, tout en cherchant, à l'inverse, à viser le « généralisable ».

Mais revenons à cette question des images. Celles-ci apparaissent dans les textes illustrés comme des éléments interagissant sur le texte ou complétant celui-ci, lorsque l'écriture ne permet pas de rendre parfaitement l'expression de certaines données. Nous y serons très attentifs. Citons les enjeux que Frédéric Pousin énonce dans son article « Retour sur une consultation de concepteurs », lorsqu'il

affirme que :

> « La réponse donnée par des concepteurs, paysagistes, architectes et urbanistes, à un appel à proposition ou à un concours peut être considérée comme une opération de traduction des objectifs sociaux, économiques et politiques de la maîtrise d'ouvrage »[57].

Nous pourrions étendre cette notion de traduction d'objectifs multiples à l'ensemble des images présentes, voire des textes analysés, que nous considérons comme, effectivement, des traductions du regard porté sur les friches. Les images seront donc restituées avec un intérêt particulier, quand elles complètent les messages du texte, ou l'accentuent. Elles sont également à considérer comme porteuses d'indices et de sens, sortes de reflets du texte.
Il est nécessaire toutefois, d'indiquer un type d'images spécifique, relevées dans l'ouvrage de la Mission Photographique. L'analyse de ces images, qui rend compte du sens iconographique mis en jeu dans les photographies de friches a nécessité une méthode adaptée, propre aux outils de l'analyse iconographique. Rappelons-en quelques points et sources méthodologiques.

Lors d'un travail antérieur, nous avions analysé une série d'images[58]. Celles-ci ont été sélectionnées en fonction de critères figuratifs et iconographiques, à savoir la certitude qu'elles représentaient des friches ou des délaissés situés en milieu urbain. A partir de là, une série d'images a été sélectionnées en fonction de critères précis : auteur de la photographie, son type et son format, son appartenance à une série ou non, le type de délaissés représentés, les indices de l'urbain, la localisation du délaissé, la nature des éléments limitrophes, la nature de la limite, la fonction antérieure de la friche, la fonction future lisible, les pratiques que l'espace laisse apparaître, l'esthétique de la photographie… Une fois ces données énoncées,

57 Frédéric Pousin, « Retour sur une consultation de concepteurs », *Les Carnets du Paysage*, n° 5, printemps 2000, p. 10.
58 Hélène Soulier, *op . cit.*

une lecture plus libre, basée sur deux interprétations iconographiques de Pierre Francastel et Gilles Deleuze[59] a permis d'identifier des effets d'images tels que l'espace scénique, la dialectique du dedans et du dehors, les géométries résiduelles et les textures appliquées aux friches, le sublime et le pittoresque…Nous reprendrons l'analyse pour certaines de ces photographies, car elle permet de mieux comprendre le projet de la Mission Photographique et complèteront le point de vue du rapport Lacaze, dans une toute autre visée.

D- Résumé du texte

Comme nous l'avons évoqué, la logique d'acteurs est essentielle dans notre recherche. Les trois types d'acteurs convoqués ont fourni les productions analysées dans la thèse, en même temps qu'ils ont structuré sont texte. Nous présenterons donc brièvement le contenu de chacune d'elles.

La première partie, intitulée « Analyser les friches. Le bilan des institutions », traite donc de l'analyse des documents de la DATAR et de l'IAURIF. Dans le troisième chapitre donc, nous rappelons les origines causales des friches. Nous abordons, ensuite, l'origine de la création des deux institutions et établissons les bases des documents, à savoir la définition qu'elles font de la friche, tout en en observant la géographie des inventaires. Le quatrième chapitre (« L'évolution sensible du regard sur les friches entre 1979 et 1985 ») traduit la façon dont la prise de conscience des friches se déroule et évolue. On montre comment la friche devient peu à peu un objet à reconvertir, donc de fait, porteurs de qualités. Le chapitre suivant (« L'apparition des friches dans le champ du paysage ») traite de l'intégration des friches à la question du paysage, moins pragmatique. Dans un premier temps, nous y développons la manière dont la reconversion

59 Pierre Francastel, *Peinture et société*, Paris, Denoël, 1977 et Gilles Deleuze, *Francis Bacon-Logique de la sensation*, Paris, La Différence, 1981.

fait sens au regard de questions dites de paysage. Dans un deuxième temps, nous faisons référence à la Mission Photographique. Celle-ci renvoie à une toute autre appréhension du problèmes des friches, nous l'explicitons.

La deuxième partie « Questionner des terrains parisiens en friche. La commande des maîtrises d'ouvrage », traite de la comparaison des programmes de consultation des trois concours La Villette, Citroën et Bercy. Premièrement, dans « La géographie des terrains », nous opposons les attentes formulées d'une part par l'EPPV, d'autre part, par l'APUR. Nous faisons émerger les représentations sous-jacentes aux programmes de consultation; une différence entre géographie physique et géographie humaine est explicitée. Dans le septième chapitre (« La prise en compte du terrain dans les programmes »), nous observons la manière dont les maîtrises d'ouvrage commencent d'opérer des sélections sur le terrain à transformer. La disparition et la permanence d'objets ou de données du terrain sont soulignées tandis que la notion de mémoire sera défendue à La Villette. Le huitième chapitre (« Programmer un parc parisien des années 1980 ») rend compte de la manière dont les terrains s'installent dans une continuité, soit dans l'art des jardins, soit dans l'utilisation alternative des terrains, à La Villette par exemple.

La troisième et dernière partie s'attache à étendre la notion de friche à celle de site de projet de paysage (« Projeter sur des friches. Le projet de paysagiste »). Nous revenons en conséquence, sur la base des écrits des paysagistes, à ce que nous avons appelé l' « attitude paysagiste », dans laquelle quelques principes sont explicités comme « lire le site », « fonder le projet », « le déjà-là comme opportunité », « le site en processus » et « rendre le site lisible » (« Des spécificités paysagistes»). Le dixième chapitre (« La manifestation du site dans les projets ») focalise sur ce que les trois terrains, considérés

indépendamment les uns des autres, génèrent comme pistes de projet, en partant de l'hypothèse que dans les sites, se trouvent déjà des éléments de projet.

PARTIE 1.

OBSERVER LES FRICHES. L'ANALYSE DES INSTITUTIONS

Démarche, terrain

Dès l'après-guerre, la reconstruction absorbe les énergies politique et sociale en même temps que les prévisions démographiques explosent; en 1955, la métropole parisienne est censée atteindre dans la décennie les 15 millions d'habitants. Quelques personnalités politiques et universitaires (notamment des géographes et des économistes) mettent alors en cause le surdéveloppement de l'agglomération parisienne par rapport au sous-développement du reste du pays.
En 1947, l'ouvrage *Paris et le désert français* cristallise les questionnements propres à cette période –texte qui reçoit le grand prix d'histoire de l'Académie française en 1959–, réédité en 1964 et en 1972, chaque fois relançant le débat avec la même vigueur, Jean-François Gravier y écrit :

> « Pourtant, on a perdu l'habitude, depuis Haussmann, de crier au scandale chaque fois que Paris accroît les frais généraux de la nation, tant il a fini par paraître naturel que la capitale fasse la loi. Paris est devenu aux yeux des français une sorte de vedette de cinéma que chacun espère voir un jour « en chair et en os » et dont les fantaisies sont d'avance pardonnées »[60].

En même temps Eugène Claudius-Petit, nommé ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme en 1948, écrit :

> « dans l'ordre intellectuel, comme dans l'ordre économique, le pays souffre toujours du même phénomène de congestion et de vide [...]. Tel est l'aspect fondamental d'un désordre qui, sous quel qu'angle qu'on l'envisage, a son origine dans une mauvaise répartition des activités sur le territoire » [61].

---

60 Jean-François Gravier, *op. cit.,* p. 170

61 Eugène Claudius-Petit, « Pour un Plan national d'Aménagement du territoire », Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, février 1950. Communication au Conseil des Ministres, p. 12, cité par Jean-Paul Laborie, Jean-François Langumier, Priscilla de Roo, *La politique française d'aménagement du territoire de 1950 à 1985,* Paris, La documentation française, 1985, p. 15.

Relatives aux crises de l'équipement du territoire en matière d'infrastructure, d'assainissement et de l'habitat parvenues à leur paroxysme quinze ans après la guerre, les institutions régionales et nationales ont comme chantier immédiat l'équipement d'un territoire bouleversé.

Au plan régional, la création de l'IAURIF est corrélative à la remise en question officieuse du PADOG, amorcé en 1958. L'institut, selon Catherine Bramat, marque une volonté de politique nouvelle : « celle de maîtriser et d'organiser la croissance de l'agglomération parisienne en pensant son développement, non plus dans les limites de Paris et de sa banlieue immédiate, mais à l'échelle d'une région urbaine approchant les dix millions d'habitants »[62]. Le début des années 1960 correspond donc au lancement d'une nouvelle stratégie d'aménagement du territoire régional, articulée avec l'aménagement du territoire national. Grâce à ce support technique, l'institut parvient à s'imposer comme le maître d'oeuvre du nouveau plan d'aménagement, rendu public en 1965, sous le nom de Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région de Paris (SDAURP), provoquant la disgrâce du PADOG de Pierre Gibel. Un nouveau découpage administratif de la région s'organise alors : huit nouveaux départements sont créés en 1964 et de nouvelles préfectures s'installent quelques années plus tard (Bobigny, Nanterre, Créteil, Evry et Cergy). Paul Delouvrier, dans son témoignage, retrace les voyages d'études successifs de l'équipe de l'IAURIF (Jean Millier, chargé des questions d'urbanisme et d'aménagement ; Serge Goldberg, directeur des programmes qui deviendra le premier directeur de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et Jacques Michel, directeur des études). A ce moment-là, l'équipe se fait l'investigatrice des Villes Nouvelles européennes. Stevenage, par exemple, est intéressante mais apparaît comme implantée trop loin du coeur de Londres. Les villes nouvelles suédoises également, sont

62 Catherine Bramat, « IAURIF, quarante ans d'aménagement en Ile-de-France », *Géographie, Economie, Société*, vol. 3, n°1, 2001, p. 133.

singulières car résolvant « la continuité dans la discontinuité », elles se situent, en effet, le long des lignes de métro et sont entrecoupées par de vastes poches vertes[63]. Très rapidement, le choix de cinq Villes Nouvelles est opéré, dans la grande couronne parisienne et en 1965, les zones d'aménagement différé (ZAD) sont arrêtées sur de vastes territoires permettant la création ultérieure des Villes Nouvelles : Evry, Cergy-Pontoise, Saint-Quentin en Yvelines, Marne la Vallée et Melun Sénart. Parallèlement à ce grand projet d'urbanisme, les infrastructures de transport en commun régional sont développées, les lignes du Réseau Express Régional (RER) et les voies rapides en rocade s'esquissent tandis que sont actés le centre tertiaire de La Défense et les bases régionales de loisirs.

C'est au plan national que la DATAR poursuit « une utopie qu'il faudra sans cesse rappeler : atteindre une répartition harmonieuse des hommes et des activités sur le territoire » [64]. Entre sa création et son démantèlement en 2005, la DATAR est présente sur de nombreux chantiers, ses actions porteront sur les espaces ruraux, la politique d'industrialisation, le développement socio-économique du territoire, la décentralisation et le développement local. Dans les années 1970, l'institution se plaint de la rareté et de la faible taille des grandes villes du pays. Il s'agit donc de favoriser et d'organiser la croissance de ces aires urbaines, dans une période marquée par une rapide et inéluctable concentration urbaine. On déclare alors que la population urbaine du pays doit doubler jusqu'à l'an 2000 et passer de 35 millions à 70 millions de citadins. Le gigantisme des orientations publiques traduit alors l'euphorie d'une croissance économique et démographique forte. De 1966 à 1973, la DATAR s'efforce de promouvoir une politique globale du Bassin parisien, consciente des répercussions importantes sur cet espace des mouvements de délocalisation qui touchent nombre d'activités parisiennes, et de l'intensité du mouvement d'urbanisation de la région parisienne. En

63 *L'aménagement de la région parisienne (1961-1969). Le témoignage de Paul Delouvrier*, *op. cit*., p. 61.
64 Jean-Paul Laborie, Jean-François Langumier, Priscilla de Roo., *op. cit.,* p. 15.

1973, neuf centres régionaux sont privilégiés pour accompagner cette croissance : Caen, Le Mans, Tours, Orléans, Troyes, Reims, Amiens, Le Havre et Rouen avec la Ville Nouvelle du Vaudreuil.

Mais le gigantisme des prévisions s'essouffle et d'autres chantiers vont devenir indispensables, ajoutant au choc pétrolier de 1973-1974 les indices d'une crise. Une observation attentive des banlieues va s'élaborer; dès 1981, le gouvernement, par la réflexion et les expérimentations conduites par la Commission nationale pour le développement social des quartiers (CNDSQ), s'efforce de recomposer plusieurs quartiers dans des grands ensembles en cours de marginalisation sociale et de dégradation. Pendant le IXè Plan, quatre-vingt quartiers vont bénéficier du travail de la Commission Nationale. Le développement local doit aussi être un objectif des élus urbains. Cette politique étend d'une certaine manière les opérations « Habitat et Vie Sociale » (HVS), programmes de rénovation initiés une dizaine d'années auparavant. En novembre 1983, le Premier Ministre Pierre Mauroy définit la mission du groupe « Banlieues 89 » au sein de l'agglomération parisienne, dirigée par Roland Castro et Michel Cantal-Dupart, qui consiste à stimuler l'élaboration de projets urbains divers par les responsables locaux des communes de banlieue. A cette même période, on transfère aux communes la responsabilité de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, la décentralisation est initiée. En outre, la DATAR, à partir des années 1980, aura comme objectif la reconversion industrielle, mais comme nous l'avons déjà évoqué, celle-ci se fera, au départ, en termes strictement économiques. Le conseil des Ministres du 8 février 1984 définit ainsi quinze pôles de conversion concernés par un ensemble de mesures accompagnant les mutations industrielles dans des bassins d'emploi en difficulté : Calais-Dunkerque, Valenciennes, la Sambre, la Meuse, Longwy-Briey-Thionville, Nancy, Le Creusot-Montceau-les-Mines-Châlon-Sur-Sâone, Montluçon, Roanne, St-Etienne, Decazeville, Albi-Carmaux, la Ciotat-La Seyne, et Caen. Le quinzième est Fos-sur-Mer.

Parmi les travaux entrepris à la DATAR et à l'IAURIF, les friches occupent une place essentielle. D'abord considérées comme les méfaits de la mutation industrielle et comme conséquences d'une crise économique, les friches vont progressivement être construites en objets autonomes dont le registre d'action est l'aménagement du territoire. De manière lente et progressive, l'économique se désolidarise de la question spatiale et l'on soumet à l'ordre du jour le terme de « reconversion » du territoire, jusque là réservé au champ économique.

La DATAR organise en 1985 un groupe de travail, présidé par Jean-Paul Lacaze, polytechnicien, ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle du Vaudreuil, puis de celui de La Défense, directeur également de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). L'ingénieur est enfin auteur et professeur d'urbanisme à l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC)[65]. Autour de lui, se réuniront des correspondants de plusieurs ministères et d'institutions diverses. Les Ministères du plan et de l'aménagement du territoire, de l'économie, des finances et du budget, du redéploiement industriel et du commerce extérieur, du logement et des transports sont représentés, mais notons la présence signifiante des Ministères de l'urbanisme, de la culture, de l'environnement, indice de l'élargissement de la question des friches au domaine de la planification et de la gestion territoriale. La Caisse des Dépôts et consignations, des correspondants régionaux (notamment l'IAURIF par l'intermédiaire de Jacques Piétri qui dirige parallèlement les rapports de l'IAURIF sur les friches industrielles) feront également partie du groupe de réflexion. A l'issue de plusieurs

65 Jean-Paul Lacaze, *Introduction à la planification urbaine*, Paris, Le Moniteur, 1979 ; *Les Français et leur logement*, Paris, Presses des Ponts et Chaussées, 1989 ; *Les méthodes de l'urbanisme*, Paris, PUF, 1993 ; *Paris : urbanisme d'Etat et destin d'une ville*, Paris, Flammarion, 1994.

mois de travail, la DATAR remet le rapport *Les grandes friches industrielles*[66], ou le « rapport Lacaze », ouvrage que nous allons étudier précisément par la suite.

Au plan régional, le périodique *Les Cahiers de l'IAURIF,* publié en interne mais diffusés très largement, rendent compte de l'évolution des problématiques de l'institut ; en 1981, le numéro 63 de la revue titre « Friches industrielles en Ile-de-France »[67], la quarantaine de pages consacrées au thème qui nous occupe fait état des deux premiers rapports de l'IAURIF, réalisés sous la direction de Jacques Piétri, directeur de division à l'époque, que nous expliciterons dans cette partie, tout en ajoutant le troisième, celui de 1985. A l'IAURIF, la réflexion sur les friches est engagée dès 1979. Elle sera prolongée en 1982, 1986, 1991, 1993 et 1998 au travers de la série de rapports intitulés *Friches industrielles en Ile-de-France, définition-inventaire-évolution*[68].

Le rapport Lacaze est publié en 1986, tandis que la réflexion de l'IAURIF s'échelonne sur plusieurs années. Le dernier rapport étudié, celui de 1986 paraît exactement au même moment que le rapport Lacaze de la DATAR. La convergence de ces deux regards sur le même objet est donc exceptionnelle parce qu'elle opère de manière synchronique.

Il nous a semblé opportun, enfin, d'observer une autre forme de réflexion sur les friches que la DATAR met en place dès 1983, qui peut paraître originale au regard des précédentes. Rappelons qu'il s'agit de la campagne photographique à thèmes lancée sur l'ensemble du territoire français : la Mission Photographique. Les

66 DATAR, *op. cit.*
67 « Friches industrielles en Ile-de-France », *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 63, 1981, pp. 5-41.
68 IAURIF, *Friches industrielles en Ile-de-France, définition-inventaire-évolution*, 1979, 1982, 1986, 1991, 1993, 1998. Les périodes d'observation des inventaires publiés en 1982 et en 1986 prennent fin, respectivement, en 1981 et 1985, c'est pourquoi nous trouverons parfois ces dates dans le texte.

friches font naturellement partie de ces thèmes photographiés. C'est donc l'occasion d'observer comment une institution mobilise, d'une part des outils de réflexion courants (analyse, recueil de données), d'autre part un outil peu banal dans les pratiques administratives : la photographie comme construction consciente d'une représentation du territoire et à la fois documentation de ce même territoire. Ajoutons ici que la Mission Photographique traduit très justement les pratiques innovantes de la Délégation ; par là, elle révèle à quel point l'observation du territoire ne peut s'élaborer qu'en référence à la culture que l'on a de celui-ci.

C'est à Bernard Latarjet, alors chargé de mission à la DATAR que revient l'initiative de la Mission Photographique. La période des années 1980 marque pour lui un moment singulier de l'évolution du paysage : fin de la croissance démographique et de l'exode rural, achèvement des grands équipements, rupture des lois anciennes de localisation des entreprises et des personnes. Il écrit ainsi :

> « Les grands courants qui ont bouleversé notre géographie s'interrompent ou s'infléchissent en même temps. On décèle simultanément les premiers signes de changements à venir dans les formes urbaines, les mode de communication, les systèmes d'activités. Pour les observateurs du présent et de l'avenir, la DATAR entend marquer ce moment »[69].

En effet, les premiers signes de la crise des banlieues apparaissent, le choc pétrolier n'a que quelques années, et la chute économique qui en a découlé perdure. Ce sont autant d'évènements qui font du territoire français du début des années 1980, un espace bouleversé. Les friches, à cette période ne représentent qu'une facette de la crise du territoire que la Mission Photographique se donne pour objectif d'illustrer, « les « lieux de la crise » feront l'objet d'une exploration précise dans la mesure où ils symbolisent, avec acuité, des transformations

69 Bernard Latarjet, communiqué sur les raisons de création de la Mission photographique, 1984.

qui, à des degrés moindres et à un rythme plus lent, touchent une grande partie du territoire »[70]. Le directeur de la DATAR de 1987 à 1991, Jean-Paul de Gaudemar, souligne que la DATAR s'impose de répondre aux questions suivantes : en quoi consiste le territoire de la crise ? par quels signes se manifeste-t-il ? et quelles en sont ses causes ?

Dans un premier temps, treize photographes sont retenus pour travailler sur une série de thèmes : les banlieues et les villes nouvelles, les paysages agricoles et ruraux, les paysages de la ville, le littoral, les paysages de bureaux, les espaces de la consommation, les paysages vus du chemin de fer, les portraits des français. En 1985, au moment où se concrétise le rapport Lacaze, une deuxième série de thèmes est lancée et de nouveaux photographes rejoignent les précédents. On observera alors les mutations industrielles et urbaines, à savoir les quartiers d'habitat social, les friches urbaines, les opérations d'architecture promues par la mission Banlieues 89, les pôles de conversion, chantiers et points de réflexion de la délégation, évoqués plus haut.

De la première (1984) à la seconde série (1985), un saut est opéré entre quelque chose qui s'apparente aux grandes formes du paysage et des bouleversements plus ponctuels. Mais ce qui est plus étonnant encore, c'est de constater que les friches sont déjà présentes dans les photographies de la première série (notamment dans les clichés d'Holger Trülzsch à Marseille et de Gabriele Basilico sur le littoral par exemple) sans pour autant avoir été désignées comme thème.

Pour les chargés de mission, le recours à la photographie permet de saisir le « brutal air de détresse qui se peint alors sur le territoire »[71]. Face à ces moments de crise, la photographie, elle seule, paraît posséder cet art de la captation de l'éphémère. Elle ne peut donc, selon la Délégation, ni se contenter de rassembler parmi les fonds

70 Extrait issu du compte rendu du CIAT (Comité interministériel d'Aménagement du Territoire) du 18 avril 1984.
71 Jean Paul de Gaudemar, in DATAR, *op. cit*., p. 53.

disponibles de simples images d'information, ni se satisfaire d'une présentation d'oeuvres éparses dont la valeur artistique ne serait pas fondée sur la rigueur d'un projet commun. En outre, si la DATAR est préoccupée par les transformations du paysage, c'est parce que le désir d'un cadre de vie de qualité commande alors de plus en plus les mouvements de la population et de l'emploi. Aménager la France dans les années 1980 signifie aussi pour l'institution aider les Français à reconstruire un décor qu'ils estiment troublé.

La DATAR entend utiliser l'outil photographique pour une question d'adéquation de l'outil à la représentation du territoire français. Elle laisse donc le rôle à des artistes dont le regard passe par le recours à l'image et à la technique photographiques, dont l'acte est « socialement immédiat », c'est à dire « non emprisonné dans une norme administrative ou politique directe »[72].

Entre, d'une part une institution régionale, qui œuvre sur des questions d'aménagement restreints à la région Ile-de-France, et d'autre part, la délégation qui fait le pas, décisif, d'évoquer les friches industrielles tantôt en terme d'analyse spatiale, tantôt sur le plan de la culture du paysage, une différence notoire de regard s'instaure. De là, un glissement s'opère du quantitatif vers le qualitatif, nous tenterons donc de le saisir très précisément.

En guise d'introduction du chapitre suivant, qui amorce la lecture attentive du contenu des différents rapports et ouvrages iconographiques institutionnels, nous présenterons un bilan des friches urbaines, de leurs causes, ainsi que la typologie la plus couramment utilisée de ces espaces.

72 *Ibid.*, p. 53.

CHAPITRE 3- L'OBSERVATION DES FRICHES

A- Origines causales et typologie des friches

Des théories échafaudées au 19ème siècle par des économistes sont réactualisées lors des tentatives d'explications du phénomène des friches depuis les années 1960. Le « cycle de Kondratieff » en est une, basée sur l'étude des facteurs économiques de la société, intégrant les salaires, les taux d'intérêt, les prix de matière première, le commerce extérieur, les dépôts en banque, et d'autres données encore. Nicolaï Kondratieff, économiste russe qui propose les cycles éponymes dans les années 1920, est convaincu que ses études sur la vie économique, sociale, et culturelle pourraient démontrer la récurrence d'un cycle, ce dernier étant à même de prévoir certains mouvements économiques. Certains des économistes modernes ont alors associé au phénomène de déshérence le « bas » des courbes sinusoïdales des cycles de Kondratieff.

Mais pour nombre d'auteurs contemporains, il s'agit davantage de rendre les grandes innovations énergétiques et technologiques responsables de la perturbation de l'organisation spatiale des villes ; un des facteurs les plus conséquents étant l'innovation en matière de communication et de transport, nouvellement esquissés dans les années 1960. En dehors de ces cycles économiques, d'autres hypothèses ont été proposées pour tenter de comprendre et d'expliquer le phénomène des friches urbaines, la notion de « tribut foncier » notamment, est développée par Alain Lipietz[73], et, selon Claude Chaline, auteur de *La régénération urbaine*[74], elle fournirait un enrichissement considérable aux théories diffusées jusqu'alors. En effet, le différentiel de rente foncière en période de prospérité et de

73 Voir Alain Lipietz, *Le tribut foncier urbain*, Paris, Maspéro, 1974.
74 Voir Claude Chaline, *La régénération urbaine*, *op. cit.*

hausse continue des prix de l'immobilier comme méthode d'analyse des formes de spéculation et de ses effets sur le tissu urbain constitue une clé de lecture nouvelle de l'apparition des friches.

Malgré les tentatives de théorisation de la part des observateurs de l'économie et la volonté de les appliquer à la ville, aucun élément n'a été rendu directement responsable de la fabrication de ce type d'espaces. Il semblerait, en effet, que la recherche de causes est plus efficiente dans la combinaison de facteurs propres au 20ème siècle. En premier lieu, il faut mentionner une mutation très importante touchant les sources d'énergie et les modes de transport. En second lieu, il faut rappeler que dans le champ de la division internationale du travail, des mutations sont également apparues, influant sur les logiques de localisation et de délocalisation des activités. Les services, le *high tech* et le tourisme ont pris la relève de secteurs plus traditionnels et les effets sur le territoire en terme de main d'œuvre, d'installation des entreprises et de formes de construction s'en sont ressentis, certains secteurs étant abandonnés au profit d'autres. Enfin, Claude Chaline rend responsable la notion de desserrement urbain, et ce, au moins jusqu'aux années 1990, de la dévitalisation urbaine que l'on connaît, au cours de laquelle un nombre important d'activités est devenu obsolète dans les années 1970-1980, en particulier les ports, les sites militaires et les industries.

Les friches industrielles

C'est en réalité à partir des années 1950, avec la cessation d'activités de production énergétique et industrielle que sont apparues les premières friches françaises —de manière très discrète dans les premiers temps—symptômes devenus plus franchement emblématiques de la dévitalisation des économies urbaines, à partir des années 1970. L'obsolescence ou l'inadaptation technologique irréversible (pour l'exploitation du charbon —les pays noirs—,

cokeries, usines à gaz…), l'incapacité à résister à la concurrence internationale (pour l'industrie cotonnière, la construction navale, la sidérurgie), la fermeture par décision étatique (pour les usines d'armement du GIAT), les multiples décisions de délocalisations d'entreprises expliquent principalement cette dévitalisation.

Les friches portuaires

Jusqu'au milieu du 20ème siècle, les linéaires fluvio-maritimes ont été les lieux de prédilection pour une certaine gamme d'activités : stockage, manutention, production faisant appel à des dessertes par péniches ou par navires. Les accroches maritimes et fluviales constituent jusqu'alors pour la ville une assise économique, à titre d'exemple français, citons Paris, Rouen, Saint-Nazaire, Marseille, Le Havre…

A partir des années 1950 également, la rationalité de ces localisations a connu une profonde remise en cause, ajoutant aux espaces de la dévitalisation industrielle, des friches de centre-villes (Bercy, Tolbiac, ou encore les berges de Bordeaux). L'événement le plus tangible dans la transformation de l'utilisation des ports est la nouvelle utilisation du conteneur qui a exigé de nouvelles embarcations, un nouvel outillage et des zones de dessertes appropriées. Ceci a impliqué l'abandon de surfaces considérables composées de quais, de bassins à flot, de plans d'eau, de docks et de toutes les infrastructures qui y étaient reliées.

En plus des changements de logistique précités, d'autres activités liées à la mer ont été abandonnées, telles que la pêche et les marchés aux poissons, les entrepôts, les infrastructures autrefois liées aux paquebots, les gares maritimes, les quais, les piers (New York) et les bases sous-marines ou les arsenaux. En Grande Bretagne, les cas les plus importants d'arsenaux à l'abandon se situent à

Plymouth, Portsmouth et Chatham. Claude Prélorenzo insiste, en outre, sur le fait que les villes des siècles passés tournaient le dos à la mer, le rivage n'étant pas côtoyé pour des raisons de climat[75]. Ce rapport s'inversera au début du 20ème siècle, transformant les sites portuaires en aires d'enjeux urbains prometteuses.

Les friches militaires

Les Armées, parallèlement, sont devenues l'un des premiers gestionnaires du foncier urbain. Compte tenu de la récurrence de conflits armés en Europe, ceux-ci ont engendré l'enserrement de plusieurs grandes villes dans des ensembles fortifiés. L'espace militaire se compose alors d'éléments divers. De l'Ecole militaire du centre-ville parisien (une dizaine d'hectares) à des casernes (chacune à peu près 5 hectares), ce sont autant d'espaces qui sont tombés dans une première vague de désuétude entre 1950 et 1970. Dans les années 1980, une nouvelle phase de déshérence génère de nouvelles friches militaires, les bâtiments et terrains urbains ou suburbains deviennent inutiles aux Armées, car les effectifs se professionnalisent. Malgré la mise sur le marché par le Ministère de la Défense des biens militaires depuis le début des années 1990, ceux-ci restent nombreux au regard de la quantité de projets d'urbanisme qui peuvent leur être associés. En 1999, Claude Chaline estime à 4 000 hectares les biens déclassés devenus obsolètes, répartis sur 150 sites (les terrains des Groues à Orléans, la caserne Fieschi à Vernon, celle de Boufflers à Fontainebleau…).

Les friches ferroviaires

Globalement, le patrimoine ferroviaire s'inscrit avec celui des

75 Claude Prélorenzo, *loc. cit.,* p. 27.

Armées largement en tête des détenteurs et consommateurs de sols urbains. Il s'avère tout de même difficile d'évaluer l'ampleur des espaces délaissés en agglomération puisque ceux-ci se trouvent pour une grande part, sur des sites portuaires ou industriels, eux-mêmes à l'état de friches. Pour la France, il est dénombré environ 110 000 hectares de sites délaissés, répartis en milieu urbain ou rural. Pour la ville de Paris, le bilan s'élève à 560 hectares, en Grande Bretagne, les ventes de terrains ferroviaires se chiffrent à 40 000 hectares, cependant il reste encore 70 000 hectares à l'abandon. Pour les autres, il s'agit d'emprises ferroviaires dont les espaces sont sous-utilisés. Tel fut le cas de la gare d'Orsay, abandonnée pendant près de quarante ans, ou les gares de Saint-Pancras et de King Cross à Londres, ou Sagrega Station à Barcelone qui font partie de la multitude des gares de fret, de triage avec leurs entrepôts, les cités de cheminots, autant d'emprises devenues excédentaires. Reste à mentionner, enfin, les couloirs ferroviaires qui sont autant de ruptures dans le tissu urbain, Montauban et Ivry illustrent le phénomène tout comme Madrid et son linéaire de 8 kilomètres inutilisés dans le quartier d'Arganzuela par la RENFE.

Les terrains en attente et les dents creuses

Dans *La Forêt des délaissés*, Romain Paris décrit un phénomène supplémentaire, responsable de la formation de délaissés. Il s'agit principalement des ZAC en difficulté[76] : la baisse des prix de l'immobilier (prix de demande) s'est effectuée alors que les achats de terrains étaient réalisés aux prix les plus élevés, obérant l'équilibre financier des opérations. Selon l'âge de la ZAC, la production de friche diffère : les plus anciennes ont eu le temps d'opérer une réduction du périmètre ou un changement de programme, une partie a donc été abandonnée. Les plus récentes, qui ont acquis les terrains mais n'ont pas engagé les travaux, se retrouvent bloquées au stade

76 Romain Paris, *loc. cit.,* p. 23.

initial. Dans l'attente d'une solution, les opérateurs-propriétaires — notamment les SEM communales — laissent leur terrain en l'état, tout en continuant à en assurer le portage. Ce processus est générateur de terrains en attente, ajoutant à l'étendue des friches existantes des surfaces supplémentaires.

Malgré ces phénomènes identifiés, des friches de toutes sortes apparaissent depuis une vingtaine d'années en milieu urbain, leur durée dépend principalement de la pression locale foncière. En effet, nombre d'entreprises et d'activités urbaines se sont vues remettre en cause leur rationalité, abandonnant leurs locaux et laissant à la place soit un bâti abandonné, soit une démolition. Il serait impossible de procéder à une liste exhaustive de ces dernières étant donnée leur diversité. Quelques-unes d'entre elles sont des entrepôts ou des gares routières, des gros équipements agro-alimentaires (les abattoirs notamment de Paris et de Marseille), des bâtiments commerciaux en difficulté ou acculés à la fermeture, des immeubles de bureaux, au centre des agglomérations, des friches résidentielles ou des friche-habitats… Celles-ci peuvent se situer dans les centres-villes des grandes et moyennes agglomérations autant que dans les couronnes périphériques.

Il apparaît donc un découpage temporel au cours duquel la génération de friches ne s'est pas produite de manière régulière : les années 1950 marquent un premier tournant économique à l'issue duquel les premières friches apparaissent, avec des changements de type de production industrielle notamment et une deuxième vague dans les années 1970, accrue par la crise pétrolière de 1974, qui génère la déshérence de vastes territoires — la Lorraine et le Nord-Pas-de-Calais, pour l'industrie et La Ciotat, pour les activités portuaires— . A partir de cette période, la courbe devient exponentielle pendant une quinzaine d'années, aboutissant à une réelle prise en charge par les pouvoirs publics de ce phénomène.

C'est à ce moment précis que les rapports institutionnels que nous observons sont élaborés. L'hypothèse que nous faisons pour cette partie, est que les institutions, au travers de leurs productions, vont faire apparaître les premiers indices du changement de regard sur les friches. Et pour rendre compte de cette évolution, étudions précisément les critères d'évaluation des friches, leur définitions, leur critères d'inventaire, les images qui leur sont associées, tout en étant attentifs aux premiers signes du changement. A ce point du texte, nous pénétrons l'univers des rapports institutionnels et dans la matière textuelle qui s'est offerte. Un aller-retour permanent sera opéré entre les rapports successifs de l'IAURIF et celui de la DATAR, cités plus haut.

B- Le regard institutionnel sur les friches

Définir les friches

Commençons par la définition des friches, que la DATAR explicite ainsi :

> « Dans le vocabulaire de la géographie urbaine, le mot «friche» désignait surtout, à l'origine, les terrains vagues périurbains, ceux où le propriétaire avait renoncé à un usage agricole pour faciliter une utilisation urbaine ultérieure, très souvent dans un but spéculatif. L'amélioration des méthodes de l'urbanisme réglementaire a rendu plus rare ce type de friche, et le mot a connu une sorte de glissement sémantique pour désigner maintenant le plus souvent des terrains abandonnés par l'industrie »[77].

La DATAR rapporte donc le passage de la notion de terrain vague, présentée en introduction et développée très justement par François Béguin dans « Vague, vide, vert »[78], terme apparenté à l'après-guerre,

77 DATAR, *op. cit.,* p 12.
78 François Béguin, *loc.cit.*

à la friche dite industrielle, puisque c'est l'industrie qui, à l'échelle du territoire national, engendre les vides les plus nombreux. Pour l'IAURIF, dès 1979, la définition diffère :

> « une friche industrielle peut être, au sens le plus strict, définie comme un espace bâti ou non bâti, anciennement occupé par une activité industrielle et désormais désaffecté ou très sous occupé »[79].

Pour être inventoriées, les friches de l'Ile-de-France doivent répondre à des caractéristiques précises. Durant les deux premiers inventaires, la définition comprend une surface minimale de 1 hectare en deçà de laquelle la friche n'est pas recensée. En 1982, en plus de la surface, une durée minimale de non occupation d'une année devra être constatée. En 1986 (lors du troisième inventaire), le seuil spatial diminue et se réduit à 0,5 hectare.

Inventorier les friches

Sur le plan géographique, les inventaires de l'IAURIF seront ajustés au cours de la série. Lors du premier inventaire, le périmètre étudié pour la région Ile-de-France comprend trois départements formant la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne). A partir du deuxième inventaire, le terrain d'analyse s'agrandit jusqu'à la grande couronne et inclut le Val d'Oise, l'Essonne, la Seine et Marne et les Yvelines. C'est au même moment que Paris est extrait du terrain d'analyse, l'IAURIF le justifie ainsi :

> « Il est à noter que Paris intra muros n'a pas été pris en considération dans ce nouveau recensement. Il apparaît en effet que la notion de friches n'offre pas grand sens pour la capitale car la plupart des terrains vacants font l'objet d'opérations en cours ou programmées à terme »[80].

79 IAURIF, *op. cit.*, 1979, p. 3.
80 IAURIF, *op. cit.*, 1982, p. 4.

Une fois écarté, Paris ne rentrera plus jamais dans la zone d'inventaire. Plus par décision préalable semble-t-il, que par constat d'absence de friches. Les critères retenus par l'IAURIF concernent les friches d'une superficie conséquente; le minima d'un hectare, jusqu'en 1981, annule toute possibilité de recensement sur Paris. Le Jardin Solidaire, par exemple, qui est la plus grande friche parisienne, transformée aujourd'hui en Jardin Partagé a une surface de 2 500 m². La parcelle correspond à un îlot entier démoli. Ce minima de surface exclut donc de l'inventaire toutes les friches urbaines qui ne sont pas des anciennes exploitations industrielles de taille très conséquente. L'institut modifie, en outre, les critères de recensement préexistants en excluant de la catégorie « friches », les espaces abandonnés qui font l'objet d'un projet, même sur papier. Pourtant, au quotidien la friche existe, elle conserve tout son aspect, et selon nous, elle aurait dû être inventoriée. De manière effective, c'est le démarrage du chantier qui aurait pu marquer l'arrêt du recensement. Aussi, l'IAURIF semble se ranger du côté de l'aménageur. Le citadin pratique quotidiennement la friche s'il en est voisin, tandis que l'aménageur ne la perçoit déjà plus comme une opération potentielle. Le non inventaire des friches concernées par un projet papier questionne, de fait, la notion d'observatoire objectif. Ce constat, ajouté au fait que Paris n'est, rapidement, plus dénombré, nous amène à supposer que probablement il y a une volonté de réduction des chiffres.

A la DATAR, aucun élément n'éclaire les critères d'inventaire. Le chiffre national, soit 15000 à 200 000 hectares, est annoncé comme forcément imprécis, le rapport Lacaze indique :

> « la définition de ce que l'on doit recenser comme friche industrielle peut varier dans d'assez larges mesures en fonction de la taille, de la localisation, de la nature et de l'histoire des industries concernées, en fonction aussi de

dynamiques urbaines très contrastées » [81].

Par contre, nous relevons en croisant les deux types de rapport que l'estimation quantitative des friches formulée dans le rapport Lacaze, pour la région Ile-de-France, n'est autre que celui donné par les rapports successifs de l'IAURIF. En outre, la présence, déjà soulignée, de Jacques Piétri, directeur des rapports à l'IAURIF, dans le groupe de travail interministériel du rapport Lacaze confirme l'hypothèse qu'il n'y a pas eu de double recensement réalisé par la DATAR, mais un simple transfert des chiffres d'une institution à l'autre. Ceci explique peut-être que la DATAR ne formule pas de critères d'inventaires, ceux-ci variant pour chaque région.

Cartographier les friches

En résumé, l'IAURIF observe l'aire régionale tandis que la DATAR s'ouvre à l'ensemble du territoire. Cette dernière entrevoit, néanmoins, des priorités et des spécificités régionales et —ne l'oublions pas—, sa création fait partie d'un mouvement de prise de conscience dès les années 1950 au regard de l'hypertrophie de Paris et de sa région. L'objectif avec lequel la DATAR photographie le terrain se rapproche donc plus du grand angle tandis que celui de l'IAURIF se rapprocherait davantage du téléobjectif ; ce détail n'est pas anecdotique. A la lecture des rapports, des nuances apparaissent, tant dans la compréhension du phénomène des friches, que dans la manière d'y réagir. Une des raisons tient au fait que le périmètre d'étude n'est pas le même, comme nous venons de le voir, mais aussi à ce que la culture de l'institution, son passé, ses objectifs constituent un indicateur supplémentaire du type de regard porté sur les friches.

Malgré le changement des critères dans les inventaires de l'IAURIF concernant la taille des friches ou l'étendue du périmètre d'étude,

DATAR, *op. cit.,* p. 10.

certaines permanences sont repérables. D'emblée, trois secteurs se dégagent nettement par leur densité en friches : le Nord et le Nord-Est, à savoir la Plaine Saint-Denis (le département de la Seine-Saint-Denis regroupant à lui seul la moitié des surfaces désaffectées), la boucle de Genevilliers et le Sud-Est : Ivry, Vitry et Choisy. Cette organisation géographique des friches s'organise le long de la Seine et des infrastructures ferroviaires principalement, les deux drainant l'ensemble des anciennes activités industrielles (Illustrations N° 1, 2 et 3). En 1982, l'IAURIF remarque que les formes de dépérissement urbain ont plusieurs échelles, le département, la commune, la rue, en citant l'exemple de plusieurs rues « sinistrées » : la rue du Landy à Saint-Denis, dans laquelle les locaux désaffectés sont nombreux et se succèdent à peu d'intervalle, la rue de la Montjoie dans la même commune, ou encore la rue Moquet à Choisy. Quelques informations sont ajoutées dans le rapport de 1986, puisque la « grande couronne» parisienne est désormais affectée par l'inventaire. La morphologie reste à peu près la même, toutefois les friches de petite taille se situent en petite couronne tandis que les grandes emprises sont réparties sur la grande couronne et posent davantage de problèmes pour la reconversion. L'éventail des surfaces s'échelonne de 5000m² à 70 hectares. Néanmoins la petite couronne supporte une surface de 640 hectares de friches alors que la grande couronne, plus importante en surface, compte 390 hectares de friches. Globalement, les friches de la région parisienne sont moindres au regard des friches décrites par la DATAR. (Illustrations N° 4 et 5)

Quatre grandes zones de friches sont inventoriées dans le rapport Lacaze : le Nord-Pas-de-Calais, qui compte 9400 hectares de friches industrielles (le bassin minier et sidérurgique : Valenciennes, Lens, Béthune, Douai, la métropole de Lille, le bassin minier et sidérurgique de la vallée de la Sambre) ; la région Lorraine, 1647 hectares (friches minières, carreaux de mine installés sur les plateaux en zone péri-urbaine ou naturelle, les friches sidérurgiques : emprise

Illustration N° 1

secteurs déstabilisés

locaux ou terrains désaffectés

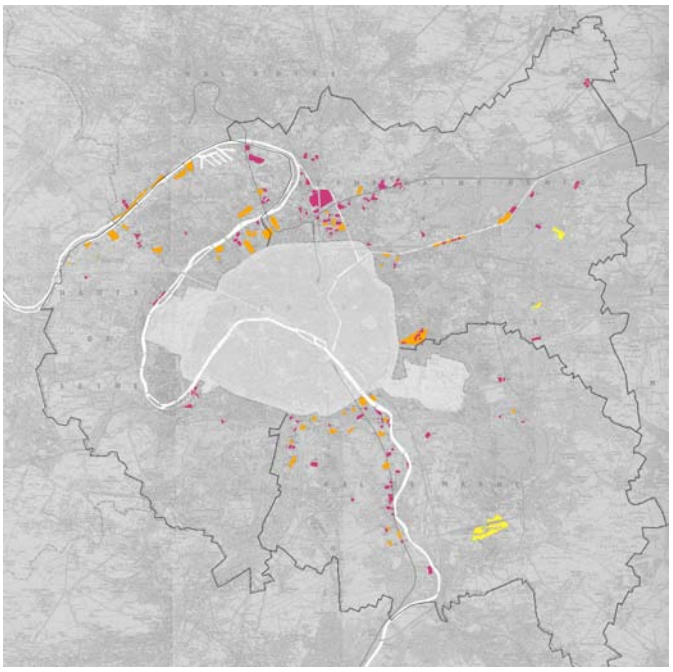

IAURIF, *Principales friches industrielles et autres terrains désaffectés par des activités dans les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise (Argenteuil et Bezons), situation en décembre 1981.*

Illustration N° 2

secteurs déstabilisés

locaux ou terrains désaffectés

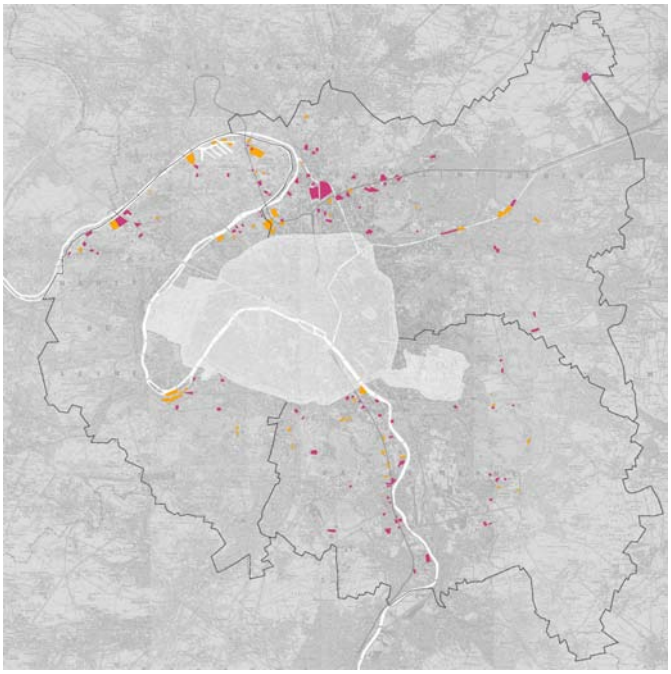

IAURIF, *Principales friches industrielles dans les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, situation en décembre 1984*

Illustration N° 3

Terrains et locaux vacants

Secteurs déstabilisés

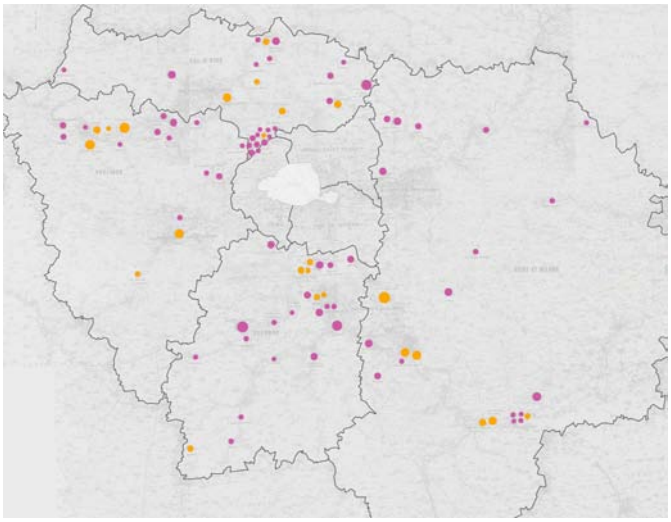

IAURIF, *Principales friches industrielles. Situation en décembre 1984 dans la Seine-et-Marne, les Yvelines, l'Essone et le Val d'Oise.*

Illustration N° 4

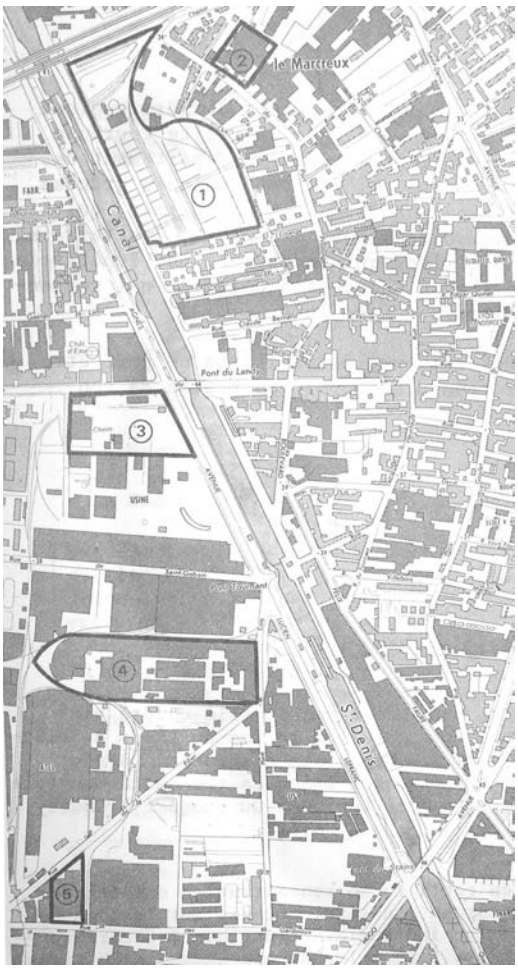

Ces documents montrent bien la forte concentration de friches dans un même secteur. 20 ha de friches industrielles s'échelonnent le long du canal Saint-Denis, contribuant à détériorer l'image de marque de la zone (1- Sellier Blanc, 2- Lourdelet-Maricault, 3- Rhône Poulenc, 4- Billault Chimie, 5- Minerais et Phosphates).

IAURIF, *Friches industrielles en Ile-de-France, définition-inventaire-évolution, 1982*, p. 12.

Illustration N° 5

7 ha de terrains ont été arasés et attendent une nouvelle affectation. Sellier-Leblanc.

IAURIF, *Friches industrielles en Ile-de-France, définition-inventaire-évolution, 1982*, p. 15.

du sol importante, vallée de l'Orne, de la Fensch…, qui sont des sites hétérogènes et en mauvais état, de grands terrains vides posant des problèmes de sous-sol, et les crassiers). Suivent la région Rhône-Alpes avec 450 hectares de friches (Saint-Etienne et Roanne : avec des friches très hétérogènes) et enfin l'Ile-de-France : 1030 hectares. Sur celles-ci, la DATAR note :

> « le problème des friches industrielles en Ile-de-France se pose davantage en des termes d'aménagement que comme une problématique de redéploiement économique. Les blocages résultant du POS démontrent bien que ces friches sont, avant tout, des enjeux urbains et politiques » [82].

La DATAR convient que le problème des friches ne se pose pas de manière équivalente sur l'ensemble du territoire, et que précisément, la région francilienne doit trouver ses propres solutions, dans le domaine de l'aménagement.

« Imager » les friches

> « …une usine vide et laissée sans entretien offre en ville un spectacle désolant » [83]

Au départ, les espaces en friche retiennent l'attention en ce qu'ils déplaisent : sans doute, est-ce l'un des moteurs essentiels de leur prise en considération. Dans les rapports des deux institutions, il existe une approche de la notion de friches par l'image qu'elles renvoient et les conséquences qu'induit leur présence en ville. Notons successivement les toutes premières lignes des rapports de la DATAR et de l'IAURIF. D'emblée, la DATAR écrit :

> « Usines fermées et abandonnées, grandes installations industrielles partiellement démolies, vastes terrains où une maigre végétation lutte pour survivre entre des ferrailles rouillées, des blocs de béton et des amoncellements de

82 DATAR, *op. cit.,* p. 72.
83 IAURIF, *op. cit*., 1979, p. 7.

> déchets, le spectacle des friches industrielles, devenu fréquent aux portes de nos villes et parfois même jusque dans leur centre, témoigne de l'ampleur du phénomène de mutation économique qui bouleverse les structures spatiales de l'industrie française » [84].

L'IAURIF, quant à lui, note :

> « le terme de friche industrielle est attaché très souvent à des régions en récession où une activité principale traditionnelle s'est retirée, laissant derrière elle de très vastes espaces morts, des puits fermés, des terrils, des accumulations de déchets, des sols détériorés et quelquefois toxiques, des usines abandonnées. Qui plus est l'urbanisation proche, qui était largement dépendante de cette activité principale, a pris le visage d'une ville sinistrée »[85].

Aussi, avant toute chose, la friche est un bouleversement, de nature visuelle. Les deux rapports ont en commun cette accroche quelque peu sensationnelle; on y décèle, cependant, une véritable prise de conscience. Si des observateurs[86], plus tard, parlent de manière distancée d'un « déficit d'image » des friches; au milieu des années 1980, observer une friche, c'est subir une scène funèbre. Cette mauvaise image sera d'ailleurs intégrée dans la définition de la friche de Françoise Choay et Pierre Merlin, parue quelques années plus tard en ces termes :

> « les industries (et autres activités) créatrices d'emplois sont peu attirées par des sites associés à l'image d'industries vétustes et d'un paysage urbain dégradé, à moins d'opérations de vaste envergure visant à changer cette image »[87].

C'est donc une de ses caractéristiques fondamentales : une friche ne serait pas une friche si on lui trouvait des qualités visuelles. Mais

84 DATAR, *op. cit*., p. 7.
85 IAURIF, *op. cit*., 1979, p. 3.
86 Patrick Henry, Agnès Lapassat, Gwenaëlle Ruellan et Marc Vatinel, *Les jardins temporaires du Havre,* catalogue, 2001 et Claude Chaline, *La régénération urbaine*, *op. cit.*
87 Françoise Choay, Pierre Merlin (dir.), *op. cit.,* p. 312.

d'autres éléments s'additionnent : en plus d'être déplaisantes à l'œil, on les image de métaphores morbides. D'abord celle de la maladie, « le syndrome de la friche », puis, celle de la guerre que l'on trouve dans le rapport de la DATAR en ces termes :

> « Le paysage des démolitions en cours, sous la poussière rousse du minerai omniprésent, évoque en effet les photos des vieux numéros de L'Illustration. Une guerre économique, avec ses replis stratégiques, ses démolitions, et ses milliers de chômeurs qui n'acceptent pas aisément d'en être les victimes »[88].

Parfois même, à tort, la mauvaise image des friches est associée à des lieux qui ne sont pas à proprement parler des friches. Les activités d'entrepôt, les casses, les ferrailleurs, les dépôts entreront aussi dans la catégorie « friches ». Une confusion s'opère donc entre les activités de la ville qui exposent au dehors des déchets, des matériaux déjà utilisés et les friches, définies comme des espaces abandonnés. La catégorie « friches » devient alors le contenant pratique d'autres espaces, qui, pour faire simple, ne font pas *plaisir* à voir. (Illustrations N° 6, 7, 8, 9 et 10)

Tant dans le rapport de l'IAURIF que dans celui de la DATAR, on fait état d'un mécanisme de « contagion » urbaine associé aux friches, autre marque de dévalorisation de ces espaces. La DATAR l'explicite ainsi :

> « de l'immobilier d'entreprise, le phénomène de dévalorisation gagne parfois le secteur du logement puis celui des services : les réductions massives d'effectifs provoquent des départs nombreux » [89].

L'IAURIF, quant à lui, note :

> « L'existence de friches industrielles contribue en effet au dépérissement du commerce local (fermeture des cafés proches…), à la sous-utilisation des infrastructures (telles

88 DATAR, *op. cit.,* p. 7.
89 DATAR, *op. cit.,* p. 9.

Illustration N° 6

IAURIF, *Friches industrielles en Ile-de-France, définition-inventaire-évolution*, 1981, p.15.

L'implantation d'un ferrailleur sur l'une des rives de canal Saint-Denis limite les possibilités d'accès au canal et détériore l'image de marque de la zone.

Illustration N° 7

IAURIF, *Friches industrielles en Ile-de-France, définition-inventaire-évolution, 1985*, p.29.

Bâtiments vétustes réutilisés sommairement à des fins de dépôt d'huile. Cette implantation nuit sans aucun doute à l'image de marque de la zone.

Illustration N° 8

La friche industrielle provoque la dévalorisation du tissu urbain environnant : en haut fermeture de commerces à Ivry dans un tissu urbain à dominante industrielle. En bas dégradation d'un quartier mixte à Saint-Denis. On aperçoit des immeubles de logements désaffectés témoignant de l'extension de la friche industrielle.

IAURIF, *Friches industrielles en Ile-de-France, définition-inventaire-évolution*, 1979, p.8.

Illustration N° 9

IAURIF, *Friches industrielles en Ile-de-France, définition-inventaire-évolution,* 1979, p.11.

Illustration N° 10

Friches sur des emprises publiques de grande dimension :[…], terrain de la SNCF à Bonneuil. Ces friches constituent des coupures dans l'urbanisation mais ont un caractère moins dramatique dans la vie locale qu'une grande usine désaffectée.

IAURIF, *Friches industrielles en Ile-de-France, définition-inventaire-évolution, 1979*, p.8.

> que les chemins de fer industriels en Plaine Saint-Denis) à la dégradation de l'habitat et à la marginalisation de la population résidente. Ce sont là les conséquences les plus visibles de ces délaissés fonciers »[90].

L'obervation institutionnelle fait donc état du caractère diffusant des espaces à l'abandon, qui ne se contentent point de présenter en eux-mêmes un état de dégradation mais contaminent les espaces environnants au point de déclencher une réaction en chaîne de dévalorisation.

Le terme de « friche », une connotation en soi ?

Restons dans l'univers des qualifications spatiales et visuelles relatées dans la description des friches et rapportons les résistances à utiliser le terme même de « friche », repérables dans les textes successifs de l'IAURIF. La notion de sous-occupation, pour l'institution régionale, met en jeu très rapidement les espaces menacés par la désertion industrielle. Et pourtant, même après l'avoir défini ainsi, l'IAURIF n'aura de cesse de remettre en doute le terme « friche ». D'abord en 1979, selon ces termes :

> « le terme de friche industrielle est attaché très souvent à des régions en récession où une activité principale traditionnelle s'est retirée, laissant derrière elle de très vastes espaces morts, des puits fermés, des terrils, des accumulations de déchets, des sols détériorés et quelquefois toxiques, des usines abandonnées. Qui plus est l'urbanisation proche, qui était largement dépendante de cette activité principale, a pris le visage d'une ville sinistrée. Il est clair que ce n'est guère cette image extrême de la friche industrielle qu'il convient de retenir en Ile-de-France. Est-il même raisonnable d'employer ce terme? » [91].

Même remise en question dans le rapport rédigé en 1982 :

90 IAURIF, *op. cit.,* 1982, p. 11.

91 *Ibid.,* p. 4.

> « Jusque là ce terme de friche avait été réservé à des régions de mono-industries en déclin (telles que en particulier, les régions du Nord et de l'Est en France), il traduisait bien l'abandon et le dépérissement de ces espaces industriels en récession et de certains secteurs urbains proches. C'est pourquoi son emploi en Région Ile-de-France pouvait paraître inquiétant, voir abusif et risquait de susciter des confusions »[92].

A la fin des années 1980, le terme de friche ne satisfait donc pas l'IAURIF. Il est connoté, pessimiste, et l'Ile-de-France ne serait pas concernée par le phénomène avec la même force que les autres régions, allusion faite aux régions du Nord et de l'Est de la France. Néanmoins, le terme sera conservé, et même répété avec insistance dans les trois rapports étudiés (45 occurrences en 1979, 63 en 1982 et 55 en 1986).

En 1986, le terme ne semble, pourtant, plus poser problème. Au contraire, le phénomène paraît totalement intégré :

> « La présence en Ile-de-France, et particulièrement dans l'agglomération centrale, de plusieurs centaines de friches est désormais un phénomène permanent dans le paysage de la banlieue »[93].

Sans pouvoir l'expliquer pour l'instant, nous considérons qu'il y a un changement radical dans l'utilisation du terme, timide et résistante au départ, banalisée, quelques années plus tard. Cette évolution constitue pour nous, le premier indice d'un changement positif —au moins sur le plan terminologique— entre 1979 et 1986. C'est ce que nous développerons dans le chapitre suivant, à savoir comment en quelques années, une évolution du regard porté sur les friches s'installe et par quels facteurs cette évolution est rendue possible.

92 IAURIF, *op. cit.,* 1982, p. 3.
93 IAURIF, *op. cit.,* 1985, p. 32.

CHAPITRE 4- L'EVOLUTION SENSIBLE DU REGARD SUR LES FRICHES ENTRE 1979 ET 1985

A- L'évolution typlogique dans les rapports de l'IAURIF

Même si les premières lignes du rapport Lacaze dressent un portrait sombre des grandes friches industrielles, celles-ci ne constituent toutefois qu'une introduction. Dans la suite du rapport de la DATAR, les auteurs n'y reviennent jamais. Ce dispositif discursif s'inscrit davantage dans une tentative de mobilisation du lecteur que d'une véritable problématique de travail, au contraire de l'IAURIF, on va le voir. Avant toute chose, si nous pensons qu'effectivement les textes du milieu des années 1980 rendent compte d'une évolution quant à la prise en considération de la friche, un autre signe évident est la typologie que les institutions construisent. A la DATAR, la classification est très simple. Elle dépend clairement de l'éventuelle réutilisation de la friche dans le temps. Déjà considérée comme un potentiel devenir en 1986, le critère essentiel de classification fige uniquement la durée nécessaire à la réutilisation de l'espace. En filigrane, apparaissent également les modes d'intervention appropriés à ces échéances.

> « Ces éléments de diagnostic conduisent déjà à distinguer trois types de situation appelant des modes d'interventions différenciés. La première concerne les friches réutilisables à court ou moyen terme par le jeu normal du marché immobilier ou par l'intervention des collectivités dans les conditions usuelles des procédures d'aménagement. […] Le second type de situation concerne des friches qui pourraient être réutilisées à échéance de quelques années car il existe une demande foncière pour le genre de terrains libérés.. […] Le troisième type de situation concerne les friches sans utilisation prévisible, faute de demande ou en raison de difficultés particulières »[94].

94 DATAR, *op. cit.*, p. 14.

On voit bien que cette classification est orientée vers la reconversion des espaces, vers le « comment faire ? » afin de rechercher des modes de traitement adéquats. La typologie ne dépend donc d'aucun facteur formel; l'affectation d'origine, non plus, n'est pas prise en compte. Elle est tout simplement prospective et suppose qu'une réaffectation est l'intérêt à venir. Mais la DATAR ne s'exprime qu'une seule fois sur les friches industrielles, en 1986. Le regard de l'IAURIF, en revanche, s'échelonne entre 1979 et 1986. Cette période de sept années marque, à notre avis, une évolution générale au regard de la problématique des espaces en déshérence. Et c'est ce que nous tenterons de mettre en évidence ici : l'évolution du contenu des rapports de l'IAURIF comme représentation plus globale de l'évolution de cette problématique. Pour cela, nous devons revenir aux trois premiers rapports de l'institut et établir une comparaison simultanée, soit en 1986, des deux réflexions menées à la DATAR et à l'IAURIF.

La date de 1979 correspond au premier des inventaires, dont on peut imaginer d'ailleurs que l'IAURIF n'envisage pas de suite étendue. La période d'analyse ne prend fin, néanmoins, qu'en 1998, date du dernier rapport de la série, soit une durée de 20 ans d'inventaire, — n'introduisons pas la confusion entre un arrêt des inventaires et la disparition des friches sur le territoire !—. Deux logiques principales vont coexister, en résumé, dans les rapports de l'IAURIF : la première est tournée vers l'analyse du phénomène de la friche (prise de conscience de la dégradation de certains espaces, formulation de la « contagion »…), logique très largement subordonnée à l'image négative. Une seconde, absente au début, vient compenser la première: l'institut voit dans la friche une opportunité — tout au moins foncière—. Cette dernière finira par être dominante en 1986. Observons donc comment ces deux logiques se manifestent et en quels termes.

En pratique, la typologie établie dans les rapports de l'IAURIF s'organise ainsi :

> « une distinction doit par conséquent être opérée entre ces activités selon l'impact que produit leur départ sur l'environnement urbain » [95].

C'est sans doute la phrase-clé du premier inventaire, qui s'interroge sur le type de stigmates laissé par les friches. Aussi, cette notion de « distinction » des espaces à l'abandon fait émerger plusieurs sous-catégories. En premier, sont évoqués les entrepôts :

> « l'activité d'entreposage est moins bien intégrée à la ville que ne l'est l'activité industrielle; ses grands hangars ou silos, même en activité, sont parfois perçus comme des coupures au même titre qu'un bâtiment désaffecté »[96].

Ensuite, viennent les emprises publiques ou parapubliques :

> « ces friches sont dans la région des délaissés ou des sous-occupation de la SNCF, ou de l'EDF-GDF. Le cas de la SNCF est particulièrement significatif car son patrimoine se révèle quelque fois très sous-occupé »[97].

Et le texte d'en suggérer les raisons : modernisation de la traction qui a conduit à désaffecter de nombreux dépôts de locomotives ; concentration des ateliers de réparation du matériel; concentration des opérations de triage des wagons. Sont mentionnés en outre, les terrains désaffectés par d'anciennes exploitations de carrières ou de sablières.

Mais ces premières sous-catégories ne se révèlent pas suffisantes. L'IAURIF ajoute alors un autre indicateur qu'il dénomme « le degré de désaffectation ». Il émane de situations courantes en Ile-de-France,

95 IAURIF, *op. cit.,* 1979, p. 9.
96 *Ibid.,* p. 10.
97 *Ibid.*, p. 10.

à savoir une sous-occupation des locaux. Le rapport signale alors que des entreprises qui se délocalisent gardent parfois provisoirement une activité résiduelle sur leur ancien emplacement (fonction de dépôt notamment). Il signale que, dans d'autres cas, le phénomène de squattage de friches par de petites entreprises ou des artisans existe et doit pouvoir apparaître dans la typologie. Enfin, parfois, des terrains et des bâtiments encore occupés dont on sait qu'ils se libèreront à terme existent en grand nombre. La nuance est ainsi rendue claire, l'on peut désormais distinguer les friches actuelles des friches potentielles, sous le terme d' « espaces vacants »[98] et « espaces en mutation »[99].

1982 : « friches d'activité » et « secteurs déstabilisés »

Le dispositif de l'étude publiée en 1982 fait apparaître des nuances terminologiques et typologiques au regard des espaces inventoriés précédemment. C'est d'ailleurs l'objectif énoncé clairement en début de ce rapport de 1982, qui, après la nouvelle remise en cause du terme de friche que nous avons évoquée plus haut, reformule ainsi l'objectif :

> « il s'agissait pour l'IAURIF de définir la nature et la spécificité réelles du phénomène en Ile-de-France, d'en mesurer l'échelle en comparaison de celle de l'appareil productif régional et enfin d'examiner les potentialités offertes par ces délaissés fonciers au travers d'exemples de réaffectation »[100].

Le nouveau rapport tend vers une typologie qui permettra une classification plus efficace. Par ailleurs, les carrières ne sont plus admises en tant que friches. La nouvelle typologie se réduit donc à deux catégories : d'une part, les « friches d'activité », d'autre part,

98 *Ibid.*, p. 12.
99 *Ibid.,* p. 12.
100 IAURIF, *op. cit.,* 1982, p. 3.

les « secteurs déstabilisés », au sein desquels on relève une sous-distinction entre les « friches urbaines » et les « établissements vulnérables ».

Les « friches d'activité » sont les espaces, peut-on lire dans le rapport :

> « laissés pour compte par une activité de production industrielle, ou de stockage, ou par des activités qui ont utilisé des emprises publiques ou parapubliques (l'essentiel dans la région est constitué des délaissés de la SNCF ou de l'EDF-GDF)[101] ».

Les « secteurs déstabilisés » sont censés répondre à une notion « plus complexe que la friche ». Aussi, l'on distinguera les « friches urbaines » qui sont des secteurs du tissu urbain à dominante industrielle (tissus mixtes de la première couronne, tels que le bas Montreuil, Arcueil, Cachan) composés de locaux d'activités et d'immeubles d'habitation dégradés en voie de taudification et parfois même abandonnés. Les caractéristiques sont la vétusté des bâtiments et le manque de possibilités d'extension sur place, le mitage du tissu par des petites friches diffuses bien souvent inférieures à 1 hectare, que ce soit par des bâtiments abandonnés ou par des réutilisations à titre précaire. Enfin les « établissements vulnérables » représentent des terrains ou des bâtiments industriels occupés ou sous-occupés dont on sait qu'ils vont se libérer à terme.

Au delà de cette typologie que les rapports successifs affinent, nous noterons avec intérêt un premier indice de changement de point de vue général quant aux friches. La dernière catégorie, les établissements dits «vulnérables» ne sont intéressants « que dans les perspectives de l'aménagement et de l'urbanisme, dans la mesure où ces terrains et locaux peuvent constituer des opportunités foncières, offrant à plus ou moins long terme des possibilités de restructuration de l'agglomération centrale où la pénurie d'espace est par ailleurs

101 *Ibid.*, p. 6.

très vive » [102]. Cette phrase clé est répétée pratiquement dans les mêmes termes, en page 23 du même rapport :

> « Parallèlement les opportunités foncières offertes par les friches constituent un atout majeur pour la restructuration d'une partie de l'agglomération où la pénurie est par ailleurs très vive » [103].

Entre 1979 et 1981, il y a donc un premier élan qui vise à considérer que dans l'ensemble les friches peuvent être des opportunités. Néanmoins, cet argument vient de ce qu'une pénurie d'espaces est dénoncée dans le SDAURIF de 1974 que l'IAURIF a élaboré. Pour l'instant, l'argument reste quantitatif au regard de l'espace urbain et non qualitatif. Il n'est pas non plus un argument général mais dépend de pénuries localisées.

1986 : « terrains et locaux vacants » et « secteurs déstabilisés »

En 1986, le rapport postérieur de quatre années par rapport au précédent, n'apporte que très peu de modifications quant à la typologie. Seul changement : la locution nouvelle de « terrains et locaux vacants » remplace celle « friches d'activité ». Aucune transformation de contenu, en revanche, n'est à souligner.
Mais le discours, de manière générale, prend une autre teinte. D'une phrase soulignée dans le rapport de 1982, annonçant la disponibilité foncière des friches, l'on passe à une véritable prise en considération de la friche, dans l'opportunité qu'elle représente. Le troisième et dernier rapport que nous étudions déclare :

> « Les friches constituent en effet des opportunités foncières très précieuses, en particulier dans l'agglomération centrale. Situées en tissu urbain dense (à dominante industrielle ou d'habitat) ou à proximité de centres-villes en zone péri-urbaine, les friches peuvent

102 *Ibid.,* p. 7.
103 *Ibid.,* p. 23.

> être le point de départ d'opérations de restructuration et de revitalisation de la banlieue »[104].

D'autre part, on n'écarte plus la reconversion ou même le changement de statut pourvus qu'ils confèrent à la transformation une valeur appréciable, le terme de « réhabilitation » surgit enfin.

> « La réhabilitation fait désormais partie du paysage et des pratiques urbaines. Les reconversions d'usine en logements sociaux, ou en équipements peuvent assurer un transfert satisfaisant des valeurs d'usage des bâtiments, tout en offrant des espaces de meilleure qualité »[105] !

Mais la mise en évidence de ces arguments, restituant de manière tangible une évolution, ne peut être justifiée totalement par ces quelques extraits relatifs au positionnement de l'IAURIF. Aussi, s'il est nécessaire de relever dans les rapports un registre purement typologique qui met en lumière l'attitude intellectuelle de la classification, nous ajouterons des registres complémentaires, pour beaucoup communs à l'IAURIF et à la DATAR. Des points de vue urbanistique, économique, architectural, patrimonial, paysager accompagnent les typologies et viennent de plus en plus soutenir cette évolution discursive au regard des friches.

B- L'esquisse d'un possible devenir des friches

Les limites de l'urbanisme

Posons la question simplement : comment ces friches, dont on dresse les descriptions les plus morbides, peuvent-elles devenir des espaces de promesse ? Nous proposons d'observer plusieurs faits, de nature différente, mais qui, pris dans leur ensemble, vont donner forme à ce retournement. Un des plus importants interroge les fondements de

104 IAURIF, *op. cit.,* 1986, p. 24.
105 *Ibid.,* p. 25.

l'urbanisme.

La DATAR constate, en premier lieu, une difficulté dans la reconversion des friches en général. Passant en revue les outils traditionnels de l'urbanisme, l'institution met en évidence les limites des procédures urbanistiques réglementaires (SDAU, POS, ZAC…) et pose la question de l'adaptation de ces procédures au cas des friches. En outre, elle semble soulever une question très importante portant sur le fondement idéologique des méthodes de l'urbanisme, notant : « le droit français de l'urbanisme reste imprégné par les problèmes spécifiques de la période de croissance » et se demande comment adapter de telles procédures à des agglomérations urbaines « qui connaissent une phase de resserrement spatial » [106]. Plus loin, elle oppose même cet urbanisme issu d'une période optimiste aux années 1980, qui elles, marquent la récession. Elle évoque alors un « urbanisme de la décroissance »[107]. A titre d'exemple, elle souligne le cas de parcelles de grande taille classées en zone industrielle et appartenant à un même propriétaire. Les réutilisations les plus probables consistent à séparer sur un seul tènement des lots de petite taille pour y accueillir des activités diverses, qui ne relèvent pas toujours de l'industrie (entrepôt, équipement sportif, commerce et même logement). Deux difficultés se présentent alors : d'une part, le POS classe tout naturellement l'ensemble en zone industrielle, avec des clauses d'utilisation appropriées à de l'industrie lourde. Bien sûr, la commune peut engager une procédure de modification du POS, mais une telle démarche comporte de nombreux inconvénients : la durée, l'incertitude sur les modes d'utilisation futurs, et plus encore la nécessité d'afficher publiquement, par une délibération du conseil municipal, que l'on renonce à la vocation industrielle du site. D'autre part, dès le deuxième lot prélevé sur le tènement, la réglementation oblige à lancer une procédure de lotissement. Le rapport de conclure :

> « cette procédure a été créée pour organiser l'urbanisation

106 *Ibid.,* p. 27.
107 *Ibid.,* p. 22.

> périphérique à partir de terrains nus. Elle se révèle mal adaptée au recyclage des friches dès lors que les utilisations nouvelles apparaissent de manière aléatoire sans qu'il soit raisonnablement possible ni de connaître la nature des activités ni leur rythme de création »[108].

La question du recyclage est donc posée, changer les destinations des parcelles se révèle compliqué parce que jamais envisagé auparavant. Au problème des friches, s'ajoutent des obstacles réglementaires à leur reconversion rapide. Aménager le territoire dans les années 1980, selon la délégation, implique une souplesse quant aux règles, une régénération des agglomérations depuis leur intérieur.

Le groupe de travail de la DATAR s'étonne par ailleurs que les élus, eux aussi, bloquent les reconversions, en ne voulant pas réaliser des modifications de POS, souvent pour des intérêts fiscaux et d'emplois. Mais dans le contexte économique du moment, le groupe de travail encourage toutes les initiatives possibles :

> « Même une reconversion en entrepôt représente déjà un minimum d'activité, quelques emplois, des chauffeurs de camions qui viennent prendre leur repas. Peu de choses, certes, mais un pas dans le bon sens et qui peut en entraîner d'autres, dès lors que les recettes de location suffisent à assurer l'entretien du bâtiment » [109].

A l'IAURIF, le problème des réaffectations est également soulevé, l'institut encourage des procédures de révisions des documents d'urbanisme. Dans la région Ile-de-France, il souligne les mutations en faveur du logement et des équipements et donne l'exemple des terrains Genève à Ivry (d'une superficie de 5 hectares) dont la nouvelle vocation est un espace vert, ou bien l'ancienne usine SIPA à Suresnes (1 hectare) sur laquelle se réalise une opération de logements. Le texte signale que le changement d'affectation peut être

108 *Ibid.,* p. 16.
109 *Ibid.,* p. 26.

partiel, c'est le cas des opérations polyvalentes associant dans un même programme activités, logements et équipements. En rappelant combien les friches constituent des opportunités foncières précieuses, l'institut ouvre la possibilité d'une revitalisation de la banlieue :

> « [les friches] offrent de nombreuses possibilités de réaffectation ou de réutilisation, que ce soit pour de l'activité, du logement, des équipements ou des opérations polyvalentes » [110].

Malgré ces constats de problématiques réglementaires, et même si l'IAURIF semble s'accommoder des réaffectations, le groupe de travail de la DATAR, lui, cristallise un cadre réglementaire en partie obsolète. Pour autant, il ne préconise pas une réforme de fond mais convoite seulement un assouplissement. Il propose notamment que les grandes friches soient désignées comme des « zones en mutation » dans lesquelles le commissaire de la République pourrait déroger aux règles relatives aux lotissements et aux permis de construire après une procédure locale simplifiée ou dans le cadre d'une procédure de ZAC spécialement adaptée.

Les friches comme nouveaux objets d'études urbaines

Deuxième volet concernant l'urbanisme, la nécessité de l' étude d'urbanisme est évoquée tant à la DATAR qu'à l'IAURIF. Pour les deux institutions, une politique d'ensemble des friches doit être menée, qui donnerait une forme prospective et cohérente à l'aménagement du territoire, la DATAR note :

> « les classements proposés par types de problèmes et de vocations montrent la nécessité de préciser d'abord la stratégie d'intervention par un ensemble d'études préalables puis de préparer la mise en œuvre par des moyens adaptés. Certaines régions ont déjà beaucoup avancé dans cette voie; dans d'autres, ces réflexions

110 *Ibid.*, p. 24.

préalables restent à approfondir » [111].

La délégation préconise donc des études dans un périmètre assez large pour prendre en compte les phénomènes de frange, selon elle, il faut organiser le débat sans éluder les arbitrages difficiles, assurer la coordination permanente entre tous les acteurs concernés (élus, chefs de service, responsables d'agences spécialisées telles qu'établissements publics, fonciers, sociétés d'économie mixte, bureaux d'industrialisation, industriels, acteurs privés spécialisés).

A l'IAURIF, les études préalables à la réutilisation des friches sont encouragées de la même manière, le rapport indique :

> « il peut s'agir d'un diagnostic à l'échelle d'une commune ou d'un quartier, permettant aux élus de déterminer une stratégie d'intervention sur plusieurs friches, ou de l'étude de la faisabilité d'une opération de réhabilitation »[112].

La reconversion doit en conséquence s'inscrire dans un processus d'assouplissement des outils urbanistiques en vigueur et dans le cadre d'une réflexion de l'aménagement du territoire, menée par des spécialistes.

La distinction entre problème territorial et problème économique

Les similitudes qui apparaissent dans les rapports de 1986 témoignent de la volonté de dépasser le problème des friches. Les deux institutions intègrent à leur rapport un volet d'aides et de démarches potentielles pour la reconquête des friches. Ces aides ne se situent pas sur le même plan : alors que la DATAR évoque l'Etat et les communes (sans toutefois oublier les habitants et les entreprises, on y reviendra), l'IAURIF sollicite les aides régionales, départementales

111 *Ibid.,* p. 23.
112 *Ibid*., p. 33.

et le rôle du Ministère du Commerce et de l'Artisanat. Le territoire mobilisé pour les aides, une fois encore, diffère, et fait apparaître les spécificités insitutionnelles.

Mais avant toute chose, sans doute faut-il rappeler que des mesures nationales ont déjà été prises, relatives au problème de la crise économique. Entre 1966 et 1975, l'Etat s'implique dans une politique de soutien et de restructuration des industries en difficulté, absorbant plusieurs milliards de francs, l'année de la crise pétrolière provoque l'effondrement de la production des prix de l'acier. Au début des années 1980, la frontière entre le problème économique et le problème territorial n'est pas dessinée clairement, la relation de cause à effet entre l'un et l'autre n'est pas complètement identifiée. Les mesures ultérieures du gouvernement, les plans de conversion de 1982, par exemple, négociés par l'Etat avec les grandes entreprises concernées avaient envisagé, selon la DATAR de joindre un programme spatial au programme social. Celui-ci ne sera pas réalisé. En 1984, le dispositif des pôles de conversion concerne les zones les plus touchées socialement par les mutations en cours. Il s'intègre dans un plan de restructuration industrielle et de transformation de l'emploi qui concerne cinq secteurs de l'industrie : la sidérurgie, les chantiers navals, les mines, l'automobile et le téléphone. Les mesures restent néanmoins largement de l'ordre du social (conversion et reclassement des salariés). Sur le plan spatial, des aides sont proposées pour des projets d'implantation d'entreprises nouvelles qui voudraient se développer. La réhabilitation des friches industrielles fait partie de l'amélioration de l'environnement « matériel et humain », mais reste discrète. Répétons-le, les pôles de conversion sont des chantiers de la DATAR. Aussi, en 1986, elle renouvelle un plan d'action, cette fois par le biais du rapport Lacaze, et place la reconversion spatiale des friches au premier plan. Il y a donc d'une certaine façon une séparation des problèmes économique et spatial, même si toutefois, l'on utilisera les mêmes termes (« reconversion », « restructuration », « mutation » interprétables dans une registre

économique tout autant que spatial). L'IAURIF, quant à lui, reconnaît en 1986, que les aides mises en place font partie d'un projet plus vaste d'aides au développement économique dans lequel l'immobilier d'entreprise n'est qu'un aspect. Pourtant, ajoute-t-il, « on a de plus en plus conscience de la nécessité d'intégrer la résorption des délaissés fonciers dans une politique d'aménagement d'ensemble pouvant dépasser le cadre communal, voire intercommunal »[113].

Commençons par le niveau régional. L'IAURIF propose trois types d'aides : certaines émanent du Conseil Régional, du département, ou encore du Ministère du commerce et de l'artisanat. Deux formes d'aides sont ainsi proposées, —on retrouvera constamment ces deux dispositifs—, la première vise à subventionner des études préalables à la réutilisation de friches, la seconde consiste à octroyer des avances remboursables. Les communes peuvent, si elles le souhaitent, bénéficier d'une subvention régionale d'un montant égal à celui de la participation communale, dans le but de faire un diagnostic à l'échelle d'une commune ou d'un quartier pour permettre des réhabilitations. D'autre part, des couvertures de trésorerie pour des opérations d'acquisition et d'aménagement de friches sont proposées. Des avances sont consenties à cinq ans et permettent à un opérateur public de saisir des opportunités en vue de la réutilisation des terrains désaffectés. Cette aide régionale peut éventuellement s'accompagner d'une subvention du Ministère du Commerce et de l'Artisanat. Ce dernier accorde également des subventions pour des études pré-opérationnelles destinées à éclairer les élus locaux sur la réalisation d'opérations de structures d'accueil artisanales, dans le neuf ou l'ancien.

Au niveau départemental, chaque cas diffère. L'IAURIF prend l'exemple de la Seine et Marne, qui depuis 1983, adopte le principe

113 IAURIF, *op. cit.,* 1986, p. 35.

d'un système de prêt à taux bonifié, permettant aux collectivités de construire ou d'acquérir, de réaménager des bâtiments industriels. Le département prend à sa charge 6 % de bonification sur la totalité de l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne ou de la Caisse des Dépôts et Consignations pendant les trois premières années, et de 3% les années suivantes (pour des bâtiments d'une surface comprise entre 200 et 2 000 m²). La Seine-Saint-Denis a décidé quant à elle, depuis 1984, de la mise en place d'une politique d'aide à la réutilisation de friches. Elle prend la forme d'un prêt attribué à la commune ou à l'aménageur public choisi par elle à un taux d'intérêt fixé à 5 % remboursable sur 15 ans maximum, avec un différé d'amortissement de 5 ans.

La réflexion de la DATAR n'est pas tout à fait similaire. Elle évoque la participation de plusieurs acteurs, les entreprises, les habitants, les communes et l'Etat. De la part des entreprises, elle attend une récolte de toutes les données nécessaires pour définir les modalités de libération des sites et la permanence d'un interlocuteur. Pour la requalification des sites, elle fait référence à la Grande-Bretagne, et cite une opération menée à Stoke-on-Trent, où chômeurs, préretraités et jeunes participent aux travaux. Une telle démarche permettrait à la population sinistrée de « reprendre directement en main l'amélioration de leur cadre de vie, de se retrouver placés dans une position où ils agissent au lieu de subir, ce qui va dans le sens d'une meilleure appropriation de l'espace urbain » [114]. En outre, elle dissuade les communes d'acheter des terrains en friche, même pour un franc symbolique, et suggère qu'il vaut mieux que l'industriel reste un partenaire qui participe à la reconversion. Le volet le plus important concerne cependant la suggestion de moyens de reconversion, adressée à l'Etat en ces termes :

> « L'intervention de l'Etat reste nécessaire pour traiter le problème des grandes friches […] le groupe de travail

114 DATAR, *op. cit.*, p. 25.

> a enregistré de la part de ses interlocuteurs une forte demande pour que l'Etat s'engage plus résolument, au plan financier, dans une politique de résorption des friches industrielles »[115] .

La DATAR, par l'intermédiaire du rapport, sollicite non seulement une aide de l'Etat, d'un montant de 150 à 200 millions de francs, mais en outre, elle se propose comme coordinatrice de la résorption des friches industrielles. En effet, elle reconnaît qu'une intervention plus résolue et plus systématique dans le domaine des friches suppose un minimum d'organisation pour assurer la continuité de vue nécessaire, préciser les critères d'intervention, désigner les friches où l'intervention est justifiée, etc. En conséquence, elle se propose comme organe fondamental de travail.

C- Le patrimoine industriel : du renouveau pour les bâtiments

Un patrimoine reconnu tardivement

Le mouvement venu de la Grande-Bretagne, l'Archéologie industrielle, a connu un prolongement tardif en France. Bien qu'elle soit apparue dès les années 1950, avec la création, tout d'abord, du Council for British Archaeology et son Research Committee on Industrial Archaeology, ensuite avec le premier ouvrage d'ensemble *Industrial Archaeology: an introduction* [116], c'est seulement au début des années 1980 que des échos français se manifestent dans le monde institutionnel. La cellule « patrimoine industriel » est ouverte en 1983 au sein de la Direction du patrimoine du Ministère de la culture. Des représentants de cette cellule sont d'ailleurs présents dans le

115 *Ibid.,* p. 28.
116 Kenneth Hudson, *Industrial Archaeology: an introduction*, London, John Baker, 1963.

groupe de travail du rapport Lacaze. Les premiers colloques français s'organisent : le 104è « Congrès national des sociétés savantes » tenu à Bordeaux en 1979[117]; également en 1979, le colloque « Patrimoine industriel, stratégies pour un avenir » est organisé à Lille par l'Office culturel de la Région Nord-Pas-de-Calais.

Maurice Daumas, auteur de *L'archéologie industrielle*, situe la survenue des notions d'archéologie puis de patrimoine industriels en 1975, par des enquêtes préliminaires sur la situation des bâtiments industriels en France[118]. Même si le ministère d'André Malraux avait introduit, dès 1958, quelques dizaines de protections d'œuvres fondatrices, la tour Eiffel ou le Castel Béranger à Paris, il faut en définitive attendre 1974, sous Michel Guy, pour voir le patrimoine contemporain reconnu comme partie intégrante de l'histoire. Dès lors, les classements se multiplient, dans une conception plutôt extensive de la notion de 19ème siècle, allant jusqu'à inclure des œuvres des années quarante : Le Corbusier, Carpeaux, Maillol, Puvis de Chavannes ou encore Maurice Denis… C'est toute la IIIème République qui fait ainsi son entrée dans l'histoire, après la période ingrate à laquelle elle avait été soumise pendant près d'un demi-siècle. La mutation culturelle qui s'est opérée autour de 1975 constitue un tournant décisif dans la conception du patrimoine. Elle a coïncidé avec la troisième révolution industrielle, qui a fait basculer la société mécanique dans le passé. Aussi cet intérêt pour le passé récent a-t-il été fort divers : l'archéologie industrielle affirmera pour sa part ses préoccupations pour ce nouveau patrimoine de manière soutenue.

Françoise Choay considère les découvertes de l'archéologie et l'affinement du projet mémoriel des sciences humaines comme déterminants de l'expansion du champ chronologique dans lequel s'inscrivent les monuments historiques. Ainsi, elle affirme que

117 104è Congrès national des sociétés savantes, Bibliothèque nationale, Paris, 1979

118 Maurice Daumas, *L'archéologie industrielle*, Paris, Robert Laffont, 1980, p. 7.

« les bornes réputées infranchissables de l'ère industrielle […] se déplacent vers un passé sans cesse plus proche du présent »[119]. A cet élargissement des époques que les Monuments Historiques célèbrent, s'ajoute une ouverture de la typologie des œuvres concernées à « un monde d'édifices modestes, ni mémoriaux ni prestigieux, reconnus et valorisés par des disciplines nouvelles comme l'ethnologie rurale et urbaine, l'histoire des techniques, l'archéologie médiévale »[120]. Ainsi, depuis plus de vingt ans, le travail d'inventaire et de protection du Patrimoine historique national n'a pas cessé : tant du point de vue des monuments prestigieux le plus souvent associés dans l'esprit du public à notre culture que des « oubliés » ou insuffisamment protégés jusqu'alors. Jack Lang, en 1991, souligne que :

> « Si l'essentiel de notre effort s'est donc exercé à poursuivre les protections de type traditionnel, la décennie 80, celle de François Mitterrand, a permis également de porter un nouveau regard sur l'environnement auquel nous tenons »[121].

C'est pourquoi le Ministère de la Culture, de la Communication et des Grands Travaux a initié dans toutes les régions de France des campagnes thématiques : parmi les thèmes des parcs et jardins, du patrimoine rural, des lieux de spectacle et de rencontres, des lieux de culte, figure celui notamment du patrimoine industriel. Seront donc protégés, à titre d'exemples, les monuments suivants : un atelier ferroviaire, Saint-Symphorien, (Gironde), réalisé en 1891, protégé en 1989, une usine Motte-Bossut, (Roubaix), réalisé en 1863, protégé en 1975, la grande halle de la parfumerie Chiris, (Grasse), réalisée en 1896, protégée en 1989, la Manufacture des tabacs, Toulouse, Haute-Garonne, réalisée en 1888-1893, protégée en 1990.

---

119 Françoise Choay, *L'Allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1996, (rééd. 1992), p. 155.
120 *Ibid.*, p. 155.
121 Jack Lang, préface, in Robert Dulau (dir.), *Apologie du périssable*, Editions du Rouergue, Rodez, 1991, p 268.

Les premières réhabilitations

Maurice Daumas, toujours dans le même ouvrage, cite parmi les opérations de sauvegarde et de réhabilitation menées à bien l'usine Leblan à Lille, soulignée également par le groupe de travail du rapport Lacaze. Cette réhabilitation d'une usine en logements sociaux (concours remporté par Philippe Robert et Bernard Reichen en 1973) sera l'une des premières du genre. Les autres opérations rapportées sont la Manufacture des Tabacs à Nantes, et l'usine Blin et Blin à Elbeuf. En outre, le rapport Lacaze évoque les avancées en la matière de la Grande-Bretagne, à l'instar de Maurice Daumas :

> « Le patrimoine architectural et culturel de l'ère industrielle a été intégré dans la protection au titre de monuments historiques. Il ne s'agit pas dans cette démarche de modernisation, mais de restauration et d'amélioration de l'environnement. On espère, par cette qualification historique, obtenir un effet d'entraînement pour un renouveau économique »[122].

Il semblerait alors que la friche soit isolée de l'objet architectural implanté dessus, et qu'apparaisse une différenciation entre la notion de sol et celle l'objet architectural. C'est donc par le biais du regard renouvelé sur l'architecture que la situation va être modifiée au sujet des friches. Comme le précédent chapitre le montre, la question de la transformation du sol rencontre des limites dans ses possibilités d'adaptation aux règlements urbanistiques, tandis que l'architecture, elle, semble ouvrir, sous le grand mot de la « réhabilitation », un nouveau champ du savoir-faire de l'architecte.

En outre, un autre élément de l'Archéologie industrielle est pris en compte par le rapport de la DATAR, alors que celui-ci reste totalement absent des rapports successifs de l'IAURIF. Mobilisée par le souci de la population travailleuse des grandes régions sinistrées dans le Nord et dans l'Est, la DATAR propose que la mémoire soit

122 DATAR, *op. cit.*, p. 10.

recueillie, en tant qu'hommage, et contre l'oubli. A notre sens, cette idée présente des affinités avec le monde de l'Archéologie industrielle, dont l'archivage du passé est essentiel. Le groupe de travail souligne :

> « En particulier, la dimension humaine du problème requiert une attention vigilante : au-delà du choc économique, il s'agit de cultures ouvrières qui disparaissent. Dans bien des cités, on était sidérurgistes de père en fils ; le rythme de l'usine et en particulier le travail posté déterminait celui de la vie quotidienne ; les activités sportives; culturelles, ludiques étaient rarement détachables du monde de l'entreprise. La fermeture de l'usine ne se résume pas dans un tel cas à des pertes d'emploi ; ce sont tous les ressorts de la vie commune qui se brisent d'un seul coup. Comment s'étonner que les hommes et les femmes concernés ressentent un profond sentiment d'injustice et d'incompréhension ? »[123].

Deux intérêts sont intrinsèquement liés, l'un pour le monde ouvrier dans sa dimension la plus humaine, l'autre pour l'archivage de données plus propres à l'architecture. La description architecturale d'une grande usine représente une multiplicité de plans qui précisent les étapes successives de sa construction et de sa transformation. Ces séries de plans ne sont pas toujours complètes, notamment en raison des destructions de la guerre. De plus, il faut savoir les interpréter : « la mémoire des hommes compte, mais elle s'efface vite. Et lorsque les porteurs de cette mémoire sont partis en retraite, affectés ou licenciés, il devient vite difficile de reconstituer l'histoire d'un site »[124].

L'IAURIF convient également, dans son rapport de 1986, que la réhabilitation est devenue familière dans les pratiques architecturales. Les reconversions d'usines en logements sociaux, ou en équipements assurent un transfert satisfaisant des valeurs d'usage des bâtiments,

123 *Ibid.*, p. 13.
124 *Ibid.*, p. 16.

tout en offrant des espaces de meilleure qualité. Les exemples cités sont les anciennes tanneries royales de Saint-Germain en Laye, construites en partie au 18ème siècle, qui forment un ensemble de bâtiments articulés autour d'une cour intérieure. Les matériaux employés (pierre, charpentes en bois), la proportion du bâti et les ouvertures régulières « concourent à rendre ce site particulièrement intéressant pour une reconversion »[125]. C'est également par la réhabilitation que la sauvegarde mais aussi la mise en valeur peut s'opérer, elle « participe à la mémoire collective des lieux, d'activités anciennes » [126] (Illustrations N° 11, 12, 13 et 14).

D'autres exemples sont mentionnés : les anciens établissements de l'entreprise de Travaux Publics Coroni à Champigny, désaffectés depuis une dizaine d'années, qui font alors l'objet d'une opération de logements, et la biscuiterie de l'Alsacienne à Maisons-Alfort, qui laisse place à un programme mixte d'habitat et de locaux d'activité. En 1986, la réhabilitation est donc totalement admise comme moyen de sauvegarde, de mise en valeur et de pérennité d'un patrimoine, ce qui correspond au début d'un grand mouvement de réhabilitation, où quelques figures d'architectes vont se distinguer, telles que les spécialistes Reichen et Robert avec les réhabilitations de l'usine Leblan, de la Grande Halle de La Villette, du Pavillon de l'Arsenal, de la halle Tony Garnier à Lyon, de l'usine de Nestlé à Noisiel.

Les politiques évoquées dans ce chapitre révèlent qu'un tournant se dessine entre la fin des années 1970 et le milieu des années 1980. Le portrait des friches de l'IAURIF évolue au cours des rapports successifs et montre un ajustement entre au départ, la volonté d'analyse des friches franciliennes et le constat, au final, qu'elles constituent des opportunités. Les friches permettent également à la DATAR de réinterroger les fondements de l'urbanisme et de

125 IAURIF, *op. cit*., 1986, p. 26.
126 *Ibid.*, p. 26.

Illustration N° 11

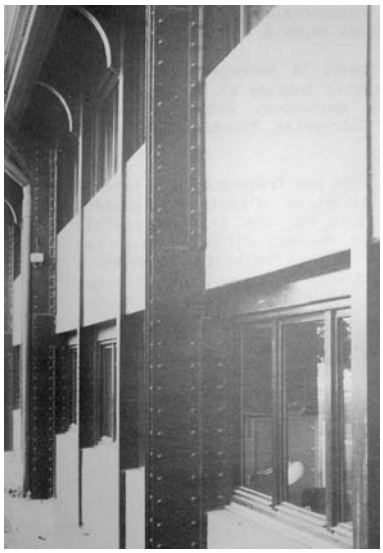

Réhabilitation des anciens établissements Renault en bureaux et ateliers.

IAURIF, *Friches industrielles en Ile-de-France, définition-inventaire-évolution, 1985*, p.25.

Illustration N° 12

Ces nouveaux locaux sont occupés par une société de publicité (Séguéla).

IAURIF, *Friches industrielles en Ile-de-France, définition-inventaire-évolution, 1985*, p.25.

Illustration N° 13

Mise en valeur de l'ossature métallique et du remplissage brique.

IAURIF, *Friches industrielles en Ile-de-France, définition-inventaire-évolution, 1985*, p.25.

Illustration N° 12

Les anciennes tanneries royales à Saint-Germain-en-Laye : les bâtiments offrent une qualité architecturale et témoignent d'une activité ancienne.

IAURIF, *Friches industrielles en Ile-de-France, définition-inventaire-évolution*, 1985, p.27.

reconnaître qu'il a été bâti sur une croissance, désormais révolue.

Toujours dans le contexte urbanistique, ces espaces à l'abandon font l'objet, en 1986, d'études urbaines préalables. En d'autres termes, ils font leur entrée dans l'univers de la planification urbaine, puisqu'ils deviennent les supports de restructurations plus larges. Enfin, un autre facteur a son importance : le patrimoine industriel permet de relancer des projets d'avenir pour les bâtiments. Autant d'éléments qui nous font penser que, en quelques années, il y a effectivement une évolution positive du regard porté sur les friches.

Dans toutes ces évolutions de nature différente, une seule question n'a pas encore été abordée : la question du paysage. C'est la partie que nous abordons maintenant en énonçant tout d'abord les prémisses de cette question dans le rapport de la DATAR, et en revenant, par la suite, sur la Mission Photographique, projet de la DATAR également, dont l'amorce se situe en 1984.

CHAPITRE 5- L'APPARITION DES FRICHES DANS LE CHAMP DU PAYSAGE

La DATAR, contrairement à l'IAURIF, développe une partie de son rapport sur les reconversions paysagères de friches : c'est le premier point que nous étudierons, à savoir le paysage « aménagé ». Puis, par le biais de la Mission Photographique, nous mettrons en lumière la question du paysage « culturel », puisque le dispositif de la mission agit non pas sur le territoire dans un rapport direct et concret, mais sur sa représentation. Entre les deux formes de paysage que nous évoquerons, les différences sont relevées dans la forme d'action envisagée sur le territoire (directe ou représentée) et par le corpus sur lequel le discours s'appuie (le rapport Lacaze et l'action de la Mission Photographique).

A- « Paysager » les friches

L'IAURIF ne soulève qu'à peine la question du paysage. Localement, la présence d'un élément urbain qui présente un enjeu majeur (par le patrimoine par exemple) fait émerger un souci paysager. Le terme de paysage n'est utilisé qu'une seule fois dans le rapport, à propos des « qualités paysagères du Canal de l'Ourcq et de ses abords »[127]. Au-delà de cette prise de conscience des plus ponctuelles, aucun dispositif n'est préconisé, qui serait favorable à la question du paysage. L'IAURIF évoque, néanmoins, à plusieurs reprises la nécessité d'études préalables; ce qui n'exclut donc pas la possibilité qu'en pratique la question du paysage soit formulée. Mais, rappelons-le, l'IAURIF se pose la question des friches davantage comme un jeu de réaffectations isolées, quoique nombreuses.

127 *Ibid.*, p. 35.

Pour les grandes friches du rapport Lacaze, c'est un tout autre cas. Dans son approche de la reconversion des friches, la prise de décision s'articule autour d'un ensemble de données au regard de l'espace à transformer. Aussi, très vite, on saisit qu'il n'y a pas une solution d'ensemble mais plusieurs, destinées à être affinées. Le rapport insiste, entre autres, sur la diversité des friches :

> « On y trouve des installations lourdes et spécialisées, telles que cokeries ou hauts-fourneaux, totalement inadaptées à tout usage différent. A l'opposé, les usines textiles en briques à plusieurs étages ont pu être reconditionnées en logements, en bureaux et en équipements; la qualité de certaines réalisations citées plus haut leur a valu les honneurs des revues d'architecture; dans de tels cas, la greffe de nouvelles fonctions urbaines permise par la réutilisation d'un patrimoine bâti obsolète mais réadaptable conduit à un bilan urbanistique largement positif. Entre ces deux cas extrêmes, se trouvent des usines et des entrepôts relativement faciles à reconvertir, des zones de décharge ou de stockage, des chevalements de mines, des terrils, etc..., posant à chaque fois un problème spécifique »[128].

Aussi, le dénominateur commun de ces friches est leur unicité. Uniques dans leurs caractéristiques architecturales, comme on vient de le lire, mais aussi dans leurs caractéristiques paysagères, culturelles et historiques. « D'une manière générale, toute réutilisation d'un site de friches se heurte à des difficultés particulières résultant de son histoire propre »[129]. Chaque rénovation doit chercher son mode opératoire, sa spécificité mais aussi son équipe d'acteurs potentiels. L'action doit être étudiée et menée à l'échelle géographique la plus pertinente, qui peut varier suivant la nature des problèmes et celle des acteurs concernés : commune, vallée, agglomération, département ou région... « L'efficacité résultera d'une part de la pertinence géographique du périmètre d'action et d'autre part de la rencontre des volontés des principaux

128 DATAR, *op. cit.*, p. 15.
129 *Ibid.*, p. 15.

acteurs concernés » [130].

On ne relève donc pas la préexistence d'un cadre opérationnel ou géographique pour traiter des friches, qui serait fixe et qui déterminerait une logique systématique. La souplesse de ce cadre, indispensable à chaque friche témoigne, d'une attitude attentive à l'espace et à ses caractéristiques diverses. Dès lors qu'il n'y a pas de réduction de la friche à un espace transformable par un unique moyen et qu'il y a, au contraire, affirmation de l'unicité de l'espace, la démarche projectuelle paysagiste s'impose. La prise en compte relative de ce que nous appelons le « déjà-là » est fondamentale dans le rapport Lacaze et fonde la dynamique de projet. Mais tout cela dans quel but ?

La mise en réserve foncière, l' « affectation paysagère »

La DATAR propose trois objectifs essentiels. Premièrement, une mise en réserve foncière de sols est envisagée dans le cas où une nouvelle utilisation de type urbain paraît possible, cette solution est préconisée dans une perspective à long terme. La DATAR ajoute que la gestion de cette réserve foncière et la manière dont les autorités publiques pourront la mobiliser sont des questions qui restent ouvertes. Le travail de la zone fera l'objet d'une étude en visant à préparer la création progressive d'une structure paysagère adaptée au futur usage.

Deuxièmement, le rapport préconise le « retour à une affectation agricole, forestière ou simplement paysagère impliquant les mesures nécessaires pour reconstituer un écosystème stable » [131]. Dans ce cas, il convient de régler au préalable la question du statut de propriété des terrains concernés. La juxtaposition des termes « affectation »

130 *Ibid.*, p. 23.
131 *Ibid.*, p. 22.

et « paysagère » nous rend perplexes : comme s'il pouvait exister une affectation (simplement ou uniquement) paysagère. Ceci signifie sans doute que, par opposition à l'affectation industrielle passée, qui laisse derrière elle une mauvaise image, la simple requalification paysagère (même sans usage particulier) devient positive. Il n'y aurait rien *a priori* qui justifie cette « affectation paysagère » mais au regard de l'état d'une friche, la « remise à zéro » —autre terme usité dans le rapport— devient un objectif suffisant. Après le choc de la dégradation industrielle, un simple verdisssement apparaîtrait donc comme paysage d'exception, avalant les stigmates post-industriels.

Enfin, la DATAR entrevoit la possibilité d'une réutilisation des friches. Deux étapes successives sont envisagées. D'abord la requalification des sols, c'est-à-dire l'ensemble des mesures techniques pour rendre le sol apte à un usage industriel ou urbain et ensuite, l'équipement du sol en voirie et réseaux divers. Distinguer ces deux étapes paraît judicieux car elles correspondent à des responsabilités de nature différente.

Ces trois éventualités, arbitrées en fonction de données locales et d'une réflexion réaliste sur les vocations futures envisageables permet à la DATAR de classer, en conclusion du rapport, chaque friche ou partie de friche selon l'un de ces trois types. Ce travail préalable d'analyse et de prévision est voulu comme indispensable pour préparer un programme raisonnable de réutilisation.

La requalification paysagère des friches

Dans cette partie du rapport, le groupe de travail cherche à savoir comment ces requalifications paysagères peuvent s'opérer, une fois admis que le traitement paysager est la solution qui s'impose. C'est donc la question du « comment » qui est posée, comment sont envisagées ces requalifications, et avec quels moyens ? Rappelons

tout de même un point essentiel qui fonde la détermination du rapport Lacaze à mobiliser le paysage :

> « le groupe de travail a été unanime à considérer que la question du paysage est une question centrale qui recoupe toutes les autres. C'est d'abord une affaire de solidarité et de dignité. Un pays moderne ne peut laisser vivre une fraction de sa population, et précisément celle qui est le plus durement frappée par la crise, dans un paysage lourdement marqué par les stigmates des industries disparues[132]. »

Pour la DATAR, il va donc de la responsabilité de l'Etat de prendre en charge sa population traumatisée, socialement et spatialement. La reconquête du cadre de vie apparaît comme une nécessité et une opportunité, « un moyen de redonner aux habitants un rôle actif et créateur dans la gestion de leur espace quotidien, un préalable indispensable à toute politique de reconversion économique »[133]. L'urgence est donc à la disparition de ces stigmates, et l'on préconise alors une requalification du territoire, comme un traitement spatial aux profits environnementaux mais aussi sociaux. « Il en résulte qu'il convient dans tous les cas, de procéder à l'élimination des nuisances visuelles pour faire disparaître du paysage les signes physiques constitutifs du syndrome de friche »[134]. Ces actes rédempteurs ouvrent donc l'espace à l'avenir en même temps qu'ils font basculer la période industrielle vers le passé. « Le traitement paysager des friches est indispensable pour signifier que la page est tournée »[135]. Mais que signifie exactement un retour à des usages agricoles, forestiers ou paysagers et la mise en réserve foncière de terrains en friche ? La DATAR fait appel pour cela à des « spécialistes du paysage » pour que la requalification s'opère. Plus précisément, elle envisage une action de l'Institut de Développement Forestier (IDF) ou de l'Office National des Forêts (ONF), on sollicite ainsi des techniciens forestiers et non des concepteurs paysagistes. « Le

132 *Ibid*., p. 22.
133 *Ibid*., p. 31.
134 *Ibid.,* p. 22.
135 *Ibid*., p. 22.

traitement paysager des friches industrielles ne peut pas se faire selon les mêmes techniques que celles utilisées habituellement pour la réalisation des espaces verts ou des parcs et jardins »[136]. Aussi, on leur préfèrera des méthodes inspirées de techniques agricoles et forestières, qui consistent à planter des sujets très jeunes, que l'on choisit indigènes, donc adaptés au sol et au climat existants. Ces techniques évitent, en outre, des apports de terre végétale, relativement coûteux. Et le rapport de citer des boisements de production dans le Nord qui répondent à une logique forestière à long terme, où l'on utilise la production de boisements à des fins commerciales. On suggère également un peu plus loin l'implantation de jardins familiaux, potagers ou d'agrément qui pourraient aussi contribuer à la revalorisation du paysage. D'autre part, envisager le long terme par le biais de la mise en réserve foncière n'exclut pas pour autant une disponibilité pour des occupations temporaires. Dans l'attente de mesures durables, la DATAR encourage des expositions et ventes de plein air, des entrepôts provisoires et toutes utilisations qui procurent parfois quelques recettes.

Le rapport ne dit que très peu de choses, en revanche, sur les pollutions éventuelles des sites. Il compare notamment les installations massives en béton armé fortement ferraillé à des « monstres » dont la destruction est impossible à réaliser pour des raisons de coûts et d'impact sur le voisinage. En sous-sol également, les fondations lourdes, les réseaux spécialisés sont très difficiles à manipuler, et le coût de revient de la dépollution est tel qu'il devient plus élevé que la valeur vénale du terrain. Enfin les pollutions rémanentes compromettent durablement, selon la DATAR, l'aptitude des sols à recevoir de nouvelles utilisations et peuvent créer des menaces durables pour l'environnement, notamment par pollutions des nappes phréatiques. Aussi, visiblement, il n'est pas envisagé comme cela a été le cas aux Etats-Unis, une adaptation des

136 *Ibid*., p. 25.

destinations futures de la friche à son taux de pollution. Dans l'Etat du Michigan, les normes de décontamination diffèrent légèrement des normes fédérales dans la mesure où même si le pollueur demeure le payeur, les frais de nettoyage incombent non au détenteur du site mais au responsable de la pollution. En outre, le niveau de pollution requis pour le démarrage d'une nouvelle activité ne dépend plus de son état originel mais de l'affectation future qui est envisagée. Ainsi les normes de décontamination pour un parking ou pour une activité industrielle sont plus souples que pour un futur ensemble de logement. La France, elle, impose au dernier occupant d'assumer les coûts de dépollution depuis la loi Barnier de 1993.

A la DATAR, la conviction domine donc que les friches soulèvent la question du paysage. Celui-ci est mobilisé, comme nous l'avons dit, en faveur de deux objectifs : d'abord comme réparation de terrains dégradés, sur le fond d'une logique économe et forestière ; ensuite comme facteur social positif, puisque les friches sont vécues comme les stigmates d'un traumatisme qu'il est urgent de faire disparaître. En outre, une certaine subtilité apparaît en ce que les territoires d'étude ne sont pas figés, les études sur le paysage telles que la DATAR pense qu'elles doivent être menées, n'ont pas de limite prédéfinie et s'abstraient des questions de propriété. Il se confirme ainsi que les friches sont devenues un problème global, inscrit dans la grande échelle, ne se limitant pas à l'emprise du travail industriel mais gagnant d'autres affectations comme les espaces résidentiels, les lieux de commerce attenant, etc.

La friche à cette période, en dépit de ses spécificités, fait partie d'un tout « crise ». C'est pourquoi l'institution cherche des solutions du côté de l'opérationnel tout en s'interrogeant sur son aspect culturel. Nous l'avons déjà dit, l'aspect culturel est pris en considération dans le registre du patrimoine industriel et notamment dans la préoccupation en faveur de la mémoire des hommes, mais aussi dans

la Mission Photographique que nous avons annoncée en introduction. La photographie de couverture du rapport Lacaze a d'ailleurs été réalisée dans le cadre de la Mission Photographique (Illustration N° 15). Nous laisserons donc de côté les rapports textuels de l'IAURIF pour nous focaliser sur un tout autre support, celui de la photographie. Au moment où la DATAR élabore son rapport Lacaze, la Mission Photographique a déjà été lancée. Cette dernière est le résultat d'une toute autre relation au territoire, mais prend également pour objet d'observation les friches et la question du paysage. Au sein d'une même institution, des divergences de regards sont donc repérables. En explicitant les objectifs et les choix de la Mission Photographique, nous verrons en quoi celle-ci est complémentaire des rapports que nous venons d'étudier. Pour cela, développons quelque peu l' « amont » de la Mission.

B- Renouveler la culture du territoire par la photographie

Le choix des artistes participant à la Mission photographique s'est fondé sur plusieurs critères dont celui de la valeur des œuvres ou des expositions réalisées par les photographes. La coïncidence des objectifs de la DATAR sur le paysage avec les projets et préoccupations des artistes s'est avérée essentielle. Enfin, la DATAR a souhaité respecter un équilibre entre des origines, des expériences, des styles divers. D'âges et de réputations variés, certains photographes sont parisiens, d'autres provinciaux, d'autres enfin étrangers. Presque tous ont exercé les formes les plus diverses de leur métier. Ainsi, la composition de l'équipe tente de conjuguer deux volontés : la diversité des itinéraires et des pratiques et l'unité du projet. Finalement, vingt-huit artistes participent à la Mission photographique : Dominique Auerbacher, Lewis Baltz, Gabriele Basilico, Bernard Birsinger, Alain Ceccaroli, Marc Deneyer, Raymond Depardon, Despatin & Gobeli, Robert Doisneau, Tom Drahos, Philippe Dufour, Gilbert Fastenaeckens, Pierre de Fenöyl,

Illustration N° 15

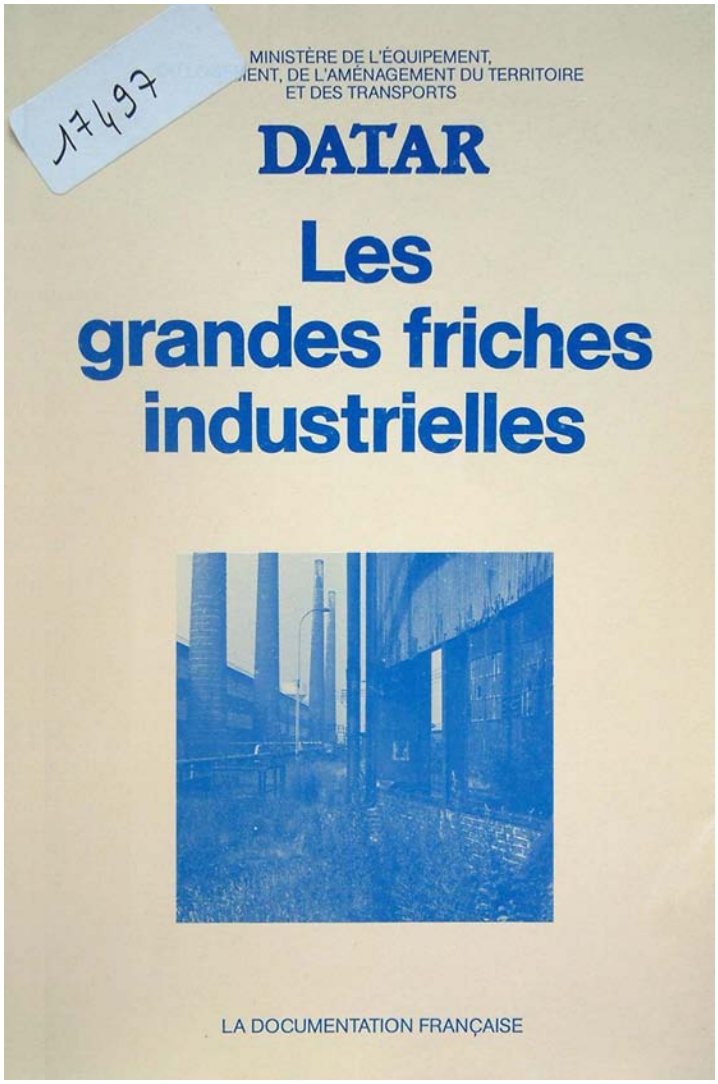

DATAR, *Les grandes friches industrielles*,
Paris, La Documentation Française, 1986,
couverture.
Ssuzanne Lafont, *Friche industsrielle, Denain. Nord.*

Jean-Louis Garnell, Albert Giordan, Franck Gohlke, Yves Guillot, Werner Hannapel, François Hers, Joseph Koudelka, Suzanne Lafont, Christian Meynen, Christian Milovanoff, Vincent Monthiers, Richard Pare, Hervé Rabot, Sophie Ristelhueber, Holger Trülzsch.

L'ensemble des images produites par la Mission photographique est exploité de plusieurs manières. Une exposition présentant une sélection des œuvres les plus marquantes créées au cours des campagnes 1984 et 1985 a été réalisée en 1989 au Palais de Tokyo. Cette exposition d'envergure nationale et internationale a circulé à l'étranger selon un circuit établi avec le Ministère des Affaires Etrangères. Une autre est conçue et réalisée pour une itinérance régionale. Deux ouvrages ont été élaborés, l'un présentant les photographies de la première phase publié en 1985[137], l'autre, définitif, publié en 1989 surs lequel nous nous appuyons maintenant.

Les aînées de la Mission photographique

Le projet de la Mission photographique réunit donc d'une part la volonté d'utiliser la photographie comme outil de représentation du territoire français, d'autre part celle de figer un état de crise, dû à un ensemble de mutations liées à la troisième révolution industrielle. Ces deux principes de travail déterminant la création de la mission présentent des similitudes avec d'autres missions photographiques : l'une, la Mission héliographique réalisée en France au 19ème siècle, l'autre, la Farm Security Administration, lancée dans les années 1930 aux Etats-Unis.

La Mission héliographique constitue le premier exemple de commande publique à des fins patrimoniales, archivistiques et patriotiques, le premier exemple, également, de l'emploi méthodique

137 DATAR, *Paysages Photographies. La Mission photographique de la DATAR. Travaux en cours 1984-1985*, Paris, Hazan, 1985.

des capacités de l'enregistrement argentique, annoncé par François Arago dès 1839, dans le cadre d'un programme aux visées scientifiques. Le projet naît au printemps de l'année 1851, au travers de la rencontre de la volonté d'affirmation du rôle de la photographie par la Jeune société héliographique et de la volonté de créer une mémoire des monuments nationaux, de la part de l'instance publique. La Commission des Monuments Historiques désigne à l'été 1851, les meilleurs photographes du moment pour « copier les monuments français » menacés : Hippolyte Bayard en Normandie, Gustave Le Gray et Auguste Mestral en Touraine et en Aquitaine, Edouard Baldus à Fontainebleau, en Bourgogne et dans le Dauphiné, Henri Le Secq en Champagne, Alsace et Loraine, les photographes mémorisent au total plus de 120 sites répartis sur 47 départements, qui donneront lieu à plusieurs centaines d'épreuves.

Le programme de la Farm Security Administration, quant à elle, est né dans le cadre du New Deal pour inciter l'opinion publique à soutenir l'action gouvernementale. Rexford-Guy Tugwell, sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture charge le sociologue Roy Stryker, en 1935, de recruter une équipe de photographes pour faire un bilan des conditions de vie et de travail en milieu rural. Walker Evans, qui compte parmi les photographes professionnels, s'intéresse surtout à l'habitat et aux scènes de rues, Dorothea Lange, présente plutôt des scènes du quotidien, Carl Mydans, photojournaliste, photographie des cueilleurs de coton. D'autres artistes participent à la mission, tels Arthur Rothstein, qui photographie les travaux des champs, le peintre et affichiste Ben Sahn, Russel Lee, ancien chimiste qui a étudié la peinture et qui se sert du flash pour saisir les intérieurs des bidonvilles, Marion Wolcott, John Vachon, Jack Delano, et bien d'autres[138].

Cette volonté de créer une mémoire du territoire à travers la

138 Robert Reid (dir.), *Picturing Minnesota, 1936-1943: photographs from the Farm Security Administration*, St-Paul, Minnesota Historical Society Press, 1989.

photographie à des fins patrimoniales est donc le projet commun aux deux missions, l'une et l'autre distantes de près d'un siècle. En revanche, même si la production de la Mission Héliographique est vue comme un renouvellement du genre du relevé architectural, la moisson d'images réalisée ne sera suivie d'aucune publication ni d'aucune exposition, à la grande déception des adeptes de la photographie. Henri de Lacretelle, auteur du 19ème siècle, affirme que la production met en scène des angles de vue particuliers, des détails et des gros plans « à des sommets où les oiseaux qui tournent au-dessus des tours pouvaient seuls les apercevoir »[139], illustrant par là le rôle novateur de la photographie. La logique de la Mission héliographique s'établit à des fins archivistiques, ce que veut éviter la Mission photographique à tout prix. Si ce point différencie la Mission héliographique de la Mission photographique, c'est au contraire celui qui rapproche cette dernière de la FSA.

Ce qui réunit d'autre part la FSA et la Mission photographique, c'est la volonté de fixer sur la pellicule un état de crise. C'est après la crise de 1929, que la FSA est créée. Roy Stryker a alors pour objectif de faire un bilan des conditions de vie dans les campagnes, pour témoigner des ravages de la crise ; en post-scriptum des instructions, le sociologue livre : « soyez à l'affût d'une poupée de chiffon autant que d'un appareil de contrôle pour le maïs »[140], invoquant l'aspect humain des signes de la crise dans le but de provoquer l'opinion publique.

Les expériences de la Mission Héliographique et de la FSA ont donc servi de prototypes pour la mise en place de la Mission photographique, qui s'est élaborée en fonction des enseignements tirés des entreprises précédentes. Il est important de souligner la pérennité de l'utilisation de l'outil photographique pour

139 Henri de Lacretelle, cité par Christine Buignet, « La FSA », in *Dictionnaire de la photographie*, Paris, Larousse, 1996, p. 221.
140 *Ibid*., p. 221.

l'enregistrement de signes territoriaux et la confiance dans le regard artistique pour constituer une base de données complémentaire des outils de représentations ordinaires. La grande différence d'avec les premières missions photographiques est peut être celle-ci : accorder aux artistes le rôle de donner une représentation des signes territoriaux qu'il est impossible de faire valoir autrement. L'art est donc empreint d'une fonction d'analyse sociale, même lorsqu'il opère sur commande d'un organisme public comme la DATAR.

C- Analyser des photographies de friches

L'étude iconographique de photographies des friches issues de la production de la Mission Photographique a fait l'objet de notre mémoire de DEA intitulé *Objectif : délaissés*[141]. Nous ne reprenons pas ici la totalité de ses résultats, mais en résumons l'essentiel, en ce qu'il éclaire la dialectique du déchet et de la ressource, problématique d'analyse de tout le corpus de notre recherche.

Rappelons malgré tout quelques points méthodologiques de la recherche.
Une notion théorique visant à globaliser la définition des délaissés urbains était indispensable. Les regrouper selon des caractéristiques concrètes comme les friches industrielles, les terrains vagues, les espaces résiduels n'était en effet pas satisfaisant. Il nous a donc semblé nécessaire de découvrir un dénominateur commun à l'ensemble des délaissés. Pour cela, nous sommes partis du postulat que la photographie de friches et de délaissés urbains permet une mise à distance nécessaire à la constitution de données qualitatives visant à définir ces délaissés. L'hypothèse de la recherche fut alors la suivante : si en effet l'analyse iconographique fait émerger des récurrences dans les images photographiques de friches et d'espaces résiduels, une des récurrences n'est-elle pas la notion d'entre-deux ?

141 Hélène Soulier, *op. cit.*

Cette dernière constituerait alors un point commun aux friches et aux délaissés et serait alors une définition théorique possible de ceux-ci. Nous avons donc cherché à montrer par le biais d'une analyse d'abord systématique, puis interprétative que, sur les photographies de délaissés urbains apparaissaient en effet les qualités d'entre-deux. A ce moment-là, on pouvait considérer que la définition du délaissé était celle supposée.

L'interprétation des photographies a permis de mettre en évidence des procédés de nature différente, mais toujours propres à la photographie. Des phénomènes de construction scénique de la photographie ont été explorés, des effets plastiques, et le contraste entre ce que Ignasi de Solà-Morales a appelé plus tard la « ville homogène » et l'espace abandonné. Nous reviendrons sur deux des thèmes résultant de l'analyse iconographique. Le premier renvoie à la question du sol, fondamentale dans la question des friches, puisqu'elle révèle plus que tout autre élément le phénomène des friches. Le deuxième thème s'articule autour de la dialectique, très nettement présente dans les photographies traitées : la dialectique entre le dedans et le dehors.

L'occasion qu'a fournie l'analyse d'images photographiques de friches, est de chercher, en parallèle d'un regard analytique institutionnel, la *matière* représentée dans les friches, ayant retenu l'œil des photographes. Ceci permet d'illustrer, le plus précisément possible, la liberté trouvée dans les terrains en déshérence, que célèbre Ignasi de Solà-Morales ou Guy Bellavance. En outre, cette analyse permet de compléter le portrait des friches urbaines et d'opérer, en quelque sorte, un *zoom*, sur des types de terrains que nous n'avons pas encore observé, plus petits, moins inventoriés en général.

L'expression photographique du sol des friches

Sans transition, étudions quelques photogaphies.
Holger Trülzsch, (Illustration N° 22), Jean-Louis Garnell (Illustration N° 21), et Dominique Auerbacher (Illustration N° 16) fixent les lieux abandonnés : parpaings épars et touffes herbacées sont les éléments indiciaires d'une perte d'affectation des lieux. Les friches d'habitats (Illustration N° 20) dont les fenêtres sont closes témoignent d'une fermeture de l'espace, rendant l'élément architectural définitivement hors-fonctionnement. La pérennité de l'espace dans la ville laisse transparaître ce qu'il était auparavant, une habitation, mais ne laisse pas présager de son devenir. C'est d'abord son état d'abandon qui est fixé par la pellicule.

Dominique Auerbacher fixe à travers l'image du terrain vague qu'elle propose un temps quelque peu différent. Le sol du terrain a subi une mutation, dans le sens où il ne reste aucune trace de l'affectation qu'il pouvait y avoir, l'installation de quelques plantes indique la reprise d'une activité, naturelle cette fois. Le mouvement temporel qu'il suggère indique une reconquête végétale, mais qui n'est plus d'ordre urbain, qui lui est même antithétique. Ces deux indices de l'activité du temps rendent donc compte de deux processus, l'un étant l'avancée urbaine, l'autre étant la reprise du sauvage sur l'urbain. Les deux sont complémentaires. La reprise végétale situe un temps assez long après la perte d'affectation et la transformation du sol, ainsi les traces du passé ont été éliminées, c'est une autre phase de cette charnière temporelle qui est montrée, celle de l'attente d'une activité urbaine, celle de l'avancée végétale (Illustration N° 16).

Jean-Louis Garnell lie les deux phénomènes, l'affectation passée d'entreposage d'objets permet néanmoins à la reprise végétale de se produire ; traces urbaines passées et indices végétaux de la lente

Illustration N° 16

Dominique Auerbacher, sans titre. Bernard Latarjet, François Hers, *Paysages. Photographies en France dans les années 80*, Paris, Hazan, 1989, p. 290.

Illustration N° 17

Dominique Auerbacher, sans titre. Bernard Latarjet, François Hers, *Paysages. Photographies en France dans les années 80*, Paris, Hazan, 1989, p. 294.

transformation coexistent. (Illustration N° 21)

L'effet de vide que produit Holger Trülzsch pose une interrogation quant au devenir du vaste terrain vague. Les immeubles récents, les voies urbaines et les abris de bus indiquent l'activité foisonnante de la ville qu'un tel délaissé jouxte au moment du déclic, mais dont l'effet scénique de la photographie tend à fixer un temps suspendu dans l'inactivité. L'œil tend à remplir ce vide, les immeubles détruits indiquent la transformation urbaine en cours, à laquelle le terrain vague ne semble pouvoir échapper. Le photographe, par la prise de vue qu'il réalise, laisse planer la menace cette reconversion imminente, tourne son image vers l'avenir du lieu, moins que vers son passé. (Illustration N°19)

Joseph Koudelka fige d'une part une friche habitat, rendue comme un lieu inopérant dans le système fonctionnel de la ville, mais fixe également l'éclat de la cassure qu'une transformation spatiale peut produire. Les débris, par leur forme aiguë, acérée, indiquent cette brisure. Koudelka fixe donc ce mouvement, le bouleversement d'une spatialité dans ce qu'elle a de plus violent. (Illustration N° 20)
Lorsqu'il parle du cheminement dans la ville, Michel de Certeau voit dans la marche une manière de construire son propre espace : « l'histoire commence au ras du sol, avec des pas. Leur grouillement est un innumérable de singularités. Les jeux des pas sont des façonnages d'espaces. Ils trament les lieux »[142]. Le sol serait donc l'élément sur lequel s'appuient nos trajectoires, élément déterminant dans les circulations, élément sensuel guidant à l'envi les itinéraires du marcheur… Le photographe de ville, lui, est certainement touché par une texture de sol plutôt qu'une autre. Marcheur et flâneur contemporain, il fige notre sol urbain, à divers moments, divers endroits, selon différentes lumières. Qu'il s'agisse d'un milieu urbain, d'un milieu naturel, d'une architecture, d'un intérieur, d'un

142 Michel de Certeau, « Pratiques d'espaces. La ville métaphorique », *Traverses,* n° 9, mai 1977, pp. 4-19.

Illustration N° 18

Holger Trülzsch, sans titre. Bernard Latarjet, François Hers, *Paysages. Photographies en France dans les années 80*, Paris, Hazan, 1989, pp. 96-97.

Illustration N° 19

Holger Trülzsch, sans titre. Bernard Latarjet, François Hers, *Paysages. Photographies en France dans les années 80*, Paris, Hazan, 1989, pp. 102-103.

Illustration N° 20

Joseph Koudelka, sans titre. Bernard Latarjet, François Hers, *Paysages. Photographies en France dans les années 80*, Paris, Hazan, 1989, pp. 150-151.

extérieur, la photographie de sol fournit un indice fondamental de la localisation du photographe au moment du déclic.
Interroger la constitution du sol permet de révéler des différences notables. Nous avons dans un premier temps relevé une géométrie particulière, liée aux espaces résiduels, et dans un second temps des textures intimement liées elles aussi à la caractéristique de la friche. Celle-ci fait émerger un temps suspendu dans l'activité générale de la ville, est liée au lent processus de la régénération urbaine ; le sol s'avère dans les deux cas concentrer des indices révélateurs qui méritent de retenir l'attention.
Dans les cas précédents, une forme semble être le résultat logique de son processus résiduaire et qualifier largement l'état de résidu du lieu dont elle est la surface. Un dernier état observable par le sol peut signer un espace comme étant résiduel : les encombrements qu'il reçoit. Signes de désaffection et de désaffectation, les rejets urbains sont de multiples natures, les détritus en sont une catégorie répandue. Dominique Auerbacher laisse apparaître des détritus sur le bord inférieur de la photographie, ils révèlent par rapport au lieu une réaction de la part des citadins, celle de déposer des ordures. (Illustration N° 17)
Les friches portent en elles la texture et les marques du temps, puisqu'elles ont perdu leur affectation depuis une durée variable. Indices urbains de la grande mutation, elles portent les stigmates de ce mouvement de décomposition en même temps que de celui de recomposition. Révélatrices d'un état de retour au sauvage, les petites touffes éparses et malingres tentent de s'implanter ça et là, au gré de la perméabilité du sol et de son état « écologique » plus ou moins propice à leur installation. Suivant ce bilan, il faut un temps relatif pour qu'une reconquête végétale s'opère, Jean-Louis Garnell en montre un état possible et fait du sol un élément figuratif, selon la terminologie empruntée à Gilles Deleuze, induit la narration et la description (formelles) de celui-ci. (Illustration N° 21)
Cette reconquête végétale semble se produire plus difficilement dans un terrain vague urbain, dont le sol paraît avoir été bouleversé il n'y

Illustration N° 21

Jean-Louis Garnell, sans titre. Bernard Latarjet, François Hers, *Paysages. Photographies en France dans les années 80*, Paris, Hazan, 1989, p. 332.

Illustration N° 22

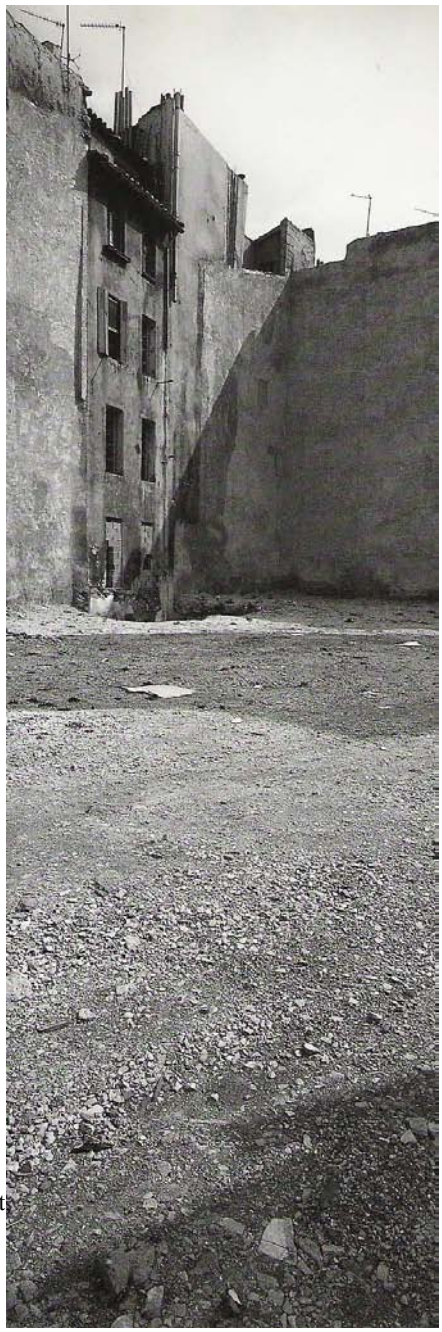

Holger Trülzsch, sans titre. Bernard Latarjet, François Hers, *Paysages. Photographies en France dans les années 80*, Paris, Hazan, 1989, p. 93.

a pas si longtemps Le cas du terrain vague au cœur de la ville est bien souvent peu propice à une installation végétale si celui-ci n'est pas enclos (le piétinement en est alors le principal responsable), dans le cas contraire, une palette de végétaux pionniers peuvent reprendre le dessus, et ce de façon très rapide (Illustration N° 16).
Holger Trülzsch met à nu un sol sec mais non encore minéralisé. Par sa situation en plein milieu de la ville, celui-ci semble dessiner alors même une place publique, et paraît encore être trop frais pour laisser venir ne serait-ce que quelques petites herbacées. Le temps de ce terrain vague est figé dans son plus jeune âge et même si aucun élément de chantier n'apparaît, sa transformation reste imminente. (Illustration N° 19)

Les prises de vue des photographes—au moins pour celles qui constituent la base d'analyse— sont pour la plupart situées à hauteur d'homme et poussent donc de fait à l'observation du sol.
Parmi les photographes, certains semblent accorder une faible importance à ce qui se passe sous leur pieds, alors qu'en revanche, ce sol devient pour d'autres, un fascinant du paysage. C'est le cas de Jean-Louis Garnell, lequel dira que son propos est avant tout un propos formel, mais dont le sujet est la texture, les matières de ce qu'il photographie à la surface de la terre. Constituant son image photographique à 80% de ces dernières, il fait de son image un instantané coloré et formel. Cet élément de la constitution d'un espace plastique qu'est le sol, devient alors l'essentiel de sa photographie.

Gilles Deleuze, dans Francis Bacon - Logique de la sensation, introduit l'analyse de l'œuvre de Bacon par un « recadrage » sur la photographie dont Malraux avait dit qu'elle avait pris sur elle la fonction illustrative et documentaire. Pour Deleuze, « la photo, même instantanée, a une toute autre prétention que celle de représenter, illustrer ou narrer. » Il la considère comme porteuse en elle de moyens de voir, même si elle est une reproduction, une

représentation, illustrative ou narrative, mais introduit sa capacité à agir de plusieurs façons : « par ressemblance ou par convention, par analogie ou par code » [143]. La photographie serait donc une image, selon lui, pouvant faire cliché, cliché psychologique ou physique, et elle serait en permanence à la base de toute pensée « moderne ». La photographie de ville, visant à donner des représentations de la ville à un instant donné joue avec la perspective linéaire à laquelle l'œil d'aujourd'hui est habitué, mais nous verrons qu'elle peut opérer également certains troubles et certaines déformations visant à modifier une réalité, à en proposer une autre. Pour ce faire, elle met en place une composition scénique, dont les procédés changent d'une photographie à l'autre, induisant de l'image perçue par l'observateur à l'image virtuelle, qui est plus de l'ordre du senti, une distorsion, jouant soit sur des codes, soit sur des déformations de l'espace.

La perception des friches depuis la ville homogène

Joseph Koudelka donne une expérience fragmentaire du sol, de ses brisures et de ses éclats, ainsi que des sensations très proches, celle du mouvement et celle de l'agressivité plastique. Ce plan est opposé à un autre d'une expérience plus globale : le plan frontal de la friche habitat ; opposé encore au dernier espace qui lui, est figuratif, celui de la façade peinte qui révèle un espace perspectif imaginaire. Coexistent alors trois cadres spatiaux différents et nettement identifiables. Le photographe joue avec la réalité et le caractère factice et illusoire de la perspective peinte, c'est une des distorsions possibles dans la photographie, rendant la scène réelle plus troublante par un cadrage qui accentue la réalité. (Illustration N° 20)
De ces cadres spatiaux autonomes, un autre élément exacerbé par le photographe est le trouble qu'il provoque par l'impression de mouvement, image virtuelle donnée par les brisures et la plastique de l'organisation des débris du sol. L'œil transmet cette sensation

143 Gilles Deleuze, *op. cit.,* p. 9.

puis est immédiatement attiré par la fresque murale selon le point focal qu'elle met en perspective. Il passe donc de l'extérieur d'une friche ou d'un chantier pour être attiré vers le fond d'un espace perspectif intérieur ce qui produit un chahutement perceptif — dû au mouvement des brisures— puis un apaisement — dû au calme de la perspective—.

Du cadre spatial complètement frontal de la façade murée à la perspective murale s'établit le passage d'un plan fermé où l'espace psychologique ne peut se donner de liberté (les parpaings rendent impossible une échappatoire que les fenêtres auraient pu constituer) à un plan dont la profondeur semble être infinie. Le photographe met donc en scène le théâtre de trois plans qui dialoguent et ce, de manière complètement spatiale. Koudelka joue avec cette frontalité théorique de la photographie, pour y faire entrer des profondeurs étonnantes. En ce sens il opère une distorsion de l'espace, manipulant le factice, la réalité, et la plastique du sol ; il sculpte trois espaces psychologiques complètement différents.

Un procédé similaire est opéré par Dominique Auerbacher elle fait émerger également un trouble (Illustration N° 16),. Contrairement à Joseph Koudelka (Illustration N° 20), ses outils n'appartiennent pas à l'espace imaginaire et illusoire mais bien à l'espace vécu de la ville. Dans la même visée de dislocation du territoire, elle met en scène deux types de cadres spatiaux. L'un est basé sur la perspective linéaire (lignes de fuite, point focal, profondeur de champ, notion d'infini…); l'autre, est un aplat ramené en plan frontal (le sol du terrain vague). Les deux sont séparés par la coupure opérée par les palissades, scindant le territoire photographique en deux éléments distincts.

En outre, le terrain vague est donné à voir dans une expérience fragmentaire, (c'est la partie représentée qui parle du « tout » au travers d'un espace plastique homogène), alors que l'espace urbain est donné dans une expérience plus globale où l'œil est à l'aise, proche de la vision humaine. La construction de l'espace photographique fait donc se « relever » le plan de la surface du sol

du terrain vague, alors que la surface minéralisée file vers son point de fuite. Le sol du terrain vague bloque l'image en tant qu'élément de composition, par son côté statique, alors que la perspective de la rue induit un mouvement de l'œil. De plus, les deux immeubles de structure similaire assurent une stabilité à l'image, dans le sens où ils sont répétés au même endroit de la photographie, créant une « porte », au travers de laquelle passe le regard. Au centre, quelques immeubles lointains participent à la perspective suggérée par la rue, ce qui a pour effet de renforcer l'importance iconographique des deux sols, des deux espaces plastiques différents.

Gilles Deleuze introduisait la notion de code dans la constitution des images photographiques. Ici, c'est un paysage dual, à deux faces qu'Holger Trülzsch fait apparaître (Illustration N° 19). Au centre de la photographie, un mât d'éclairage scinde l'espace photographique en deux , induisant une vision manichéenne de la ville. A gauche, c'est un cadre spatial récent, dont la teinte dominante est le blanc, un Arc de Triomphe trône au centre, c'est une vision de la ville neuve, celle de l'avenir, celle de la construction ; à droite, c'est un cadre spatial en démolition, dont la teinte dominante est le noir, le sombre, c'est la ville cassée qui va disparaître.

Le code d'opposition des deux « urbanités » est rendu d'autant plus opérant, que la symétrie est parfaite, de part et d'autre du mât, jusque dans la position des deux abris de bus qui viennent parfaire la symétrie. La photographie élabore deux paysages différents avec des outils de composition et de plasticité. L'événement de la photographie, c'est la mise en exergue de cette double face, de ce double temps. Aucun fond ne vient ni unifier ni perturber cette lecture bipolaire de l'image, la dualité est forte, extrêmement prégnante.
Il est intéressant de noter que la photographie fait émerger la notion de code, les deux espaces plastiques suggèrent deux espaces politiques, qu'Holger Trülzsch rend hermétiques l'un à l'autre.

Au regard de cette dualité qu'il pose, il ajoute un point d'interrogation concernant le destin du terrain vague. Pour ce faire, il fait apparaître au centre de la photographie comme un élément dont l'appartenance à tel ou tel autre cadre spatial n'est encore pas décidée. Vide, béant, en attente, il le charge de ce doute : « auquel de ces deux mondes appartiendra-il ? Le noir ou le blanc ? » C'est une caricature de la transformation urbaine qu'il élabore. Ramenant la ville du passé en face de celle à venir, il stigmatise dans une visée manichéenne les deux extrêmes, passé et futur. Il les fait coexister, mais cette relation est de l'ordre de l'interrogation d'un espace par rapport à l'autre.

Au travers de ces exemples de construction d'une scène photographique, la photographie apparaît comme productrice d'une distorsion de l'espace par rapport aux cadres perspectif et perceptif habituels, dans une visée de déconstruction et de reconstruction d'un espace autre. Les moyens sont donc de diverses natures, la couleur, la composition, le recadrage, le code, le basculement de plan, l'utilisation de la frontalité…Elle élabore ainsi un sens, une lecture, un espace psychologique qu'il est possible de décomposer afin de rendre les procédés utilisés clairs et manipulables. Ces procédés de distorsion ont tous une visée significative par rapport à la perception de la ville et permettent aux artistes de produire un sens différent de la simple représentation de réel.

Photographier dans **ou** hors **les friches**

Dans Peinture et société, lorsque Pierre Francastel tente d'établir que la peinture de la Renaissance ne matérialise pas la vision naturelle de l'homme, il prend pour détour la photographie dont la découverte n'est pas, selon lui, un argument en faveur du réalisme absolu de la vision spatiale de la Renaissance[144]. Elle a fait apparaître, toujours

144 Pierre Francastel*, op. cit,* p. 56.

d'après lui, non pas le caractère réel de la vision traditionnelle, mais son caractère systématique. Les photographies sont prises en fonction de la vision artistique classique dans la mesure où les conditions de fabrication des lentilles et le fait que l'on utilise un objectif unique le permettent. C'est la vision du cyclope, non celle de l'homme que donne la caméra. Des images en général, Pierre Francastel dit : « il y a le monde, l'image vécue ; il y a l'image perçue qui est une réalité spirituelle pour chaque auteur et pour chaque spectateur ; il y a l'image notée qui constitue le signe de reconnaissance ; et l'image virtuelle qui permet la transmission de la pensée de l'auteur au spectateur »[145].
De l'image vécue (par le photographe) à l'image perçue (par l'observateur), il y a ce déclic de cyclope, opérant un cadrage dans l'image vécue, et l'on verra que l'image virtuelle procède pour beaucoup dans la photographie d'une influence de l'auteur sur l'observateur.

Ainsi la photographie, par sa vision monoculaire, tend à donner une représentation plus ou moins fidèle de la réalité, mais selon des procédés qui font de l'observateur un regardant plus ou moins libre dans son interprétation. Il ne peut pas, par exemple, échapper au point de vue qu'a choisi le photographe, il regarde là où a regardé l'auteur, et ce que l'appareil photographique a capté. La photographie de ville transmet donc à l'observateur une façon de regarder, ou du moins un point depuis lequel scruter la ville. Ce point tend à définir pour moi le lieu d'observation; croiser ce postulat avec une interrogation sur la dialectique du dedans et du dehors que l'observateur peut percevoir dans la représentation photographique de la ville revient à s'interroger sur l'incidence du point de la prise de photographie (image vécue par le photographe) sur l'image perçue (par l'observateur). Ce lieu de la prise de vue tend à créer un angle de vue autoritaire et la tentative de détermination d'un dedans et d'un

145 *Ibid.*, p. 56.

dehors, qui serait véhiculée par l'image photographique est largement prédéterminée par le photographe.

Cette question quant à l'établissement d'un dedans et d'un dehors qui seraient perceptibles sur une photographie vient du point de vue formulé par Pierre Sansot selon lequel « le terrain vague apparaît comme un des dehors de la ville. » Il s'interroge ainsi :

> « est-ce parce qu'il se situe souvent aux limites de l'agglomération ? Dans une ville encore incertaine, il s'est trouvé de tels espaces à l'intérieur de la cité : derrière les palissades, dans un quartier moins favorisé, et, cependant, ils continuaient à appartenir au dehors parce que ce caractère leur venait de la forme du paysage. Il représente le contraire du cœur de la ville par sa violence, par son inculture »[146].

Mais il semblerait que les images photographiques ne fassent pas apparaître les terrains vagues à l'observateur comme forcément des « dehors ». Cette dialectique pourra même s'avérer renversée. Certains phénoménologues ayant travaillé sur la dialectique du dedans et du dehors y voient une base selon laquelle se constitue la pensée, c'est le point de vue de Gaston Bachelard lorsqu'il écrit dans *Poétique de l'espace* :

> « dedans et dehors forment une dialectique d'écartèlement et la géométrie évidente de cette dialectique nous aveugle dès que nous la faisons jouer dans des domaines métaphoriques. Elle a la netteté tranchante de la dialectique du oui et du non qui décide de tout. On en fait, sans y prendre garde, une base d'images qui commandent toutes les pensées du positif et du négatif »[147].

Il devient donc intéressant d'une part, d'observer « cette base d'images » dans la photographie de ville et d'autre part, de remettre en question ce que l'acte photographique induit sur la perception de

146 Pierre Sansot*, Poétique de la ville*, Paris, Méridiens Klincksiek, 1994, (rééd. 1984), p. 312.

147 Gaston Bachelard, *La poétique de l'espace*, Paris, Quadrige/PUF, 1998, (rééd. 1957), p. 191.

l'observateur au regard de la construction de cette dialectique dedans/ dehors .
Le photographe appartient au lieu dans lequel il se trouve au moment de la photographie et, du même coup, donne à l'observateur la même appartenance à ce lieu. Si ce dernier est, par exemple, un terrain vague, alors le « dedans » est le terrain vague et c'est la ville qui devient le « dehors ». Ceci est très révélateur de la position que prennent les artistes par rapport à ces lieux, dont ils choisissent d'y appartenir et non de les regarder du dehors. Ils choisissent l'incorporation au lieu par le biais de l'acte photographique, et renversent la dialectique ainsi définie par Pierre Sansot.

Holger Trülzsch se place à l'intérieur du lieu créé par le dessous de pont, taille dans le cadre de la photographie les éléments nécessaires à constituer un « dedans » : le tablier devient ainsi un toit, les piliers, des éléments verticaux porteurs de ce toit, l'ombre portée et l'ombre propre sculptent également une structure d'intérieur sombre (Illustration N° 18). A ceci, Holger Trülzsch ajoute une perspective par l'enfilade des piliers successifs, donne une spatialité tangible à ce dedans. Au loin, en front urbain, l'horizon des immeubles reçoit la lumière écrasante du jour : la ville, par l'hétérogénéité formelle qui la compose semble définir l'opposition au dedans dans lequel on se trouve. Gaston Bachelard écrit de son côté : « … la dialectique du dehors et du dedans est appuyée sur un géométrisme renforcé où les limites sont des barrières. » Trülzsch ajoute à la géométrie de l'intérieur qu'il fabrique (piliers verticaux, toit, sol homogènes dans la texture créant un « ensemble dedans ») la notion d'éclairage. Dans une visée d'opposition de structures spatiales, il pose le « dedans » comme noir, sombre, au regard de la ville claire et lumineuse. Sa position sous le tablier du pont induit donc la construction d'une « boîte » dans le cadre, par laquelle on regarde au dehors la ville au loin.

Cette position du photographe est donc primordiale dans la définition

du dedans et du dehors, mais des éléments de la composition de la photographie peuvent accentuer ce phénomène, on vient de le voir, la lumière, telle les peintres du XIXème siècle, peut être constructive d'une spatialité dans le même sens que la position du photographe le fait déjà.

La composition de l'image par rapport à cette dialectique est un élément d'influence également, Dominique Auerbacher joue avec l'hésitation entre laquelle tel espace devient le « dedans » et tel autre devient le « dehors » (Illustration N° 16). D'un côté, elle ne représente que la partie d'un terrain vague qu'elle oppose catégoriquement à la ville en introduisant entre les deux une césure franche —la coupe réalisée sur les palissades clôturant le terrain vague—. De manière quasi manichéenne, elle oppose les deux états de la ville, l'un en mutation (le terrain vague) et l'autre (qui ne subit pas de transformation). Néanmoins sa position vis-à-vis de cette opposition n'est pas suggérée de manière aussi tranchée qu'Holger Trülzsch ne le fait, elle n'est pas à proprement parler « dans » le terrain vague.

Toutefois, elle viendra dans un sens compléter la composition de la photographie : la dimension de l'espace qu'elle accorde à la ville, reste au demeurant beaucoup plus importante que celle du terrain vague, elle laisse une description plus importante se produire dans la ville « figée » plutôt que dans la ville en mutation (le terrain vague). Cette hésitation joue dans la subtilité, puisque qu'elle donne une expérience fragmentaire de l'espace du terrain vague tandis qu'elle donne une vision globale de l'espace de la rue. Cette coupure hors-champ qu'elle opère sur le terrain vague, finit par devenir plus signifiante que l'espace figuratif de la rue. Le terrain vague suggère alors que la rue raconte.
On peut ici repérer le débat qu'évoque Gilles Deleuze à propos des figures de Bacon, elles parviennent à communiquer un état de l'âme humaine, alors que la simple peinture de personnages raconte, décrit

et par voie de fait perd de sa consistance signifiante.
Dans les deux cas précédents, le dedans est clairement établi dans son opposition au dehors, les limites du dedans apparaissant comme les « barrières » de Gastion Bachelard, tant indispensables à la construction de l'opposition spatiale identifiable sur la photographie, que nécessaires à la production d'une réaction de l'individu observateur.

Jean-Louis Garnell semble procéder d'une manière légèrement différente, il brouille la définition de la nature des limites du délaissé, se plaçant à l'intérieur d'un lieu, dont il suggère la narration formelle de la texture du sol et dont le référent extérieur —le « dehors »— est timidement dévoilé. Son opposition est affaiblie, les limites du délaissé étant éloignées du point de la prise de vue, le référent ne se réduisant qu'à une frange d'habitations pavillonnaires. Il s'inscrit dans un autre processus d'observation du délaissé, invitant l'observateur à se perdre dans les détails formels du sol du délaissé, mais ne visant pas à produire un système fort d'opposition par rapport à la ville (Illustration N° 21).

Du point de vue formel, la présence importante du ciel tend à constituer cet extérieur, la frange urbaine se disséminant dans celui-ci disparaissent alors. A travers ce processus, l'image du délaissé devient constitutive de la globalité de l'image, sans rapport d'opposition tel qu'on l'a vu dans les photographies précédentes, faisant disparaître la référence à l'entité opposée. Ce processus est d'autant plus aigu que le photographe tend à renforcer la narration formelle, l'impact « figuratif » du délaissé, pour reprendre la terminologie de Gilles Deleuze, insistant sur les textures du sol. L'histoire semble commencer au ras du sol…

Ces exemples de constitution du délaissé comme un « dedans » et non comme un « dehors » comme l'insinuait Pierre Sansot, semblent révéler non pas une affirmation usurpée, mais l'approche marginale

que les artistes adoptent dans leur manière de regarder la ville, au travers des espaces en déshérence.

D- Photographier le territoire: l'artialiser?

Comme Guy Bellavance et Ignasi de Solà-Morales l'avaient annoncé dans leur texte mettant en relation la photographie et les espaces pouvant apparaître comme marginaux, les artistes, à l'inverse des deux institutions, nous plongent dans la matière des friches, par des mises en évidence de sols, de textures, de lumière et d'ombre, en même temps que nous proposent une lecture biaise, profitant des friches pour interroger la ville dite homogène. Ce détour photographique permet, aussi, de révéler à quel point certains des acteurs ont la volonté de transformer les espaces en friches, alors que d'autres les saisissent, et font de leur matérialité, une promesse, esthétique en tout cas.

Il est impossible de conclure, cependant, sur ces images photographiques, artistiques tout en étant documentaires, sans évoquer une théorie liée au paysage, dont sont publiés les premiers éléments en 1982. En effet, au moment même où la DATAR achève le recensement national et note l'importance prise par les éléments qualitatifs du cadre de vie dans les mouvements de la population française, l'esthéticien Alain Roger, lors du colloque Mort du Paysage ?, applique au paysage, la dialectique qu'il avait jusqu'alors réservée à une représentation de la nudité[148], « l'artialisation de la nature », il écrit alors:

> « notre perception esthétique de la nature est toujours médiatisée par une opération esthétique, que celle-ci intervienne directement sur le socle matériel, ou qu'elle agisse indirectement par la production de modèles

148 Alain Roger, *Nus et paysages*, op. cit.

plastiques, poétiques »[149].

Plus tard, au début des années 1990, il fera évoluer l'artialisation en un dispositif qualifié de plus « pédagogique » :

> « le pays, c'est en quelque sorte, le degré zéro du paysage, ce qui précède l'artialisation, directe (in situ) ou indirecte (in visu). Mais les paysages nous sont devenus si familiers, si « naturels », que nous avons accoutumé de croire que leur beauté allait de soi ; et c'est aux artistes qu'il appartient de nous rappeler cette vérité première : qu'un pays n'est pas, d'emblée, un paysage, et qu'il y a, de l'un à l'autre, toute l'élaboration, toute la médiatisation de l'art »[150].

Les paysages, dits « affreux » (formule récurrente dans les récits de voyageurs selon Alain Roger), ne seraient que les « degrés zéro » du paysage, notons l'évolution de l'expérience de la mer, par exemple, rapportée par Alain Corbin[151]. Si l'on compare les formules employées dans les rapports de la DATAR et de l'IAURIF au sujet des friches, on pourrait, en quelque sorte, y voir le corollaire d'un degré zéro du territoire du début des années 1980, tel qu'il est nouvellement lu par les organisateurs de la mission : chargé, effectivement, de toute la rouille, la casse, la démolition d'un système industriel, et dont les banlieues, en outre, donnent les indices d'une crise sociale naissante. Alain Roger, néanmoins, écrit plus tard, à propos de la Mission Photographique :

> « Je suis, à cet égard, très impressionné par le volume Paysages Photographies que vient de publier la DATAR. Ce bilan des années 1980 est particulièrement symptomatique : peu de paysages ruraux, ou « naturels », mais, en revanche, une prédilection insistante pour la décrépitude : décharges, gravats, terrains vagues ; banlieues ouvrières, cités sinistrées, usines désaffectées,

149 Alain Roger, "Ut pictural hortus", in *Mort du paysage ?,* Seyssel, Champ Vallon, 1982, p.96.
150 Alain Roger, « Histoire d'une passion théorique ou comment devient-on un Raboliot du paysage ? », in Augustin Berque (dir.) *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel, Champ Vallon, 1994, p. 116.
151 Alain Corbin, *Le territoire du vide*, Paris, Aubier, 1988.

> etc. Même les dunes sont souillées de déchets… Paysages du dé, de la déception, la déjection…. Faut-il imputer aux responsables du volume une volonté délibérée et obstinée de dé-paysager, au sens violent, brutalement défectif, du préfixe ? »[152].

Assisterait-on à la radicalisation d'une théorie, qui ne parviendrait pas à intégrer de nouveaux schèmes artistiques, portant dans cette période sur des paysages bouleversés dont les images rendent compte, avec force et violence? ou bien, à l'aveu que les paysages urbains et suburbains échappent à une théorie issue de l'univers de l'art des jardins et du paysage, inscrit dans les sillages de l'histoire de la peinture ? Dans un texte postérieur à la Mission, Jean-Paul Laborie, Jean-François Langumier et Priscilla de Roo répondent, d'une certaine manière à la critique :

> « La Mission Photographique s'est très vite trouvée à la croisée de deux importantes mutations : l'une qui tend à faire de la « culture du paysage » une des conditions d'un nouvel aménagement du territoire, l'autre qui bouleverse les formes prises par l'art et la pratique de la photographie »[153].

L'extrait est fondamental puisqu'il fournit un éclairage sur les mutations de la construction du territoire, dans son aspect culturel. La même institution, qui dans un cadre d'expertise, élabore le rapport Lacaze, provoque simultanément, la remise en question de ce territoire au travers des photographies, qui elles, font partie du champ de l'art. A l'évolution du regard porté sur un territoire abîmé, correspond une évolution des pratiques photographiques, les deux prenant effet de manière synchrone.

---

152 Alain Roger, *Art et anticipation*, Paris, Carré, 1997, p. 36.
153 Jean-Paul Laborie, Jean-François Langumier, Priscilla de Roo, *op. cit.*, p. 45.

Transition

Le mouvement du déchet vers la ressource est un mouvement général, dont nous tentons ici d'en dissocier le plus possible les auteurs et les temporalités. Selon les cas, des phénomènes externes se jouent, en particulier la dissociation de l'économique et du territorial, le patrimoine industriel qui par l'architecture renouvelle un point de vue, la prise de conscience que les friches industrielles ne sont pas l'ensemble des friches dites urbaines et enfin, que les friches touchent à la grande question du paysage.

Au terme de cette partie, à laquelle nous reviendrons dans la conclusion générale, peut-être pourrions-nous déjà soulever la question du projet de paysage ? Si les institutions, au travers de leurs observations pointées dans les rapports écrits, préparent, d'une certaine manière, la mise en projet des terrains en friche — par la réhabilitation ou les techniques forestières—, alors le travail du regard culturel sur le territoire, selon nous, entre aussi dans une dynamique de projet, qui vise la transformation. En outre, ce travail photographique est complètement inscrit dans un rapport à la matière, par sa célébration et par les messages dont elle devient porteuse.

Pour conclure, toutefois, admettons que *requalifier* le territoire dans les années 1980, requiert le buldozer tout autant que la mise à distance photographique comme instruments. Abordons dès lors la deuxième partie de notre recherche, laissons ces premiers acteurs que sont les institutions pour nous arrêter un temps sur un deuxième type d'acteur : le maître d'ouvrage.

PARTIE 2.

QUESTIONNER DES TERRAINS PARISIENS EN FRICHE. LA COMMANDE DES MAITRISES D'OUVRAGE

Démarche, terrain

La problématique centrale de la recherche porte sur la dialectique du déchet et de la ressource, dialectique émergée des regards multiples portés sur la friche. L'espace enfriché porte en lui cette dialectique, simple, en apparence. Mais le processus qui transformerait un espace, considéré comme « déchet » en un autre qui serait une « ressource » urbaine n'est pas nécessairement linéaire. Sa lisibilité, non plus, n'est pas d'une évidence immédiate. On admet dans le terme de « reconversion », le changement d'affection d'un fragment territorial; la mesure de cette transformation s'apparente donc à la question du « quoi ? ». Cependant, la question du « comment ? » qui introduirait le processus par lequel s'opère ce changement reste plus implicite. Ce dernier est pourtant essentiel. Notre raisonnement s'appuie sur la conviction que ce « comment ? » de la transformation est un processus dépendant de son contexte, à savoir des acteurs, de la période et de l'espace concerné. En outre, il vise à élargir la transformation de l'urbain au-delà du champ de la planification projectuelle, celle-ci étant subordonnée à des facteurs multiples comme l'histoire, l'esthétique ou la réglementation foncière. L'urbain, observé par le prisme des friches est un objet transversal, cette deuxième partie étant l'occasion de l'évaluer, même dans le cadre restreint de notre champ d'étude.

Deux postulats fondent notre réflexion. Le premier porte sur la nature de l'objet que nous exploitons. Il nous semble que les programmes de consultation, dans leur expressions écrite et iconographique, permettent de mettre en évidence ce que nous apparentons à une « fabrication ». A un moment donné, un maître d'ouvrage produit un document résumant les tenants et les aboutissants d'une consultation. La formulation de ce document présente en général quelques points fondamentaux tels que la description du terrain sur lequel porte la consultation, l'histoire de celui-ci, sous une forme souvent condensée, et dans les grandes lignes, l'objet de la consultation. En l'occurrence, une série d'attendus est énoncée dans les programmes

de concours des parcs de La Villette, Citroën et Bercy. Les rendus escomptés doivent tenir dans une proposition formelle — dans son expression conventionnelle : plans, coupes, illustrations— et dans un développement raisonné — sous la forme d'un texte—. En conséquence, le postulat que nous avançons se centre sur cette « idée » de parc, formulée dans le programme de consultation. Il apparaît dans le programme l'expression de cette « idée », sorte de représentation première du parc futur. Parfois, cette idée est déjà largement construite. Elle constitue pour nous la *matière* que nous allons observer.

Le second postulat porte sur le terrain étudié par la maîtrise d'ouvrage que nous appellerons « terrain d'étude ». Les trois terrains que nous étudions résultent de l'application du SDAURIF de 1976, et du SDAU de Paris, dans lequel les trois emprises de La Villette, Citroën et Bercy sont déjà définies comme les « trois parcs parisiens du XXIème siècle ».

Les trois grandes friches parisiennes ont donc en commun d'être destinées à une reconversion mais elles divergent par d'autres facteurs : elles sont inscrites dans l'histoire urbaine parisienne par de multiples facteurs (histoire, usages, morphologie urbaine, géographie, etc). Même à l'abandon, elles peuvent être qualifiées par le biais de caractéristiques spatiales et historiques. Il s'agit en conséquence, selon nous, d'espaces dits « constitués ».

Deux hypothèses découlent de ces considérations. S'il y a effectivement « fabrication » d'une commande dans un programme de consultation, nous pensons que sa formulation est fondée sur les caractéristiques du terrain d'étude. Ce qui revient à dire, plus simplement, qu'il y a déjà, au niveau de la maîtrise d'ouvrage, une relation profonde (et lisible) entre le terrain d'étude et la commande. Les caractéristiques du terrain serviraient donc de support à la formulation de la commande passée aux maîtres d'œuvre. En

définitive, ce que les paysagistes vont chercher dans le « site » au cours du projet de paysage serait un phénomène qui existerait déjà, lors de l'étape « commande ».
La deuxième hypothèse est que dans la fabrication de cette commande, il y a sélection des caractéristiques du terrain, certaines d'entre elles étant utilisées par la maîtrise d'ouvrage pour construire la demande, d'autres étant abandonnées au profit des premières. Nous tenterons donc de les identifier. D'une certaine manière, cette opération est une réduction analogique de la dialectique du déchet et de la ressource, le déchet, étant étymologiquement « ce qui tombe au cours d'une action » (du verbe déchoir), — les caractéristiques que l'on abandonne—, la ressource provenant du verbe ressusciter, se renouveler, — celles que l'on choisit de désigner comme fondements de la commande—.

Dans un premier chapitre, nous nous efforcerons de traduire ce que la géographie des terrains fait émerger comme problématiques, dans le registre de la géographie physique en premier, dans le registre de la géographie humaine en second. Le second chapitre tentera de souligner la manière dont les terrains tels qu'ils existent dans les années 1980 sont pris en compte (ou non) dans la fabrication de la commande. Enfin, nous évoquerons en quoi les trois programmes de consultation tentent de réformer les productions de l'Art des Jardins, par la création de parcs nouveaux.

Mais nous devons compléter ce préambule. Jusqu'ici, nous avons évoqué les aspects méthodologique et scientifique de l'intérêt d'interroger un corpus rarement exploité pour évoquer le projet de paysage. Précisons maintenant le contexte dans lequel sont rédigés ces programmes. En introduction, nous avons présenté rapidement les auteurs du programme, en retraçant la chronologie des institutions au sein desquelles ils oeuvrent. Mais le récit ne peut être aussi lisse que tel qu'apparu jusqu'ici. Le parc de La Villette, par exemple, lorsque François Barré prend ses fonctions en novembre 1981, tient

du sort d'une lutte mouvementée entre la mairie de Paris et l'Etat. Nommons Jean Sérignan, une des premières personnalités sans qui La Villette n'aurait pu voir le jour. Lorsque ce dernier est nommé en 1971 directeur de la Société d'économie mixte de La Villette (SEMVI) en qualité de haut fonctionnaire du Ministère des Finances, il devient le responsable de la gestion des abattoirs, tout en devant donner forme au souhait du Premier Ministre Jacques Chaband-Delmas qui est de continuer l'abattage, sans toutefois, exclure la réhabilitation des installations inutilisées. Deux années plus tard, Jean Sérignan devient le commissaire à l'aménagement du secteur Villette. L'année 1974 résonne avec la fin définitive de l'usage de La Villette comme lieu d'abattage, il organise alors la Foire à la brocante et à la ferraille, de façon à montrer, écrit-il, que les halles peuvent être réutilisées[154]. Lorsque Valéry Giscard d'Estaing parvient au pouvoir, il indique aussi très rapidement son attachement au projet de La Villette. C'est ainsi qu'est décidé l'aménagement d'un premier élément de parc, situé au rond-point des canaux, d'une superficie de quatre hectares. Jean Sérignan ouvre ensuite le site de La Villette à diverses personnalités, Jean Richard, puis un industriel voulant tester la fabrication de parois de béton. Il résume sa gestion ainsi :

> « A la Villette, nous avons fait de « l'anti-terrain vague ». On aurait pu clôturer le site, en interdire l'accès en attendant une décision des pouvoirs publics. Vous avons au contraire choisi d'ouvrir les espaces libérés et de définir leur nouvelle fonction sur la base d'une analyse des modes d'appropriation »[155]

François Grether, architecte à l'APUR depuis 1970, quitte partiellement l'atelier pour intervenir aux côtés de Jean Sérignan un an après. Leur collaboration donne lieu au concours de 1976, sous l'autorité de Jean Sérigan mais organisé par l'APUR, dans lequel on décide de mettre en valeur la présence des canaux, de créer un parc d'une quinzaine d'hectares, de réhabilitater la Salle des Ventes et la

154 Jean Sérignan, « Entretien avec Jean Sérignan », in Alain Orlandini, *La Villette 1971-1995 : histoires de projets*, Paris, Somogy, 2003, (rééd. 1999), p. 80.
155 *Ibid.,* p. 82.

Halle aux Bœufs ainsi que de réaliser un ensemble de logements et de bureaux auquel venait s'adjoindre un grand complexe hospitalier.

Lorsque le scandale de La Villette avait explosé, le conseil de Paris, en 1970, avait confié à l'Etat l'encombrante affaire, dettes et terrains compris. Pourtant en 1975, l'Elysée déclare que les choix d'urbanisme devaient relever de la Ville de Paris. Le concours de 1976 est entériné mais le gouvernement, favorable à un grand espace vert, avait fait déverser des quantités importantes de terre végétale à l'emplacement précis ou l'APUR souhaitait des logements. Ainsi fut décidée l'ouverture d'un espace vert de 2 ha[156]. La bataille Ville –Etat n'avait de cesse de rebondir. En 1977, un communiqué de l'Elysée « lâchait » les Halles à la Ville de Paris, et espérait, de cette façon rester libre de ses choix sur les terrains de La Villette. Quelques mois plus tard étaient donc annoncés la réhabilitation de l' hôtel à vaches en musée des sciences, un parc de 23 ha minimum, un grand auditorium de musique, donc aucun logement, ni hôpital. Dès lors l'établissement public dont Paul Delouvrier fut le président ne tarda pas à être constitué, ce qui permit de mettre en place les structures administratives permettant à l'un des projets culturels les plus importants de voir le jour. Lorsque François Mitterrand est élu en 1981, La Villette entre dans la politique des Grands Travaux. François Barré rédige alors le programme de consultation qui sera étudié plus loin.

Au moment de la mise au concours du parc Citroën, l'APUR se redéfinit, suite au départ Pierre-Yves Ligen, qui en avait été le directeur entre 1967 et 1984, mais dont on peut retenir surtout le cumul avec la direction de l'Aménagement urbain de la ville de Paris, à partir de 1977. De cette période, Marie-Jeanne Dumont décrira les premiers « tics » : la conception de l'îlot comme « croûte » évidée au centre, la construction d'alignement en mitoyenneté

156 François Chaslin, *Les Paris de François Mitterrand*, Paris, Gallimard, 1985, p. 62.

sur un parcellaire dilaté au seuil de rentabilité des constructeurs, l'allongement du pan coupé à l'angle de rues[157]. Néanmoins, une politique de mise au concours est systématiquement lancée à partir de 1982, l'atelier facilite alors l'accès à la commande d'une nouvelle génération d'architectes et privilégie la coordination des opérations, architecturale et humaine. A titre d'exemple, citons la ZAC de Vaugirard, la ZAC de Gros-Boulainvilliers, la ZAC Tage-Kellerman, dirigées par Jean-Michel Milliex entre 1978 et 1985 et le secteur Seine Sud-Est, la ZAC Reuilly, la ZAC Chevaleret, attribués à Pierre Micheloni[158]. Les opérations de Citroën et de Bercy, quant à elles, entendent enclencher un retour à l'art des jardins, que l'atelier estime affaibli. Se démarquant totalement du parc de La Villette comme on le verra, les programmes de consultation nous éclaireront sur la manière dont les sites en friche ont été observés, utilisés, pensés. Commençons donc par le premier niveau de lecture des programmes, celui de la géographie.

157 Marie-Jeanne Dumont, L'époque APUR. Vingt cinq ans d'histoire », *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 295, octobre 1994, p. 64.
158 Léa Maraninchi, *L'APUR et l'architecture urbaine*, mémoire de DEA, Paris 4, sous la direction de Foucart Bruno et Texier Simon, 2003, p. 54.

CHAPITRE 6- LA GEOGRAPHIE DES TERRAINS

La situation géographique spécifie la forme du terrain, son contour, son tracé, éléments entrant en résonance avec le contexte parisien et francilien. Sans aborder pour l'instant, la question du « contenu » des terrains et de leurs caractéristiques morphologiques, nous proposons un premier niveau de lecture des programmes de consultation au regard de cette logique géographique du territoire. La notion de géographie constitue un axe de lecture interrogeant la position du terrain quant à son contexte urbain et replace également le terrain à l'échelle du quartier, de l'arrondissement, de Paris, voire de la région. Nous tentons d'y déceler la « situation urbaine » du terrain au regard de son environnement, que celui-ci soit proche ou lointain.

Aussi, nous nous poserons les questions suivantes : avec quoi le terrain est-il mis en relation ? de quelle nature cette relation est-elle : visuelle, symbolique, physique, ou autre ? Les rédacteurs du programme définissent-ils une aire d'influence potentielle du futur parc et quelle est-elle ? Y a-t-il des comparaisons entre les terrains et d'autres éléments de la ville ou du territoire ? Quels sont les potentiels de ce terrain au regard de sa géographie et de sa situation dans Paris et la région francilienne ?

Pourquoi placer cette lecture avant toutes les autres ? D'abord parce qu'en tant que paysagiste, il nous apparaît que la logique du territoire et de sa géographie permettent de fabriquer la « situation » du terrain et d'introduire une relation opératoire entre deux périmètres que sont le périmètre d'intervention au regard du périmètre d'étude. Le premier concerne l'emprise stricte qui sera reconvertie tandis que le second introduit la notion de contexte territorial, et englobe le premier. Décrire ce qu'il y a autour du terrain, c'est à dire, tout ce que le terrain n'est pas, active les premières relations entre l'environnement urbain et le terrain lui-même. Cet environnement

fait émerger des tensions, des relations futures entre le terrain et l'assiette géographique dont il fait partie. A cette échelle de lecture, les premiers indicateurs du mécanisme opératoire dont nous faisons l'hypothèse apparaissent. L'établissement des fondements géographiques que nous avons extraits de l'ensemble du contenu des programmes, fait, à notre sens, partie de ce processus de fabrication de la reconversion. Dans l'hypothèse inverse, chaque programme aurait fourni une analyse géographique des terrains, avec une visée neutre et n'aurait pas entraîné dès lors, une attitude prospective.

Nous avons choisi deux approches à ce propos ; l'une considérant la géographie physique du territoire, l'autre s'attachant davantage à la géographie humaine, relative au tournant disciplinaire que prend la géographie à la fin du 19ème siècle, notamment par les publications du géographe allemand Friedrich Ratzel, attentivement lu en France par Paul Vidal de la Blache et remettant en question l'unique approche physique du territoire au détriment de son volet social. De la sorte, l'approche physique de la géographie entend répondre à la question du « où (est le terrain dans le territoire)? » tandis que l'approche humaine (ou socio-démographique) répond à celle du « pour qui (est le terrain dans ce territoire) ? ».

Pour ces deux « nuances » géographiques, nous avons écarté la tentative de l'étude monographique des terrains, qui aurait consisté à parler de La Villette, de Citroën et de Bercy de manière successive. Tout au long de ce chapitre, nous comparerons les données relatives à chaque programme de consultation.

A- La géographie physique

Le premier point abordé traite de la notion de centre. L'emprise du terrain au moment de la rédaction du programme, est forcément considérée comme centrale. C'est la nature même du travail de

rédaction du programme qui fait du terrain, le lieu dans lequel se concentrent les questions. Il y a donc un système logique qui transforme l'objet de la consultation en lieu central, tant dans le contenu et les attentes programmatiques dont le futur parc doit incarner le compromis, que dans l'attention dont il fait l'objet. Reste à déterminer de quoi d'autre il est le centre.

L'échelle locale

La notion de centralité est évoquée de manière plus ou moins directe selon les cas. Nous verrons que cette observation peut être expliquée par la procédure employée par les différentes maîtrises d'ouvrage. En novembre 1981, lorsque François Barré est désigné directeur de la mission du parc, il conçoit le rapport d'objectifs pour la consultation du parc de La Villette. Une décision met fin à la longue suite d'évènements, quelque peu chaotique, quant à la destination future du terrain : la superficie totale des anciens abattoirs sera affectée à la construction d'un parc, soit une cinquantaine d'hectares.

Malgré tout, François Barré opère une prise de distance par rapport au terrain, dans le but de le re-considérer et très tôt dans l'élaboration du programme, il place le terrain comme une des « portes » parisiennes. Il confirme, ainsi, la première détermination du terrain en faveur d'un pont Paris-banlieue : les portes « exprimeront l'ouverture institutionnelle d'un développement vers le nord-est et l'est, et la volonté de créer au cœur du Paris populaire et de sa banlieue un « centre » tourné vers l'avenir : une nouvelle centralité »[159].

L'iconographie soumise aux concurrents n'en témoigne pas moins : chaque carte étire indifféremment le territoire vers Paris et vers la

159 EPPV, *Parc de La Villette, concours international (Tome 1- Rapport d'objectifs)*, 1982, p. 7.

banlieue. (Illustrations N° 23 et 24)

La première critique que l'on pourrait opposer à cet objectif de liaison est la minimisation des infrastructures adjacentes (les boulevards des Maréchaux et le Périphérique), qui font de la relation Paris-banlieue une liaison difficile. Le barrage du périphérique, même s'il est souligné[160], ne semble pas identifié comme un obstacle, et c'est d'ailleurs le reproche majeur qui est fait aux réponses des concepteurs, encore aujourd'hui.

Le futur parc devra faire signe, tant depuis Paris que depuis la première couronne. Sa facture, concrètement, est voulue comme remarquable :

> « ce parc devrait sortir en ville, par des repères visuels, des signaux implantés sur le site mais visibles de l'extérieur. On pourrait également marquer symboliquement les voies qui mènent au Parc de Paris et de la banlieue (et aux portes de la ville bien sûr) par un système de signes et d'appels »[161].

Le parc sera donc symboliquement, physiquement et visuellement la passerelle entre deux territoires, Paris et sa banlieue, qui se jouxtent l'un l'autre. La reconversion du terrain se fait dans un cadre opérationnel qui permet de considérer le terrain comme un « tout », ce qui n'est pas le cas du cadre proposés par l'APUR pour Citroën et Bercy, comme nous allons le voir.

Pour ces deux opérations, la notion de centre ne peut être considérée sans faire le détour préalable du contexte opérationnel des reconversions. Les deux parcs envisagés par l'APUR font partie

---

160 « Autant la liaison entre Ville et Parc est aisée côté Paris, autant elle est difficile côté banlieue, en raison de l'obstacle que représente le boulevard périphérique, obstacle renforcé par l'emprise des terrains de sport réalisés sur les anciennes fortifications et, à l'est, par une voie de chemin de fer très utilisée. » Parc de la Villette, EPPV, *Parc de La Villette, concours international (Tome 3- Données sur l'existant)*, 1982, p. 10.

161 EPPV, *op. cit., (Tome 1- Rapport d'objectifs),* p. 13.

Illustration N° 23

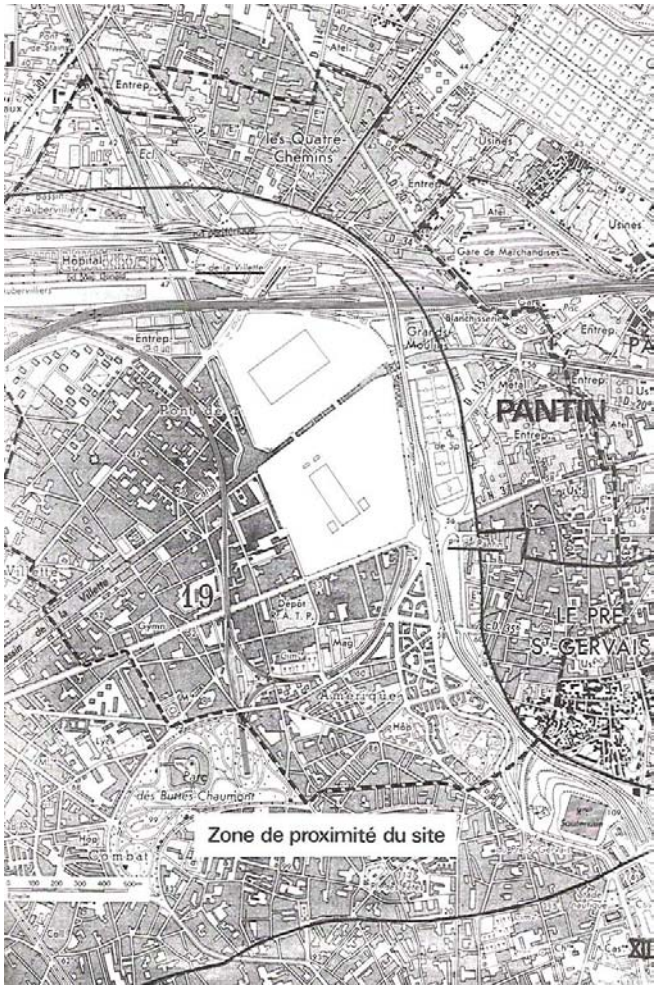

EPPV, *Consultation pour l'aménagement du Parc de La Villette – Données sur l'existant*, 1982, ill. XIII.
EPPV, *Le parc de La Villette dans le nord-est parisien, zone de proximité du site.*

Illustration N° 24

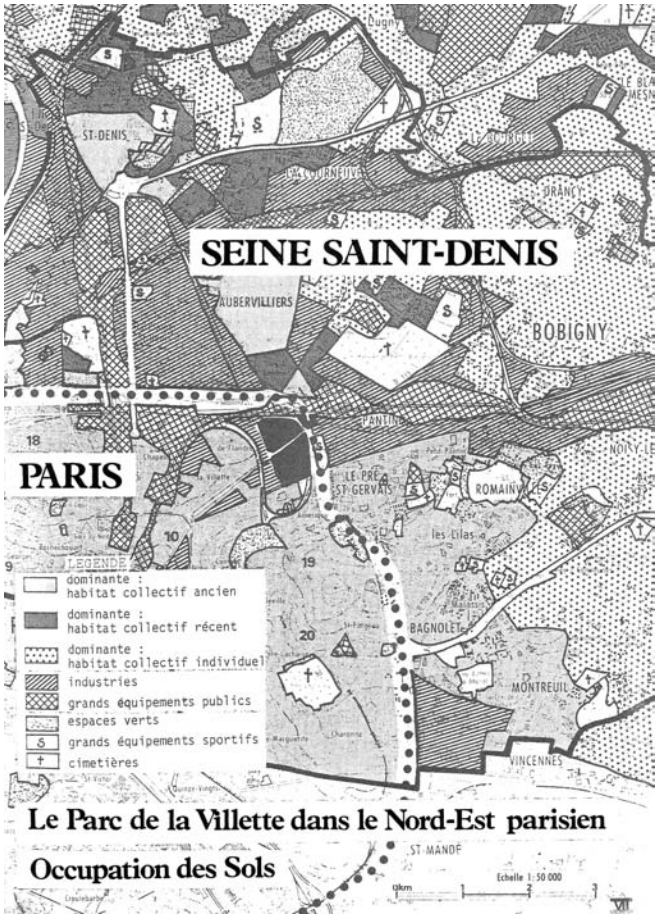

L'environnement urbain du terrain de La Villette s'étire indifféremment vers Paris et vers la banlieue.

EPPV, *Consultation pour l'aménagement du Parc de La Villette – Données sur l'existant*, 1982, ill. VII.
EPPV, *Le parc de La Villette dans le Nord-Est parisien, occupation des sols.*

d'un programme large, qui prévoit, certes, un espace vert : le parc, mais pris au sein d'une rénovation urbaine et dont l'aménagement se fait sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concertée. Sur les 23 hectares constituant la ZAC Citroën-Cévennes, seulement 13 à 14 hectares seront affectés à la création du parc. Le reste de l'aménagement, légèrement postérieur à la création du parc, envisage l'organisation d'un tissu urbain nouveau principalement affecté au logement, la réalisation de deux équipements majeurs (soit un hôpital de 600 à 700 lits et un important ensemble voué aux activités tertiaires), et la redistribution de la circulation automobile. Le nunméro 17 de *Paris-Projet* témoigne de l'interrelation entre le parc et le tissu existant ou à créer. La réflexion présente les quatre propositions faites aux élus. Rappelons-les brièvement en images. (Illustrations N° 25, 26, 27 et 28)

C'est en définitive la dernière solution qui sera choisie, elle servira de base aux divers cahiers des charges, d'une part pour la consultation du parc, d'autre part pour la consultation des franges bâties, emportée par Roland Simounet. Le processus opérationnel de la ZAC a généré un travail de pré-consultation conséquent, sous la forme d'un Plan d'Aménagement de Zone relativement « dessiné ». L'interrelation avec la construction architecturale est forte : « le décalage dans le temps des deux consultations a permis aux concepteurs de la seconde de connaître le premier projet retenu, de façon à introduire, au-delà de règles, l'idée de connivences formelles à rechercher de proche en proche dans les projets voisins »[162].

Une forme opérationnelle similaire est proposée pour le parc de Bercy deux années plus tard : la ZAC de Bercy a comme principaux objectifs d'urbanisme —outre la création « d'un grand parc urbain d'environ 13 hectares situé au centre des terrains libérés par les entrepôts qui doit constituer l'élément public majeur de ce

162 Jean-Michel Milliex, « Le parc André Citroën et son quartier », *Paris- Projet*, n° 30-31, 1993, p. 94.

Illustration N° 25

APUR, *Paris Projet* n°17, 1977, p.80-81.
APUR, *Parti 1*.

Illustration N° 26

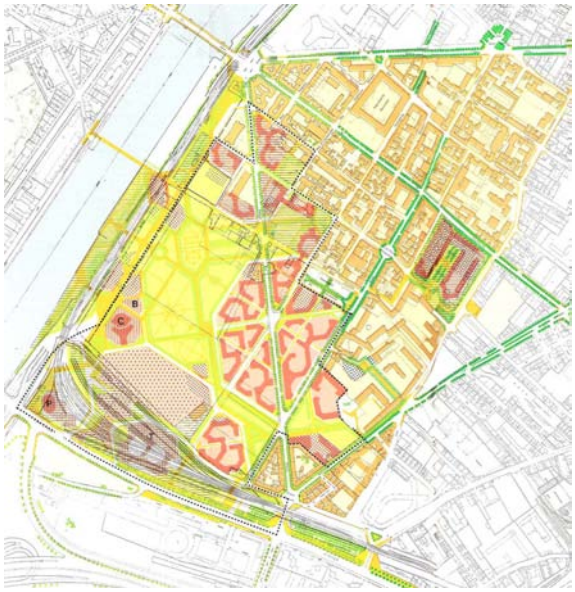

APUR, *Paris Projet* n°17, 1977, p.82-83.
APUR, *Parti 2*.

Illustration N° 27

APUR, P*aris Projet* n°17, 1977, p.84-85.
APUR, *Parti 3*.

Illustration N° 28

APUR, P*aris Projet* n°17, 1977, p.86-87.
APUR, *Parti 4*.

réaménagement »[163]— plusieurs opérations : la réalisation d'un important programme de logements, l'aménagement d'un quartier nouveau d'activités secondaires, tertiaires et commerciales, l'amélioration de la desserte, la participation à la mise en valeur du site de la Seine et ses abords et la conservation et l'intégration à l'aménagement de deux ensembles de bâtiments (en l'occurrence des bâtiments de la cour Saint Emilion et un ensemble d'entrepôts, attribués à l'architecte Lheureux.

De manière similaire à Citroën, un plan indicatif préside à la consultation du parc et intègre les franges bâties donnant sur le parc. En 1987, le front du parc va faire l'objet d'un travail d'ordonnancement, qui sera confié par la SEMAEST à Jean Pierre Buffi, les opérations qui en résulteront seront réalisées par Philippe Chaix et Jean-Paul Morel, Yves Lion, Fabrice Dusapin et François Leclerq, Christian de Portzamparc, Frank Hammoutène. Encore une fois, l'aménagement bâti est postérieur aux résultats du parc et comme le note Jacques Lucan : « c'est lui qui est l'élément principal du contexte de la ZAC de Bercy »[164] (Illustration N° 29).

Le futur parc de Bercy existe, là aussi, dans un programme urbain plus large, à l'échelle d'un quartier. Ce qui n'est pas le cas pour La Villette, où la bataille menée contre l'APUR a abouti à la totalité de l'emprise utilisable pour le parc. L'environnement local des parcs Citroën et Bercy est à construire, leurs franges aussi; l'identité des parcs ne peut donc être totalement pensée au regard de données existantes et tangibles.

Dans un premier temps donc, les parcs dirigés par l'APUR résonnent avant tout au niveau d'un ensemble urbain qui n'existe pas encore. Le processus de construction de la ZAC fait parallèlement apparaître

163 APUR, *Consultation pour l'Aménagement du Parc de Bercy (Directives d'aménagement)*, 1987, p. 24.
164 Jacques Lucan (dir.), « La ZAC Bercy », in *Eau et gaz à tous les étages, Paris Cent ans de logements*, Paris, Picard, 1999, (rééd. 1992), p. 256.

Illustration N° 29

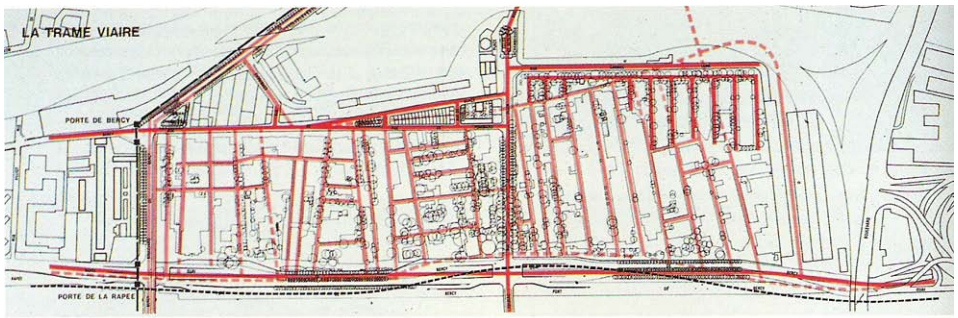

1

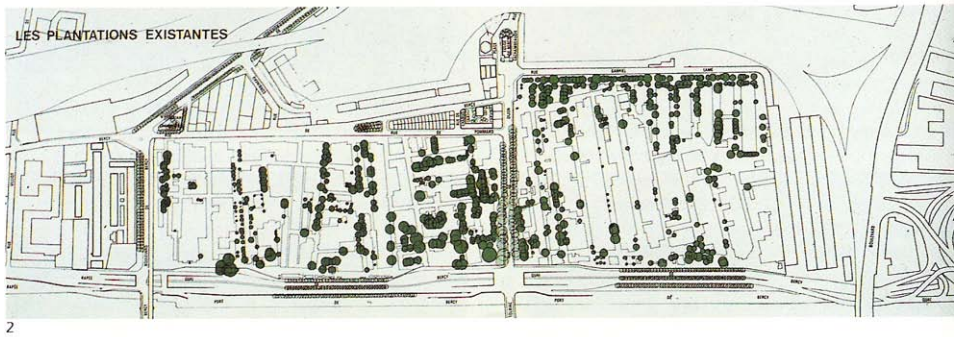

2

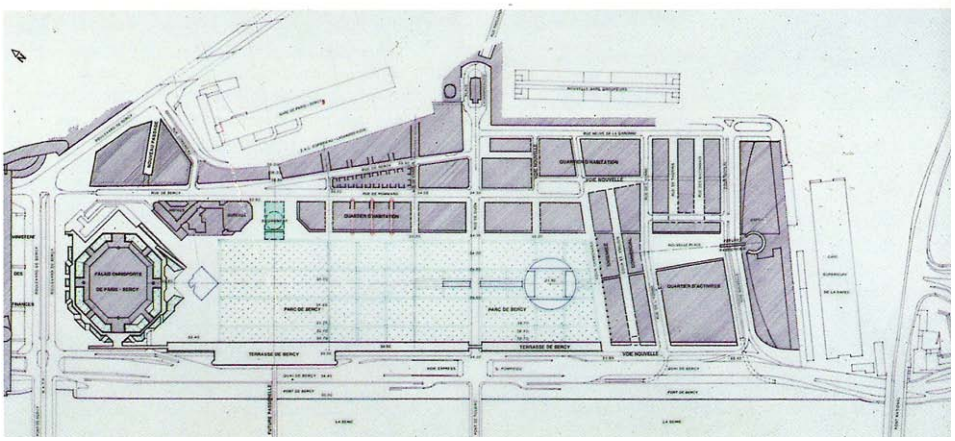

Paris- Projet N° 30-31, 1993, p. 126.
Pierre Micheloni, *Le réseau des voies.*
Les plantations existantes.
Le lotissement et le parc.

les usages, les affectations de la ZAC, le contenu futur du parc, et les divers dessins font donc état d'une interrelation étroite. Le programme de la ZAC de Bercy relate en ce sens les hésitations programmatiques et leurs effets :

> « Pendant longtemps l'isolement du site, les incertitudes pesant sur la définition des programmes et les possibilités d'intervention sur l'ensemble du secteur Seine Sud-Est avaient conduit à imaginer un parc avec un puissant thème d'attraction, susceptible de garantir sa fréquentation. La levée progressive de ces incertitudes, qu'il s'agisse de l'environnement immédiat du futur parc avec son quartier de logements, du programme tertiaire, secondaire et commercial du « fond de Bercy » ou de l'aménagement en vis-à-vis du nouveau quartier de Tolbiac et de l'ensemble de la rive gauche avec laquelle les liaisons seront développées, amène à minimiser l'idée d'un parc spécialisé, […] une attractivité de ce type pour le futur parc de Bercy ne paraît pas devoir être retenue, d'une part en raison des divers équipements existants déjà dans ce domaine et de ceux —nombreux et importants— en cours de réalisation ou programmés à la périphérie de Paris ; d'autre part et surtout, du fait de la présence, sur le site même, des pôles d'animation que constituent le Palais Omnisports et le futur centre commercial et d'activités du « fond de Bercy » »[165].

La question de la corrélation entre le parc et son pourtour architectural est une question locale. Ceci n'empêche pas, cependant, de lire une deuxième échelle de corrélation. Bien au-delà du périmètre de la ZAC, le contact avec la Seine, caractéristique géographique essentielle des terrains Citroën et Bercy esquisse une deuxième problématique, fondamentalement « parisienne ». Dans les deux programmes, les ambitions de référence aux autres parcs parisiens, historiques, sont très nettes. Mais il s'agit là d'une autre échelle, plus large.

---

165 APUR, *Consultation pour l'Aménagement du Parc de Bercy (Directives d'aménagement), op. cit.*, p. 32-33.

A grande échelle

Nous avons déjà évoqué le pont Paris-banlieue dans les directives projectuelles de La Villette. Une seconde échelle, englobant tantôt Paris, tantôt la France apparaît : « le parc et ses grands équipements ne dotent pas seulement la France et Paris d'un nouvel atout à leur mesure »[166]. Le futur parc vient s'ajouter à l'inventaire parisien d'abord, français ensuite, des espaces verts. François Barré en fait un espace qui doit faire partie de la scène nationale en terme de nouveautés et de qualités architecturale, paysagère et urbaine. D'autre part, le parc de La Villette est intégré à l'inventaire des espaces verts répertoriés dans la banlieue Nord-Est. Le « croissant vert » est la dénomination d'un projet censé remédier au manque d'espaces verts de la région Ile de France. Cette dénomination, issue du SDAURIF de 1976, avait retenu le principe de la création d'une trame verte allant du centre parisien vers la périphérie, et donnant lieu, à terme, à une ceinture d'espaces boisés. Le croissant vert est l'application de la partie Nord-Est de cette trame, constituée par quelques grands parcs : le parc de La Courneuve (360 ha), le parc du Bourget (90 ha), le parc du Sausset (200 ha) et la partie Sud du site des « Tulipes de France » (44 ha). Plus loin, le réseau se prolonge par les forêts de Bondy et du Montmorency. (Illustrations N° 30 et 31)

Jean-Michel Milliex et Pierre Micheloni, quant à eux, relient, dans les programmes de consultation des parcs de Citroën et de Bercy, les productions paysagistes futures à l'histoire des grands jardins parisiens situés en bordure de Seine. De manière récurrente, l'atelier parisien inscrit les deux parcs dans un discours historicisant, et affiche ainsi sa participation à la construction de l'image de la capitale, au moyen de la production de ses jardins.

Une deuxième échelle apparaît, celle de la capitale et de son

166 EPPV, *op. cit., (Tome 1- Rapport d'objectifs)*, p. 9.

Illustration N° 30

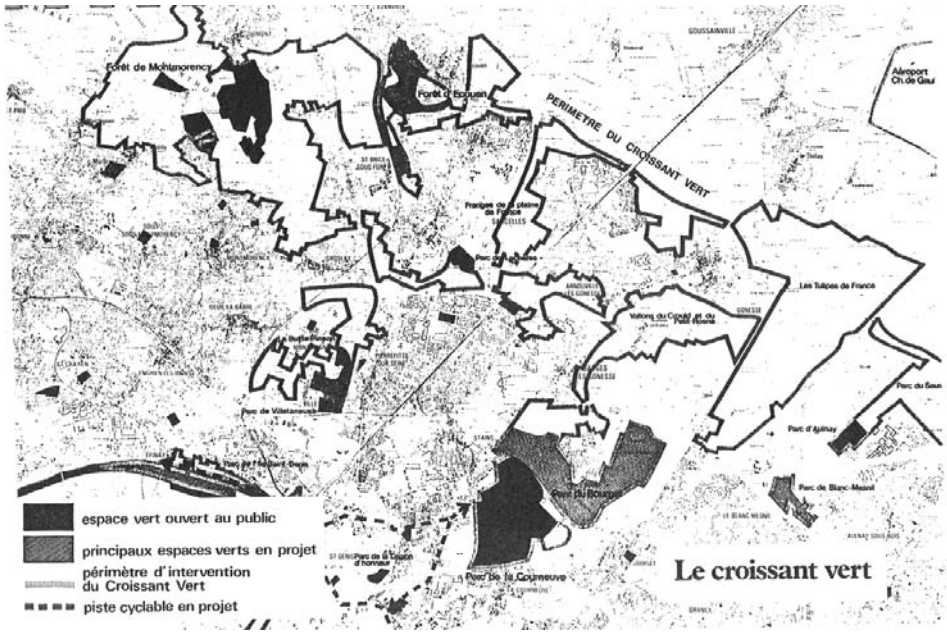

EPPV, *Consultation pour l'aménagement du Parc de La Villette – Données sur l'existant*, 1982, ill. XVIII.
EPPV, *Les espaces verts à Paris*.

Illustration N° 31

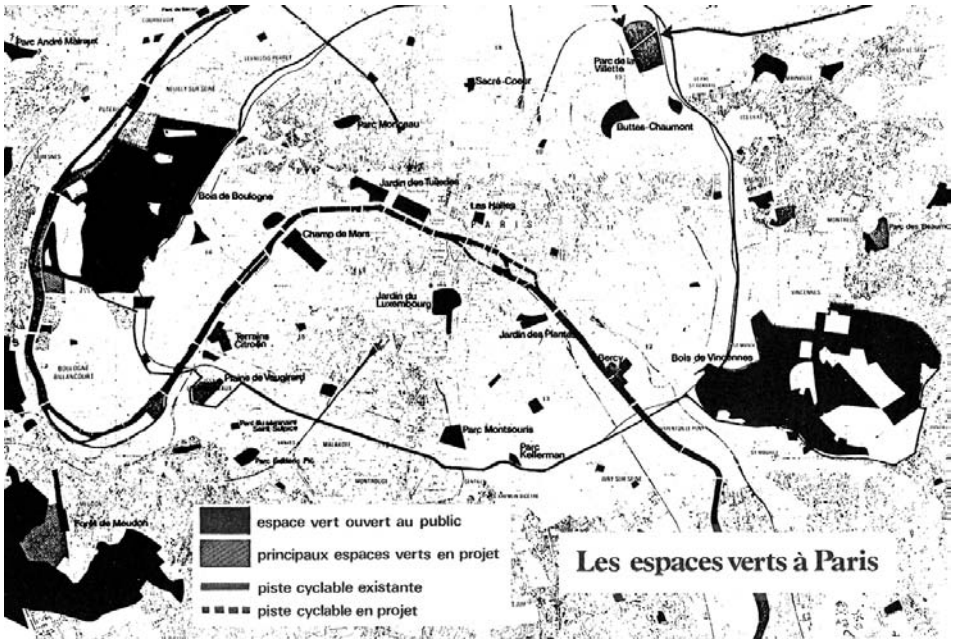

EPPV, *Consultation pour l'aménagement du Parc de La Villette – Données sur l'existant*, 1982, ill. VII.
EPPV, *Le croissant vert.*

inscription dans l'histoire. Les deux programmes rédigés à l'APUR sont quasiment identiques, mot pour mot :

> « il était inconcevable que pour une réalisation aussi exceptionnelle, en bordure de Seine, il ne soit pas recherché de replacer cet aménagement dans le cadre plus vaste de la succession d'espaces majeurs qui, au fil des siècles, sont venus border le fleuve »[167],

pour Citroën; et pour Bercy :

> « en raison de sa situation remarquable en bordure de la Seine, de ses dimensions importantes, et de sa disposition le long du quai de Bercy […], le parc de Bercy doit venir s'inscrire parmi les espaces majeurs qui, au fil de l'histoire, sont venus ponctuer les rives du fleuve dans Paris (comme par exemple Les Tuileries, le Jardin des Plantes, les Invalides, le Champ de Mars, le futur parc Citroën, etc… »[168] . (Illustration N° 32)

La référence à l'histoire est donc explicite, et argumentée sur le plan d'une géographie des terrains à reconvertir. Jean-Michel Milliex affirme :

> « Le jardin des Plantes, c'est le premier à être en contact avec la Seine, ensuite je considère que les Tuileries c'est la même chose, il n'y a après que ceux qui sont perpendiculaires, c'est une vraie tradition de composition à cheval sur la Seine, c'est une réflexion d'urbanisme que je m'étais faite dès le début sur la vallée de la Seine, les équipements qui ponctuaient le fleuve, donc c'est vrai que pour cette partie là, ça se rattachait à une idée globale de Paris, alors l'ambition était de répondre aux besoins des pratiques locales, de square, cela figurait dès l'origine, et c'était largement subordonné à ce que les concepteurs allaient en faire après, elle était quand même formalisée juridiquement dès le départ cette idée. »[169]

L'idée qui prend forme est la synthèse historique d'un « modèle »

167 APUR, *Consultation pour l'Aménagement du parc Citroën Cévennes, op. cit.*, p. 18.
168 APUR, *Consultation pour l'Aménagement du Parc de Bercy, op. cit.*, p. 31.
169 Jean-Michel Milliex, entretien du 04 décembre 2002.

Illustration N° 32

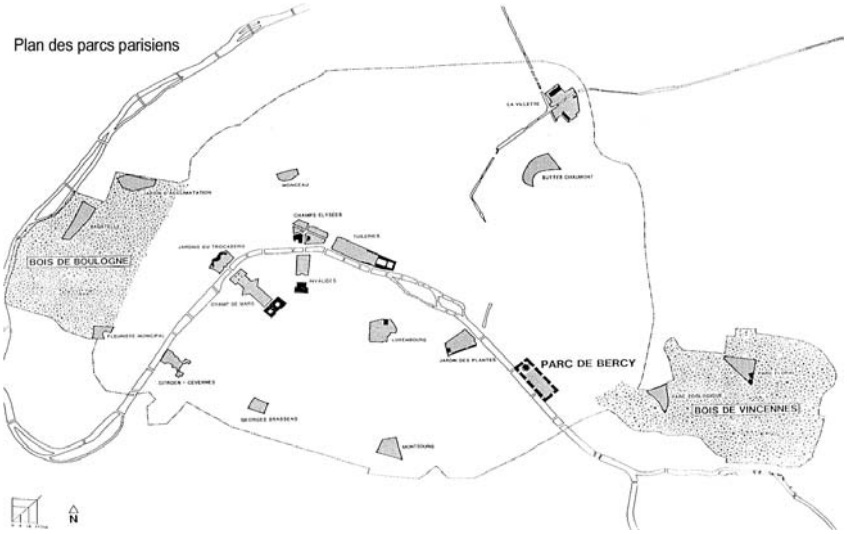

APUR, *Consultation pour l'Aménagement du Parc de Bercy*, 1987, Annexes.
APUR, *Plan des parcs parisiens.*

Illustration N° 33

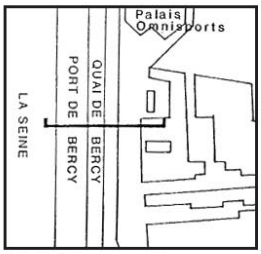

Détail de la coupe AA

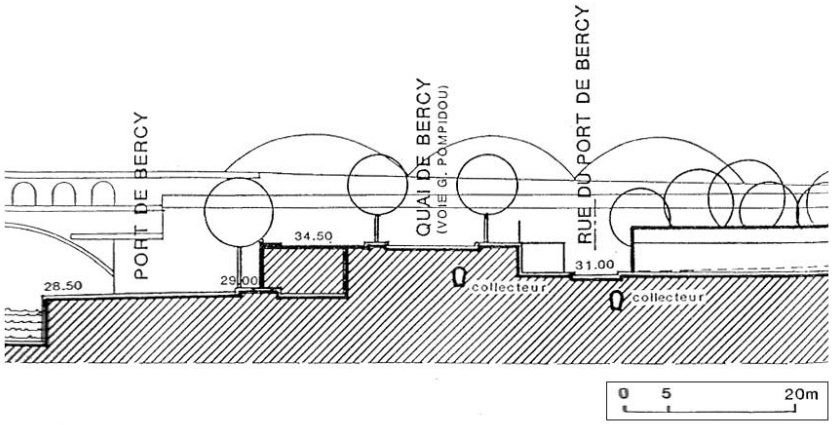

APUR, *Consultation pour l'Aménagement du Parc de Bercy*, 1987, Plans.
APUR, *Coupe sue les quais de Bercy.*

de parc, justifié par sa position géographique d'une part, et la réactivation de ce modèle pour de nouveau entrer dans l'histoire des jardins, d'autre part. Jean-Michel Milliex insiste sur le rapport exceptionnel au fleuve du futur parc de Citroën, « il est parisien dans le sens où il est composé comme d'autres avec une face tournée vers le fleuve et c'est le seul qui soit en contact avec un promenade sur les quais »[170]. La double logique géographique ainsi repérable s'identifie dans une géographie que l'on pourrait qualifier d' « historique » et une géographie locale.

En définitive, l'effet paysager du parc en bordure de Seine sera rendu optimal pour Citroën puisque, effectivement, un prolongement visuel et physique existe aujourd'hui depuis le parc jusqu'au fleuve. Il sera rendu possible par le passage en viaduc du RER et l'enfouissement de la voie rapide. Le parc de Bercy, dès l'origine de la réflexion, ne bénéficie pas de la même coupe, mettant effectivement en relation physique et visuelle le parc et le fleuve, le programme l'évoque :

> « la frontière que constitue le quai de Bercy pourrait être renforcée et accentuée, par exemple, par des terrasses servant de protection phonique pour le parc vis-à-vis de la circulation tout en augmentant l'intimité du lieu ; simultanément, ce dispositif pourrait permettre d'établir des liaisons clairement perceptibles et aisées vers les berges basses et le fleuve […] Une autre possibilité d'accès vers la berge de la Seine peut être trouvée par des passages sous la voie express. Dans les deux cas, ces communications devront rester mesurées. En effet, s'il existe une lien historique entre les entrepôts et le fleuve, une coupure a été établie de longue date pour des raisons avant tout fonctionnelles, puisqu'il s'agissait notamment d'éviter l'inondation régulière des entrepôts ; cette coupure s'est trouvée ensuite fortement renforcée avec l'aménagement de la voie express. La suppression de cet « obstacle » n'est pas envisagée pour des raisons techniques et financières. Aussi, la berge de la Seine le long du parc, et qui y sera reliée, devrait rester une entité spécifique, distincte dans sa perception de l'espace du parc proprement dit. Les liaisons proposées devront prendre en

170 *Ibid*.

compte cette situation ».[171]

En ce sens, l'argument relatif à la situation du parc en bordure de Seine, fonctionne dans une vue en plan mais est invalidé par la coupe, qui, elle, révèle la coupure. (Illustration N° 33)

La situation géographique évoquée pour les trois terrains d'étude amène plusieurs échelles de références : la ZAC – pour Citroën et Bercy—, l'environnement urbain déjà existant — pour La Villette— puis Paris, Paris et sa banlieue, voire l'échelle nationale mentionnée par François Barré. Jusqu'alors, c'est en terme d'espace que la notion de géographie apparaît, nous étudierons maintenant la deuxième nuance annoncée : le volet socio-démographique. Il nous semble qu'au-delà de la question du *où ?* est le parc, traitée précédemment, il faut adjoindre la question du *pour qui ?* est le parc, ce qui complètera le volet programmatique du travail de la maîtrise d'ouvrage.

B- La géographie humaine

Les ambitions spatiales d'une relation Paris-banlieue ne sont pas les seules à construire la future identité du Parc de La Villette, le pari d'un métissage populaire et urbain devient un enjeu, également, aux répercussions au-delà du local. François Barré écrit :

> « Créer, dans un quartier excentré et en liaison étroite avec la banlieue, un centre vivant et attractif d'activités et d'échange ayant à la fois une dimension internationale, nationale et locale constitue un pari audacieux sous-tendu par une volonté politique forte. Celle-ci s'articule autour de deux grandes idées : le rééquilibrage du développement parisien vers l'est, un projet culturel original »[172].

171 APUR, *Consultation pour l'Aménagement du Parc de Bercy, op. cit*., p. 34-35.
172 EPPV, *op. cit., (Tome 1-Rapport d'objectifs)*, p. 8.

Ce « projet culturel original » est essentiel dans le programme. L'étude socio-démographique que François Barré restitue, fait état d'un environnement urbain complexe du point de vue sociologique, le texte relève la structure très particulière de la population environnante. On y repère davantage d'hommes, d'actifs, d'ouvriers, de jeunes et de travailleurs étrangers que dans la moyenne de la population parisienne et régionale. On y décèle, en contrepartie, moins de français, de femmes, d'inactifs, d'enfants et de personnes âgées (Illustrations N° 34 et 35). Cette observation détaillée conduit à faire de cette situation un atout. De la même manière que la géographie physique devient fédératrice d'enjeux projectuels, les caractéristiques socio-démographiques de La Villette sont transformées en prescriptions projectuelles. L' « enracinement populaire » d'Afrique du Nord notamment, la jeunesse également, vivant autour du site, représentent ainsi « une référence, une identité et une orientation des activités »[173]. A partir de ceci, le programme fonde un référent culturel et symbolique : le « pluralisme ».

> « Le parc de La villette devra renvoyer à toutes les catégories sociales de la population. Mais la diversité culturelle est telle en France qu'il serait vain de promouvoir la domination d'un thème monolithique. Plus encore, ce serait inactuel et fallacieux. Nous pensons en effet que l'évolution socio-culturelle va dans le sens de la recherche, de mise en relation des différences et ne saurait plus se fonder sur la prééminence d'un modèle et la soumission à son empire de tous les autres »[174].

Jean-Michel Milliex et Pierre Micheloni, quant à eux, abordent la question de l'aire de fréquentation des parcs en des termes relativement similaires. Les futurs parcs, envisagés à l'échelle de la capitale, devront mêler les usagers du voisinage, les employés du secteur, mais aussi les visiteurs des grands équipements proches

173 *Ibid.*, p. 8.
174 *Ibid.*, p. 11.

Illustration N° 34

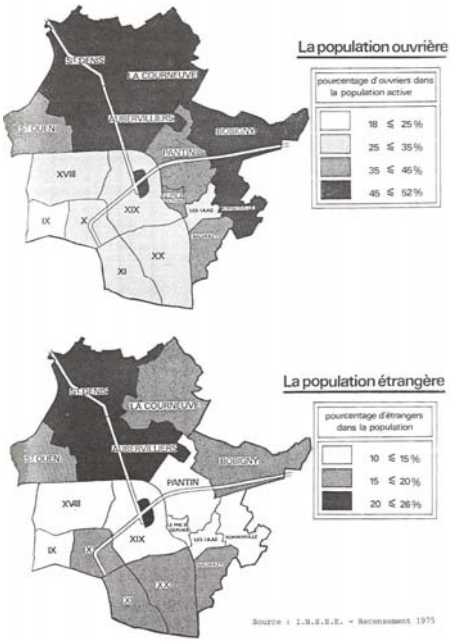

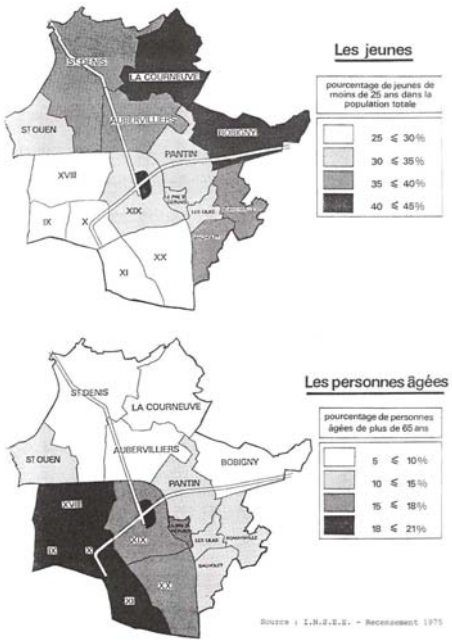

EPPV, *Consultation pour l'aménagement du Parc de La Villette – Données sur l'existant*, 1982, ill. XII.
EPPV, *La population ouvrière & La population étrangère*, ill. XI. *Les jeunes & Les personnes âgée.*

Illustration N° 35

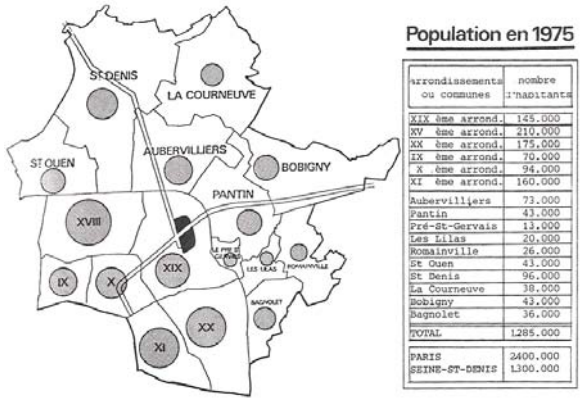

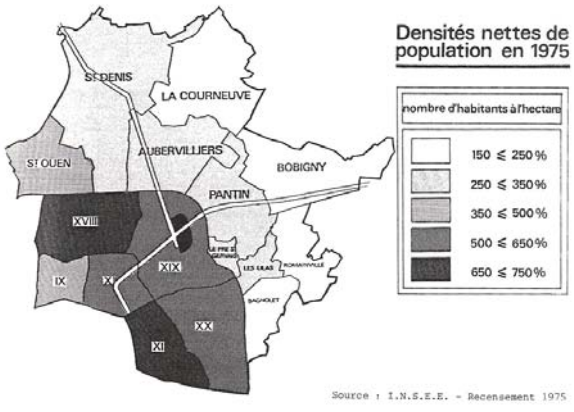

EPPV, *Consultation pour l'aménagement du Parc de La Villette – Données sur l'existant*, 1982, ill. X.
EPPV, *Population en 1975 & Densités nettes de population en 1975*.

et, plus largement, de l'ensemble de Paris et de l'agglomération parisienne. Une double fréquentation est envisagée : les habitants de la nouvelle ZAC, voire du quartier dans un premier rayon, et les parisiens dans un rayon plus large, excluant de faire du parc le « jardin privatif » des nouveaux programmes de l'opération, ou, à l'inverse de donner à ces parcs une vocation monumentale et paysagère à la seule échelle de la capitale sans répondre aux besoins immédiatement voisins des arrondissements concernés.

Les indices des arguments géographiques, tels qu'ils sont relevés dans les programmes, font apparaître, d'ores et déjà, des dissemblances de relation au territoire. Si le programme de La Villette révèle une attention au terrain très marquée, le « contexte » venant constituer les bases du texte, tant sur le plan de la géographie physique qu'humaine, les programmes de Citroën et Bercy se fondent dans un schéma d'aménagement et tentent de trouver des résonances plus amples au moyen de références historiques. La géographie telle qu'elle est développée dans ces deux derniers programmes sert donc un discours d'adhérence à la tradition des parcs historiques parisiens.

CHAPITRE 7- LA PRISE EN COMPTE DU TERRAIN DANS LES PROGRAMMES

La logique territoriale, telle qu'étudiée jusqu'ici, n'a eu de cesse de contourner le terrain, l'approche privilégiée ci-dessus étant la contextualisation d'un terrain au regard de logiques territoriales larges ou locales. Le « contenu » du terrain d'étude a dû être écarté de l'analyse, pour un temps seulement. Le moment est donc venu d'y « entrer » en affinant d'autres problématiques relatives à ses caractéristiques formelles.

A- L'usage signifiant de l'iconographie

Avant d'entamer l'analyse des permanences et des transformations (ou réinterprétations) envisagées dans les textes de consultation, un préalable nous semble nécessaire. Tous les programmes, sans exception, procèdent à un rappel de l'histoire des terrains et de leur constitution morphologique. Mais cet aspect historique, en revanche, n'y est pas développé de manière équivalente. La synthèse d'une chronologie iconographique était nécessaire pour que les différences que nous évoquons deviennent évidentes (Illustrations N° 36 et 37). La construction de ce document constitue un préambule efficace, éclairant l'importance accordée au passé du site et pose d'emblée la notion d'histoire comme un paramètre pouvant contribuer à faire évoluer le terrain, même dans un processus de réhabilitation. Trois chronologies sont repérables : à La Villette, le terrain est considéré entre 1794 et le moment de la consultation. Pour le programme de Citroën, en revanche, le passé du terrain n'apparaît pas : seule la date du 29 juin 1972, correspondant à l'acquisition des terrains Citroën par la Ville de Paris, est mentionnée. Enfin, pour Bercy, le nombre de plans historiques est important, et le plus ancien remonte à 1730.

Photographie aérienne, **1973**

Carte des abattoirs, **1867**

Carte communale, **1794**

La Villette,
plans remis dans la consulation

Plan de la trame viaire, **1975**

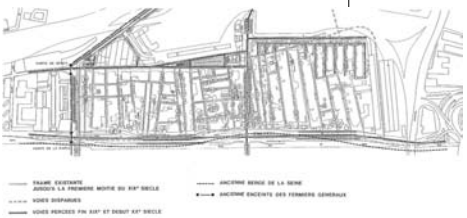

Carte IGN, **1970**

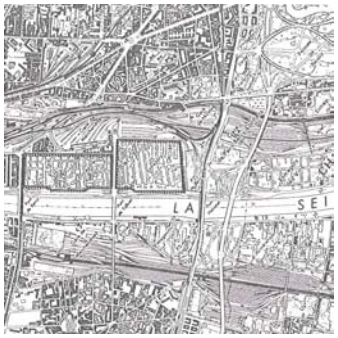

Atlas Levevre, **1860**

Plan cadastral de la commune de Bercy, **1810**

Plan de Roussel, **1730**

Carte des chasses du Roi, **1773-1787**

Bercy,
plans remis dans la consulation

Plan de Paris, Blay/Foldex, **1980 env.**

Citroën,
plans remis dans la consulation

Deux niveaux de réflexion s'imposent ici. Premièrement, ces plans historiques font partie d'une écriture de l'évolution des terrains, autant dans leur forme que dans leurs modifications d'affectation. De plus, ce récit historique fait lui-même partie d'un discours du maître d'ouvrage qui se déploie tout au long du programme. Aussi, l'emploi ou non du caractère historique dans le programme fait écho à une logique de discours, en tant qu'elle informe les directives projectuelles qui seront données par la suite. Deuxièmement, l'aspect historique, s'il est mentionné, permet d'appréhender la transformation du terrain comme une continuité de l'histoire (La Villette et Bercy) tandis que l'absence de sa mention sous-tend que « là, l'histoire commence » (Citroën). En filigrane, déjà, cette inscription continue ou discontinue dans l'histoire permet de supposer qu'une directive historiciste apparaîtra comme essentielle ou comme secondaire au regard du projet.

A- Continuité ou discontinuité de l'histoire dans les programmes

Les plans, cependant, ne livrent pas tout. Questionnons maintenant davantage le texte, afin de tempérer ou de confirmer l'usage fait de la cartographie dans les programmes.

Citroën, un terrain sans histoire

Aux deux pages du « Rappel historique » du texte de Citroën, succède la « Description actuelle des terrains de la ZAC et de leur environnement ». L'évolution de l'emprise des terrains avant 1972 n'a pas été jugée utile d'être rappelée, et l'évolution typo-morphologique du tissu urbain n'apparaît nullement. Ceci implique, de fait, que le terrain —avant 1972— n'est pas pris en considération, ni en terme de constat, ni en terme de prospective. Exception cela dit, en page 3 du programme, l'absence de référence au passé est rendue

explicite :

> « L'analyse de la trame urbaine de ce secteur et de l'histoire de sa formation fait apparaître que la présence de la vaste emprise des usines Citroën, désormais inoccupées et sur laquelle se développe l'essentiel de la zone d'aménagement a, pour ainsi dire, bloqué l'évolution de ce quartier et le processus « naturel » de son urbanisation »[175].

La destination industrielle des terrains, lorsqu'elle est mentionnée, est vécue comme une entrave à l'évolution urbaine du terrain. Le programme décrit, toujours sur le même plan, les éléments passés du site :

> « Ces constructions étaient masquées en bordure des voies par de hauts murs de façades en briques à caractère austère et souvent ingrat. Cet ensemble industriel était générateur d'une circulation importante de véhicules utilitaires, encombrants et bruyants, et d'un stationnement anarchique envahissant le quartier riverain»[176].

Dès la page 4, on saisit à quel point le paysage existant (mais détruit) était chargé de nuisances, esthétiques, sonores, ne présentant pas d'intérêt suffisant pour que sa conservation ou sa réhabilitation aient été envisagées. Jean-Michel Milliex tente de l'expliquer :

> « Je crois me souvenir que le parti d'aménagement a été retenu en 1976, il y avait 4 partis, je ne peux pas dire qu'aucun était basé sur la réhabilitation d'ailleurs, il y a eu une très belle usine en particulier qui se trouvait sur la ZAC Saint-Charles, avec une très belle structure, et il n'y a pas eu de polémiques, mais la construction n'était pas extraordinairement solide, l'ensemble de la dalle du rez-de-chaussée avait une faible portance. Il y avait des machines lourdes qui était fondées de manière autonome et donc il n'y a pas eu de débat du tout. Moi, je comptais un peu là-dessus, j'ai fourni aux concurrents le plan. Il y a eu des phases de départ des usines, la précipitation des investisseurs, ils avaient les bonnes raisons habituelles de démolir, le moment ou la SEMEA XV a pris le dossier

175 *Ibid.*, p.3.
176 *Ibid.*, p.4.

> comme aménageur, on leur a demandé de faire très vite l'opération Saint-Charles, donc on les a dépêché bien avant qu'il y ait un maire de Paris, les décisions de démolir sont arrivées très vite »[177].

Toutefois le *Paris Projet* relatif à l'aménagement des usines Citroën présente l'antériorité de la décision de démolir à l'étude des quatre partis d'aménagement présentés plus haut. Un échéancier de libération des anciennes usines Citroën a, en effet, été convenu dans l'acte de vente du 28 juillet 1972. La revue dresse le plan des phases de libération des sols (Illustrations N° 38, 39 et 40). A ce moment-là, il est vrai, les œuvres architecturales protégées au titre de Monuments Historiques ne comprennent pas encore les bâtiments industriels. Aussi, un ensemble de raisons conjoncturelles conduit aux décisions de 1972 relatives à la démolition des traces des terrains Citroën.
Au fond, peut-être y a-t-il, également, une logique de justification postérieure à des choix, qui sans doute, ont été « vite faits ». En décrivant à quel point le site était inintéressant, on insiste sur la justesse du choix des démolitions…La table rase ainsi faite des restes industriels amène la maîtrise d'ouvrage au choix de nouveaux thèmes sur lesquels les concurrents pourront réfléchir. Les dernières pages du programme suggèrent :

> « …le « dessin » seul ne peut s'avérer insuffisamment unifiant pour rassembler les éléments de programme. C'est pourquoi il paraîtrait souhaitable de penser ces jardins sous l'angle d'un thème qui en renforcerait la lecture globale»[178].

Sans histoire, Citroën n'a d'intérêt, à la lecture du programme, que dans son devenir, ce qui, de manière implicite, fait du projet à thème, l'unique voie de la nouveauté. L'absence des plans historiques, sur le plan du discours, rentre donc dans une logique d'absence de traces ou de vestiges qui auraient pu, fonder le projet, dans la réinterprétation

177 Jean-Michel Milliex, entretien du 04 décembre 2002.
178 APUR, *Consultation pour l'Aménagement du parc Citroën Cévennes, op. cit.*, p.24.

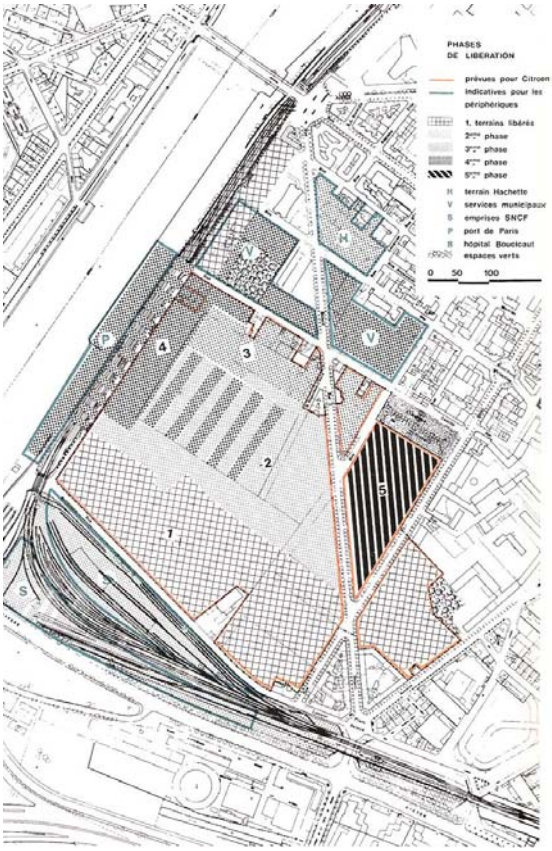

Illustration N° 38
APUR, *Paris Projet* n°17, 1977, p.92.
APUR, *Plan des phases de libération des sols.*

Illustration N° 39
APUR, *Paris Projet* n°17, 1977, p.94.
APUR, J*uin 1976, démolitions en cours.*

Illustration N° 40
APUR, *Paris Projet* n°17, 1977, p.95.
APUR, *Usine Gutenberg*.

ou la célébration.

Deux années plus tard, on constate l'extrême inverse, pour le parc de Bercy. Pourquoi ?

Bercy, un site achevé

D'emblée, c'est le terme de « paysage » que l'on confère au terrain de Bercy. De sorte qu'à l'état même de terrain qui a perdu son affectation et son usage, de nombreuses qualités sont rapportées :

> « le paysage particulier et intéressant de Bercy, mélange de l'architecture basse et d'une masse végétale mûre et constituée d'arbres nobles contribue pour une large part au dépaysement et au sentiment de calme que le visiteur peut ressentir lors d'une promenade sur le site »[179].

Le territoire fabriqué par le tracé viaire, les architectures et les végétaux suffit donc à créer un ensemble si intéressant que les concurrents sont invités à le conserver, voire à le célébrer. L'évocation, en début de programme, de l'histoire du terrain remontant jusqu'à 1730, sert donc un discours célébrant les siècles qui ont façonné un tel paysage. L'enjeu de la conservation de ces objets n'en sera que plus légitime.

Un deuxième principe de légitimation de ces traces consiste sans doute en l'adjonction au programme d'un reportage photographique, mentionné au chapitre « Le paysage des entrepôts », dont nous avons extrait ici les clichés les plus représentatifs (Extrait, Illustration N° 41). Les images étayent les mots. Le reportage rapporte des objets insolites, voire ruraux ou faubouriens d'un Paris qui ne s'en rappellerait plus. L'ensemble bâti et végétal, souligné dans le texte s'y réfère, dans la photographie n° 36 par exemple. Plus loin, on lit :

179 APUR, *Consultation pour l'Aménagement du parc Citroën Cévennes, op. cit.*, p. 12.

⑦ COUR ST EMILION

㉒ RUE DE MACON

㉝ COUR CHAMONARD

⑧ RUE DE DIJON

㉓ RUE GALLOIS

㉞ COUR VALENTIN

⑨ RUE DE DIJON DEPUIS LA RUE DU ROUSSILLON

㉔ COUR LOUIS PROUST

㉟ COUR CHAMONARD

⑪ RUE DE DIJON DEPUIS LA RUE LAROCHE

㉕ RUE LEOPOLD

⑰ RUE DU PORT DE BERCY

㉑ RUE GALLOIS

㉖ COUR LOUIS PROUST

⑱ RUE DU PORT DE BERCY

㉗ COUR BAUDOIN

Illustration N° 41
APUR, *Consultation pour le parc de Bercy*, 1987
APUR, *Repotage photographique du terrain existant*

> « Le paysage et l'histoire du lieu constituent un potentiel remarquable pour l'aménagement du Parc, véritable « territoire d'exception » dans la Ville; il serait intéressant d'exploiter et de révéler ces caractéristiques dans le cadre du projet à établir »[180].

Des images charmantes, pittoresques, suffisamment pour pressentir la directive mémorielle du projet à venir. A l'instar des terrains Citroën, dont on a convenu que texte et images étaient porteurs de la même logique de sens, notons de nouveau, que la multiplicité des plans historiques, la présence du reportage photographique pittoresque corroborent le texte, l'ensemble préfigurant une relation forte aux traces du passé. D'une certaine manière, le site de La Villette, également, se retournera sur son passé, sans pour autant en conclure une contrainte projectuelle unique. Hybride des deux relations extrêmes à l'histoire, parce que fondamentalement opposés, tangibles dans les textes de Citroën et de Bercy, le texte de François Barré, lui, nuance le passé et le futur du terrain.

La Villette, la continuité du temps

Plusieurs éléments du site vont être conservés : la Halle aux Cuirs, la Grande Halle, les deux pavillons néo-classiques, la rotonde des Vétérinaires, la fontaine aux Lions, le pavillon des Maquettes. Le rapport de consultation indique qu'une partie des végétaux peut être transplantée, mais une autre sera conservée en l'état. A ceci s'ajoutent enfin le canal de l'Ourcq qui traverse le terrain et le Rond-point des Canaux, qui le jouxte. Le maître d'ouvrage défend l'attitude de conservation de ces objets :

> « L'aménagement du parc ne doit pas entraîner la disparition des traces du passé et faire table rase de toute l'histoire qui figure encore dans la trame du quartier. Au contraire, il faut préserver sur le site quelques bâtiments et

180 *Ibid.*, p. 31.

> quelques signes qui rappellent que La Villette poursuit son cours et qu'elle n'est pas née d'hier » [181].

A l'inverse de la table rase de l'emprise Citroën, et sans doute « visité » parfois par un scandale qu'il fallait faire oublier, François Barré intègre l'idée que le terrain est le résultat d'une longue et lente stratification. L'histoire continue, pourrait-on résumer. Jean Sérignan, commissaire à l'aménagement de La Villette à partir de 1971 avait déjà entrepris un processus de réaménagement au regard du terrain fragilisé qu'était La Villette, planification qu'il avait résumée en ces termes :

> « Les décisions de première urgence ont été prises pendant que les abattoirs fonctionnaient, il fallait en effet concentrer les activités existantes, désaffecter les installations inutiles, retrancher les parties mortes et ouvrir La Villette au public pour rendre à la vie des lieux devenus vacants mais homogènes, dignes d'un nouveau destin. Les enseignements d'un passé tout proche ont d'abord été appliqués aux démolitions et aux nouveaux chantiers, systématiquement fractionnés, de telle manière qu'à aucun moment les activités maintenues ou les initiatives nouvelles ne se soient entravées par les chantiers en cours »[182].

Ce geste a consisté premièrement, à nettoyer les terrains de leurs éléments superflus et dans un deuxième temps, à intégrer en données programmatiques les vestiges d'un temps révolu comme enveloppes architecturales de nouvelles ambitions.

Le texte du programme de La Villette s'abstrait de la notion de paysage et reste davantage cantonné à la description d'un territoire existant que l'on choisit de relier dans le temps au passé et à l'avenir. Aussi, François Barré définit une nouvelle urbanité :

> « un grand mouvement de recentrage s'amorce. A une

181 EPPV, *op. cit, (Tome 1- Rapport d'objectifs*), p. 14.
182 Jean Sérignan, « La vie ne s'est jamais arrêtée à La Villette », *Paris-Projet*, n° 15-16, 1976, p. 89.

> mentalité de conquête et d'autonomie succède peu à peu une recherche de considération, d'altérité et d'hétéronomie. Ce mouvement –que La Villette anticipe et préfigure– infléchit profondément les données de notre culture en en admettant les bases pluralistes, les forces de « métissage » et d'intégration »[183].

La consultation ne doit donc pas s'exclure d'une géographie de l'environnement de La Villette, on l'a vu, ni historiquement du passé ou du présent, ni des formes urbaines que le terrain dessine. Tel est le processus dans lequel rentre le terrain : la continuité. Reliant une nouvelle fois la géographie physique à l'environnement humain, on lit :

> « La Villette a une histoire, des traces, une mémoire, et des populations qui, à des titres divers, en sont les dépositaires et ont pris leurs racines, aux abords mêmes du site ou dans la banlieue proche »[184] .

Aussi l'aménagement du parc, qui ne doit pas entraîner la disparition des traces du passé et faire table rase de toute l'histoire, continuera de laisser des empreintes nouvelles, le projet du parc étant l'une d'elles. Enfin, telle que la DATAR l'a soulevé dans son rapport, une célébration mémorielle et documentaire est envisagée par François Barré :

> « si elle subsiste, on pourrait installer peut-être, dans la Rotonde des Vétérinaires (bâtiment symbolique des anciens abattoirs par son architecture comme par son usage) un petit musée de l'histoire de La Villette et de son quartier, sorte de reposoir du génie du lieu, où chacun pourrait retrouver les traces d'hier (hauts et petits faits, heurs et malheurs, figures et anonymes, urbanisme et architecture, technique et travail), mais également (en collaboration avec la Ville et les associations) une chronique du temps présent et des changements futurs »[185].

183 EPPV, op. cit. (Tome 1- Rapport d'objectifs), p. 12
184 *Ibid.*, p. 7.
185 *Ibid.*, p. 14.

Quoi de plus commun, finalement, que d'imaginer construire la mémoire d'un site, qui plus que les deux autres, s'est imposé avec une dynamique très particulière, des secousses, un scandale, et une vie bouillonnante. En effet, nous présupposons sans pouvoir le vérifier, que l'entre-deux de La Villette s'étendant de 1974 à 1982 a en quelque sorte donné une matière riche à la nouvelle équipe, arrivée en 1981. Le meilleur élément d'archive pour tenter de reconstruire cet épisode foisonnant d'évènements programmés et imprévus, est le rapport rigoureux d'un objecteur de conscience, Simon Malvault — missionné par Serge Goldberg, devenu président de l'EPPV, à la suite de Paul Delouvrier. Deux tomes ont été réalisés, le premier retraçant les évènements clés, et le deuxième, aujourd'hui étrangement disparu de toutes les armoires de l'EPPGHV, rapportant les entretiens de tous les acteurs de La Villette. La lecture saisissante du rapport de Simon Malvault nous permet d'échafauder une hypothèse : La Villette aurait quelque chose à voir avec les friches culturelles d'aujourd'hui, et deuxièmement, la matière extrêmement fournie que trouve François Barré en arrivant sur le terrain, forcé de l'observer, lui a peut-être servi.

Insistons sur un point particulier de l'opération de La Villette. Il faut, pour cela, oublier un instant le parc tel qu'il est aujourd'hui et se pencher sur le passé du terrain. La date de l'abattage du dernier bœuf, 1974, incarne la fin de l'utilisation du site. Et le rapport d'objectif de François Barré n'est rendu qu'en 1982. Que s'est–il donc passé de 1974 et 1982 ? La réponse est difficile à apporter avec les sources accessibles aujourd'hui, mais l'image d'une vie tantôt organisée, tantôt confuse s'impose : une sorte fourre-tout dans lequel les responsables n'avaient pas connaissance de toutes les activités qui s'y déroulaient. Les indices d'une vie alternative sont extraits notamment de l'article de Jean Sérignan, « La vie ne s'est jamais arrêtée à La Villette »[186], et du rapport de Simon Malvault. Enfin, le recueil officiel des autorisations et des manifestations de

186 Jean Sérignan, *loc.cit.*, pp. 88–91.

l'Etablissement Public nous a été utile.

Il faut imaginer tout d'abord que dans les années 1970, le site des abattoirs est extrêmement morcelé, comme le note Sérignan :

> « en 1971, la vie de La Villette traditionnelle s'était progressivement transférée vers le sud, c'est à dire l'ancien marché aux bestiaux, alors que le nord du site, livré aux grands chantiers, était devenu une zone presque morte. Ainsi la villette réunissait–elle en 1971, tous les aspects cumulés de la vétusté et du modernisme, et elle connaissait cette situation paradoxale d'une vie active dans des installations anciennes, parfois réaménagées à titre provisoire, d'installations modernes sous–utilisées, de gros chantiers abandonnés de terrassements inachevés et de ruine »[187].

Simon Malvault, de son côté, rapporte :

> « au nord, les équipements des nouveaux abattoirs fonctionnaient au ralenti. L'usine de traitement des sous–produits, fonctionnant encore, rabattait les jours où le vent soufflait du nord–est des odeurs de sang qui empuantissaient le site. La centrale frigorifique était maintenue en activité, et certains tunnels de congélation, ou des chambres de stockage, étaient loués dans la zone des frigorifiques »[188].

On s'efforçait de faire vivre ce gigantesque complexe industriel, mais, comme le commente Bernard Louyot, grand connaisseur du site puisqu'il avait participé à la construction des nouveaux abattoirs, « c'était des acrobaties parce que, la plupart du temps, les équipements étaient beaucoup plus importants que le peu qu'on pouvait utiliser »[189]. C'est là que se concentraient la plupart des occupants illégaux du domaine, qui logeaient dans les bâtiments industriels, jusque dans la tour monte-fourrage, ou le long de la petite darse, dans les baraques de concessionnaires construites sur le terrain dit « du charbonnier ». Sans-abris et familles itinérantes ont

187 *Ibid.*, p. 89 .
188 Simon Malvault, *La Villette 1979-1985*, Rapport d'étude, tome 1, p. 44.
189 *Ibid.*, p. 44.

élu domicile dans les zones non utilisées de La Villette, profitant des bains dans les darses. Le site est alors bouleversé, Bernard Louyot le décrit comme :

> « bourré de trémies, le chantier était arrêté et c'était excessivement dangereux, donc on prévenait quant on y allait, on s'équipait, on emmenait des lampes, c'était une expédition ! et puis après, il y avait un énorme trou qui allait jusqu'au métro ou presque, et tout ça c'était une zone complètement abandonnée, dans les taillis, c'était vraiment la zone ! »[190].

Jean Sérignan souligne :

> « celui qui arrivait pour assumer la gestion de La Villette ne pouvait prendre conscience du site qu'à condition de le découvrir patiemment, au rythme du piéton. C'est de cette méthode expérimentale que procèdent les actions et les initiatives qui ont donné à La Villette le visage qu'elle présente en 1976. Les décisions de première urgence ont été prises pendant que les abattoirs fonctionnaient, il fallait en effet concentrer les activités inexistantes, désaffecter les installations inutiles, retrancher les parties mortes et ouvrir La Villette au public pour rendre à la vie des lieux devenus vacants mais homogènes, dignes d'un nouveau destin. Les enseignements d'un passé tout proche ont d'abord été appliqués aux démolitions, aux nouveaux chantiers, systématiquement fractionnés, de telle manière qu'à aucun moment les activités maintenues ou les initiatives nouvelles ne soient entravées par le chantiers en cours. Cette politique avait déjà permis, avant la fermeture des abattoirs le 15 mars 1974, de mener à bien un premier programme de nettoyage du site, de créer à La Villette « Théâtre Présent » et d'y accueillir aussi des chapiteaux et des spectacles »[191].

La compagnie « Thomas–Peyrou » inaugure, le soir du 31 décembre 1972, le théâtre dans le pavillon de la Bourse. Elle incarne la première manifestation culturelle officielle sur le site des abattoirs. Originellement conçu pour être la criée du marché aux bestiaux, le pavillon n'en a jamais eu l'usage puisque les animaux vivants

190 *Ibid.*, p. 44-45.
191 Jean Sérignan , *loc. cit.,* p 89.

ont toujours été vendus par entente directe sur le marché où ils étaient exposés. L'idée est donc venue en 1972 d'en faire un lieu de spectacles. En 1976, le bilan est positif, les activités de théâtre se déroulent du mardi au dimanche, le « Cinéma Présent », classé « Arts et essais », projette ses séances tous les jours. Des concerts de musique classique ou contemporaine, des spectacles pour enfants s'y jouent; enfin, des conférences et des ballets ont lieu. Jean Sérignan, dans son article-bilan, conclut que la plus grande leçon de La Villette est que la méthode de dégagement progressif a permis de découvrir des limites naturelles ou oubliées, et de retrouver des cheminements anciens, de restituer des perspectives saccagées. C'est ainsi qu'est restituée la place de La Fontaine aux Lions qui faisait partie de l'ensemble architectural constitué par la grande halle et les deux pavillons néoclassiques. Jusque là, la place servait de parc de stationnement avec des barrières de béton, et la continuité de l'ensemble était brisée par l'adjonction d'un auvent de 2000 m² masquant la grande Halle et empiétant sur la place. En 1975, la perspective de l'allée d'arbres, les premiers bancs, la fontaine sont dégagés. En deux années, l'activité sur le site de La Villette devient dense, parfois officielle, voire illégale.

La grande Halle et ses quelques 23000 m² ne peut rester plus longtemps sans être exploitée, les barres d'attache des bestiaux sont enlevées pour « banaliser l'espace », pour reprendre Jean Sérignan. Dès 1974, s'y déroulent de multiples manifestations telles que les fêtes des journaux *Libération* et *Rouge*, la foire à la ferraille, des rassemblements organisés par les petites et moyennes entreprises, le parti communiste y monte un programme de débats. Le pavillon de Paris, dotée d'une installation de spectacles sur glace reçoit aussi des concerts *pop* et *folk*, des championnats temporaires. Enfin sur les espaces laissés libres, plusieurs chapiteaux s'installent chaque année, Jean Richard, le cirque Pinder, le nouvel hippodrome de Paris, et en hiver des spectacles de cirque et des manèges sont accueillis. On dénombre alors trois cents occupants sur le site, certains étant en

situation plus ou moins régulière, l'Ecole Nationale du Cirque, qui, par exemple, s'était installée sans droit de titre. Un long et délicat travail de remise en état ne se termine qu'en 1984, date à laquelle le dernier occupant de la halle aux Cuirs, la Société de la Bière, quitte les lieux.

Pour ce qui est des occupations illicites, les traces sont plus discrètes, mais Bernard Louyot reconnaît que La Villette reste au début de son exploitation un lieu de règlements de comptes, fatals par plusieurs fois. Plus frivole est l'événement que relate Annick Bouret, citée par Simon Malvault :

> « on a découvert un certain nombre de blocs de ciment peints en rose, rose dentifrice, et c'était afin de faire un défilé de mode le lendemain. Naturellement tout ça sans autorisation. Je me souviens d'avoir vu les mannequins évoluer talons hauts dans les gravats »[192].

Cette vie alternative, ni totalement anarchique, ni complètement planifiée présente des similitudes avec des espaces oubliés, issus de la même vague de désaffection que La Villette, qui reprennent un second souffle avec le renforcement du tissu associatif et alternatif des années 1970. Aujourd'hui, les friches culturelles sont un fait acquis. L'aspect alternatif, repose, justement, sur le fait que leur production et leur existence prennent vie en dehors de la culture institutionnelle. La friche de la Belle de Mai de Marseille, une des plus importantes, n'ouvrait ses portes qu'en 1992. L'épisode que l'on vient de décrire à La Villette correspond, en définitive, à un moment-charnière des formes associatives occupant les lieux en déshérence, la période des années 1970, où apparaissent les « terrains d'aventure »[193] et les friches culturelles liées à un moment artistique alternatif[194] qui va émerger en force dans les années 1990.

192 *Ibid.*, p. 48.
193 Philippe Bonin, *Enfant en-jeu*, Paris, Ed. du CNRS, 1980.
194 TransEuropHalles , *Les fabriques- Lieux imprévus*, Paris, Ed. de l'Imprimeur, 2001.

Certains éléments comme le « dragon », réalisé par François Ghys, existant encore à l'heure actuelle, rappelle les détournements d'objets récupérés foisonnant dans les terrains d'aventure, tandis que les défilés sauvages dans les gravats donnent un air décalé à une mode parisienne rigoureuse. Enfin, la multiplicité et la diversité des manifestations apparues en quelques années fait de ce terrain, un lieu extra-ordinaire qui ne peut trouver pareille forme ailleurs, dans un geste planifié. Or ce n'est que dans les friches culturelles, postérieures à cette période, que ces formes de foisonnement spatial et culturel existent, toujours en dehors d'une logique planifiée.

Le dragon, le défilé sauvage, les tournages supposés, les manifestations culturelles improvisées dans des bâtiments destinés à l'industrie de la viande, les chapiteaux, la vie qui s'installe patiemment, dans une gestion du quotidien, selon les opportunités, en fonction des demandes interpelle. Si parfois les architectes consultés pour la période traitée répugnent à employer le terme de friche, pour notre part, cela ne fait aucun doute, le terme de friche est approprié ; dans le cas présent nous lui ajouterons même le qualificatif de culturel. La « friche culturelle » existe bien après la friche industrielle, sans que la date de la transition puisse être définie.
Il nous semble juste, également, d'avancer que La Villette est une friche culturelle avant d'être un parc culturel. L'idée est séduisante, d'autant plus que le rapport de François Barré marque un tournant essentiel dans l'histoire des parcs urbains français. Du début des années 1970 jusqu'au concours de 1982, l'aspect le plus déterminant de l'histoire de La Villette est évènementiel, voire circonstanciel. Il est donc très utile de souligner qu'une vie illégale et marginale s'est installée dans cette période, et qu'au–delà de témoignages rares mais éloquents, cette vie est passée pour partie inaperçue. En dehors de cette activité marginale, nous pouvons mentionner les occupations officielles, les plus exemplaires étant le Théâtre Présent, les concerts, le cinéma.

Lorsque François Barré arrive pour rédiger le rapport d'objectifs, le site est marqué par une vie intense. La triade selon laquelle ce dernier forge le concept du futur parc (l'urbanité, le plaisir et l'expérimentation sur un fond de pluralisme) nous fait penser qu'effectivement le site n'est pas apparu à François Barré comme vierge, contrairement à ce qui sera le cas sur les terrains Citroën.

En guise de conclusion de ces différents rapports à l'histoire des terrains, celle-ci étant tantôt consacrée, tantôt effacée, reprenons certains des plans fournis aux concurrents. Nous avons extrait de ceux-ci, les périmètres stricts des futurs parcs, afin de mettre en exergue les « objets » qui sont pris en considération dans les textes des programmes (Illustration N° 42). Comme nous l'avons indiqué au début du chapitre, Citroën est vide, ne figurent sur le plan que les voies urbaines et des aplats colorés. En revanche les plans de La Villette et de Bercy font apparaître des tracés, des objets et des arbres, et parfois même des indications à suivre. Le vide de Citroën est un vide construit, fabriqué dans l'optique d'être le réceptacle lisse d'un nouveau thème à chercher, tandis que, dans les autres représentations des terrains, une sélection d'objets multiples déterminent la consistance même du terrain. On saisit immédiatement, à la lecture de ces plans en négatif, la différence des directives projectuelles, dans leur rapport au site existant.

Mais ce dernier n'est pas le seul qui guide les contraintes du projet. En plus des aspects géographiques et historiques, nous relèverons un point particulier de la destination des parcs : l'usage qui en est imaginé.

Illustration N° 42
Hélène Soulier, *Négatifs des plans remis dans les programmes de consultation.*

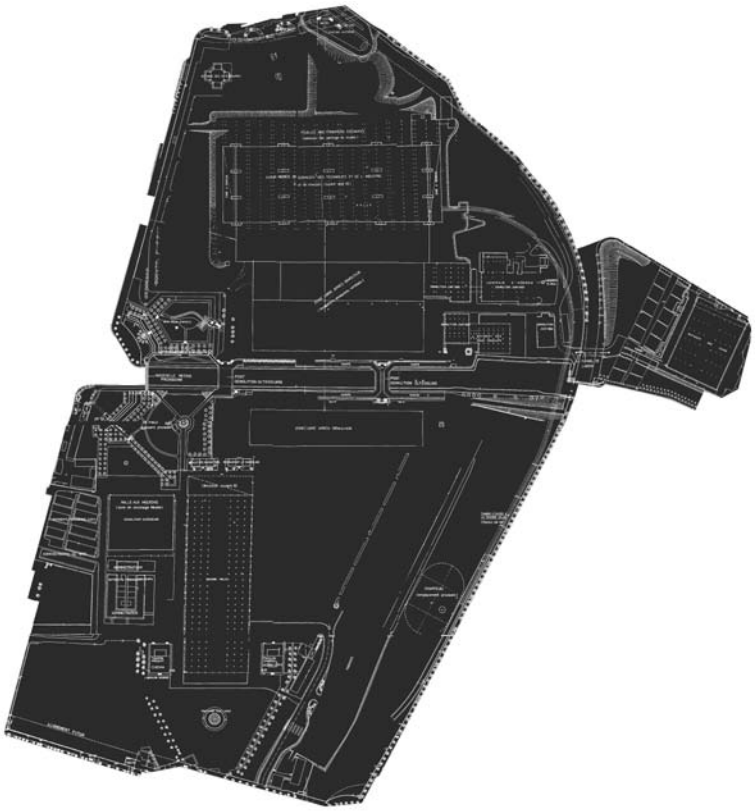

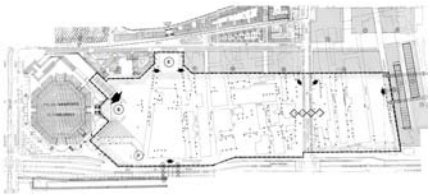

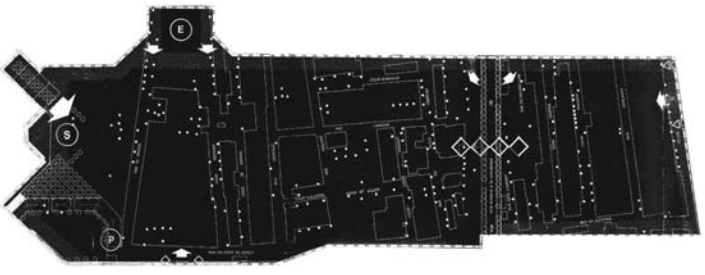

CHAPITRE 8- PROGRAMMER UN PARC PARISIEN DES ANNEES 1980

A- La Villette, Citroën et Bercy : un renouveau dans l'art des jardins

> « La période d'application du Schéma Directeur permettra, grâce à la réaffectation de grandes emprises (les Halles, Bercy, Citroën, La Villette, les abattoirs de Vaugirard), de renouer avec la tradition de création d'espaces verts majeurs interrompue depuis près d'un siècle »[195].

On déplore donc, au milieu des années 1970, l' absence de créations de jardins ou de parcs parisiens. Dès lors, les trois emprises industrielles sont vouées à réparer cette lacune et, très rapidement, les trois projets sont surnommés « les trois parcs du 20è siècle »[196]. Plus précisément, la période tend à faire état d'un « vide paysager », relatif à l' absence des paysagistes sur la scène de la création parisienne. François Barré indique :

> « Les quartiers croissent et viennent autour des parcs mais ne les pénètrent plus. Ni symbole ni fonction, le parc parisien se meurt et n'a connu depuis Haussmann aucune création digne de ce nom. Il faut sortir de Paris intra–muros pour découvrir le renouveau du paysagisme en France, essentiellement en région parisienne et dans les villes nouvelles »[197].

Le texte du programme continue avec les inadéquations sociale, fonctionnelle et urbaine des parcs parisiens et met en doute la capacité d'inventer des formes de jardin, qui exprimeraient parfaitement les attentes contemporaines. L'argument essentiel est que la réflexion et la création en matière de jardin ne semblent plus être un véritable enjeu intellectuel et culturel. La notion

---

195 *SDAU de Paris, (Rapport 2- Les objectifs)*, 1976, p. 31.
196 *Ibid.*, p. 31.
197 EPPV, *op. cit. (Tome 1- Rapport d'objectifs)*, p. 6.

d' « espace vert », toujours selon son texte, aurait supplanté celle de parc ou de jardin, dans une évolution qui se caractériserait par un appauvrissement. En ce qui concerne la fonction sociale, il annonce que le vert dans la ville, est devenu un simple accompagnement du construit, un décor planté, souvent sans moyens ni réelle imagination, qui ne suscite aucune émotion et ne se prête à aucune activité. Constat un peu abrupt, néanmoins, au regard de quelque réalisations exemplaires. Citons entre autres le parc Kellerman de Jacques Gréber, le square Le Gall de Jean-Charles Moreux, le parc de la Butte du Chapeau Rouge de Léon Azéma dans les années 1930-1940, le parc floral de Vincennes de Daniel Collin dans les années 1960, ou toutes les productions liées aux cité-jardins puis aux Grands Ensembles dans lesquels les paysagistes oeuvrent : Jean-Claude Saint Maurice, Jacques Simon, le couple Bourne, Jacques Sgard. Toutefois, François Barré convient que l'on assiste dans les années 1980 à une évolution qui mérite d'être soulignée, indiquant probablement les voies d'un renouveau de l'art du jardin liée à la réapparition d'une réflexion sur la fonction sociale de ces espaces. Il écrit :

> « Le développement d'une réflexion attentive sur les fonctions contemporaines des parcs, qui détermine les ambiances, les activités qui répondent aux attentes actuelles des utilisateurs. La poursuite du mouvement d'idées et de recherche que l'on décèle aujourd'hui dans le monde du paysage, mouvement qui devra être favorisé, développé, soumis à la critique. Cette évolution devra enfin se traduire par des réalisations dont l'ampleur permettra à de véritables créateurs de s'exprimer »[198].

De même, Jean-Michel Milliex, dans l'entretien qu'il nous a accordé, manifeste que « le contexte de l'époque, c'était le retour de l'art des jardins »[199]. Chacun des maîtres d'ouvrage saisit donc l'occasion du concours pour instaurer une nouvelle forme de parc urbain, dont les usages, la nature, les attendus sociologiques et formels ont évolué.

---

198 EPPV, *op. cit.(Tome 3- Données sur l'existant)*, p. 37.
199 Jean-Michel Milliex, entretien du 04 décembre 2002.

Par le biais des formes et des usages requis dans les textes, rapportés maintenant, notons comment se caractérise cette mutation.

B- Nouvelles formes, nouveaux usages des parcs parisiens?

Rappelons que le parc de Citroën est conçu selon un double objectif, à savoir à l'échelle des grands parcs de la capitale, largement ouverts sur la Seine et en contact avec les quartiers existants. Deux registres se superposent, celui du vaste espace central pour lequel un thème devra être trouvé et celui des deux annexes, ancrées dans le tissu du 15ème arrondissement, ayant valeur de squares de proximité. En termes d'équipements et d'activités, les directives orientent les concepteurs vers des activités de loisirs mais aussi des grandes pelouses, des « jeux aquatiques », des « clairières pour les rassemblements », des « greens enclos de palissade », écrins possibles pour des expositions de plein air, un « théâtre » et des « salons de verdure », des abris, dont un pavillon de musique. Les termes ainsi relevés « green », « théâtre », « salons de verdure » invoquent sensiblement des termes issus de l'art des jardins, à plusieurs époques; plus loin on trouvera les termes « chemin creux », « labyrinthe », « pergolas », « tonnelles »[200].

Pierre Micheloni pour le parc de Bercy, propose une orientation moins formalisée et résume les directives à la création d'un lieu qui soit « propre à l'insouciance, à la flânerie ». Le parc imaginé s'appuie sur les qualités intrinsèques du site qui ferait de Bercy une sorte d'espace permanent de dépaysement, le texte n'invoque en conséquence aucun thème particulier, si ce n'est la célébration réflexive du site tel qu'il est.

Ainsi se composent les deux registres que semble défendre l'APUR,

---

200 APUR, *Consultation pour l'Aménagement du parc Citroën Cévennes, op. cit.*, p. 19.

l'un orienté sur le registre monumental, l'autre, sur le pittoresque. Jean-Michel Milliex livre, ce qui peut s'apparenter à une doctrine de l'atelier parisien :

> « On insiste beaucoup sur le paysage diversifié de Paris et dans le paysage diversifié de Paris, il y a les grands axes haussmanniens mais il y a aussi le Paris des faubourgs, donc on travaille une image rigoureuse d'un côté et pittoresque de l'autre, on essaie de marier les choses dont on trouve qu'elles sont particulièrement bien mélangées dans Paris, le monumental et le concept pittoresque »[201].

Les deux parcs révèlent, en somme, les deux incarnations d'une double icône parisienne, que Jean-Michel Milliex, pour sa part, explique en ces termes :

> « A Citroën, on a une composition, un parti avec tous les thèmes qu'on trouve dans les jardins italiens autour de l'eau, du mouvement, c'est une vraie redécouverte de choses […] Donc ce qui était novateur c'était ce thème du mouvement qui parcourt tout le jardin et l'eau, donc je trouvais que c'était une très belle actualisation des thèmes qui sont présents dans l'art des jardins »[202].

L'autre face de l'icône, Bercy, étant puisée dans le répertoire de la flânerie, de l'insouciance, du dépaysement d'un paysage faubourien.

Du point de vue des pratiques imaginées dans les futurs parcs, aucune particularité, en revanche, ne se manifeste. Les deux textes de l'APUR sont sans équivoque, Jean–Michel Milliex écrit :

> « Pour les adolescents et les adultes, on pourra localiser des aires permettant des activités spécifiques en prenant soin d'éviter que les espaces ne soient figés par de simples effets de mode (patinage, modélisme, plaine de jeux sportifs »[203].

201 Jean-Michel Milliex, entretien du 04 décembre 2002.
202 *Ibid*.
203 APUR, *Consultation pour l'Aménagement du parc Citroën Cévennes, op. cit.*, p. 20.

Pierre Micheloni écrit, quant à lui :

> « Tournés vers différentes catégories d'usagers ces activités s'inscrivent ont le sait dans un large éventail : jeux pour enfants, aires de repos, promenade, détente, la lecture, la réflexion…. Parmi les thèmes envisageables peuvent être cités par exemple : les jeux et jeux sportifs de plein air (patinage, modélisme), les ateliers pour enfants autour des thèmes de la nature et de la végétation »[204].

Le parc typiquement « apurien » incarne donc le retour à l'art des jardins et offre comme activités le patinage et le modélisme ! L'auteur du programme de Citroën reconnaît, à ce titre, qu'il n'y pas eu de phase programmatique importante, comme à La Villette par exemple, et de fait, il convient du manque d'activités.

Dans le texte de La Villette, on peut lire un bilan des pratiques constatées dans les parcs parisiens :

> « Les parcs deviennent –inactifs et intermittents– des lieux déconnectés, désaffectés sans programme ni projet. Coupés de la continuité spatiale et temporelle de la ville, ils n'ont plus ni quotidienneté ni rituel; ni le charme des jours qui se suivent, ni le retour exceptionnel mais attendu des fêtes et des célébrations »[205].

Pareil lieu repose, de toute évidence, la question de l'urbain contemporain et d'une de ses formes : le parc urbain. S'appuyant sur l'inefficacité des parcs existants, le programme construit une proposition structurée par trois thèmes fédérateurs : l'urbanité (l'homme et la ville), le plaisir (le corps et l'esprit) et l'expérimentation (le savoir et le faire). L'urbanité de La Villette sera donc « tout ce qui unit à la ville, relie à l'histoire et permet une appropriation »[206], et le programme ajoute que nul ne devra se sentir

204 APUR, *Consultation pour l'Aménagement du Parc de Bercy, op. cit.*, p. 33.
205 EPPV, *op. cit. (Tome 1- Rapport d'objectifs)*, p. 6.
206 *Ibid.*, p. 17.

exclu. Barré reformule la notion de lieu habité, multifonctionnel, multigénérationnel. Dans un deuxième temps, le plaisir réfute Descartes et réhabilite Rabelais, au travers de la référence de Thélème, où « Science et conscience vont de pair avec un joyeux « Fay ce que voudras » »[207]. Expressions artistiques, expositions, spectacles, festivals, foires, fêtes, bals constituent la trame évènementielle du parc. Enfin, l'expérimentation ne dissociera plus le « savoir » et le « faire », mais les fusionnera dans le « savoir-faire ». La culture populaire doit être présente et encouragée : du bricolage, de la musique, de la photographie, du cinéma, de la vidéo et du jardinage.

> « Plus précisément, le parc mettra en œuvre les moyens d'une culture active qui ne séparerait plus le savoir et le faire mais les fusionnerait dans des savoirs-faire. C'est par cette dimension d'expérimentation que le parc trouvera sa véritable modernité. La culture populaire est fabricatrice. Elle se tient à distance de procédures traditionnelles qui séparent le créateur ou le chercheur des consommateurs ou des applicateurs. Elle relève davantage d'une pratique technicienne mêlant l'expérimentation et la théorie »[208].

Enfin, la triade conceptuelle (urbanité, plaisir et expérimentation) est fondée sur une dissociation de la « ville-jardin » et du « jardin dans la ville ». La ville-jardin fait référence aux termes urbains, tels que les composants du cheminement urbain apparaissent : « le passage, le dehors et le dedans, l'abrité et le découvert, l'avenue, la rue, la galerie, la place, le mail et les plaisirs renouvelés de l'espace public, déambuler, se voir, se faire voir, parler, jouer »[209]. La relation nature/culture pourrait être déclinée au moyen d'une série de thèmes: un jardin des origines, une jungle, une prairie, des jardins d'utilité ou de production, des jardins de plaisir, un jardin de l'humour et des incongruités, des jardins de raisons, des jardins de métissage, le jardin artefact, le jardin de fiction. Un appel au génie ponctue le

207 *Ibid.*, p. 17.
208 *Ibid.*, p. 18.
209 *Ibid.*, p 20-21.

rapport, installant la distance du programmateur au créateur :

> « le créateur à qui incombera la mission majeure de maîtrise d'œuvre générale du futur parc connaît maintenant le référent symbolique et culturel et les concepts fédérateurs qui devront inspirer son projet. Il lui reste maintenant à inventer et organiser. Ce qu'aucun rapport ne saurait faire »[210].

Transition

La question du rapport du terrain au programme de consultation a été largement abordée. Pour résumer, Citroën est apparu comme un terrain sans histoire, dont le phasage des démolitions a exclu toute chance d'y déceler des traces qui auraient retenu probablement l'intérêt des concepteurs. De plus, le programme défend l'idée d'un parc dont il faudra inventer le thème fédérateur. Le parc n'aura de commun avec son passé que son nom. Dans un courrier du 7 décembre 1988 rédigé par Jean Tibéri, premier adjoint au maire de Paris, une pétition est mentionnée, laquelle demande que le nom de l' industriel français soit retenu pour célébrer le parc. Jean Tibéri écrit :

> « On ne peut, à mon sens, que s'associer à ce souhait qui vise à honorer cet homme éminent qui consacra toute sa vie au rayonnement de la France dans le domaine de l'industrie automobile »[211].

A la suite de quoi, le nom de l'industriel sera effectivement attribué au futur parc.

Dans un tout autre genre, les terrains de Bercy sont présentés comme un paysage pittoresque et nostalgique. Les photographies du site et les plans historiques sont expressifs : la mémoire du terrain est célébrée dans le programme, les concepteurs devront y faire

210 *Ibid.*, p 22.
211 Projet de délibération du 7 décembre 1988, Mairie de Paris.

hommage.

La conclusion de la comparaison de ces deux programmes, rédigés au sein du même atelier ne font état d'aucune différence quant aux usages prescrits pour les futurs parcs. Leur facture, en revanche, les distingue : l'une est monumentale, l'autre faubourienne, pittoresque.

Le programme de La Villette ne ressemble ni à l'un ni à l'autre. Le texte du programme, auquel certains concepteurs reprocheront plus tard le foisonnement, construit l'alternative et interroge la question du parc contemporain dans ses usages et dans la culture urbaine des années 1980.

Interroger des programmes de consultation prend un sens, dans une visée de production d'un savoir sur les maîtrises d'ouvrage dans une période donnée, intéressante pour elle-même et par elle-même. Mais un pressentiment —employons le terme, fût-il non scientifique— invite à une seconde réflexion. Les programmes, tels qu'étudiés, tendent à élaborer un « cadre » dans lesquels les projets à venir peuvent prendre forme. Les paysagistes et architectes sont donc encouragés à formuler une réponse projectuelle, qui épouse ce dernier. Les programmes, considérés d'un point de vue générique, prennent en conséquence de l'importance au regard de la manière dont ils préfigurent les réponses projectuelles ; et chose surprenante, ils augurent également la « lecture du site », principe qui fonde le projet paysagiste, auquel nous allons revenir immédiatement, dans la prochaine et dernière partie.

PARTIE 3

PROJETER SUR DES FRICHES.

LE PROJET PAYSAGISTE

Démarche, terrain

Deux options s'offraient à nous pour construire cette troisième partie sur les projets paysagistes. Une première façon de procéder aurait consisté à analyser le rapport *stricto sensu* entre la friche, qu'elle soit La Villette, Citroën ou Bercy et les quelques projets sélectionnés lui correspondant. Une deuxième option aurait consisté à aller chercher dans la friche la notion plus vaste de « site de projet ». C'est cette deuxième orientation que nous avons choisie, car elle nous a permis d'aborder la manière dont la friche fait sens dans le projet paysagiste au regard de la notion de site. De ce fait, nous avons distingué ce qui fait de la friche un espace comparable à tout autre, et ce qui en fait un espace particulier, porteur de caractéristiques propres — attitude que nous avons adoptée dans les deux parties précédentes—. Que la friche soit considérée comme « un espace comparable à tout autre » signifie pour nous que l'on peut lui imputer la qualité de site de projet — étant entendu a priori que tout espace, sans restriction aucune, peut être soumis à la compétence du projet paysagiste—. De cette façon, nous pouvons revenir à une question fondamentale, peu traitée jusque ici et à laquelle une contribution supplémentaire est apportée : quelle est la nature de la relation entre le site et le projet paysagiste ?

Pour ce faire, il n'est pas inutile de rappeler quelques écrits incarnant cette notion. En guise d'ouverture, nous évoquerons donc des textes issus de la réflexion sur le paysage, le Land art et l'architecture. Ensuite, nous avons choisi, dans les projets sélectionnés, de mettre en évidence ce qui qualifie le projet de paysage par rapport à d'autres types de projets appliqués à l'espace. A l'aide de l'analyse des futurs parcs projetés par les paysagistes qui forment notre corpus, nous éclairerons plusieurs opérations définissant pour partie ce que Sébastien Marot a appelé « l'attitude paysagiste »[212].

212 Sébastien Marot, « L'alternative du paysage », *Le Visiteur*, n°1, automne 1995, p. 69.

Dans un deuxième temps (« La prise en compte du site dans les projets de parc »), nous tenterons d'isoler des problématiques propres à La Villette, Citroën ou Bercy en partant de l'hypothèse que certaines caractéristiques formelles, historiques ou autres du site, génèrent des problématiques de projet repérables. Nous pensons pouvoir montrer qu'un certain lien de causalité peut être mis à jour.

Le troisième et dernier chapitre, « La friche comme site particulier » conclura cette partie par deux points. Le premier point tend à proposer une définition du terme de « site » de projet, plus large que celle couramment entendue, tout en intégrant les résultats révélés au cours de ce travail sur les paysagistes. Le deuxième point nous conduit à revenir sur la piste écartée tout d'abord, celle qui consiste à traiter le rapport *stricto sensu* entre la friche et les projets. Quelques principes seront mis en relief : le recyclage et la permanence, et ce que nous avons appelé « le champ des possibles », thèmes indissociables à nos yeux de la nature « enfrichée » des sites.

Les auteurs des projets que nous allons étudier sont tous paysagistes, certains de formation : Jacques Sgard est diplômé en 1948, Jacques Coulon en 1974, Gilles Vexlard en 1982, Alexandre Chemetoff en 1973, tandis que Michel Corajoud et Bernard Lassus sont formés respectivement aux Arts Décoratifs et aux Beaux-Arts. Lors du premier concours que nous allons étudier, celui de La Villette, un débat intense anime l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles, les personnalités Michel Corajoud et Bernard Lassus étant ses protagonistes. En 1983, il est question d'enseignement et de « paysage », chacun des deux paysagistes défendant à la fois une définition, une pratique et donc un enseignement dissemblables. A l'origine de cette divergence, la conception de la pratique du paysage tel qu'héritée de la période des trente glorieuses, dont la commande s'oriente essentiellement vers le verdissement des Grands Ensembles. C'est à ce moment que le site prend une dimension toute

particulière, et que les paysagistes, tel que le plaident certains élèves et enseignants, prennent de la distance par rapport à une commande strictement jardiniste, et tentent également d'éloigner l'idée conventionnelle que l'on se fait d'eux. Michel Corajoud, enseignant à l'ENSP depuis 1971, défend un métier intrinsèquement découlé d'une pratique du projet, dans laquelle on intègre différents regards disciplinaires, la géographie, l'histoire, la réalité physique du lieu pour en projeter sa transformation. Son détracteur, Bernard Lassus, élabore à l'inverse, une conception du paysage en réinterprétant notamment le traité de René-Louis Girardin, *De la composition des paysages*[213], dans lequel le paysage ne peut exister que s'il a été élaboré, recomposé, transformé. Cette opposition, toutefois, n'aura de cesse de fonder deux conceptions du paysage, puisque que le philosophe Alain Roger, quelques années plus tard, fonde la théorie de l'artialisation que nous avons évoquée plus haut, accusant davantage la scission, qui avait abouti au départ de Bernard Lassus de l'ENSP. A l'Ecole d'architecture de Paris-La Villette qu'il rejoint alors, Bernard Lassus organise une formation doctorale autour de Jean-Pierre Le Dantec, Michel Conan, Alain Roger, Augustin Berque et Pierre Donadieu. Par ce groupe ainsi formé, sera élaboré un fond théorique certain, traitant des questions de paysage, publié notamment aux éditions Champ Vallon ou à celles de La Villette. Ceci n'est pas le cas du côté des condisciples de Michel Corajoud, chez qui on peut saluer, en revanche, l'incontestable pratique projectuelle. Exceptés Bernard Lassus et Jacques Sgard, dont la formation de paysagiste est antérieure à la présence de Michel Corajoud au sein de l'école du paysage, tous les paysagistes ont reçu l'enseignement de ce dernier, lui-même ayant été formé au paysage par l'inestimable Jacques Simon, au sein de l'AUA, entre 1964 et 1966. Personnalité inestimable pour plusieurs raisons : en premier lieu, parce qu'il publie la revue *Espaces Verts*, chaque fois renouvelant la critique des commandes passées aux paysagistes, ou confirmant son approche de

213 René-Louis de Girardin, *De la composition des paysages*, Seyssel, Champ Vallon, 1992, (rééd. 1775).

l'aménagement par le terrain et la manipulation *in situ* ; en second lieu, parce qu'il marque un tournant décisif, personnel, de sa culture du projet à la fois proche des pratiques des agriculteurs, mais aussi de celles du Land Art. Michel Corajoud en saisira d'ailleurs davantage la référence aux agriculteurs que celle à l'art. Les paysagistes français demeurent encore aujourd'hui éloignés en règle générale du domaine de l'art ou du Land Art, à la différence, par exemple, des paysagistes nord-américains comme Terry Schnadelbach, Georges Hargreaves ou encore Martha Schwartz.

Autre particularité de ces paysagistes : beaucoup d'entre eux ont été récompensés au cours de leur carrière, Bernard Lassus a reçu le Grand Prix du Paysage en 1996, Alexandre Chemetoff, le Grand Prix de l'urbanisme en 2000, Michel Corajoud recevra ce dernier en 2003. Jacques Coulon et Linda Leblanc publient, au début des années 1990, l'ouvrage *Paysages*[214] , dans lequel quelques projets paysagistes sont exposés, tandis que Jacques Sgard devient quelques années après le concours de La Villette, le spécialiste des reconversions des friches industrielles de Lorraine (1986-87 : schéma de reconquête du tissu urbain pour l'Etablissement public de la métropole de Lorraine, 1988 : réhabilitation du bassin de Longwy pour l'EPML, 1989-90 : aménagement des friches de Micheville, Villerupt, Audin-le-Tiche). L'ensemble de ces personnalités restitue assez justement, nous semble-t-il, l'échantillon d'une pratique paysagiste des années 1980, et les trois concours que nous interrogeons, pour le cas parisien, sont les seules occasions de projets de cette ampleur.

214 Jacques Coulon, Linda Leblanc, *Paysages*, Paris, Le Moniteur, 1993.

CHAPITRE 9- LE « SITE » ET LE PROJET

A- Repérages de la notion de site

On serait tenté de croire que la relation du paysagiste à son site de travail a toujours été fusionnelle et que même, la spécificité du projet paysagiste est cette manipulation du site, ce « faire avec » un état qui préexisterait la transformation projectuelle. Bernadette Blanchon rappelle, toutefois, à quel point cette histoire est irrégulière. En effet, à partir des années 1950, la conception de la ville est caractérisée par des interventions réalisées sur des tables rases; durant cette période, « un bon site est un site plat, apte à garantir — y compris par son prix— le maximum de confort aux logements ; la seule concession au site existant est la préservation de son patrimoine monumental et végétal, le cas échéant » [215]. Cette «mauvaise passe» pendant laquelle les équipes de concepteurs boudent leur terrain et sont confrontés au même genre de commande —végétaliser les grands ensembles— survient toutefois après une période plus riche d'échanges, le début du siècle où, pour Jean Claude Nicolas Forestier par exemple, « un langage formel ne devait découler que du contexte particulier à chaque projet… »[216]. Bernadette Blanchon poursuit son récit :

> « Comme une boucle pour retrouver l'importance du site et du milieu vivant, il a fallu s'en éloigner[…] ; pris en compte entre les deux guerres et jusque dans les années cinquante, le site devient une notion abstraite réduite à celle de terrain, une invention destinée à recouvrir l'existant, pour ensuite retrouver sa place prépondérante dans la conception du paysagiste « vestale du monde » en quête de son authenticité »[217].

---

215 Bernadette Blanchon , « Les paysagistes français de 1945 à 1975 », *Annales de la recherche urbaine*, n° 85, décembre 1999, p. 27.
216 *Ibid.,* p. 27.
217 *Ibid.,* p. 28.

Bernadette Blanchon fournit au travers des projets qu'elle explore dans ses recherches, une distinction entre trois sortes de sites (les « sites réels », les « non-sites » et les « sites inventés »), chacune de ces catégories exprimant la façon dont le paysagiste envisage le site au cours de son travail projectuel[218].

Les premiers —les « sites réels »— seraient marqués par « la volonté de l'équipe d'adopter une démarche respectueuse des lieux »[219], les deuxièmes, les « non-sites » « semblent libres de toute attache urbaine. La confusion entre site et plan masse s'établit rapidement ; sans autre attache, le paysagiste inscrit son intervention dans le plan masse des architectes. Comme le disent les concepteurs de l'époque : « le site c'est les bâtiments »[220]. Enfin, « les sites inventés » évoquent des terrains recouverts par un projet de paysage « qui peut aller dans une dynamique aveugle ou opposée aux caractéristiques du site initial»[221].

Cette typologie souligne l'ambiguïté de l'organisation des équipes de conception de l'époque, faisant des paysagistes des « décorateurs minute » une fois les bâtiments dessinés. Cependant, elle marque la très relative prise en compte du site dans la conception des espaces extérieurs.

Robert Irwin — guidé par l'observation d'œuvres du Land Art—, évoque quatre catégories d'oeuvres suggérant une distance relative au lieu dans lequel les oeuvres prennent place, dans un catalogue d'exposition intitulé *Double Diamond*[222]. De la sorte, il y aurait l'oeuvre « dominant le site », l'oeuvre « ajustée au site », à son échelle, à son contexte, l'oeuvre « spécifique au site » et enfin

---

218 Bernadette Blanchon, *Les pratiques paysagères de 1945 à 1975 dans les grands ensembles d'habitation*, Rapport de recherche, PCA- Ministère de la Culture, 1998 .
219 *Ibid.*, p. 72
220 *Ibid.*, p 72
221 *Ibid.*, p. 72.
222 Robert Irwin, *Double Diamond 1997-1998*, Lyon, SKIRA, 1999.

l'oeuvre « conditionnée/déterminée par le site ». Ces deux dernières catégories ont déjà été reprises au compte du paysage par le paysagiste et auteur américain Georges Hargreaves [223].
Dans l'œuvre « spécifique au site », il faut entendre que le site fixe les paramètres et occasionne, partiellement, la sculpture. « Ce processus anticipe la sculpture intégrée à son environnement »[224].
Dans l'œuvre « conditionnée/déterminée » par le site, Robert Irwin suppose que la « réaction sculpturale tire toutes ses raisons d'être de son environnement. Ceci suppose que le processus commence par une lecture intime, tactile, du site »[225]. De quoi effectivement y saisir quelques ressemblances avec la pratique paysagiste.

Du côté des architectes, la tâche de mettre en relief l'attention au site dans le projet se révèle plus ardue. Aussi, parmi l'ensemble des architectes dits « contextualistes », Bernard Huet est apparu comme fournissant de nombreux éléments pour dessiner ce qui distingue le projet d'architecture du projet paysagiste. En effet, il évoque plusieurs fois cette relation du projet à son site. On sait l'importance que Bernard Huet déclare accorder aux traces, aux tracés qui servent à saisir l'histoire. La ville peut être lue, selon lui, comme une « archive » essentielle à notre culture. Or dans ces traces également, on peut repérer des projets potentiels, il affirme ainsi :

> « J'ai toujours dans l'esprit cette idée que le projet urbain est déjà là présent mais caché sur le territoire, ce qui est une autre manière de considérer l'unicité du temps où passé, présent et futur sont indissociablement associés dans l'action »[226].

---

223 Note 11 de l'article de Sébastien Marot, « L'alternative du paysage », *Le Visiteur*, n°1, 1995. « There are four levels defined by Robert Irwin. The first level is "site dominant"... The second level is "site-adjusted"... The third level is "site-specific"... The fourth level, "site-generated"... Works that I'm interested in are the ones that deal withe "site-specific" and "site-generated" and then the things that are in between". Georges Hargreaves, dans une interview donnée en novembre 1987.
224 Robert Irwin, *op. cit.,* p. 102.
225 *Ibid.,* p. 102.
226 Bernard Huet, « Une génétique urbaine », *Urbanisme*, n° 303, novembre/ décmbre 1998, p.57.

Comparant le projet urbain aux démarches de Michel Ange et de Georges Braque qui pour le premier, disait que la statue était déjà dans le bloc de marbre et qu'il enlevait le surplus de pierre qui empêchait de la voir ; et pour le second, assurait au sujet de sa peinture qu'il dégageait de la toile ce qui empêchait de voir le tableau. Bernard Huet se fait le révélateur d'un projet qui préexiste dans le site. « Et ceci n'est pas un fait subjectif. Une lecture attentive des tissus urbains permet de découvrir des figures cachées, de les reconstruire et de les nommer »[227].

La période étudiée par Bernadette Blanchon est sans conteste la moins commode de l'histoire pour la construction d'une typologie, et sans doute est-ce pour cette raison qu'aucune nuance n'apparaît dans les projets sur les « sites réels ». D'un autre côté, la typologie issue du Land Art ne conduit qu'à deux types de relation site/projet : la *spécificité* et le *conditionnement*. Mais ces formulations confondent, à notre sens, deux types de descriptions. Bernadette Blanchon par exemple, éclaire davantage le projet que le site lui-même. Les « sites inventés » montrent que le projet s'est nourri de concepts et de références extérieurs au site. En définitive, par ce qu'elle désigne comme étant un « site inventé », c'est bel et bien le projet réalisé qui est visé et non le site existant à son point de départ. Il y a donc substitution entre les notions de site et de projet. Robert Irwin parle, quant à lui, du résultat final en induisant le type de relation que l'œuvre concède à son lieu d'installation. Ici, au contraire, c'est le projet en tant que la relation qui est souligné. Enfin, Bernard Huet, évoque la relation possible entre le projet et son site, mais dans une relation d'inclusion, le site étant le contenant d'un projet plus ou moins évident. Malgré l'intérêt de tels points de vue, nous verrons cependant comment le paysagiste, quant à lui, imagine *révéler* le site par le projet.

Ces notions développées tour à tour dans les champs du paysage,

227 *Ibid*., p. 57.

du Land Art et de l'architecture sont concises au regard de toute la complexité de la relation du site au projet de paysage. Ceci démontre qu'aucun écrit théorique n'existe sur cette typologie, si l'on excepte des points de vue doctrinaires formulés par des concepteurs sur des projets particuliers. Nous résumerons, dans un premier temps, quelques principes relevant de l'attitude paysagiste, à partir de notre corpus, tout en intégrant si besoin des écrits annexes. Sans être exhaustifs, nous pouvons identifier cinq principes. Le premier, préalable à touts les autres, consiste à « lire » le site. Il fait partie intégrante de l'acte de projeter.

Le deuxième, que nous avons appelé « fonder le projet », consiste à illustrer la manière dont le site joue le rôle de déclencheur du projet, en d'autre terme, ce qui dans le site génère du projet, soit conceptuellement, soit concrètement.

En troisième point, nous évoquerons l'idée qui tend à faire du projet achevé un simple état ou moment d'une transformation plus lente, partie que nous avons appelé « le site en processus ».

Enfin, écho du tout premier épisode « lire le site », nous mentionnerons l'acte qui consiste à faire du projet un moyen de révéler le site. Beaucoup ont décrit cette opération comme « rendre le site lisible ».

B- Des spécificités paysagistes

Lire le site

Certains concepteurs paysagistes de notre corpus intègrent dans leur présentation du projet un compte rendu de la perception qu'ils ont du terrain et donnent leur point du vue quant aux caractéristiques qui leur semblent essentielles. En premier, ils expriment une synthèse des perceptions qu'ils ont du terrain sur lequel ils doivent intervenir. En second, ils utilisent cette compréhension ainsi énoncée du site pour *fonder* leur projet. Amorcer le texte par la manière dont ils ont

observé le site permet une certaine intelligibilité de la présentation du projet ; ainsi pourront-ils y faire référence comme argument légitime tout au long du texte.

Gilles Vexlard introduit son texte sur le concours de La Villette de la façon suivante :

> « Avant de commencer la présentation du projet, et des éléments qui le constituent, il convient de rappeler les facteurs constitutifs majeurs du site qui déterminent l'orientation des études de son substrat paysager puis de son aménagement »[228].

Il rappelle alors l'organisation Est-Ouest du site de La Villette dont la ligne de rupture est incarnée par le canal, la topographie esquissant une pente générale partant de l'Est, ces deux lignes seront les fondations de son projet. Le même concepteur énonce au sujet de Bercy, les qualités « charmantes » du site en l'état mais énonce d'emblée la raison pour laquelle il se départira de cette qualité :

> « Pris dans les strictes limites de son épure, les terrains de Bercy existent incontestablement comme paysage particulier: atmosphère, agencement pittoresque de chais, de rues, de sols unifiés et d'arbres communs […]. Cette image, si charmante qu'elle soit, ne peut être gérée sans activité compatible et le nouvel objet du parc public rend beaucoup de choses possibles sauf d'aboutir à un lieu abandonné! »[229].

Dans une même logique, Bernard Lassus intègre dans la présentation de son projet la description du site tel que visité avant transformation :

> « se rendre à La Villette revêt aujourd'hui le caractère et les modalités d'une véritable expédition. Il faut, pour y venir, y chercher quelque chose. Or en ces lieux désertés,

228 Equipe Gilles Vexlard , *Texte du concours à l'aménagement du parc de La Villette***,** 1982, p. 1.
229 Equipe Latitude Nord, *Texte du concours à l'aménagement du parc de Bercy*, 1987, p. 3.

> où seuls résistent au temps et aux démolisseurs la carcasse éventrée des anciens abattoirs, et, pour d'autres raisons, les structures plus légères des halles aux bestiaux, quelles évocations, quels vestiges enfouis l'explorateur peut-il espérer trouver ici? Peut-être simplement le souvenir, vague et puissant à la fois, de la vie intense qui marqua ces lieux et dont témoigne encore son démantèlement »[230].

Et de continuer :

> « Aujourd'hui les lieux sont déserts et seul les habite le grondement permanent du périphérique et de la ville qui les enserrent comme dans un carcan de métal sonore. Existe-t-il pour un tel lieu un avenir possible, à la mesure de ses dimensions et de son histoire, malgré ce bruit, l'absence totale de terre propice à l'arbre et à la prairie, et l'abandon quasi-total des canaux qui le parcourent? »[231].

Bernard Lassus et son équipe mettent donc en place une idée-force à laquelle ils se réfèreront plus tard dans le projet : la présence extrêmement gênante du bruit. En revanche, l'aspect démantelé du site est souligné et associé à un souvenir intense qui appartiendrait aux lieux. On verra que ces deux idées, pour l'instant simple synthèse d'une vision du site auront un écho déterminant dans le projet.

Michel Corajoud, quant à lui, fait le bilan suivant à propos de La Villette :

> « Deux ordres se croisent sur le site de La Villette : celui du canal de l'Ourcq qui présida à l'organisation des bâtisses aujourd'hui démantelées, et celui du mur qui soutient le boulevard Sérurier, ou plus exactement celui de toute l'épaisseur qui forment le boulevard et le Périphérique ensemble. Bien que travaillant le site d'une manière différente, ces deux ordres ont une prégnance comparable, ils sont l'un et l'autre, en plus de leur propre importance, le pouvoir concentré en ce lieu des paysages

230 Equipe Bernard Lassus, *Texte du concours à l'aménagement du parc de La Villette*, 1982, p. 1.
231 *Ibid.*, p.1.

qu'ils ont, au loin, traversés »[232].

Dans ces extraits de textes, la « lecture » revient à opérer une sélection parmi un ensemble de données de natures différentes qui forment le site. Parfois guidés par une dimension géographique, parfois attirés par des éléments ponctuels (infrastructure ou bâtiment…), les concepteurs effectuent une reformulation synthétique de l'essence du terrain. On distinguera la « lecture » du terme d' « analyse » car ce dernier a déjà trop soulevé d'ambiguïté. L'analyse est souvent comprise comme une phase préalable au projet; selon nous, l'acte d'analyser serait inclu dans la « lecture ». En effet, dans l'acte de lire, il y a étymologiquement la notion de ramasser et de cueillir (du latin *legere*). C'est précisément ce que font les paysagistes, dans un premier temps comme au cours d'une promenade attentive, tel que le défend Bernard Lassus :

> « Aujourd'hui, je peux la formuler ainsi : cette démarche consiste à dépasser l'ignorance première, en vue d'approcher le site dans sa singularité, son histoire, ses potentialités. D'abord en adoptant « l'attention flottante » pour s'imprégner, au cours de longues visites à diverses heures du jour et par tous les temps, du site, de ses alentours, et « faire l'éponge » de sol à ciel jusqu'à presque ennui »[233].

Michel Corajoud énonce dans une lettre ouverte aux étudiants, sa démarche ainsi :

> « Rapidement, intensément et en tous sens, visitez le site en commençant par rejoindre les parties les plus distantes en croisant vos parcours. Essayez d'être partout à la fois et, lorsqu'un point de vue s'impose, fuyez à l'opposé, quitte à revenir vers lui si sa domination persiste ! »[234]

---

232 Equipe Michel Corajoud, *Texte du concours à l'aménagement du parc de La Villette*, 1982, p. 5.

233 Bernard Lassus, « L'inflexus ou l'inflexion du processus », in Philippe Poullaouec-Gonidec, Sylvain Paquette, Gérald Domon (dir.), *Les temps du paysage*, Quebec, Presses Universitaires de Montréal, 2003, p.56.

234 Michel Corajoud , « Le projet de paysage : lettre ouverte aux étudiants », in Jean-Luc Brisson (dir.), *Le jardinier, l'artiste et l'ingénieur*, Paris, Ed. de l'Imprimeur, 2000, p. 40.

Parallèlement, la fréquentation du site s'accompagne de la récolte de toute une série d'éléments, prélevés sur le terrain par le truchement d'outils (croquis, photographies, notes…) permettant un travail cartographique préparatoire, dont l'utilité réside moins dans le compte-rendu auxquels ils aboutissent que dans le processus de connaissance du site, nécessaire pour qu'une familiarité se tisse entre le site et son projeteur. Cette attitude se révèle également indispensable pour rendre nommables et identifiables des perceptions propres au sujet projeteur et pour que celles-ci ne restent pas dans le domaine du perceptif ou de l'émotionnel. Le travail de *re-présentation* est donc fondamental.

Le paysagiste opère une sélection des informations les plus importantes du site, visibles ou non. Bernard Lassus défend cette idée au travers de l'idée d' « analyse inventive », « aussi bien pour faire un état des lieux physique, historique, etc., que pour identifier le ou les processus de l'évolution physique et des pratiques de ces lieux. Cela suppose également, au travers de ces divers temps, de discerner ce qui serait le plus propre à la relation spécifique entre lieu et pratiques de ce lieu, celui-ci renvoyant à celles-là et inversement »[235].

Enfin, la formulation des caractéristiques du site sert également un besoin rhétorique dans la présentation du projet. Il convient, effectivement, de commencer par la vision que l'on a du site avant d'expliquer le projet que l'on fait dessus, afin de fixer en quelque sorte les règles du jeu et d'établir une logique efficace entre le site comme « cause » et le projet comme un « effet ».

---

235 Bernard Lassus, « L'obligation de l'invention : du paysage aux ambiances successives », in Alain Roger, *La théorie du paysage en France*, Seyssel, Champ Vallon, 1995, p. 434.

Fonder le projet

Une fois le tri des éléments du site réalisé, les paysagistes peuvent résumer le site en quelques caractéristiques (dont les registres sont multiples : historique, géographique, culturel, spatial) et fonder alors leur démarche de projet. Gilles Vexlard énonce son mode de travail à La Villette :

> « Il ne s'agit pas d'une approche en terme de convenance architecturale par rapport à l'organisation des éléments du programme, mais à la mise en place d'une structure paysagère tenant compte des facteurs constitutifs majeurs dans laquelle s'intègreront les éléments du programme en leur permettant de fonctionner correctement entre eux »[236].

Pour le projet de Bercy également, la lecture première des éléments du site identifie la présence imposante des grands équipements limitrophes (le parc Omnisport de Bercy, le Ministère des Finances, le centre agro-alimentaire, la sortie de l'Autoroute Est). A cela, s'oppose l'atmosphère toute en miniature des chais sous la futaie des grands arbres. Aussi ces éléments donnent-ils la mesure du projet à venir : « ces juxtapositions contradictoires forment pour nous l'état natif de l'endroit avec lequel le parc devra composer, établissant autant de niveaux de cohérence nécessaires à l'intelligence du lieu et de son statut de parc parisien »[237]. Un peu plus loin, Gilles Vexlard ajoute :

> « De toutes ces contingences, le parc aura à choisir celles dont il se sert, celles auxquelles il reste assujetti, celles qu'il exclut, pour atteindre sa vocation particulière. Le projet choisit d'établir de nouveaux équilibres à partir des capacités de transformation du site »[238].

236 Equipe Gilles Vexlard, *op. cit.*, p. 1.
237 Equipe Latitude Nord, *op. cit.*, p. 2.
238 *Ibid.*, p. 2.

La démarche suggère que le site ne serait pas seulement le support du projet mais plutôt un générateur dont la spatialité existante fournirait les prémisses du futur.

De même, Bernard Lassus prévient à propose du site de La Villette :

> « Ce nouveau paysage répondra par la largeur de ses horizons et l'ampleur de son traitement à l'idée même d'exploration suggérée par son site et par sa destination»[239].

Ceci revient donc à faire d'une perception du site existant un objectif de projet, voire un principe du projet de parc.

Dans le tri opéré par l'intermédiaire de la lecture du site, une des pistes les plus largement explorées est celle de la géographie. Parfois celle-ci se donne à lire en arpentant le site, les points de vue dégagés facilitant de manière évidente la compréhension du territoire, parfois c'est au cours d'un travail cartographique complémentaire que la topographie est mieux perçue. Bernard Lassus cherche dans l'existant une configuration géographique particulière dont il a l'intuition. Il écrit alors :

> « L'importance de ce relief n'est cependant pas dans la valeur de sa dénivelée, mais dans son impact sensible. En effet pour celui qui a éprouvé la sensation de désarroi et de vide provoquée à La Villette par l'insularité du site, les hauteurs de Belleville restent le seul élément de l'environnement proche qui le raccordent à cet environnement proche. Dans ce site flottant et vague, Belleville apparaît comme une sorte de point d'ancrage vers lequel le visiteur se retourne instinctivement pour garder le contact avec la ville dont il vient. Et ce n'est pas un hasard si le parc des Buttes Chaumont se trouve précisément sur ces hauteurs »[240].

239 Equipe Bernard Lassus, *Texte du concours à l'aménagement du parc de La Villette*, 1982, p. 3.
240 *Ibid.*, p. 2.

Ce à quoi il répond aussitôt par une problématique de projet :

> « c'est pourquoi nous proposons de construire ici un plan incliné d'une vingtaine d'hectares partant des douves du musée, côté Villette, à la cote 40, et remontant jusqu'à la Grande Halle, à la cote 62, et se prolongeant par les étapes supérieures de la Cité musicale à la cote 70. Pourquoi ce plan incliné? Non pas pour retrouver une quelconque pente originelle aujourd'hui abolie, mais, plus que cela, afin de donner au site la configuration qui le fasse participer à son environnement et l'y ancrer, dans la ligne de l'analyse que nous en faisions plus haut. Ancrer le site à Belleville en nous mettant comme Belleville sur une pente. Nous accorder à Belleville et aux Buttes Chaumont en participant au même mouvement »[241].

A Bercy, Jacques Coulon fait également reposer son projet sur des bases géographiques. Dès le début de la présentation, il aborde le site à partir d'une problématique de sol, un sol non pas réduit à ses limites d'intervention future mais comme s'inscrivant dans la formation territoriale du bassin parisien.

> « Pourtant il nous faudra arpenter, prendre en charge, contrarier et recréer ce territoire qui représente la distance, au même titre qu'il nous faudra confirmer, enrichir la nappe haute qui représente la véritable urbanité. Puis il faudra raccorder ces deux niveaux pour y faire pénétrer la ville. Bercy est donc un terrain déjà constitué en paysage, et nul ne s'étonnera qu'il devienne un jardin. Le creux parle de la sédimentation. Les arbres parlent du temps où ils ont été plantés et mémorisent les traces de l'ancien parcellaire. La Seine et la plaque urbaine parlent de la vitalité du lieu »[242].

Le procédé est identique à celui de Bernard Lassus, il y revient quelques pages plus tard :

> « nous pensons que le parc doit être fait de pelouse,

241 *Ibid.*, p. 3.
242 Equipe Michel Corajoud, *op. cit.*, p. 1

> de fleurs, d'arbres et de lumière, un lieu simple et géographique qui nous repose les pieds sur le sol de Paris en en exprimant les strates, qui nous permette le contact avec la Seine et nous offre le soleil […]Ce projet est une histoire géométrique et stratigraphique pour une poétique géographique »[243].

Ce que nous décrivons comme fondation du projet trouve donc, en règle générale, sa pertinence dans des problématiques liées au site. La question du sol, par exemple chez Bernard Lassus et Jacques Coulon trouve un écho plus vaste dans la géographie. En stricte corrélation avec la lecture du site, les concepteurs élaborent des problématiques que le projet devrait résoudre. Ceci revient finalement à conforter la définition de projet, définie parfois comme la « résolution de problèmes » [244].

Le déjà-là comme opportunité

Selon la configuration des sites, et notamment leur ancienne affectation, il est plus ou moins aisé de constater la présence d'éléments réutilisables. Dans cette opération de sélection des éléments du site étudiée depuis le début du présent chapitre, les concepteurs fouillent, inspectent, examinent les potentialités du site, jusqu'à rechercher dans le passé du terrain des indications prometteuses. Pour Jacques Coulon, dont l'intérêt pour les questions de sol se précise, la démarche est la suivante :

> « Nous souhaitons que s'articulent autour des traces existantes « les jardins » lieux d'activité les plus enracinés dans l'histoire et la continuité. Une habitation de type bourguignonne est conservée, un bassin de plantes d'eau est créé dans d'anciennes cuves, le parcellaire est suivi pas à pas. Les jardins s'ordonnent dans une hiérarchie

243 *Ibid.*, p. 5
244 ENSP, *Programme Pédagogique de la formation initiale à l'ENSP de Versailles*, 1999, p. 11. « L'action de résolution » y définit la notion de projet.

> centrifuge selon la taille de leur plantation. La maison bourguignonne, les chais Saint-Emilion et la serre froide sont les trois éléments architecturaux qui influencent les voisinages »[245].

De même, l'équipe Koolhaas/Corajoud intègre dans son projet de Citroën, un résidu de l'histoire :

> « Une promenade classique plantée d'arbres suffisamment espacés, appuyée sur l'ancien mur Sud des caves Citroën accompagne cette composition sur tout son long et ménage un point de vue privilégié sur le coeur du parc et ses activités »[246].

Le projet réemploie des éléments existants, quelle que soit leur nature, tantôt par le biais d'une réinterprétation, tantôt par un détournement. C'est exactement le point de vue de Gilles Vexlard sur le site de Bercy :

> « La réalité de Bercy, les Chais à vins n'est pas reconstructible sauf à tomber dans la restitution ethnologique des expositions universelles du début du siècle. C'est dans la reconnaissance, la réévaluation, la nouvelle identification des tracés parcellaires anciens que l'existant peut se pérenniser »[247].

Un certain nombre d'éléments constitutifs de l'activité viticole obsolète vont pouvoir fonder un nouvel usage, en subissant une transformation plus ou moins importante. Les anciens clos des Chartreuses seront palissés de végétation pour devenir des jardins fermés de charmille ou de murets, les cuves à vin seront de nouveaux bassins à nénuphars, bacs à roseaux ou à rhododendrons tandis que des jeux sont installés dans les dénivelées des cuves réaménagées qui deviennent le lieu d'exercices, aires de patin à roulettes, théâtres de plein air semi-abrités, jardins didactiques, chambres d'écho. Quelques paysagistes se sont prononcés sur cette démarche fondée

245 Equipe Jacques Coulon, *Texte du concours à l'aménagement du parc de Bercy*, 1987, p. 8
246 Equipe Michel Corajoud/ Rem Koolhaas, *Texte du concours à l'aménagement du parc Citroën Cévennes*, 1985, p. 6.
247 Equipe Latitude Nord, *op. cit.*, p. 3.

sur le site, tous aboutissant au même investissement en faveur d'une attention à l'existant. Bernard Lassus, une dizaine d'années après le concours de La Villette publie dans l'anthologie dirigée par Alain Roger l'article « L'obligation de l'invention : du paysage aux ambiances successives » dans lequel il résume la démarche de projet paysagiste en ces termes :

> « C'est vouloir que la démarche paysagère, dite habituellement de projet, soit orientée, c'est à dire qu'elle s'inscrive dans les mouvements divers du concret. Intervenir n'est pas se juxtaposer à une agglomération d'objets ; c'est par un jeu d'éléments ou de fractions, réinventer le donné dont on part » [248].

En 2000, Michel Corajoud dans sa lettre ouverte aux étudiants, affirme de même :

> « Tous les territoires qui vous seront proposés auront fait historiquement l'objet de bouleversements naturels, d'occupations successives qui auront laissé des traces, des configurations, des distributions. Certaines d'entre elles se seront maintenues pendant plusieurs décennies, voire plusieurs siècles, pour avoir été confirmées par des usages successifs. Il n'est pas inutile de savoir reprendre dans vos projets, ou transposer pour l'avenir, ce que l'on peut considérer comme de véritables fondations» [249].

Georges Descombes revient également sur l'attention qu'il porte à la trace dans le projet de Lancy, situé dans la banlieue de Genève :

> « cette idée paradoxale est aussi dans la phrase de Peter Handke : Quelque chose commença qui était déjà là , mise en exergue dans bon nombre de mes projets afin de suggérer une torsion de l'attention vers le site et une inversion de la priorité habituellement donnée au programme. Pourtant, cette attention à ce qui est déjà là n'est pas le refus de la modification et elle n'implique ni nostalgie, ni retour en arrière, ni surtout une quelconque

248 Bernard Lassus, « L'obligation de l'invention : du paysage aux ambiances successives », *loc. cit.*, p. 435.
249 Michel Corajoud, « Le projet de paysage : lettre ouverte aux étudiants », *loc. cit.*, p. 39.

intégration dans le contexte »[250].

Le « déjà là », l' « étant donné »[251], le « donné », l' « existant », autant de termes qui expriment la manière dont le site est considéré, en tant qu'ensemble complexe de signifiants, ayant ses propres logiques de fonctionnement, un passé, un présent et un devenir.

Force est de constater, au regard des multiples points de vue précédents, qu'il n'y a pas de règles générales en la matière. Chaque concepteur extrait du terrain les principes qui vont lui servir de fondations. En somme, le terreau commun aux concepteurs, tant dans leurs écrits de projet que lorsqu'ils deviennent auteurs, c'est bien le site. Ce qui varie par la suite, c'est la manière de l'envisager : dans sa géographie, son sol, sa tonalité, ses éléments structurels… Les paysagistes ont permis de revaloriser la notion de contexte en architecture, comme le souligne Georges Descombes, sans doute trop immédiate au regard de ce que défendent les concepteurs en paysage. Comme le rappelle André Corboz :

> « Dans les contrées où l'homme s'est installé depuis des générations, a fortiori depuis des millénaires, tous les accidents du territoire se mettent à signifier. Les comprendre, c'est se donner la chance d'une intervention plus intelligente »[252].

Il est donc nécessaire de comprendre l'ensemble des signifiants relatifs au site afin de s'inscrire dans une intervention qui ne malmène pas la cohérence de l'ensemble. Evidemment la question se pose de cette cohérence dans le temps. Le projet s'inscrit dans l'existence du site et doit négocier l'avenir avec le passé qui l'a

250 Georges Descombes , « Le programme du site », in Ariella Masboungi (dir.), *Penser la ville par le paysage*, Paris, La Villette, 2001, pp. 36-37.
251 Sébastien Marot, « L'alternative du paysage », *loc. cit.*, p.68.
252 André Corboz , *Le territoire comme palimpseste et autres essais*, Paris, Ed. de l'Imprimeur, 2001, p. 228.

généré. Une sorte de continuité dans le temps doit être assumée sur le site, ce qui « permettra de ne pas rompre avec l'identité d'un lieu, de garder le fil en évitant les ruptures trop brutales »[253], thème que nous avons déjà soulevé dans les programmes. Abordons en conséquence le quatrième aspect, propre au travail avec le temps et qui porte sur la notion de processus.

Le site en processus

Défendu par Bernard Lassus, puis repris par Sébastien Marot dans un de ses articles parus dans *Le Visiteur*, l' « inflexus paysager » serait un processus temporel que le projet ne devrait ni stopper ni dévoyer. Bernard Lassus l'explique ainsi :

> « Prendre en compte ce processus implique de ne pas arrêter le lieu, de ne pas le fixer. On pourrait presque dire qu'il convient de le prendre en marche. Dès lors, le rôle de l'intervention, qui, pour des raisons diverses, s'est révélée souhaitable, va prendre forme dans ce mouvement et dans le jeu des divers processus. Elle peut tendre aussi à remobiliser certains facteurs arrêtés, éventuellement en ajouter d'autres, tous cela s'adjoignent au processus de ce qui est déjà en place »[254].

Ceci aurait comme avantage, d'éviter les attitudes de pure composition qui, selon lui, impliquent des temporalités réversibles. Dans cette perspective évidemment, les principes développés en amont sont indispensables : lire le site et fonder son projet, avec toute la complexité que cela implique. Selon Sébastien Marot, ce processus est l'une des caractéristiques fortes de la démarche du paysagiste, les autres étant la mémoire, la lecture en épaisseur des espaces ouverts et enfin la « pensée relative » dans laquelle le site et le projet sont pensés comme champs de relation. De même, André

253 Michel Corajoud, « Le projet de paysage : lettre ouverte aux étudiants », *loc. cit.*, p. 39.
254 Bernard Lassus, « L'obligation de l'invention : du paysage aux ambiances successives », *loc. cit.*, p. 435.

Corboz reconnaît la gestion du territoire par deux siècles de tabula rasa et y oppose une autre pratique planificatrice, le territoire n'étant plus un champ opératoire quasi abstrait, mais vu « comme le résultat d'une très longue et très lente stratification qu'il importe de connaître pour intervenir »[255]. Il y a donc l'idée sous-jacente que le projet constitue une trans-formation supplémentaire du territoire, et qu'il doit chercher par là une certaine justesse afin de ne pas constituer une déviation du site, qui serait fatalement accidentelle.

Dans les projets qui nous occupent, le concepteur qui formule plus clairement cette attention et qui l'énonce est Gilles Vexlard au sujet de Bercy :

> « La réalité de Bercy les Chais à vins n'est pas reconstructible sauf à tomber dans la restitution ethnologique des expositions universelles du début du siècle. C'est dans la reconnaissance, la réévaluation, la nouvelle identification des tracés parcellaires anciens que l'existant peut se pérenniser. La constitution du parc se fait sur le mode de substitution qui projette à travers l'apport d'une figure de passage d'un paysage vers un nouveau paysage: autre. L'état de projet associe ce double état (existant et à venir) complétant la complexité des superpositions des tracés avec la clarté de la Figure »[256].

Gilles Vexlard cherche dans la démarche de projet la compatibilité entre les figures importées par le dessin, et le site, dans la configuration qu'il a pu y lire, ceci permettant l'évolution du site en déshérence vers un autre « paysage », celui du parc.

De manière différente, Alexandre Chemetoff termine son exposé sur La Villette par un « Epilogue », dans lequel il inverse le temps et place le lecteur dans la situation où le parc est réalisé depuis longtemps. On peut alors lire :

---

255 André Corboz , *op. cit.*, p. 228.
256 Equipe Latitude Nord, *op. cit.*, p. 3.

> « C'était un parc, —d'ailleurs on disait le parc—, puissant et distingué, autour duquel Paris tournait. Un parc qui s'était voulu à la hauteur de son terrain, avait remué sa terre pour y forger son site »[257].

Le parc apparaît donc comme un espace qui aurait une existence dans un prolongement temporel assez long, et qui continuerait de trouver sa place et son sens sur le territoire (« pour y forger son site »).

Le projet paysagiste, pour certains des concepteurs, est pensé comme un processus dans le processus, un mouvement planifié parmi un ensemble plus large de transformations, naturelles ou pas. Il y a donc l'idée d'une tendance naturelle d'évolution, dans laquelle le projet doit prendre part sans en dérouter le chemin.

Cette idée n'est malheureusement pas exploitée davantage dans les rendus écrits des candidats, et la raison en est simple. L' « inflexus paysager » et la notion de processus lent dans le temps sont évoqués dans des textes qui prennent de la distance au regard du projet paysagiste et qui cherchent à en exprimer la spécificité. Les textes de concours sont sans doute les moins appropriés à ce recul nécessaire. Toutefois, si timidement soit-il, ce recul existe et nous souhaitons que ce principe figure parmi ce qui relève, pour nous, de l'attitude paysagiste. Terminons maintenant la liste par un dernier point : la lisibilité du site dans le projet de paysage.

Rendre le site lisible

Certains concepteurs énoncent cet aspect du projet. Le premier, Gilles Vexlard, à La Villette, par l'intermédiaire d'un axe nommé « rambla » tentera de relier les équipements entre eux ; il lui confère alors la compétence de lier éléments architecturaux du site (Illustration N°

257 Equipe Alexandre Chemetoff, *Texte du concours à l'aménagement du parc de La Villette*, 1982, p. 7.

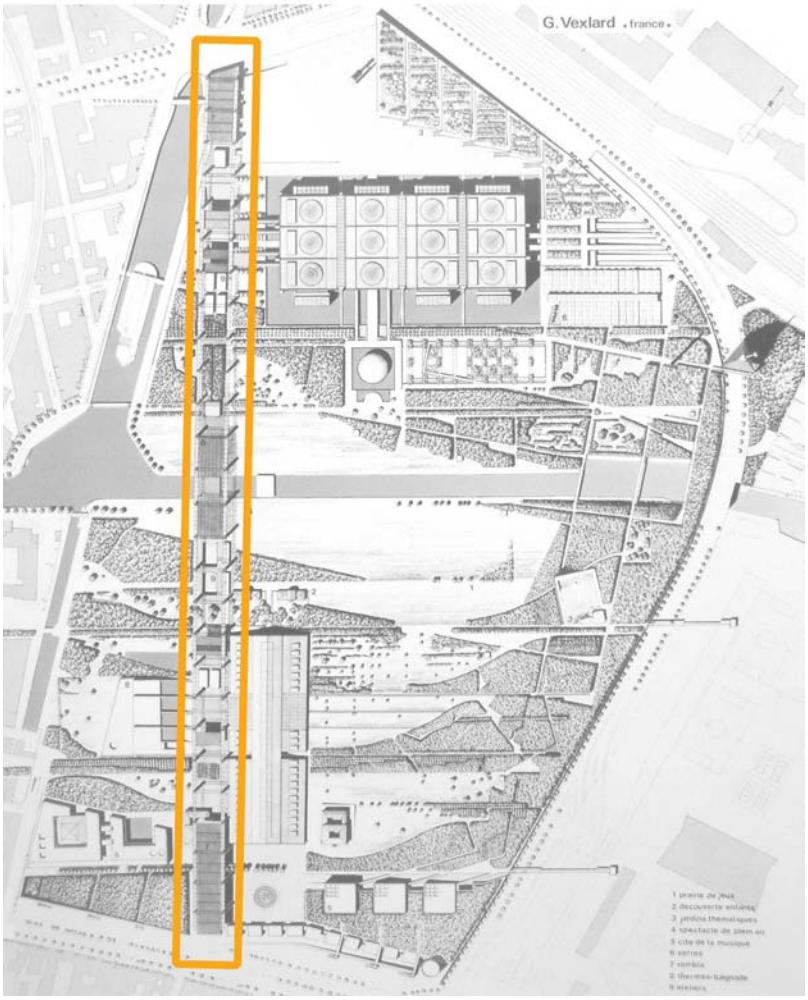

Illustration N° 43
«la Rambla», d'après le plan masse de Gilles Vexlard, La Villette

43). En outre, cet axe, écrit-il :

> « ne conditionne pas la mise en place d'un paysage, mais en est son révélateur. Il permet d'arpenter le terrain dans sa plus grande dimension et d'en saisir sa géographie. Cet axe s'épaissit, se construit, s'anime, devient le lieu de vie de jour comme de nuit, devient «rambla», vecteur privilégié de communication avec la ville »[258].

Ce dispositif consiste en une ligne depuis laquelle on donne à voir, comme le lieu judicieux duquel on peut saisir en une seule fois une étendue de pays —n'est ce pas là la définition la plus élémentaire du paysage ?—, ou encore une sorte de belvédère qui permettrait de saisir une géographie, une cohérence, bref le site, tout en le parcourant. Gilles Vexlard poursuit :

> « La Rambla devient le lieu de cohérence et de compréhension des bâtiments inscrits sur le site (Musée des Sciences et Grande Halle), ou programmés (les Thermes et la Cité de la Musique) »[259].

Bernard Lassus formule, toujours à La Villette, un point de vue semblable et tente de redonner au site une cohérence pressentie, et imaginée comme essentielle. On a relevé plus haut l'importance qu'il accorde au mouvement topographique partant des voiries situées au fond du terrain et s'engageant vers Belleville, il décide donc de le rendre plus prégnant :

> « Voici donc comment nous résumerons l'esprit et les propositions de notre projet : retrouver et inventer un lieu. D'abord une pente, en prolongement de celle que l'on peut apercevoir du site: Belleville. Pente dont le mouvement relie la cote 120 au niveau du canal Saint-Denis à la cote 40 »[260].

Retrouver ce lieu permet à l'avenir de restituer une géographie

258 Equipe Gilles Vexlard , *op. cit.*, p.1.
259 *Ibid.*, p.1.
260 Equipe Bernard Lassus, *op. cit.*, p. 6.

abîmée par l'usage précédent de La Villette.

Jacques Coulon met en scène dans le même ordre d'idée la géographie du parc, précisément sa topographie par l'installation d'une pelouse : « l'unité du parc est signifiée par le grand tapis vert, vaste pelouse rectangulaire qui se pose sur le site en le révélant »[261]. Un peu plus loin dans l'exposé, il utilisera le pouvoir d'évocation de certains éléments, dont la présence permet de rendre signifiant, par extension, un autre élément et explique :

> « Les lieux spécifiques, ce sont des «jardins isolés» dans le parc. On les rencontre au hasard, hors évidence où ils concrétisent des situations exceptionnelles de topographie, d'activités. Les quais du bassin de la darse et ses sept passerelles. Ce bassin a le double rôle de raconter le voisinage de la Seine et de se constituer en lieu autonome, encaissé sous l'esplanade de Dijon »[262].

Par l'intermédiaire d'un élément de projet (le bassin), nouveau sur le site, le projeteur imagine son installation comme une structure intermédiaire, une sorte de signe, révélateur d'une plus grande échelle (la Seine).

Comme un processus en boucle qui partirait de la lecture du site, de ses éléments tantôt évidents, tantôt cachés, le projet serait de rendre lisible[263] une lecture du site, estimée trop difficile. L'idée est de mettre en valeur une certaine configuration du territoire à un moment donné, le projet constituant un geste qui permet que le processus continue et intègre des dispositifs paysagers qui permettent la compréhension du site.

Les principes que nous venons d'énoncer constituent une ossature

261 Equipe Jacques Coulon , *op. cit.*, p. 6.
262 *Ibid*., p. 9.
263 Sébastien Marot, « L'alternative du paysage », *loc. cit.,* p. 69.

pour esquisser la nature du projet de paysage. En quelques sortes, elles révèlent quelques fondements que l'on pourrait reprendre au compte de n'importe quel projet. Nous avons tenté de montrer que parmi les spécificités accordées au travail du paysagiste, l'une d'entre elles se révèle être la relation au site, puisque ce dernier génère une manière de travailler et se réclame d'une dimension projectuelle. La référence au vivant, au milieu ou encore au végétal, fait sens, à notre avis, plus comme outil de projet que comme raison d'être. Aussi, nous voyons dans l'ensemble de cette « attitude » un mode de projet intrinsèquement lié au site, au point d'en faire non seulement sa spécificité mais presque sa définition. Malgré tout, nous ajouterons une nuance, ces quelques principes, pour certains pressentis par des écrits sur le projet paysagiste, ont été confirmés par le travail sur notre corpus. Or notre corpus est composé de textes visant à défendre un projet, et à en expliquer la démarche. Par sa spécificité, ce corpus ne permet de mettre en relief que quelques aspects. Aussi, nous défendrons l'idée que ces modes opératoires sont l'« ossature » de la pratique paysagiste sans pour autant la voir comme achevée. C'est pour cette raison qu'un deuxième aspect du projet est maintenant abordé : la spécificité de chaque site. Nous tentons donc dans ce chapitre de rendre compte des problématiques particulières suscitées à la Villette et sur les terrains de Citroën et Bercy, et ce, par l'intermédiaire de récurrences formelles ou conceptuelles lisibles dans l'ensemble des projets.

CHAPITRE 10- LA MANIFESTATION DU SITE DANS LES PROJETS DE PARC

Nous traiterons d'emblée le site de La Villette, dans lequel nous soulignerons l'importance de la direction Est-Ouest, introduction à la grande question soulevée par le programme : l'interface Paris-banlieue. C'est également dans ce concours que nous parlerons de l'importance du vide, La Villette est en effet le plus grand des trois sites, peut-être le plus à même de faire émerger cette question. En deuxième lieu, nous prendrons le cas de Bercy, dont le programme pose la question du paysage déjà existant comme porteur de qualités, et défendu comme pittoresque par la maîtrise d'ouvrage. Ensuite, la question du sol et de l'eau prendront une importance particulière dans les projets. Enfin, nous terminerons par Citroën en montrant comment les projets se définissent essentiellement par le périmètre, contrainte qui, selon nous, faisait partie du site.

En interrogeant les lignes directrices des projets étudiés, au propre et au figuré, nous faisons l'hypothèse qu'en dehors des relations au site déjà évoquées —de l'ordre de l'attitude paysagiste— il en existe d'autres qui ont des répercussions formelles sur le projet. Elles font également partie de la relation site/projet dans le sens où les contraintes et les contingences du site ont généré des réponses qu'il est possible de typifier.

A- Le parc de La villette

La première problématique posée par le site de La Villette est la direction Est-Ouest, problématique qui conduit à l'introduction d'une seconde, prégnante dans tous les projets, relative à ce que nous avons

appelé la frange périphérique. Limite du parc, en même temps que condensé du rapport Paris-banlieue, mérite un regard particulier.

La direction Est-ouest

Deux projets envisageront la direction Est-Ouest comme un enjeu fort du site. Ceux-ci répondront, d'ailleurs, avec un dispositif formel identique : un système de bandes orientées dans ce sens. Gilles Vexlard formule très tôt dans le texte l'importance d'orienter le site, selon l'un des plus grands composants, à savoir le canal (Illustrations N° 44 et 45).

> « Notre système de bandes était un système agricole. C'est le sens de la longueur d'un terrain qui importe. L'autre avantage de ce système de bandes, c'est qu'il nous évitait d'avoir à affronter les masses présentes sur le site. Il nous permettait au contraire de les installer, de les côtoyer, et ce par les frictions des parallèles »[264].

De l'explication iconographique fournie en début de texte afin de mettre en image la démarche du projet, nous avons extrait le premier élément, qui décrit l'« armature paysagère » dans laquelle viendra s'installer le programme. Elle permet en fait de compenser l'effet de rupture que dessine la ligne du canal et d'intégrer les éléments architecturaux. Ce système de bandes, permet en outre à Gilles Vexlard d'établir une stratégie pour la conduite du chantier dans le temps. Les zones de chantier se succèdent de part et d'autre de la rambla, à l'Est et à l'Ouest selon le schéma (Illustration N° 44). Plus qu'un simple dispositif formel, on verra plus loin également comme les bandes mettent en scène le rapport Paris-banlieue et s'accompagnent de terrassements qui montent en direction du périphérique.

La direction Est-Ouest est donc déterminante dans le projet de Gilles

264 « Entretien avec Gilles Vexlard », in Alain Orlandini, *La Villette 1971-1995 : histoires de projets*, Paris, SOMOGY, 2003, (rééd. 1999), p. 193.

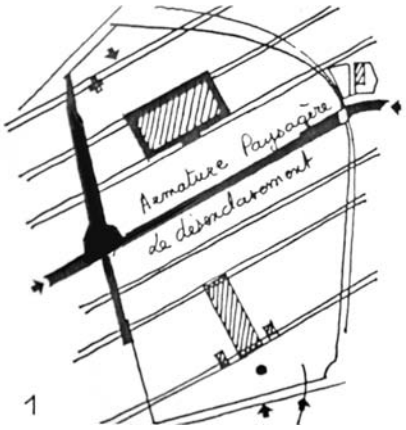

Illustration N° 44
Gilles Vexlard, *Proposition d'aménagement du parc de La Villette (Texte)*, 1982, p.1.
Gilles Vexlard, *schéma 1: le désenclavement.*

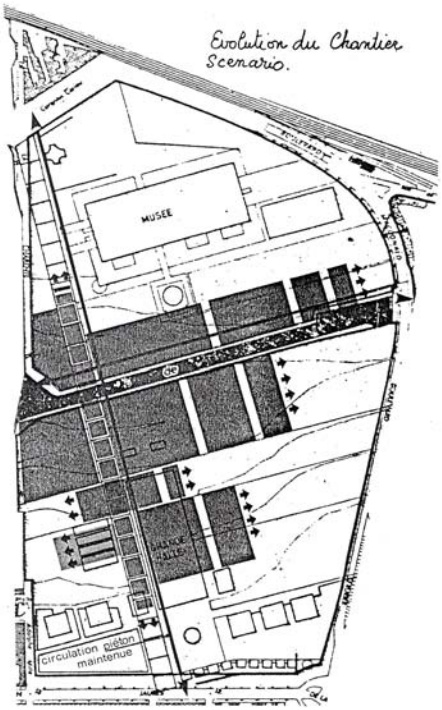

Illustration N° 45
Gilles Vexlard, *Proposition d'aménagement du parc de La Villette (Texte)*, 1982, p.9.
Gilles Vexlard, *Evolution du chantier*.

Vexlard, non seulement est-elle générée par la présence du canal, mais en outre, elle permet d'intégrer les éléments architecturaux dans une logique homogène sur tout le site, dans un rapport de « frôlement » selon les termes de Gilles Vexlard.

C'est pour d'autres raisons que Rem Koolhaas implante également un système de bandes Est-Ouest. Il le fera non seulement pour représenter le dessin des données programmatiques, selon une démarche qui deviendra canonique pour ses projets ultérieurs mais aussi pour les orienter selon la disposition du périphérique dans lequel il voit un élément prédominant de l'enjeu du futur parc, auquel il confère le statut d' « élément de nature ». En outre, écrit-il :

> « Il a lui aussi ses saisons. La forte variabilité des flux routiers vient générer une forte disparité d'effets. Inversement, on peut dire que la présence des bandes avait une incidence sur la manière dont le parc était perçu depuis les voies routières… »[265].

Cependant, à l'instar de Gilles Vexlard, il explique que la direction des bandes a été induite par celle du canal de l'Ourcq, le canal étant une bande à lui tout seul : « c'est la logique du concept des bandes qui permet l'intégration du canal au projet »[266]. Il retourne donc le problème deux fois : une première fois lorsqu'il inverse le point de vue sur le parc depuis le périphérique, une seconde fois lorsqu'il propose que le système de bandes permette d'intégrer le canal, contre toute évidente logique puisque le canal « fait partie », déjà, du site. Mais ces deux partis de projet, qui répondent à la dynamique Est-Ouest, vont se voir compléter par un enjeu plus large et autrement plus complexe, le rapport au Périphérique et l'interface Paris-banlieue.

---

265 « Entretien avec Rem Koolhaas », in Alain Orlandini, *op. cit.,* p. 177.
266 *Ibid.*, p. 177-178.

La frange périphérique

Soulevée dans le programme, tout en étant révélée par l'analyse du site de La Villette, une des contraintes est la présence du Périphérique. Contrainte parce que le fond sonore généré par l'infrastructure est source de nuisances sur le site de La Villette, et parce qu'il en constitue une limite, à laquelle s'ajoute dans la partie Est le boulevard Sérurier. Les concepteurs vont donc de se positionner quant à la présence imposante de l'infrastructure en elle-même, avec la contrainte supplémentaire qu'elle constitue la limite entre Paris et sa banlieue. Ceci définit déjà, selon nous, un nœud de problématiques. Le pari est donc lancé : les concepteurs doivent assumer et transformer une donnée du site complexe.

Tous les paysagistes dont nous avons examiné l'iconographie et les écrits se sont positionnés, certains avec des similitudes dans la forme, d'autres dans le concept du projet. Mais ce qui apparaît comme presque systématique, c'est que la présence du Périphérique a généré une sorte d'épaisseur sur la partie Est des projets de La Villette, que nous avons appelée « frange » dans laquelle ont été intégrés parfois des programmes et des effets…

Commençons par le projet de Gilles Vexlard qui relève le site dans la partie est en bordure du boulevard et du périphérique, dessinant ce qu'il nomme la « ligne de crête », et qui « donne son élan au terrain dont l'horizon recule »[267]. Il joint au mouvement topographique une épaisseur végétale, le « croissant boisé » qui relie le parvis du Musée des Sciences à l'entrée Sud du parc (Illustration N° 46). Pour le concepteur, cet ourlet végétal joue un rôle d'écran tant phonique que visuel puisqu'il forme une protection ayant comme effet d'isoler le parc du front urbain. Mais les vertus du croissant ne se limitent pas à un rôle technique puisqu'il loge dans le remblais qui forme l'ourlet,

267 Equipe Gilles Vexlard, *op. cit.*, p. 1.

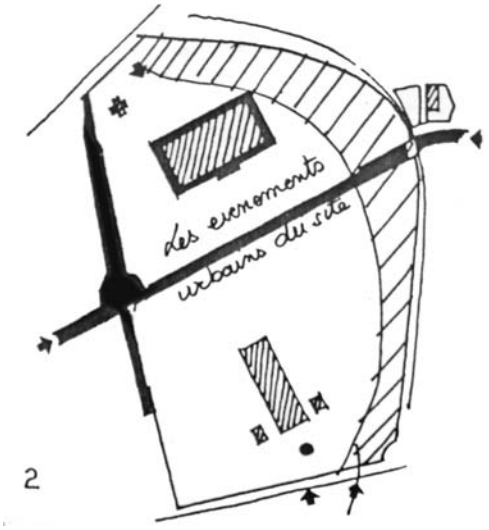

Illustration N° 46
Gilles Vexlard, *Proposition d'aménagement du parc de La Villette (Texte*), 1982, p.1.
Gilles Vexlard, *Schéma 2 les évènements urbains du site.*

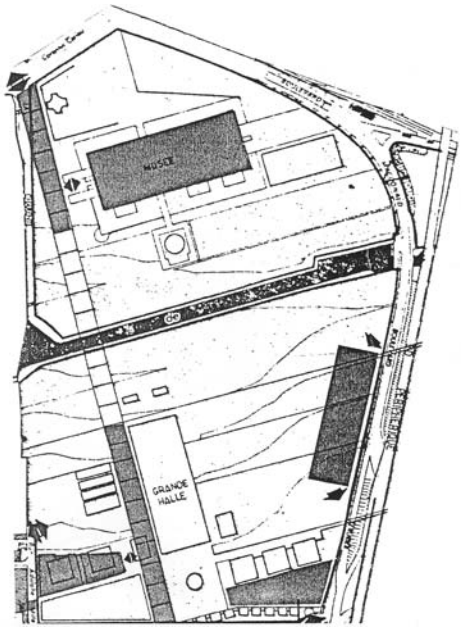

Illustration N° 47
Gilles Vexlard, *Proposition d'aménagement du parc de La Villette (Texte)*, 1982, p.8.
Gilles Vexlard, *Accés et stationnements.*

3000 places de stationnement en ouvrage semi-enterré, ce qui concourra à fabriquer une ligne de crête (Illustration N° 47). Enfin, c'est sur le plan « perceptif », que le dispositif endosse un « rôle d'unification entre les espaces du parc plus spécialisés »[268], qu'il s'agisse de jardins thématiques, de jardins de découverte ou de salon de verdure. Sont donc disposés ça et là, sous la forme de clairières, des jardins plus spécifiques tel que le souhaite le programme. Voici comment au travers d'une contrainte posée par le site, le projet, dans une réponse topographique convoque une géographie du parc dans son étendue et abrite également des dimensions techniques. Plus tard, dans un entretien de 1999 avec Alain Orlandini, il s'exprimera sur la nature de la relation Paris-banlieue telle qu'il la conçoit dans son projet de 1982. Savoir si la position qu'il affiche dans cet entretien est celle qu'il a défendu lors de la présentation de projet est mystérieux. Il déclare alors dans cet entretien : « la liaison avec la banlieue, c'est principalement le canal qui la rend possible. Ce ne sont pas des « trucs » qui franchiraient le périphérique » [269]. Par ces « trucs », il désigne des passerelles qui franchiraient les voies routières, dispositifs architecturaux auxquels tous les concepteurs ont recours. Il ajoute : « on sait très bien qu'une passerelle ne fait qu'une seule chose : montrer qu'on ne peut pas la franchir. On sait aussi très bien que toutes ces choses destinées à relier ne relient plus »[270]. La relation Paris-banlieue se manifesterait donc dans la signification de la présence de la banlieue, sans forcément en manifester la relation physique. « Pour un paysagiste, comment traduire cela si ce n'est en levant les terres, pour signifier qu'il y a un « ailleurs »[271]. La position de Gilles Vexlard nie la relation physique de Paris à sa banlieue. Il déploiera tout de même une passerelle au-dessus du périphérique dans son projet, certainement pour des besoins éventuels de franchissement rapide mais n'engage dans le dispositif architectural aucun enjeu de relation. La liaison se joue donc dans la *co-existence*,

268 *Ibid.*, p. 2.
269 « Entretien avec Gilles Vexlard », *loc. cit.*, p. 192.
270 *Ibid.*, p. 192.
271 *Ibid.*, p. 192.

incarnée par la manifestation physique double de Paris et des communes avoisinantes. Ainsi, l'on aurait la conscience que si l'on se trouve sur un côté, on sait que par définition, il en existe un autre.

Bernard Lassus, comme nous l'avons déjà évoqué plus haut à propos de la « lecture du site », énonce très tôt la gêne occasionnée par le volume sonore du périphérique, problématique qu'il décide de prendre à bras le corps et de résoudre dans le projet. A l'inverse du travail sur le sol, projeté par Gilles Vexlard, qui remonte la ligne d'horizon en direction du périphérique, Bernard Lassus la remonte vers le Sud, rétablissant une cohérence de sol sur le mode géographique, mouvement topographique imprimé par la vallée de la Seine. Ceci permet à l'Est de loger — par une faille résultant du mouvement de sol— la création de ce qu'il appelle le « jardin vertical ». « Ce jardin serait lui aussi un jardin d'exploration, mais de l'autre dimension, jusqu'ici oubliée dans le jardin, celle des profondeurs »[272]. Etant donné, l'objectif d'insonoriser le parc, il installe un obstacle à l'agression du bruit occasionné par le Périphérique, par un talus montant à la cote 68. A l'intérieur, est logé un jardin très particulier. (Illustrations N° 48, 49 et 50)

> « Percé de trous sur plusieurs niveaux -un niveau de lumière et d'herbe, un niveau de terre et de rochers, un niveau souterrain d'eau et d'obscurité- il se présenterait comme composé de grottes, de salles et de souterrains, plus ou moins ouverts à la lumière, mais surtout imperméables au bruit et présentant des qualités acoustiques qui feraient l'objet de traitement divers qui nous esquisserons plus bas. Dans ces trous, le végétal aurait aussi une place de choix et varierait selon les gradients de luminosité, d'humidité, d'aération et de sol »[273].

Fidèle à la lecture du site telle qu'énoncée en première partie, Bernard Lassus revendique l'arpentage du site comme un phénomène

272 Equipe Bernard Lassus, *op. cit.*, p. 3.
273 *Ibid.*, p. 3.

Illustration N° 48
Bernard Lassus, *Proposition d'aménagement du parc de La Villette (planche 1)*, 1982.
Bernard Lassus, *Plan de l'environnement urbain.*

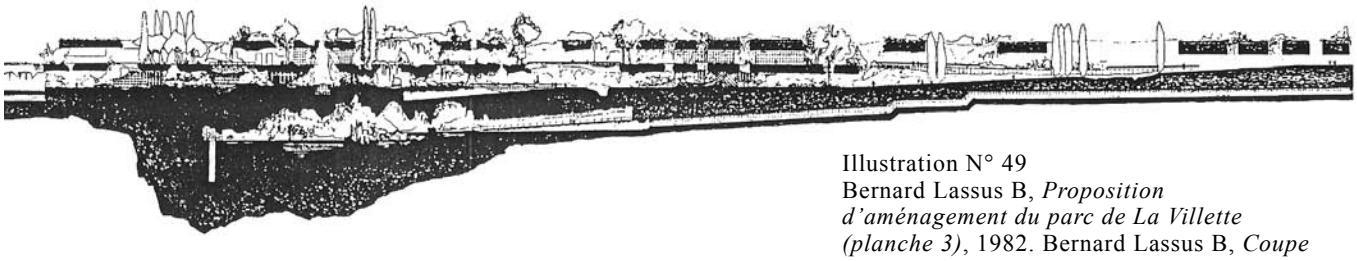

Illustration N° 49
Bernard Lassus B, *Proposition d'aménagement du parc de La Villette (planche 3)*, 1982. Bernard Lassus B, *Coupe sur le jardin vertical.*

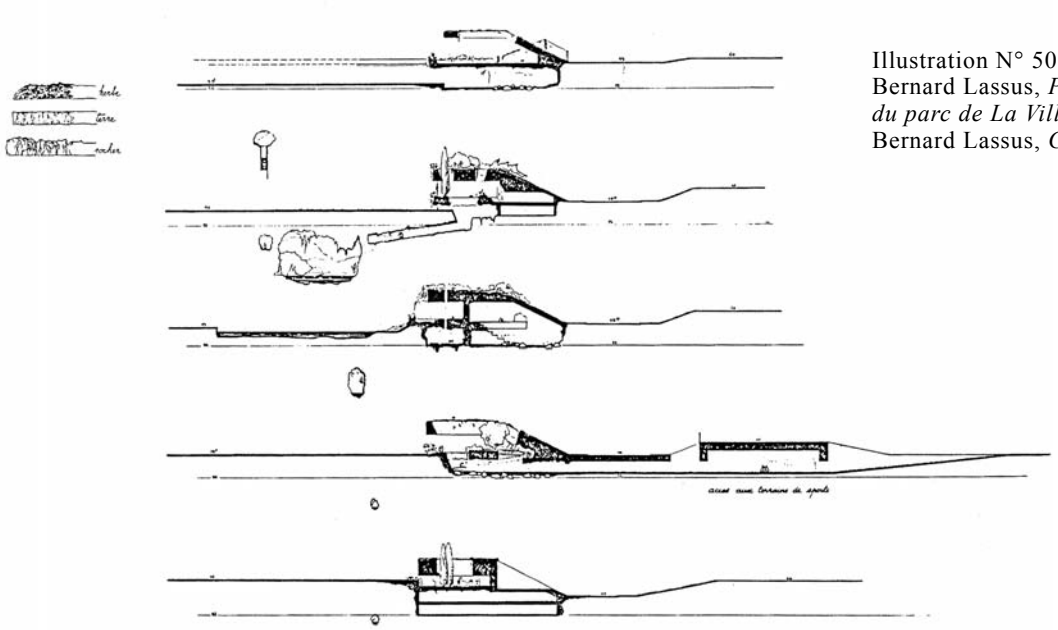

Illustration N° 50
Bernard Lassus, *Proposition d'aménagement du parc de La Villette (planche 3)*, 1982.
Bernard Lassus, *Coupes*.

essentiel. Il en fait très vite une idée-force capable de conduire le projet. Il traite alors le jardin vertical comme un volume percé de toutes parts, qui « favorisera l'exploration tactile et l'exploration acoustique »[274]. L'écosystème produit par la faille longitudinale en bordure du périphérique génère une sorte de substrat extraordinaire, dans lequel pourra se lover le jardin. Il abritera ainsi les plantes les plus diverses, dont l'installation est propice à ce type de lieu : des mousses (la « Grotte aux mousses »), des fougères et des plantes alpines (Illustration N° 49).

Le deuxième volet composant l'idée d'exploration a trait au milieu sonore. Il substitue au grondement automobile un nouvel univers phonique provenant du jardin. Tout en imaginant une série de lieux jardinés aux multiples ambiances végétales ou lumineuses, il propose une série de lieux acoustiques et musicaux. Un jardin où l'on pourrait voir, sentir, toucher mais aussi écouter des sons transférés par radio-satellites, provenant des sites sonores les plus remarquables de notre planète.

> « Le son ainsi transféré, perceptible malgré la distance à l'instant même où il se produit, confère au lieu où on l'entend une dimension insolite et aboutit à un véritable spectacle de dépaysement et d'ubiquité. Cette recherche de la qualité sonore s'étendrait d'ailleurs à l'ensemble du parc grâce notamment aux «instruments-musique», sortes de carillons modelant l'espace selon des critères propres à l'acoustique. Produisant des sons appartenant à une typologie archaïque, ancrés dans la mémoire collective, et paradoxalement produits par des systèmes de synthèse numérique, ils contribueraient à la fois à la musicalisation de l'espace et, par leur potentiel technique et créatif, à la recherche musicale »[275].

C'est une toute autre attitude que prend l'équipe d'Alexandre Chemetoff. Considérant dès le départ que le site est fabriqué par

274 *Ibid.*, p. 5.
275 *Ibid.*, p. 6.

un ensemble de réseaux (canal, métro, périphérique, boulevard) définissant ce qu'il appelle une « nouvelle géographie urbaine », le travail sur le périphérique ne représente alors plus une forme de contrainte. Et ce, pour deux raisons. D'abord parce que l'équipe considère que l'infrastructure ou le réseau est capable de participer totalement de la ville, il n'est plus question de s'en affranchir ; ensuite parce que l'équipe prend la décision de travailler de l'autre côté du périphérique, de sorte que l'infrastructure ne constitue plus une limite au parc.

A la géographie physique, convoquée par Bernard Lassus, notamment lorsqu'il mentionne la vallée de la Seine, l'équipe d'Alexandre Chemetoff oppose une géographie urbaine, incarnée par l'ensemble des infrastructures anciennes comme plus récentes. Ce n'est donc pas un relief naturel de terrain qu'il cherche mais un relief construit, artificiel. « Quand on prend la mesure de l'amplitude de ce relief, c'est-à-dire la mesure depuis le fond du métro jusqu'au moins haut du périphérique, on a plus de trente mètres »[276]. C'est donc le sol de la ville auquel l'équipe se réfère, y compris ses éléments construits. Reprochant de manière générale au programme de François Barré d'avoir été conçu « hors site », Alexandre Chemetoff, dans l'entretien mené par Alain Orlandini, résume le projet par une tentative d'inscrire le parc dans son site.

> « En agissant de la sorte, on installait le parc dans une géographie qui était celle des réseaux de la ville, et on mettait au jour cette stratification »[277].

Tout le long du périphérique, côté parc, l'équipe d'Alexandre Chemetoff échelonne des jardins en gradins, en partie Nord, positionne un silo à voitures, en permettant ainsi le stationnement le long des boulevards. Ce dispositif topographique permet en outre une relation avec les terrains de sport de Pantin. Fidèle à l'idée

276 « Entretien avec Alexandre Chemetoff », in Alain Orlandini , *op. cit.*, p. 200-201.
277 *Ibid.*, p. 200-201.

que l'infrastructure en ville peut et doit participer de l'urbain, — « le périphérique doit pouvoir devenir tout à la fois un système de voiries, un système de talus, un système de contre-allées… Les bretelles d'autoroute doivent pouvoir être appréciées en fonction de leur capacité à générer de la ville »[278]—, l'équipe continue, pour ainsi dire, de « construire » le périphérique afin d'en faire un élément constitutif du parc. Ne nous trompons pas, il ne s'agit pas d'une intégration de l'infrastructure au parc mais bien de la transformer en élément à part entière. Il fallait, pour cela, réduire les contraintes sonores, inoubliables celles-ci. L'équipe d'Alexandre Chemetoff aménage donc le boulevard et le Périphérique à l'aide d'écrans absorbants et de talus. L'automobiliste qui emprunte le boulevard périphérique entre la porte de Pantin et la porte de La Villette cesse d'être reclus dans un corridor automobile pour pénétrer un moment l'épaisseur du parc, l'épaisseur de la ville.

Deuxième point, nettement identifiable dans l'emprise projetée du plan masse, le parc s'étend à l'Est sur les terrains de Pantin. Même si le dessin, dans cette partie, reste flou, il apparaît clairement que le projet de parc ne se restreint pas aux limites fixées par le programme mais transgresse les limites communales. Maintes fois défendues par Michel Corajoud, la notion de débordement qui caractérise le paysage, les difficiles voire aberrantes ou fausses limites imposées du projet : voilà un thème que le projet d'Alexandre Chemetoff illustre parfaitement. Rappelons le propos de Michel Corajoud :

> « Tout projet sur le territoire devrait commencer par une remise en cause de l'apparente légitimité des limites convenues pour une opération, par le refus de laisser le paysage se fragmenter en multiples « terrains d'action » aveugles les uns aux autres»[279].

Sans doute Alexandre Chemetoff part-il de la logique que le travail

278 *Ibid.*, p. 204.
279 Michel Corajoud, « Le projet de paysage : lettre ouverte aux étudiants », *loc. cit.*, p. 44.

sur le Périphérique (mais surtout à notre avis le rapport Paris-banlieue) ne peut être honnêtement interrogé que si, effectivement, le projet ne porte pas que sur l'un des côtés de cette infrastructure. Ceci revient à poser la question : comment résoudre la relation Paris-banlieue en ne travaillant que sur Paris. Oxymore, sans doute (Illustration N° 51)

Enfin, contrairement au texte de Michel Corajoud dans lequel il affirme que :

> « l'architecture des bâtiments à construire ne structure pas le parc, car ce serait un contre-sens à sa vocation d'espace libéré : pas de croûte urbaine, pas d'architecture de parc… et plus loin, « le paysage, ici, précède l'architecture »[280],

Alexandre Chemetoff donne une autre formulation de la place de l'architecture à l'intérieur du parc, et elle prend sens, notamment, dans la frange périphérique.

> « Il y avait cette idée que dans le dispositif du parc, on pouvait construire un certain nombre de bâtiments ayant marqué l'histoire de Paris. Il s'agissait de renouer avec une tradition propre aux parcs qui veut qu'ils soient souvent le lieu d'expérimentation de techniques nouvelles »[281].

Il fait référence par exemple à l'édification de bâtiments spécifiques au Jardin des Plantes, telle que la rotonde à ossature métallique qu'Edme Verniquet installe au début du 19ème siècle. L'équipe d'Alexandre Chemetoff entend donc reconstruire quelques œuvres architecturales disparues : le pavillon de Konstantin Mel'nikov à l'Exposition des Arts Décoratifs de 1925 ou le Pavillon des Temps Nouveaux de Le Corbusier de l'exposition de 1937 suggérés par Jean-Louis Cohen, membre de l'équipe. Manière de répondre, semble-t-il, que l'architecture implantée dans le parc nécessite une commande particulière et réfléchie pour faire collection. Beaucoup d'éléments

280 Equipe Michel Corajoud, *op. cit.*, p. 6.
281 « Entretien avec Alexandre Chemetoff », *loc. cit.*, p. 205.

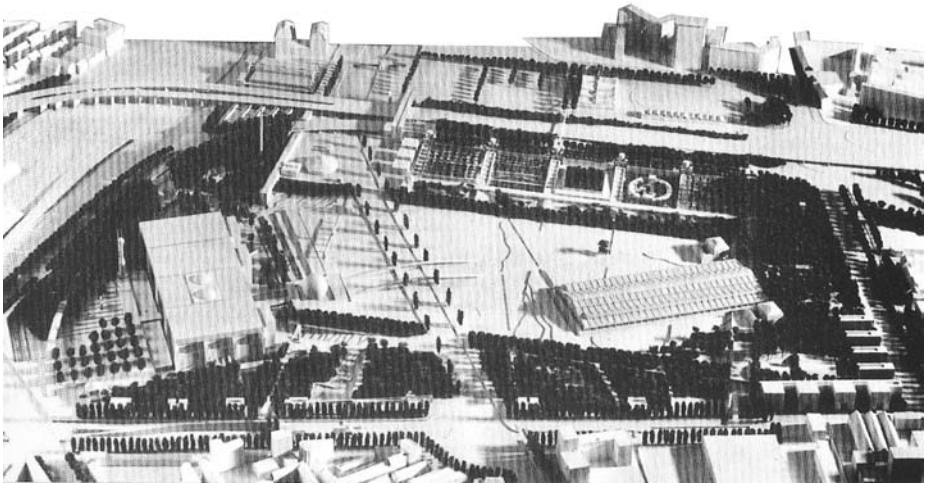

Illustration N° 51
Alain Orlandini, *La Villette 1971-1995 : histoire de projets*, Paris, Somogy, 1999, réed. 2003, p.199.
Bureaux des Paysages (A. Chemetoff), *Concours pour la réalisation du parc de La Villette, 1982-1983. Projet Bureau des Paysages*.

du programme sont donc installés à la périphérie du parc :

> « au fond, le plan de notre parc consistait à dégager un espace central et à avoir tous les jardins thématiques sur la périphérie. Ainsi, c'est l'axe du périphérique qui était comme le plus grand bâtiment du site. Et notre parc était un parc accroché à lui »[282].

Enfin, l'équipe menée par Michel Corajoud ne mentionne pas un rapport particulier au Périphérique, qui soit écrit. Mais lorsque l'on cherche à comprendre ce qui est dessiné à l'extrémité Est du parc, on y trouve six unités de parking organisées abritant en tout 2500 places ainsi que tous les équipements souterrains nécessaires à l'accueil, pour se tendre en balcon sur le jardin. Quant à la forme sous laquelle ce programme est incarné, il s'agit d'un mur que l'équipe présente ainsi :

> « Là, tout à coup, le mur. Le mur immense, énorme surélevé plus encore par l'inclinaison lente de l'espace du paysage et du temps de l'histoire, le mur dit nos questions, il est l'ensemble des problèmes de la science, il est le mur des fondations et le mur de nos solutions. Nous l'avons conservé compact, nous l'avons inondé de lumière. Traversé verticalement de puits où la clarté descend, il vole parfois en éclats lumineux, en colonnes ordonnées presque blanches, et parfois se continue en massif dense et noir »[283].

S'étirant tout le long de la limite Est, du Nord au Sud du parc, en respectant la cote 62, soit la cote maximale à laquelle monte le projet de Bernard Lassus en partie Sud, il joue donc un rôle technique, acoustique mais le projet reste discret quant à la relation Paris-banlieue qu'il sous-tend (Illustarion N° 52).

---

282 *Ibid.*, p. 201.

283 Equipe Michel Corajoud, *op. cit.*, p. 2.

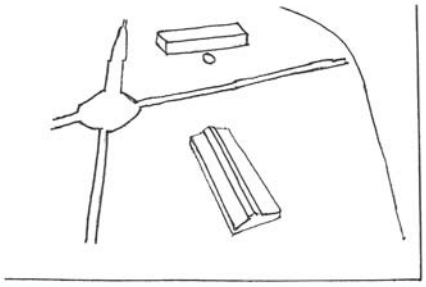

Les deux ordonnances d'origine
- l'ordre des eaux
- l'ordre des bâtiments

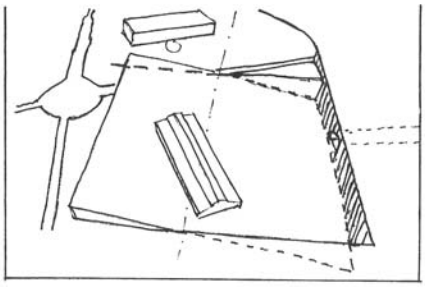

L'ordonnance primaire du parc
- le plan incliné, la mise en abîme du mur
- l'ouverture du jardin Bédier

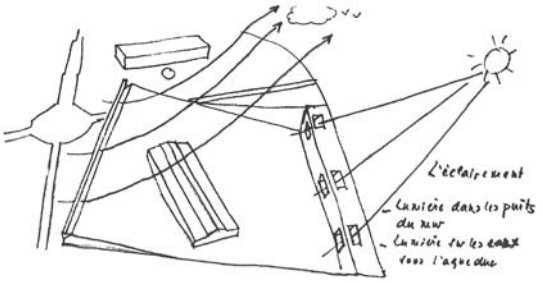

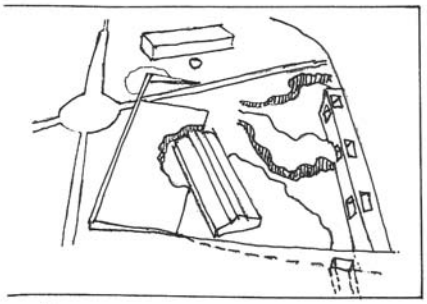

L'adaptation du projet au terrain
- la négociation de la halle et du plan
- les découpes du jardin d'hiver.

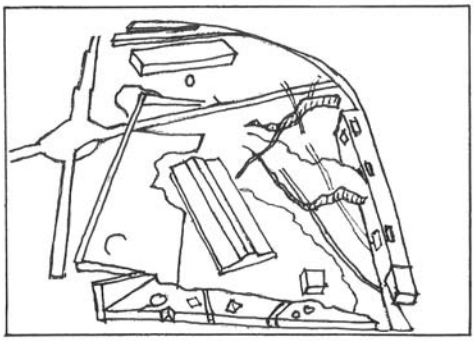

Les ponts, les portes, les chemins
- les grandes traversées
- les perméables

Illustration N° 52
Michel Corajoud, *Proposition d'aménagement du parc de La Villette (écrit)*, 1982, p.1.
MIchel Corajoud, *sans titre*.

L'importance du vide

Si à l'heure actuelle, la place accordée au vide tient lieu de fondement de la pratique paysagiste, en quelque sorte en négatif de la pratique architecturale dans l'urbain, qui elle, porte sur les pleins, on ne précise pas comment et pourquoi le vide existe. Les projets de La Villette éclairent, ne serait-ce que modestement, sa destination. (Illustration N° 53, 54, 55 et 56)

L'idée essentielle est que l'espace vide, en général très vaste chez tous les concepteurs, permet l'adéquation de tout un ensemble de programmes de plein air, faisant partie des activités inscrites au programme du futur parc, sans que n'apparaissent véritablement des zones imputées à ces activités. La coexistence de ces dernières donne une richesse au parc, une contemporanéité vivante. Enfin, il y a peut-être la solution trouvée par les concepteurs face à la grande diversité des activités, jugée parfois étouffante. Comme le dit Gilles Vexlard : « Le parc devenait finalement un gigantesque galimatias, la situation à laquelle préparait ce programme était tout simplement indescriptible »[284]. Ou encore l'idée réactive qu'à trop de « plein », il faut imposer un peu de vide…

Mais ce que l'on relève avec insistance, ce sont les diverses façons qu'ont les concepteurs de faire le récit de ce vide, et bien sûr nous éloignerons en conséquence l'idée que ce vide est la réponse obligée d'un programme. Gilles Vexlard résume en une phrase l'importance de ce vide :

> « Depuis le rond-point des canaux, le parc s'organise autour d'une vaste prairie centrale (6 hectares) soulignée par le tracé du canal pour se fermer à l'Est par un croissant de végétation qui s'appuie sur le boulevard périphérique et le dissimule »[285].

284 « Entretien avec Gilles Vexlard », *loc. cit.*, p. 190.
285 Equipe Gilles Vexlard, *op. cit.*, p. 2.

Illustration N° 53
Alexandre Chemetoff, *Plan masse du parc de la Villette*

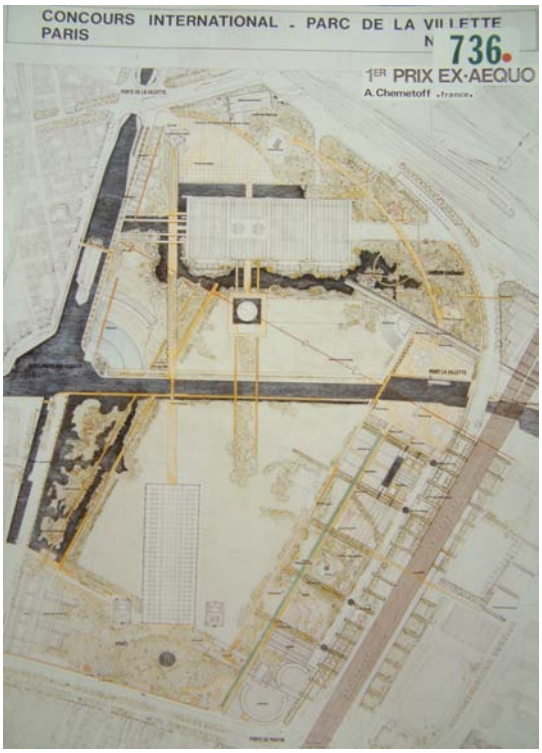

Illustration N° 54
Michel Corajoud, *Plan masse du parc de La Villette*

Illustration N° 55
Bernard Lassus, *Plan masse du parc de La Villette*

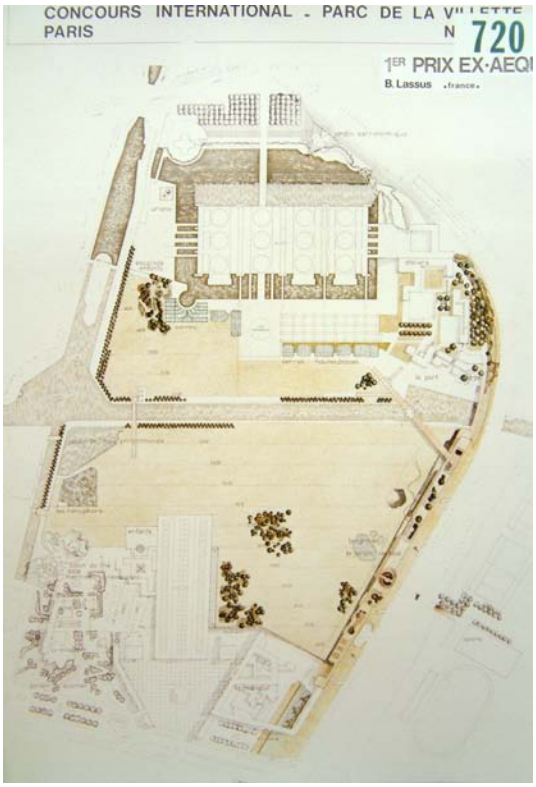

Illustration N° 56
Gilles Vexlard, *Plan masse du parc de La Villette*

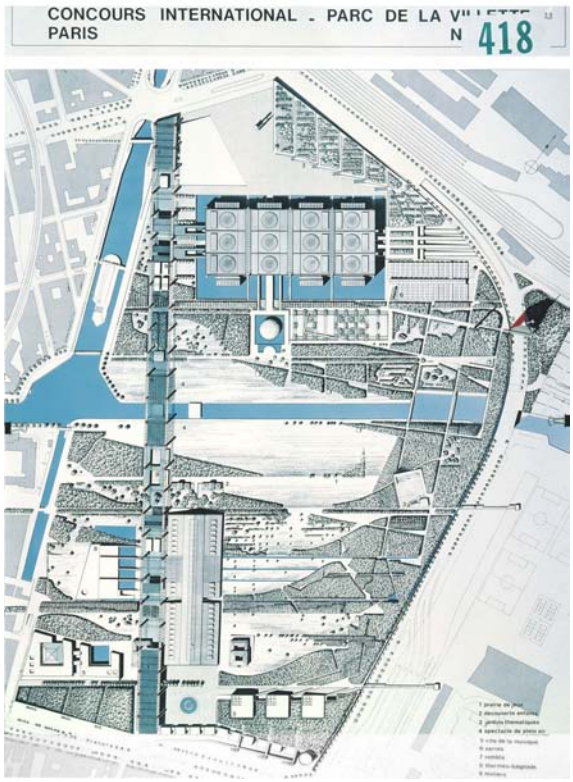

Il est évident de relever la notion d'organisation, et donc le rôle de structuration du parc que tient la prairie. Il ajoute l'idée que le vide central acquiert sa noblesse par les limites qui le dessine :

> « Afin de donner à cet espace engazonné une richesse d'ambiance et une diversité de points de vue, le parti retenu propose un traitement des lisières du boisement reposant sur de profondes échancrures. Celles-ci permettent tout un jeu d'ombres et de lumières, la création d'espace vastes ou intimes, propices soit au grands jeux (ballon, cerf-volant...) soit au repos et à la détente familiale (aires de pique-nique, salon de verdure... »[286].

Gilles Vexlard conçoit le vide comme volume perméable à tout ce qui peut en modifier la qualité : la lumière, la limite (déchiquetée), la contamination sans aucun doute projetée du canal et de son reflet du ciel, etc… Exactement comme si le vide pouvait être le support, le reflet ou la matière qui s'anime, que l'on peut faire vibrer autant qu'une surface qualifiée.

Bernard Lassus, avec les dimensions déjà soulignées de la géographie et de l'exploration, fondera dans le vide l'essence de son projet. « C'est pourquoi il nous parait essentiel que l'espace devant accueillir ce paysage ne soit en aucun cas un espace conquis, rempli et figé à l'avance par le projet lui-même. Il restera au contraire l'espace le plus grand et le plus ouvert possible, sans cesse prêt à offrir ses potentialités à ce que l'avenir ne manquera pas d'inventer. Nos villes manquent trop cruellement, et manqueront encore longtemps, de ces espaces ouverts à la marche et au délassement du corps, au voyage du regard et à l'exploration vagabonde des sens »[287]. Ce n'est donc pas la performance qu'il recherche par « le plus grand espace possible » mais bien la cohérence entre la lisibilité d'un projet qui tient de la géographie de la vallée de la Seine et son retentissement formel dans l'espace du parc. En outre, l'idée d'exploration, affichée lors de la « lecture du site », tient lieu de

286 *Ibid.*, p. 2.
287 Equipe Bernard Lassus, *op. cit.*, p. 3.

leitmotiv dans le projet et émerge dans la préoccupation soutenue du rapport au corps dans la pratique du parc, ce que mentionnait également le programme de Barré. Le projet de Bernard Lassus tient donc en ce grand vide, formé par l'installation d'un nouveau sol, et dans les programmes concentrés dans le jardin vertical à l'Est du parc. Ainsi était rendus manifestes un nouvel horizon, en direction Sud du parc et la perception d'un socle qui se soulève. Derrière l'idée de disponibilité, Lassus entrevoit également une nouvelle dimension, celle du temps. L'idée affleure que l'innovation doit être possible à l'avenir. Le vide tiendra dans le temps, parce qu'à chaque fois, il permettra l'accompagnement du parc aux nouvelles préoccupations humaines. Cette idée rend l' « ouverture » du vide, évoquée par Bernard Lassus complète, puisqu'elle prédispose l'espace à une évolution dans le temps.

Bernard Lassus s'insère, comme les autres concepteurs, dans le programme foisonnant de François Barré : festivals, foires, fêtes mais aussi « rassemblements imprévus pour lesquels la jeunesse marque un goût particulier » [288]. Quelques années après le concours, Bernard Lassus résume sont projet ainsi :

> « Le grand capital du site, c'était son étendue. Aucune surface de la dimension de La Villette n'existait à Paris. La valeur de ce lieu était donc avant tout l'immense étendue de sa surface, et il nous semblait logique de la préserver. Mais à l'époque, la notion de vide n'était pas à la mode comme aujourd'hui »[289].

On comprend bien à quel point l'espace vide, à condition qu'il soit de dimension suffisante, interpelle la notion de ciel et d'horizon. Les concepteurs convoquent fréquemment cette idée, celle de mettre en scène dans l'urbain l'étendue céleste, trop rare. Et c'est bien le site qui préconstruit cette opportunité et la rend tangible dans les projets.

---

288 *Ibid.*, p. 5.
289 « Entretien avec Bernard Lassus », in Alain Orlandini, *op. cit.*, p. 183.

Alexandre Chemetoff y fera référence également dans l'installation de ce grand espace : « une ouverture sur la dimension, souvent inaccessible à Paris, du ciel »[290] . Il constituerait pour lui, le pendant Est du parc de Bagatelle, situé dans l'Ouest parisien. C'est aussi une multitude d'activités qu'il entrevoit : sports, fêtes, pique-nique, cerfs-volants, etc. Mais à ce rectangle logé en bas des jardins en terrasses, il ajoutera un tout autre parti. Si la flottaison du ciel sur le sol suffit à Bernard Lassus, Alexandre Chemetoff cherchera avec 23 hectares de vide un « morceau de campagne d'Ile-de-France où le promeneur pourra découvrir, en fonction des saisons, le déroulement des travaux et pratiques agricoles les plus avancées et les principales cultures de plein champ »[291]. Une partie en serait même réservée à des pâturages tournants pour des animaux d'élevage champions de leurs catégories ainsi que des sujets typiques de races domestiques françaises en voie de disparition. A t-il envisagé que l'espace enclos soit géré par le pâturage ?, il n'en fait pas mention, mais cela semblerait logique. Il est donc question de fournir aux regards des parisiens un « espace vivant, en continuel remodelage, représentatif de la «vraie vie» des champs ainsi que de ce que devrait être l'agriculture de l'avenir »[292].

Le de Jacques Sgard dont nous parlons pour la première fois, substitue au terme de « plaine » —attribué par Alexandre Chemetoff— celui de « prairie ». Il affiche clairement le rôle d'agencement et de structuration du grand espace central dégagé en ces termes :

> « La prairie est l'espace fédérateur des différentes zones du parc »[293].

Plus radicalement que les autres concepteurs qui parfois tendent à représenter l'espace vide comme un fourre-tout programmatique,

---

290 Equipe Alexandre Chemetoff, *op. cit.*, p. 2.
291 *Ibid.*, p. 4.
292 *Ibid*., p. 4.
293 Equipe Jacques Sgard, Texte du concours à l'aménagement du parc Citroën Cévennes, 1985, p. 12.

Jacques Sgard revendique la non programmation de cet espace. C'est un espace dont le rôle le plus important se situe au niveau visuel, en reliant la Halle et la banlieue. Toutefois, il ajoute pour finir qu'il se prête quand même à des spectacles temporaires, ou à une zone de détente dont il ne précise pas les usages. Il voit l'élément vide comme le fédérateur des zones du parc adjacentes dont la présence visuelle, à l'instar de Bernard Lassus suffit.

Notre analyse tend à montrer que le site tel que les concepteurs en prennent connaissance en 1982, fait émerger des questions qui lui sont propres. La même analyse, étendue aux sites de Bercy et Citroën rend compte d'autres types de problématiques. L'univers de Bercy que nous abordons ci-après renvoie à la réinterprétation forcée de l'existant, à la question du sol, du végétal et de l'eau.

B- Le parc de Bercy

Bercy : paysage ou pas ?

Nous l'avons montré plus haut, le programme et la présentation du concours de Bercy sont particuliers. D'abord, le programme tel qu'il est rédigé ressemble étonnamment à celui de Citroën, dans la proposition des usages d'un parc parisien. Ensuite, le site est montré comme recelant à l'état existant des qualités pittoresques rares comme le révèle le reportage photographique réalisé et remis aux concurrents. Il y a aussi un événement unique, faisant parti des contingences de l'espace en friche, à la différence des sites de La Villette et de Citroën : la constitution de tout un ensemble morphologique existant : tracé parcellaire, végétation, architecture, patine du temps imprégnée. Le cas de figure n'est donc pas le même,

et les projets ne joueront donc pas des mêmes registres. En rupture avec les années 1980, l'esthétique même du terrain produit un site particulier auquel on sent bien, *a priori*, que la maîtrise d'ouvrage est attachée. Dans quelle mesure ce qui peut s'ériger en « paysage » permettra le dessin d'un futur parc et sur quelles bases ?

> « Pris dans les strictes limites de son épure, les terrains de Bercy existent incontestablement comme paysage particulier: atmosphère, agencement pittoresque de chais, de rues, de sols unifiés et d'arbres communs »[294].

Ce constat, Gilles Vexlard le fait dès les premières pages de son rendu écrit : un choix doit se faire quant à la présence prégnante de l'état « existant ». L'équipe lauréate du concours, constituée autour de la personnalité de Bernard Huet, s'interroge également :

> « Comment ne pas perdre cette stratification, cette densité historique dont les signes disparates émergent ici et là. Comment ne pas vider le site de sa substance et de son « génie » ? Comment ajouter une nouvelle strate sans détruire la mémoire du lieu ? »[295]

Elle y répond ainsi quelques pages suivantes :

> « Tous les éléments d'un jardin pittoresque sont déjà présents : une végétation luxuriante et apparemment désordonnée, des voies pavées à l'abandon, une architecture de pierre, des entrepôts en briques, des chalets, des ruines… Les arbres immenses et puissants dominent les constructions, inversant les rapports d'échelle traditionnels de la ville. Il semble que la nature ait repris le dessus sur l'urbain. C'est toute la nostalgie d'une ruralité disparue qui remonte à la surface »[296].

Ce n'est pas la solution en faveur de laquelle pencheront les projets des paysagistes, Gilles Vexlard fait un choix intransigeant, Jacques Coulon un plus nuancé. Le premier annonce son parti ainsi :

294 Equipe Latitude Nord, *op. cit.*, p. 3.
295 Equipe Bernard Huet, *Texte du concours à l'aménagement du parc de Bercy*, 1987, p. 1.
296 *Ibid.*, p. 1.

> « Bercy, dont le nom même fonctionne à la façon d'une image, condense toutes les étapes de sa formation historique. Bercy est aujourd'hui un lieu en crise »[297].

La « crise » qui frapperait le site s'explique de différentes manières. En tout premier lieu, il est question d'échelles. La présence des grands équipements voisins (le POPB et le Ministère des finances, le centre agro-alimentaire et enfin l'autoroute de l'Est) confère au site la coexistence de grandes géométries architecturales et d'une infrastructure à grand flux automobile. En second lieu, sur le site cette fois, Gilles Vexlard constate « l'atmosphère toute en miniature » des chais, pris dans un écrin végétal très présent. Ces éléments, contradictoires dans leur échelle, motivent la comparaison du site à « l'assemblage d'une photo satellite et d'une toile impressionniste ». Aussi, Gilles Vexlard insiste-t-il:

> « De toutes ces contingences, le parc aura à choisir celles dont il se sert, auxquelles il reste assujetti, celles qu'il exclue, pour atteindre sa vocation particulière. Le projet choisit d'établir de nouveaux équilibres à partir des capacité de transformation du site. Ce dernier point est d'importance, car il ne s'agit en aucune manière de corriger les imperfections d'un lieu pour le rendre conforme à l'idée que l'on se fait de la nature à une époque donnée, mais tout au contraire de proposer des lectures des paysages potentiels contenus dans la réalité du lieu : lectures d'une partition qui appelle l'interprète pour former des images plurielles, préhensibles, appréhendables »[298].

En somme, le paysagiste se ferait l'interprète d'une musique qui ne serait pas accessible immédiatement, et devrait reformuler des ensembles musicaux identifiables, simplifiés. La deuxième raison qui motive le paysagiste à faire ce choix est l'image du site à l'état existant. Pour celui-ci, les terrains de Bercy existent comme un paysage particulier, mais « cette image, si charmante qu'elle soit, ne peut être gérée sans activité compatible et le nouvel objet du

297 Latitude Nord, *op. cit.*, p. 2
298 Equipe Latitude Nord, *op. cit.*, p. 2.

parc public rend beaucoup de choses possibles sauf d'aboutir à un lieu abandonné! La réalité de Bercy les Chais à vins n'est pas reconstructible sauf à tomber dans la restitution ethnologique des expositions universelles du début du siècle »[299]. L'affaire est donc tranchée au couteau, le site est « charmant » mais il doit évoluer.

Jacques Coulon tente, quant à lui, de déplacer la question du devenir de ce paysage pittoresque. En prêtant davantage importance à la question des sols, l'un étant défini par ce qu'il appelle la « plaque urbaine », l'autre (l'emprise du futur parc) : le « creux sédimentaire », il nuance :

> « Pourtant il nous faudra arpenter, prendre en charge, contrarier et recréer ce territoire qui représente la distance, au même titre qu'il nous faudra confirmer, enrichir la nappe haute qui représente la véritable urbanité. Puis il faudra raccorder ces deux niveaux pour y faire pénétrer la ville. Bercy est donc un terrain déjà constitué en paysage, et nul ne s'étonnera qu'il devienne un jardin. Le creux parle de la sédimentation. Les arbres parlent du temps où ils ont été plantés et mémorisent les traces de l'ancien parcellaire. La Seine et la plaque urbaine parlent de la vitalité du lieu »[300].

Le lieu, hors temps d'une certaine manière, devra se raccrocher à la ville et se verra donc appliquer une transformation pour devenir jardin.

Dès l'amorce de son texte, l'équipe Huet tranche également dans le vif, mais à l'inverse des deux paysagistes : par le truchement d'une trame carrée de 45 m de côté, l'équipe propose une lecture « archéologique » du site :

> « L'art urbain c'est presque toujours l'art d'accommoder

299 *Ibid.*, p. 3
300 Equipe Jacques Coulon, *op. cit.*, p. 1.

> les restes, l'art de recoudre des fragments hétérogènes pour reconstituer une logique de continuité urbaine. A Bercy, c'est la méthode que j'ai appliquée.»[301].

Tout en défendant la trame du point de vue du processus de projet, il la voit comme le développement de leur idée de départ, qui est de :

> « faire du parc de Bercy le JARDIN DE LA MEMOIRE. Mémoire de l'organisation ancienne et encore actuelle du site par la reprise de l'idée de trame existante. Mémoire du site par tout ce que nous pouvons conserver des éléments existants associés à cette trame : bâtiments, voiries, arbres. Mémoire du futur pour tout ce que cette trame va permettre d'évolution ultérieure du jardin »[302].

Le parti de l'équipe réunie autour de l'architecte est donc totalement autre : tandis que les deux paysagistes font référence au site de Bercy dans son emprise mais également à son extérieur (la notion de site est très large), l'équipe de Bernard Huet raisonne à l'intérieur du périmètre et propose une trame régulière comme étalon et simultanément, révélateur du site. La trame vient saluer la mémoire des éléments existants : tout sera conservé. L'équipe considère en effet, que le site est très riche d'éléments irréguliers, pittoresques, exceptionnels et veut la confronter à une suite d'agencements réguliers et composés qui, confrontés aux premiers, produiront les évènements, les surprises espérés dans un jardin. Le projet réside, en conséquence, en la confrontation d'un dispositif exogène au site avec le site lui-même, un miroir en somme. Mais que font les paysagistes, dont l'acte de révéler le site n'est pas tributaire d'un dispositif annexe ?

Les problématiques de sol

En partant du postulat que la topographie est finalement le seul

301 Bernard Huet (Entretien avec), *Le Monde*, 19 novembre 1993.
302 Equipe Bernard Huet, *op. cit.*, p. 2.

élément permanent du site, Gilles Vexlard propose un projet de sol. C'est dans le temps que ce sol s'est construit, « patiemment », pour devenir un versant déclif vers la Seine. A partir des données du territoire, le projet de Gilles Vexlard mobilise des éléments de grande échelle, évoqués plus haut. Constatant que pour l'heure, le site se situe dans l'intervalle entre le POPB et le centre agro-alimentaire et que leur présence est imposante, il s'agit de mettre en tension ces éléments par l'installation d'une traverse qui s'allonge pratiquement sur toute la diagonale du terrain. Cette traverse révèle en quelque sorte la topographie ténue du projet (Illustration N° 57). Les pentes du terrain vont en direction de la traverse, qui elle, domine la prairie en partie Nord de 40 cm en moyenne, et en partie Sud de 80 cm à 1,20m. La prairie est dans le projet, selon Gilles Vexlard, le lieu où l'on peut appréhender la nuance topographique du site, son modelé de faible amplitude, son plissé léger formé par les rigoles et les lignes d'eau. En conservant cependant la situation particulière en creux du parc, il s'agit en même temps d'épouser les accidents du terrain existant et d'établir un nouveau sol, apte à suggérer le mouvement géographique. Le travail du sol s'élabore aussi au niveau des matières ajustées, tantôt minérales, tantôt végétales, des accès, des lignes qui forment la figure.

Cette levée de terre sera le support à l'édification d'une passerelle de liaison qui met l'usager « dans les fouilles », lieu de spectacle privilégié du parc et de ses abords. Croisant le parc dans sa largeur, elle découvre successivement les masses plantées, les prairies, les jardins du fond de Bercy. Une grande esplanade minérale, qui servirait éventuellement à des manifestations temporaires traverse l'entière largeur du parc. C'est pour Gilles Vexlard un espace « minimal », calme et tendu qui « participe de la conclusion de la séquence POPB, monolithe, dont la trame à 45° « ricoche sur les bandes du terrain ». (Illustration N° 58). Elle vise donc à compenser la présence du POPB. Ainsi, vers l'Est, la prairie peut s'épanouir,

Illustration N° 57
«La Traverse», d'après le plan masse de Gilles Vexlard, Parc de Bercy

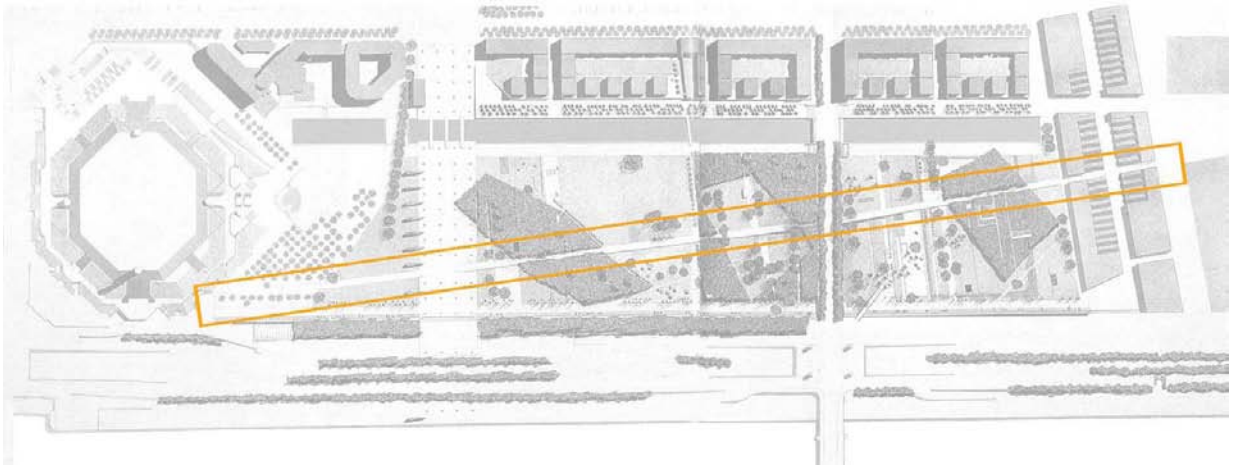

Illustration N° 58
«L'esplanade», d'après le plan masse de Gilles Vexlard, Parc de Bercy

Illustration N° 59
«Le plissé», d'après le plan masse de Jacques Coulon, Parc de Bercy

véritable *outil de lecture* de site, sous laquelle se déploie la subtile géographie inventée. Enfin, à l'extrémité, le parcellaire des chais ressurgit, dessinant les « clos », petits jardins et espaces dévolus à l'activité du jardinage. Gilles Vexlard fait donc osciller un rapport au sol entre la réinterprétation des niveaux et l'impression de la miniature des chais pour un usage jardiné.

Coïncidence, c'est également vers un projet de sol que s'orientera l'équipe de Jacques Coulon, mais dans des termes résolument différents. L'existant est résumé ainsi : l'emprise du futur parc constitue le sol initial, « sous-couche alluvionnaire et archaïque », maintenu dans l'autre siècle ; autour, s'étend ce qu'il appelle la « plaque urbaine », dernière couche sédimentaire. Le projet consistera alors à articuler ces deux histoires, « il faudra raccorder ces deux niveaux pour y faire pénétrer la ville ». Le paysagiste instaure la corrélation entre la distorsion temporelle à laquelle correspond ce qu'il nomme un décalage géologique dont il faut mixer les parties pour fabriquer le parc. Il choisit donc également un sol « plissé » entre le POPB et la rue de Dijon, un grand tapis vert, une « plage offerte » dont les pentes légères sont travaillées pour former des lignes de crête (Illustration N° 59).

Côté Ouest, donc, un remaniement de sol permet, exactement comme pour Gilles Vexlard, d'appréhender une nouvelle géographie et de résoudre la séparation des couches ville/jardin ; tandis qu'une progression vers l'Est révèle le sol du projet, de plus en plus perméable à l'ancien parcellaire. La dimension géographique guide, ansi, le projet de Jacques Coulon, « ce projet est une histoire géométrique et stratigraphique pour une poétique géographique ». Il s'applique donc tout à fait à rendre le site lisible tout en en reprisant quelques dysfonctionnements, au point que le seul travail de géographie puisse devenir poétique. Tout à fait à l'Est, les espaces conservent les niveaux originaux et les pavés, « ces îles en creux ne coupent pas la dimension des pelouses et, sans doute même, en révèle

l'épaisseur »[303]. Selon la progression annoncée dès le départ, à savoir que plus on se déplace vers l'Est, plus le sol de Bercy réapparait, son extrémité, tout comme le projet de Gilles Vexlard, rappelle l'ancienne affectation du site et propose une texture jardinée, davantage horticole.

L'équipe de Bernard Huet maintient le parcellaire du site et les chaussées, et n'évoque nulle part une quelconque reformulation des nivellements. Les chaussées, toujours pavées et de larges dimensions, sont liées aux lignes de grands arbres. Elles impriment donc fortement le sol et évoquent « puissamment » le site ». La nouvelle trame, en confrontation du tracé parcellaire sous-jacent découpera le projet en parterres (roseraie, labyrinthe, jardin d'essais, jardins des simples, jardin des senteurs, des vignes), terrasses et autres formes d'espaces empruntées aux jardins réguliers. Si reformulation d'un projet de sol il y a, elle est davantage à saisir comme l'apport d'un nouvel ordonnancement de ce qui existe, tandis que les deux paysagistes, par leur choix, opèrent une sélection, réutilisent le déjà-là dans un recyclage justifié (Illustration N° 60).

Le végétal en place

De manière générale, les trois projets observés intègrent la végétation existante en s'accordant parfois qu'elle disparaisse ponctuellement. Selon toute évidence, elle pose, elle aussi, la question du temps. Le végétal, mature en l'état sur le site appelle une question immédiate : comment l'intégrer tout en projetant sa pérennité dans le temps ? (Illustration N° 61)

Le projet de Gilles Vexlard, même s'il conserve tous les végétaux existants, en dehors des emprises de l'esplanade, du canal et du quai,

303 *Ibid.*, p. 9.

Illustration N° 60
Thierry Grillet, « Le parc de Bercy, dix paysages sur mode conditionnel », *Paris Projet*, n°30-31, pp. 135-149.
Bernard Huet, *Plan masse du parc de Bercy.*

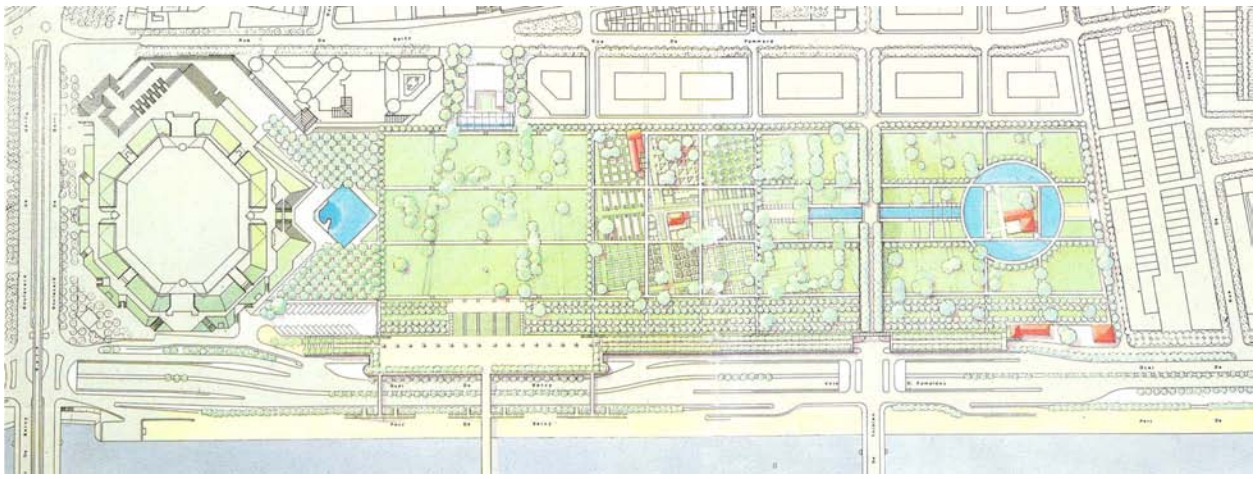

Illustration N° 61
Paris- Projet, N° 30-31, 1993, p. 126.
Pierre Micheloni, *Les plantations existantes*.

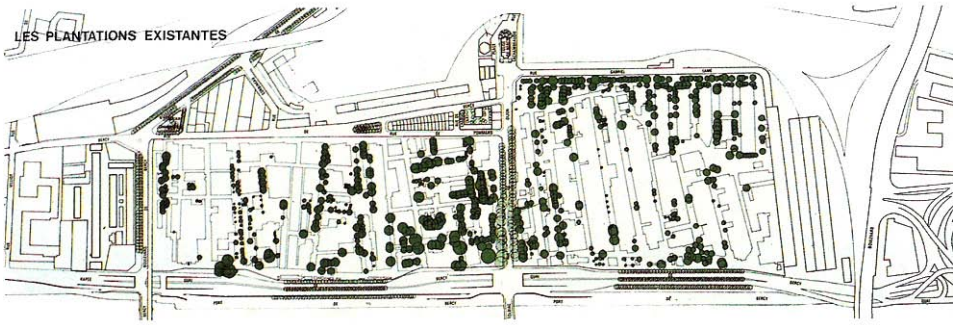

Illustration N° 62
«Lignes, brisants et points», d'après le plan masse de Gilles Vexlard, Parc de Bercy

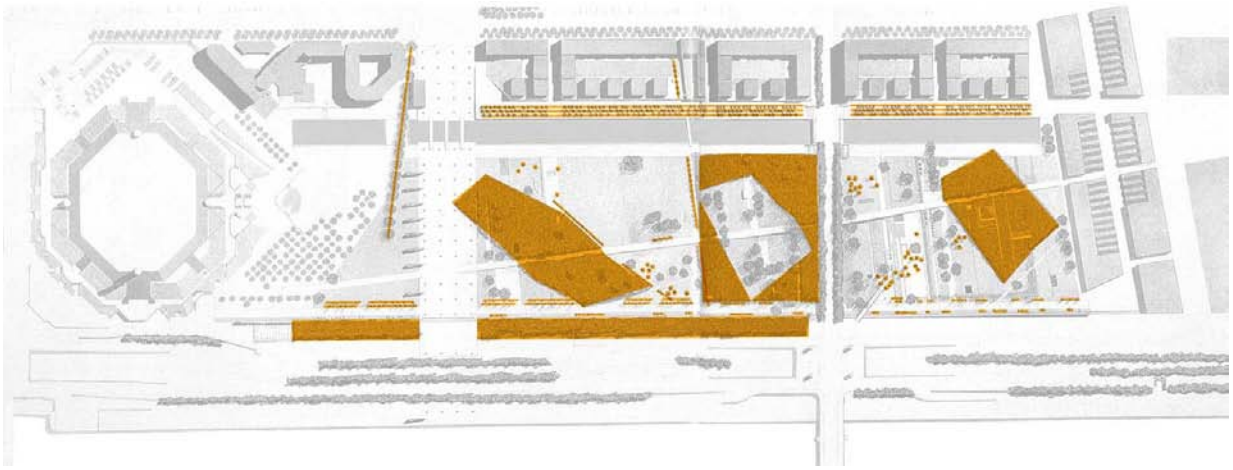

se détache de leur logique d'implantation pour formuler un projet végétal autre. La nouvelle structure se construit autour de trois grands systèmes : des végétaux semés, en lignes et en masse. Les arbres semés (des végétaux persistants) font signe dans le projet, les lignes accompagnent les circulations tandis que les masses forment ce qu'il appelle les « brisants ». Les végétaux existants installés sur le parc selon une toute autre logique serviront de relais sur une période de vingt à trente ans pendant laquelle les végétaux nouvellement plantés se développeront. Dans un premier temps utilisé comme autant de « ponctuations généreuses » et finalement comme chance d'attribuer à un parc fraîchement construit l'image d'un projet végétal mature, le végétal en place est appelé à patiemment s'estomper (Illustration N° 62).

Fidèle à sa logique de projet géographique, Jacques Coulon saisit dans la végétation l'évocation de ce creux sédimentaire, le temps où ils ont été plantés, tout en mémorisant les traces de l'ancien parcellaire, « pour les arbres, nous les côtoyons avec le respect dû à leur grand âge. Ils signifient la profondeur du sol »[304]. Mais le changement de niveaux de sol qu'occasionne le projet, notamment dans le remblaiement de plusieurs parties du site pose un problème d'ordre technique, en même temps que vient servir l'idée des deux sols qui se rencontrent pour fabriquer le jardin. L'enfouissement des troncs à hauteur du remblais prolonge l'idée de révélateur du site, de son histoire mais surtout de ce creux sédimentaire qui doit être colmaté pour devenir jardin. Les arbres donneront donc l'image de troncs raccourcis. La présence de Marc Rumelhart, écobiologue et enseignant au département d'écobiologie de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles explique en partie la longue annexe sur le végétal, développée dans le texte rendu par l'équipe. En effet, non seulement y sont expliquées les solutions techniques proposées pour l'enfouissement des arbres, mais un bilan

304 *Ibid.*, p. 3.

des recherches en physiologie végétale y figure comme préalable aux solutions. En effet, l'équipe justifie l'enfouissement (qui peut paraître brutal et qui met en question la pérennité végétale) par le fait que la gestion du patrimoine végétal existant au vieux Bercy doit être intégrée à un projet de paysage. Par là, l'équipe signifie qu' « intégrer les besoins incontournables de la physiologie de l'arbre n'a jamais signifié rechercher une intervention systématiquement minimale »[305]. Le texte s'attache donc à rendre les solutions proposées résolument crédibles puisqu'elles sont développées en fonction de trois types de situations : conservation sur sol non modifié, remblaiement des arbres à moins de 2 m et remblaiement jusqu'à 6 m. Dans l'ensemble, des dispositifs de drainage et d'aération seront mis en place et l'assurance de la survie de l'arbre sera maximale, en évitant les problèmes d'asphyxie. En partie Est du projet, les sols étant moins perturbés, les arbres ne subissent aucun traitement particulier, les jardins de petite taille sont animés par d'autres dispositifs végétaux. Le projet est donc fondé moins sur la conservation des végétaux en place que sur le nouveau regard qu'il peut suggérer grâce aux modifications de sol (Illustration N° 63).

L'équipe dirigée par l'architecte voit, quant à elle, dans le végétal existant l'opportunité d'un parc qui aurait cinquante ans d'avance sur une évolution normale. Aussi la végétation nouvelle sera-t-elle destinée à établir la liaison entre la structure actuelle et les options du nouvel aménagement. Le choix s'oriente vers la conservation d'un maximum d'arbres en fonction de leur rôle d'articulation entre la morphologie existante et les structures engendrées par le nouveau programme et par la trame. Un mail dense, le long de la terrasse et un alignement, le long de la rue de Pommard sont envisagés. Quelques ajouts seront apportés, par exemple en limite de la prairie tandis que des plantations libres seront proposées dans le jardin romantique. Même si l'équipe soulève le problème du vieillissement

305 Equipe Jacques Coulon, *op. cit.*, p. 18.

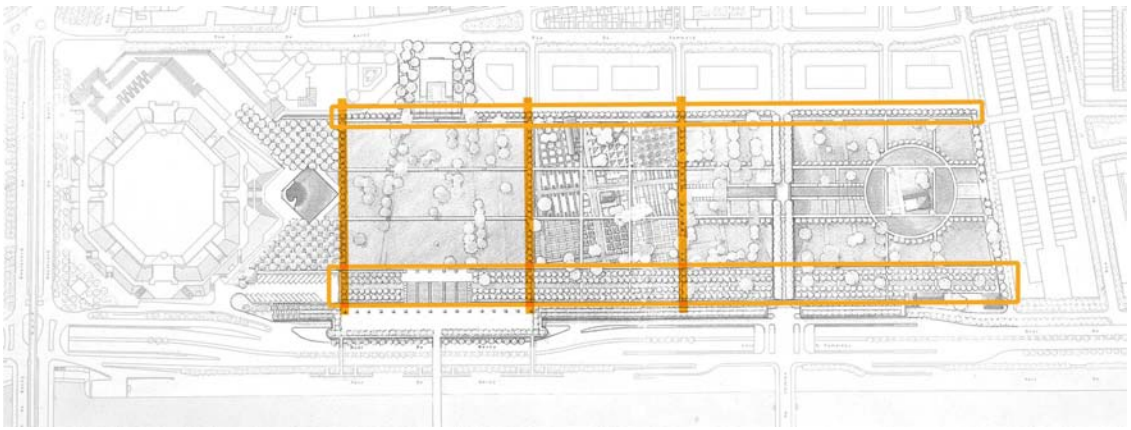

Illustration N° 63
«La trame végétale», d'après le plan masse de Bernard Huet, Parc de Bercy

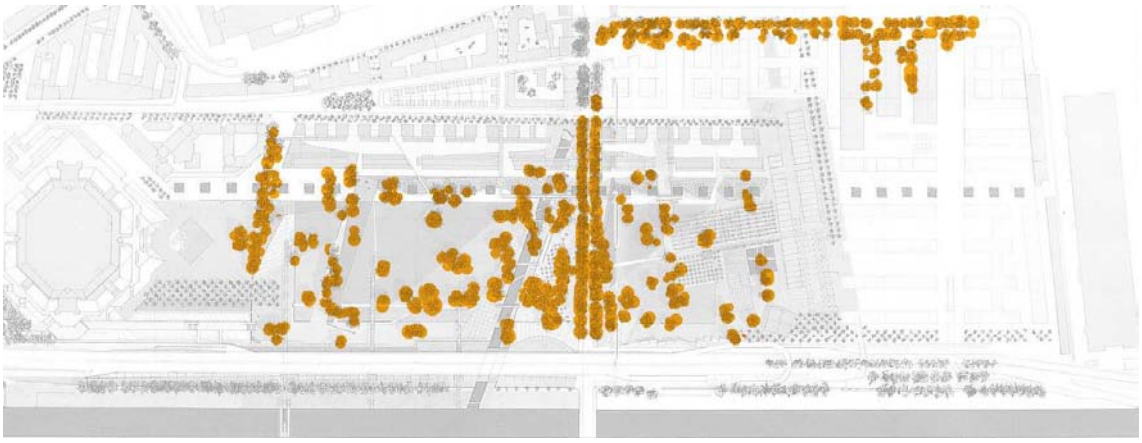

Illustration N° 64
«Le dispositif végétal», d'après le plan masse de Jacques Coulon, Parc de Bercy

du végétal existant et oppose deux solutions que seraient d'une part, une restauration de l'aspect actuel, et d'autre part, la latitude donnée à son évolution, le choix n'apparaît pas clairement affiché dans le texte, et l'on comprend toutefois que des modifications d'essences de végétaux auront lieu (Illustration N° 64).

Le rapport à la Seine

On l'a vu dans les projets de Gilles Vexlard et de Jacques Coulon, le rapport à la géographie est essentiel, au point que tous les deux forgent des concepts et des idées force qui en sont fortement imprégnés. Une fois qu'il a soulevé la coexistence d'échelles opposées (la grande construite par les volumes architecturaux en bordure de site et la seconde par la miniature du fond de Bercy), le premier évoque comme seule permanence la topographie. Celle-ci, révélant des échelles différentes, se présente comme le socle commun du site et de son environnement proche, lente construction géographique. La présence de la Seine est donc suggérée, dans un premier temps, par une pente générale sur laquelle se trouve le site. Or, on l'a vu également dans la partie sur les programmes, toute l'ambiguïté réside dans le fait que géographiquement, il serait impossible d'envisager le futur parc dans une configuration similaire aux parcs précédents, c'est à dire tourné vers la Seine. Si cette configuration fait l'objet d'un travail particulier pour Citroën, le parc de Bercy n'aura de traditionnel que sa proximité avec la Seine. Son ouverture sur le fleuve, en revanche, est impossible en raison de l'arrivée de l'autoroute de l'Est. On voit bien comment le rapport à la Seine devient un enjeu de projet, généré par la seule configuration du site ; les concepteurs s'en feront l'écho en se positionnant, à chaque fois différemment.

Commençons une fois encore par le projet de Gilles Vexlard. Après avoir souligné qu'effectivement le site est façonné par la vallée de la Seine et s'étant résolu, même, à son « absence », Vexlard triche, « on ne peut accéder à la Seine, nous avons installé la Seine dans le parc »[306]. Avec une sorte d'évidence, le projet proposera un objet transitionnel qui permettra la référence à la Seine : un canal au Nord du parc (600 m de long, 22 m de large), sur toute sa longueur, en pied de bâtiments, dans la stricte parallèle au fleuve (Illustration N° 65). Mais très vite, il oublie l'usage transitionnel du canal pour tenter une réorientation du site entier. La pente générale du terrain ne conduit plus à la Seine, et la lumière ne se fait plus monofocale mais encadre le site « ricochant en partie haute du terrain ». Prise de lumière mais également « prise de site », le canal établirait une nouvelle cardinalité du terrain, tout en devenant son étalon. Dominant les ruptures et unifiant les échelles entre le POPB et le centre agroalimentaire se situant aux extrémités, il semble disparaître sous la rue de Dijon, par le traitement du mur de soutènement traité « comme un trou sombre qui donne l'illusion que le canal s'y enfonce pour passer au delà de la rue »[307]. Mais le dispositif hydrologique n'est pas complet si l'on oublie d'ajouter qu'en partie Sud du projet, Gilles Vexlard installe une deuxième parallèle d'eau à la Seine, devenant la limite Sud du parc : un mur d'eau tout aussi long que le canal — mur de clôture à la base duquel ont été disposées des bouches d'eau fichées dans la paroi— (Illustration N° 66). Au droit de l'esplanade, le système de bouches se densifie pour devenir un rideau d'eau (on imagine alors le fond sonore du flux automobile partiellement remplacé par celui de la fontaine). Si le site de La Villette, dans son rapport au Périphérique, sous-tendait la question du rapport à la banlieue, Bercy, par la limite Sud que projettent les candidats, fait référence de manière évidente à la Seine, et doit donc trouver son évocation par une autre forme ou la nier complètement. Dès lors, on voit comme Gilles Vexlard reprend

306 Equipe Latitude Nord, *op. cit.*, p. 3.
307 *Ibid.*, p. 6.

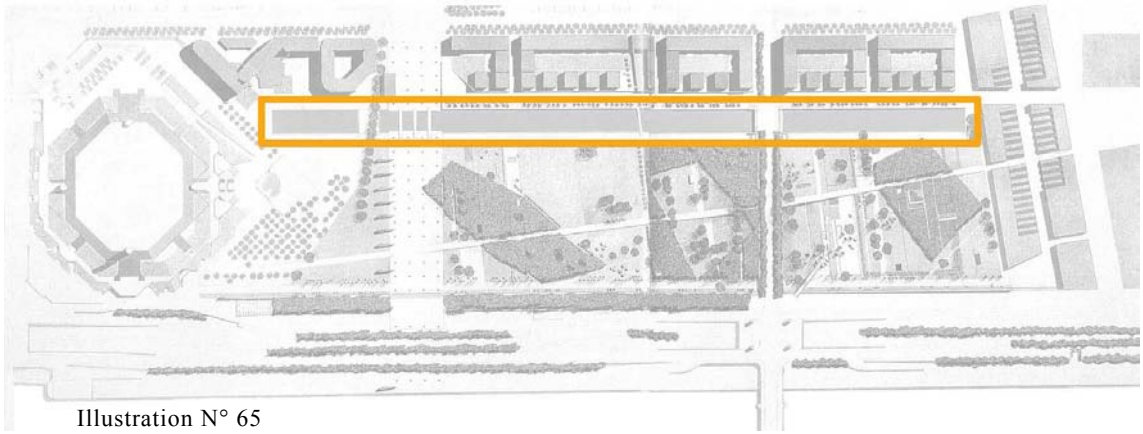

Illustration N° 65
«La darse», d'après le plan masse de Gilles Vexlard, Parc de Bercy

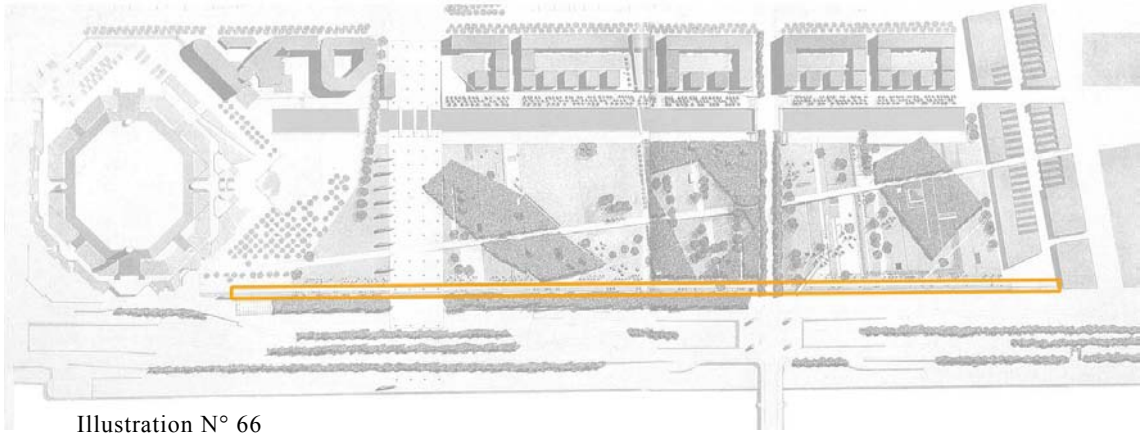

Illustration N° 66
«Le mur d'eau», d'après le plan masse de Gilles Vexlard, Parc de Bercy

Illustration N° 67
«Le bâtiment pont», d'après le plan masse de Jacques Coulon, Parc de Bercy

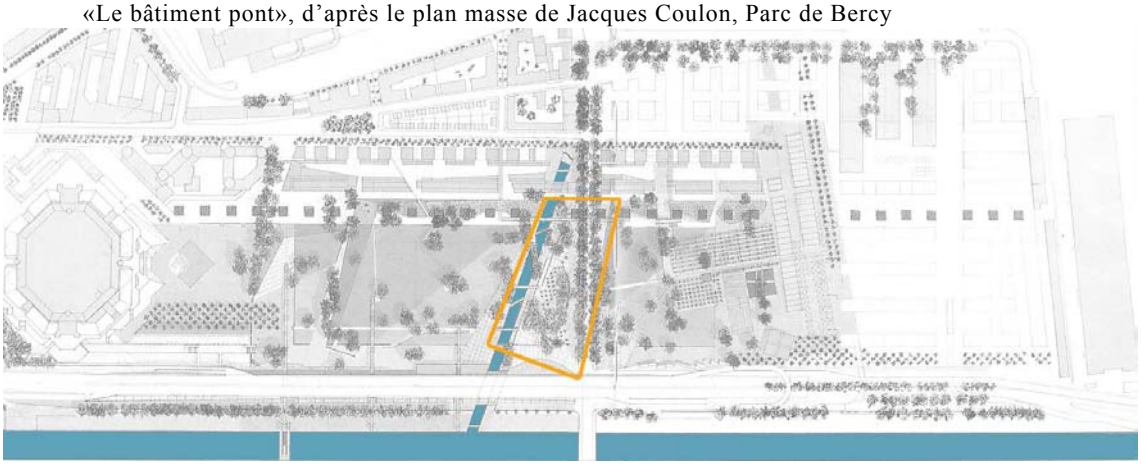

Illustration N° 68
«La darse», d'après le plan masse de Jacques Coulon, Parc de Bercy

dans son projet des effets de lumière qu'offrirait la Seine, si le parc y avait été accolé en installant un canal-reflet, là où le parc peut l'optimiser. Bénéficiant tout de même d'une ouverture sur le ciel due à la tranchée urbaine qu'instaure la présence du fleuve, la linéarité des équipements d'eau projetés rappellent toutefois la Seine tout en s'en protégeant, les deux infrastructures, fleuve et autoroute, ne faisant plus qu'un.

Le projet de Jacques Coulon se contente beaucoup moins des contraintes et tente le « tout pour le tout ». Justifiant le geste que les autres concepteurs ont éloigné, il souhaite « redonner à la digue et aux berges leurs fonctions initiales »[308]. Il soulève alors la voie et la déplace en haut d'un bâtiment, réglant définitivement une part des problèmes acoustiques. Quelques perméabilités à la Seine sont donc aménagées, aux endroits de culée, donc du contact au sol, « les surépaisseurs des parkings et des plantations redonnent de la distance vis à vis des piétons. Le bilan de l'opération, s'il est pris globalement, n'est pas forcément négatif »[309] (Illustration N° 67). Le projet de Jacques Coulon propose ainsi l'ouverture de ce bâtiment-pont aux équipements de la ville, pouvant alors libérer le parc en « affirmant beaucoup mieux sa qualité d'ailleurs ». Le rez-de-chaussée du bâtiment est donc occupé par des volumes autonomes publics et les espaces entre, rendus transparents par un traitement en verre laissera le contact visuel s'établir entre le parc et l'eau. Des panneaux coulissants pourront s'ouvrir à la demande, des passerelles relient l'eau à la grande prairie. En retournant le point de vue, tel que le fait Rem Koolhaas quand il choisit le point de vue de l'automobiliste qui regarde La Villette, Jacques Coulon imagine une meilleure « lecture à l'échelle des voies rapides », ainsi qu'une façon plus « noble » de pénétrer dans la ville en « plongeant de plus haut dans la porte urbaine du Ministère des Finances ». Ce projet ajoute,

308 Equipe Jacques Coulon, *op. cit.*, p. 3.
309 *Ibid.*, p. 3.

exactement comme le fait Gilles Vexlard, une darse qui « rappelle le présence de la Seine ». La lecture en plan complète, peut-être, le texte et il semblerait que la darse participe de la création d'un espace propre à l'entrée du parc par la rue de Dijon (Illustration N° 68). « La création d'une darse sur la Seine, prolongée par un bassin en eau claire, recyclée, vient raconter, en traverse de tout le parc et jusque dans les îlots d'habitations, la présence du fleuve, les différences de niveaux sont l'ocassion de deux chutes d'eau spectaculaires »[310].

Là où Gilles Vexlard et Jacques Coulon s'efforcent de fonder dans le projet un quelconque rapport à la Seine en installant tout de même de l'eau, l'équipe de Bernard Huet ne se sert pas de figure transitionnelle, relative à l'eau. Ceci n'empêche nullement l'installation de l'eau dans le parc, selon un jardin dit « romantique ». « Cette partie du parc n'est pas romantique du fait de son tracé qui reste complètement lié à la trame orthogonale, mais par les éléments qu'on y retrouve, autour du thème de l'eau en particulier : le canal, l'île, les cascades, la grotte, la colline »[311]. Toutefois le canal, disposé dans la parallèle à la Seine, semble devoir réaliser la liaison physique entre les deux parties du jardin de part et d'autre de la rue de Dijon. En effet, il passe sous la rue à travers une grotte aménagée en salle hypostyle, soutenant la chaussée. Ce canal « ouvre les flancs d'une colline qui permet elle aussi de franchir la rue de Dijon en passage supérieur au moyen de deux passerelles »[312], il aboutit à un bassin circulaire, en partie Est, au centre duquel se trouve une île carrée, supportant un bâtiment réhabilité en restaurant.

Là où le projet va chercher un rapport à la Seine, c'est par la topographie du projet. Convaincue qu'il est illusoire de relier de manière directe le parc au fleuve, l'équipe a pris le parti de séparer le jardin de la voie par un système de terrasses. Celles-ci serviront à

310 *Ibid*., p. 6.
311 Equipe Bernard Huet, *op. cit.*, p. 8.
312 *Ibid.*, p. 6.

la fois de « murailles » pour le parc et de belvédères vers la Seine, reliées par des emmarchements, isolant phoniquement le reste du parc des sources sonores et permettent d'avoir en conséquence à la Seine, une relation d'ordre visuel.

Le site de Bercy fait donc apparaître des différences d'enjeu, par rapport à La Villette. La question du rapport au site existant, largement caractérisé, ne se pose pas dans les mêmes termes. En outre, le programme rédigé par l'APUR n'encourage que très peu de modifications. Finalement, les paysagistes dont nous avons étudiés les projets manipulent davantage le site que ne le font les architectes. Enfin, la problématique de sol développée plus haut manifeste un regard tendu vers les données géographiques du site. Si le rapport à la Seine, dernier point traité dans le site de Bercy, se pose dans l'ensemble des projets, il permet de faire la transition avec Citroën, site lui aussi concerné par la proximité avec le fleuve. Mais avant cela, il nous faudra constater que le site de Citroën se définit dans les projets beaucoup par le voisinage de ses limites.

C- Le parc de Citroën

Rappelons brièvement le cas de figure de l'emprise Citroën : le site est présenté comme une *tabula rasa* dont il faut aménager les franges architecturales, car tout comme Bercy, c'est dans le cadre d'une ZAC que le futur parc sera conçu (Illustration N° 69). Cependant le travail réalisé en amont par l'architecte de l'APUR, Jean-Michel Milliex tend à donner une image relativement « définie » du futur parc, dans sa forme. Dans ce cadre très dessiné, pour ne pas dire bordé, les équipes doivent répondre à la conception d'un jardin parisien en même temps qu'à celle d'un square de proximité. En plus, ils doivent inscrire leur production dans l'image d'un parc qui se différencie de

Illustration N° 69
APUR, *Paris Projet*, n°17, 1977, p.89-90.
APUR, *Esquisse de répartition des masses.*

celui de La Villette, par le programme, et par les réponses attendues, puisque survenant juste après ce dernier.

Si l'on a cherché dans les deux concours précédents —La Villette et Bercy— un rapport de causalité entre le site et les projets qui en découlaient, c'est un nouveau cas de figure que propose ce troisième terrain. En effet, on a évoqué à quel point les sites précédents peuvent être générateurs d'interrogations particulières, et comme la présence d'éléments particuliers sur le site induit une prise de position dans les projets. La question ne se posant pas simplement en termes de conservation ou non. Mais qu'advient-t-il dans le cas de Citroën, alors qu'aucun élément n'est destiné à être conservé et que le programme fournit une image somme toute relativement aboutie du futur parc ?

La lisière

Nous avons donc interrogé deux projets, celui de l'équipe Rem Koolhaas/Michel Corajoud, et celui de Jacques Sgard, tout en choisissant aussi de faire référence à celui du couple Patrick Berger/ Gilles Clément, notamment en raison de la théorie jardiniste dont ce dernier était porteur. La structure textuelle du couple Corajoud/ Koolhaas n'est pas hasardeuse, bien au contraire elle révèle, à notre sens, tout l'enjeu du site. Citons-en un extrait :

> « Puisque nous abordons la description du parc par sa périphérie, ses franges et accès extérieurs, comme nous le ferions dans l'espace même, nous parlerons d'abord du rapport du parc à la Seine »[313].

Mais, bien plus qu'une promenade qui ferait la visite des abords du parc avant d'y pénétrer, le site n'est pas défini principalement par ce qui le constitue mais par ce qu'il y a autour. Le récit

313 Equipe Michel Corajoud/ Rem Koolhaas, *op. cit.*, p. 2.

que les concepteurs font du projet—commençant par le tour et finissant par le centre— trouve sa légitimité dans la comparaison à une promenade, mais à notre sens, il s'agit de bien plus qu'une préoccupation rhétorique : nous y voyons la démarche de projet et le projet lui-même ! En effet les projets se définissent dans le rapport imaginé aux architectures futures, d'où l'importance du travail de la frange du parc —puisque le programme et le PAZ, en tout état de cause, définissent déjà le vide central du parc—. Citroën est donc un projet de franges sur trois côtés, l'un d'eux étant la Seine —aspect du projet dont les concepteurs s'empareront immédiatement—. Aussi le couple Michel Corajoud/Rem Koolhaas formule-t-il en premier point :

> « nous avons essayé d'établir des liens directs et des analogies entre les architectures existante et projetée, assurant la définition du périmètre bâti du parc »[314],

et en deuxième point il affirme « répondre avec la plus grande précision aux exigences programmatiques et au potentiel de l'environnement »[315]. Ce potentiel étant, effectivement, le résultat de ce qui est extérieur au jardin. Aussi, le travail de frange que nous relevons, consiste à installer une « forêt linéaire » dans laquelle sont taillées des pièces, chacune d'entre elles « a un caractère propre, en relation directe pour assurer une « expérience » forestière ininterrompue »[316] (Illustration N° 70).

Mais ce texte, même s'il tente d'expliquer très précisément le parc, peine à éclairer la représentation graphique du projet, en tout cas pour le plan masse que nous possédons. Aussi le projet peut se résumer ainsi : l'espace public du parc sera mis en relation le plus possible avec les patios et les jardins des opérations architecturales, de cette manière :

---

314 *Ibid.*, p. 1.
315 *Ibid.*, p. 1.
316 *Ibid.*, p. 1.

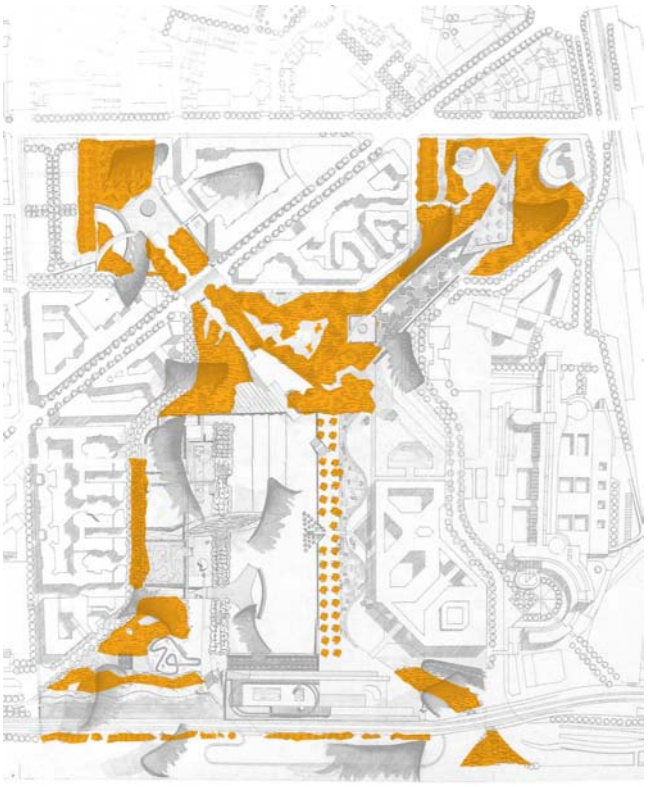

Illustration N° 70
«La forêt continue», d'après le plan masse de Rem Koolhaas/ Michel Corajoud, Parc de Citroën

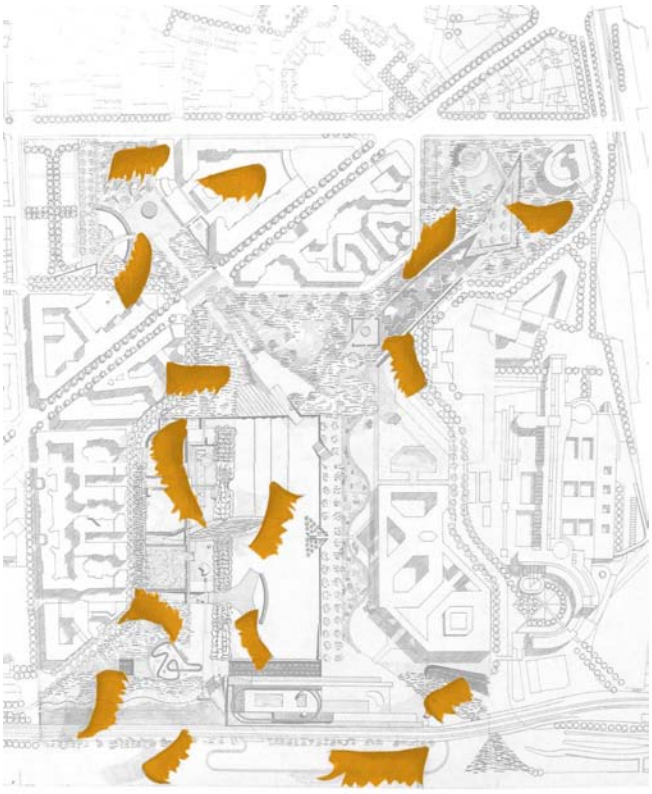

Illustration N° 71
«Le all-over végétal», d'après le plan masse de Rem Koolhaas/ Michel Corajoud, Parc de Citroën

> « la rue Balard possède déjà quelque peu ce caractère dans la régularité de ses plantations d'alignement qui ont été doublées dans certaines séquences et grâce aux poches végétales latérales constituées par les jardins des opérations existantes largement ouvertes sur la rue et participant visuellement de l'espace public »[317].

Ils laissent donc les jardins des immeubles très ouverts sur la rue, pour que puissent s'infiltrer les grands arbres parasols qui constituent la couche végétale supérieure du nouveau parc. La liaison avec les habitations Ouest se fait à travers la forêt linéaire, en choisissant un végétal de taille petite, souple, afin que des zones légèrement ombragées puisse être aménagées. Dans le jardin contre la rue Leblanc (l'oreille Sud-Sst), les concepteurs prévoient d'installer des arbres persistants de haute taille dégagés des troncs afin que les artistes puissent exposer en extérieur. Une promenade classique aménagée selon l'ancien mur des caves Citroën longera le vide central. De l'autre côté, un mini-golf sera installé dans une zone très boisée, laquelle se prolonge le long des nouveaux immeubles au nord ouest. L'espace central (2 hectares), la « prairie métropolitaine » permet le rassemblement de tous les publics « qu'ils viennent du quartier, par les multiples entrées, ou de la ville, du côté de la Seine, par la route ou par le train »[318]. Celle-ci est encadrée par des murs de soutènement tout autant que des équipements sportifs la bordant. Mais ce qui apparaît très nettement, c'est la manière dont les besoins programmatiques, à notre avis hypertrophiés par rapport aux autres équipes, sont rejetées sur les bords du vide central, les bords devenant l'épaisseur dans laquelle les effets végétaux et programmatiques sont confinés. Ceci revient, finalement, en terme de forme, à redoubler les abords pour mieux les intégrer.

Pour la mise en œuvre du parc, chaque opération immobilière engendre une tranche de travaux sur le parc correspondant à son îlot de voisinage. En fonction de l'attention portée au domaine

317 *Ibid.*, p. 2.
318 *Ibid.*, p. 2.

bâti entourant le parc, l'équipe souhaite que chaque opération ne s'intériorise pas sur elle-même mais qu'elle présente des façades largement ouvertes sur le parc, avec, par exemple, « des systèmes de terrasses et de jeux de niveaux qui tendent à lier visuellement le parc à l'architecture riveraine ». Une correspondance végétale pourrait exister, de la sorte, dans les jardins d'immeubles sur leur frontière avec le parc, en utilisant une même palette végétale sur la périphérie. Un « *all-over* » végétal vient donner une ampleur nouvelle à la fluidité du parc, une couverture haute et rigoureuse de pins parasols se superpose en tâches arbitraires à la composition générale jusqu'à infiltrer le tissu existant (Illustration N°71).

La Seine

L'analyse serait incomplète si l'on n'évoquait pas le rapport à la Seine, qui, comme dans le parc de Bercy, nécessite un positionnement projectuel. Le projet de Rem Koolhaas et Michel Corajoud réalisera un complexe nautique sur remblais du site, accompagné d'un bar-restaurant, auxquels on accèdera par un système de rampes, en belvédère sur la Seine. Depuis ce point précisément, le fleuve parisien sera le plus visible. Mais l'équipe opère tout comme les projets de Gilles Vexlard et de Jacques Coulon par « citation », ce sont d'ailleurs là ses propres termes. La piscine en belvédère « est une citation de l'eau en même temps qu'un réel lieu où on peut voir la Seine et le parc »[319] tandis qu'en fronton du soutènement de la voie dénivelée, un bassin de forme linéaire et très étroite est ponctué de jets d'eau, faisant l'effet d'un mur d'eau. Le bruit de la chute d'eau doit se substituer à celui des automobiles en contre-bas, « c'est aussi une citation de la Seine invisible à ce niveau »[320].

319 *Ibid.*, p. 3.
320 *Ibid.*, p. 7.

Le projet de Jacques Sgard, pour Citroën, ne procède pas uniquement sous la forme de citation mais voue à la Seine une importance telle que c'est elle qui donnera sens au vide central et à l'organisation générale du parc. En empruntant, en effet, une image à la géographie, le paysagiste suggère le vide comme « un lit de rivière s'écoulant vers la Seine ». A ceci, il oppose une trame régulière formée par des quinconces « évoquant une image urbaine et parisienne ». Ces deux concepts finissent par se mélanger en une terrasse, ouvrant la vue sur les côteaux de Meudon, la tour Eiffel et la Seine. On ne saisit pas complètement la logique d'un tel événement puisque le sens géographique inclut que le niveau au contact de la Seine, le dispositif de la terrasse se révélant tout d'un coup hors propos. De même que le couple Rem Koolhaas/Michel Corajoud implante une piscine en belvédère, le projet de Jacques Sgard projette un canal de 300m de long en dalle de couverture de la voie rapide, celui-ci se substituant dans un premier coup d'œil à la Seine (Illustration N° 72). Citation de la Seine en même temps que miroir reflétant les rangs de platanes, et masque des voies ferrées situées en arrière, ce dispositif tend à composer un fond de scène depuis la terrasse. Le projet envisage la possibilité, malgré tout, d'une relation en bordure de parc entre le bord de Seine et le canal, par la mise en viaduc de la voie ferrée sur les deux tiers de son parcours. L'eau se déploie donc sous différentes formes, aménagée selon une « source et d'un plan d'eau tranquille où croissent des plantes aquatiques », elle est ensuite transportée par un aqueduc et anime tour à tour des fontaines, des sculptures, des jets d'eau, une pataugeoire. Réservée à un usage de jeux dans la prairie centrale, elle devient canal et bassin de grande ampleur en bordure de Seine. Ces éléments sont conçus comme des éléments monumentaux, à l'échelle du site et de la Seine, et non plus comme des éléments de jeux. Et si l'aqueduc confirme la présence de l'eau dans le parc, il constitue également un ouvrage architectural que rythment des portiques, « formant ainsi un soubassement cohérent à l'architecture des immeubles du front de Seine perçus depuis le parc et les berges

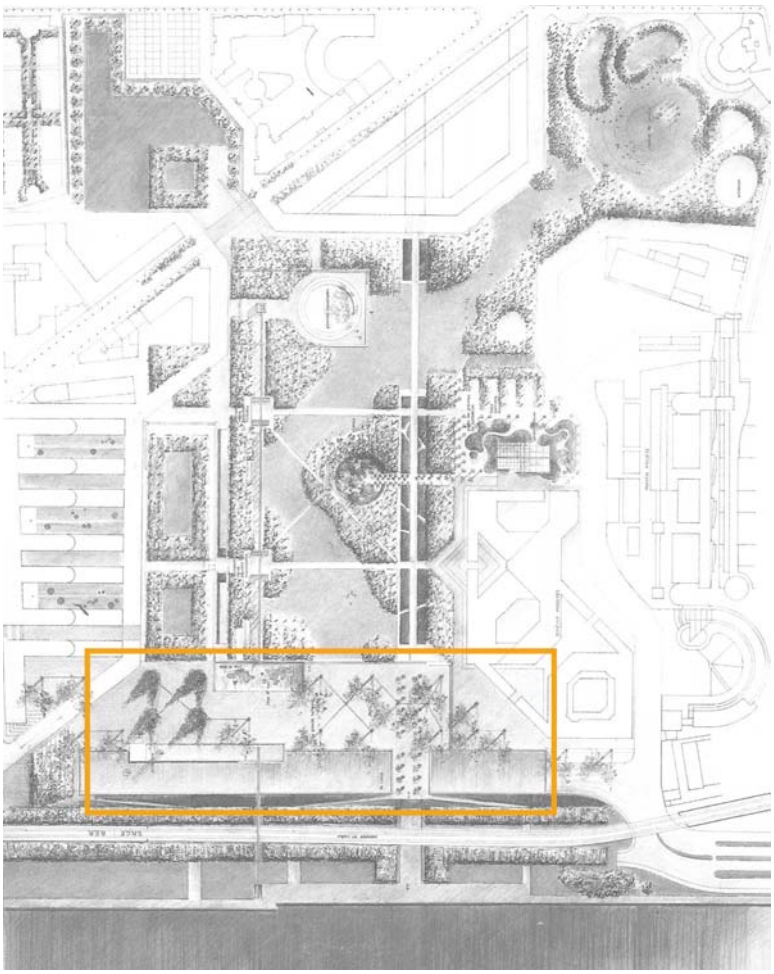

Illustration N° 72
«Le canal», d'après le plan masse de Jacques Sgard,
Parc de Citroën

de la Seine »[321].

La présence de la Seine, en définitive, est essentielle au regard de la problématique précédente que nous avons soulevée, à savoir la notion de frange. Déjà invoqué sur le site de Bercy, la relation à l'eau est prépondérante, et fournit un ancrage fort aux deux projets mentionnés précédemment. Ancrage notable certes, mais moindre néanmoins quant aux deux autres sites dont les projets font état de la multiplicité des rappels d'éléments, de la célébration de formes repérables du site existant. Nous aborderons ce phénomène dans la conclusion générale, — les sites ne sont peut-être pas tous appréhendables avec la même intensité—. Mais revenons, dans le dernier chapitre, à la manière dont le dénominateur commun aux trois sites, la qualité de friche, est rendu dans les projets ou disparaît selon les cas.

321 Equipe Jacques Sgard, *op. cit.*, p. 2.

CHAPITRE 11- LES FRICHES COMME SITES DE PROJETS PARTICULIERS

Intéressons-nous donc à une question laissée en suspens : le bilan des questions et des réponses abordées dans le projet, générées strictement par la qualité de friche qu'incarnent les terrains de La Villette, de Citroën ou de Bercy.

Nous avons relevé deux principes propres au projet sur la friche. D'abord la notion de recyclage, posée de différentes façons et utilisée dans le projet de manière variée, à laquelle nous associerons la question de la permanence d'objets du site (ensembles architecturaux) ou de tracés, davantage de l'ordre de la morphologie du site. Après quoi, nous aborderons une notion manifeste du projet de Bernard Lassus, la friche se révélant l'espace des possibles.

A- Le recyclage et la permanence

Le projet d'Alexandre Chemetoff à La Villette apporte un éclairage efficace quant à la notion de recyclage, au sens propre du terme pourrait-on dire, en ce sens que le paysagiste trouve dans le site tel qu'il existe lors des premières visites de terrain, une « vaste carrière de matériaux ». Les vestiges des constructions antérieures du site multiplient les pavés, les agrégats concassés des démolitions, les poteaux de fonte (que le paysagiste souhaite réutiliser pour fabriquer des parapluies géants abritant des passages et des petits kiosques) et des arbres, autant de « matériaux » présents sur le terrain et constituant un « déjà-là » fourni. C'est bel et bien la nature du site, en friche, qui génère ce parti et suscite le désir d'un réemploi. Il y a derrière cette idée, également une logique économe qui préfigure sans

doute des projets ou des démarches de projet identifiées aujourd'hui : le travail de Patrick Bouchain et celui de Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal sur le Palais de Tokyo par exemple. Ce type de travail fait des émules dans le monde paysagiste puisque semble-t-il une nouvelle veine émerge à l'heure actuelle : l'Atelier Pédagogique Régional (APR) mené par Sébastien Argant, Gabriel Chauvel et Marc Rumelhart, enseignants à l'ENSP, intitulé « Le Transformateur », près de Nantes, en 2004 et 2005. L'APR a consisté deux années de suite, à explorer les « ressources » d'un lieu à l'abandon, se transformant sur lui-même et par lui-même. L'attention au « déjà-là », fondamentale chez les paysagistes prend donc une forme appuyée sur le site en friche, puisque c'est autant d'occasions de réutilisation qu'ils y trouvent. Le « déjà-là » semble donc s'enrichir au fur et à mesure que l'espace s'enfriche.

Plus à la manière du très éclairant projet d'Emscher Park[322], commencé en 1989 avec la constitution de l'IBA de la Ruhr, Alexandre Chemetoff entrevoit également la possibilité de réutilisation de vestiges industriels, mais dans un sens détourné. Il propose ainsi que l'ancienne cheminée de la centrale d'énergie soit réutilisée comme support pour des effets spéciaux : « nuages illuminés, formés par des brumisateurs d'eau et de vapeur, arcs en ciel, éclairs de foudre »[323]. Si la relation est faite au projet d'Emscher Park, c'est pour la nouvelle version du patrimoine industriel qu'il propose, à savoir que des vestiges, parfois taxés de disgracieux ou de « jetables », trouvent un salut dans le détournement. De cette manière, anciennes usines, châteaux d'eau trouvent une nouvelle légitimité dans le « culturel ». Ceci est vrai pour beaucoup de bâtiments militaires, industriels ; le culturel a, pour partie, légitimé l'alternative à la démolition.

322 Pierre Lefevre, « L'art du paysage à Emscher Park », *Annales de la Recherche Urbaine,* n° 85, décembre 1999, p.190-195.
323 Equipe Alexandre Chemetoff, *op. cit*., p. 6.

Gilles Vexlard propose de réaménager le fond de Bercy ; la miniature du parcellaire de cet endroit forment ce qu'il appelle les « clos » dont il palisse les mur de végétation, et transforme les cuves à vin en bassins à nénuphars, bacs à roseaux ou à rhododendrons. Il propose également que des jeux soient installés à l'intérieur, « ces cuves deviennent le jeux d'exercices, aires de patin à roulettes, théâtres de plein air semi-abrités, jardins didactiques, chambres d'écho »[324]. De manière plus générale, il convient que « c'est dans la reconnaissance, la réévaluation, la nouvelle identification des tracés parcellaires anciens que l'existant peut se pérenniser »[325].

Enfin, les sites de La Villette et de Bercy se trouvent être au début des années 1980 caractérisés par une végétation adulte. Même si l'existence du végétal sur un site existant n'est pas un trait caractéristique de la friche, il se trouve que ce fait est plutôt rare en milieu urbain. On a évoqué plus haut, comme la structure végétale de Bercy peut devenir un des principes du projet. Gilles Vexlard, Jacques Coulon et le projet lauréat de Bercy font énormément de concessions au végétal, tandis que les arbres de La Villette installent visiblement moins une contrainte, sans doute la formulation des programmes explique-t-elle en partie cela.

Le recyclage interroge fatalement la notion de permanence. Nous entendons ici par permanence, la pérennisation de tracés, parcellaires et compositions formelles déjà existantes de l'espace. Bercy, en particulier, fait émerger cette question car le parcellaire du fond de Bercy sera laissé en place dans tous les projets, parfois réinterprété cependant au profit de nouveaux jardins. A Citroën, l'ancien mur des caves accompagne une nouvelle promenade plantée d'arbres en même temps que dessine la limite du grand espace central, dans le projet Rem Koolhaas/Michel Corajoud. La permanence de certains traits

324 Equipe Latitude Nord, *op. cit.*, p. 12.
325 *Ibid.,* p. 3.

de composition, devient effective lorsqu'un mariage peut se réaliser entre des données programmatiques et des formes (ou manifestions concrètes de tracés et compositions anciens). Jacques Coulon est explicite à ce sujet :

> « Nous souhaitons que s'articulent autour des traces existantes « les jardins » lieux d'activité les plus enracinés dans l'histoire et la continuité. Une habitation de type bourguignonne est conservée, un bassin de plantes d'eau est créé dans d'anciennes cuves, le parcellaire est suivi pas à pas »[326].

La notion de recyclage prend donc essentiellement deux formes distinctes, l'une dans sa relation la plus directe aux éléments du site, qui utilise une seconde fois des objets, dispositifs, présents à l'arrivée des paysagistes, l'autre, ré-interprétative de ces objets généralement plus informels, s'agissant de compositions préexistantes le plus souvent.

La friche, dans sa matérialité, offre donc une possibilité de recyclage d'elle-même, peu développée toutefois dans les années 1980, au regard de ce qui serait proposé aujourd'hui. Cependant, un autre aspect des qualités propres aux friches va être imaginé, par Bernard Lassus, dans la logique du texte que nous avons déjà évoqué, c'est à dire fortement marqué par les impressions de la première visite de site et de la lecture synthétique qu'il en a transmise.

B- Le champ des possibles

Lorsqu'il découvre le site, Bernard Lassus fait part de l'ambiance très particulière qu'il y trouve :

> « Or en ces lieux désertés, où seuls résistent au temps et aux démolisseurs la carcasse éventrée des anciens abattoirs, et, pour d'autres raisons, les structures plus

326 Equipe Jacques Coulon, *op. cit.*, p. 8.

> légères des halles aux bestiaux, quelles évocations, quels vestiges enfouis l'explorateur peut-il espérer trouver ici? »[327].

Le concepteur répond immédiatement par l'évocation d'un souvenir, simplement, de la vie intense qui a marqué ces lieux et dont témoigne encore son démantèlement. Et d'insister sur cet aspect en rappelant l'ère industrielle, l'envahissement de la machine, etc. Cette atmosphère non seulement fait partie de la nature du site, mais Bernard Lassus la réinvente-t-il pour en assurer une sorte de traduction dans le projet, le caractère « aventureux » fera ainsi partie du nouveau projet lorsqu'il affirme que celui-ci « doit garder ce caractère de l'expédition ». On entrevoit également l'étrangeté de la visite du terrain, parmi les bâtiments inachevés, les sols perturbés, la casse, inhabituels en milieu urbain, mais caractéristiques des espaces en friche.

Bernard Lassus, enfin, convoque l'image de la disponibilité du futur parc. Il souhaite, en effet, que le paysage futur ne soit pas « conquis, rempli et figé à l'avance » par le projet, et désire un espace, le plus grand possible, ouvert aux potentialités que l'avenir, dit-il, ne manquera pas d'inventer.

> « Nos villes manquent trop cruellement, et manqueront encore longtemps, de ces espaces ouverts à la marche et au délassement du corps, au voyage du regard et à l'exploration vagabonde des sens »[328].

Et cette capacité de l'espace à recevoir le possible, n'est-ce pas une des définitions de la friche ? une de ses qualités au regard des autres espaces de la ville, dessinés et qualifiés très souvent par les fonctions qu'ils proposent ? La souplesse d'usage qu'évoque le paysagiste et son ouverture au champ des possibles ne sont-elles pas générées par la nature du terrain, telle qu'il la perçoit au premier coup d'œil ? A sa

327 Equipe Bernard Lassus, *op. cit.*, p. 1.
328 *Ibid.*, p. 3.

manière, n'est-ce pas non plus la position de Rem Koolhaas, lorsque, relatant en 1985 le concours du parc de La Villette, il dit :

> « Sur le terrain, ce néant dont le potentiel infini permet la préservation, d'autant plus que le programme insiste sur sa propre instabilité, se dressent encore deux fragments d'histoire, comme deux vaisseaux spatiaux abandonnés »[329].

Ce « potentiel infini », ce « champ des possibles » qui ouvrent la voie du recyclage sont les notions, qui selon nous, incarnent au plus près la figure de la friche urbaine. Sans doute, sommes-nous, à ce point du texte, face à quelques notions qui traduisent le plus justement la dynamique entre le déchet et la ressource, elles même interrogées dans une visée projectuelle. Mais le projet qui met si justement en tension les deux pôles de notre dialectique, n'était-il pas, au fond, le fil de cette recherche, tentant de préciser comment quelques acteurs construisent le chemin de la reconversion d'un espace, fût-il en friche ? Exceptés quelques principes, effectivement déployés pour ce type d'espaces en particulier, les méthodes, les moyens, les démarches et les voies pour y parvenir, ne font-ils pas écho, à une échelle plus large, au projet en général, non spécifique des espaces en friche ? Nous tenterons d'y répondre maintenant, dans la conclusion générale, revenant aux grandes questions instruites dans cette thèse. Nous conclurons ainsi sur la dynamique instaurée par le support méthodologique de cette thèse, à savoir la logique d'acteurs, la notion de projet, la notion de site et la dialectique du déchet et de la ressource.

329 Rem Koolhaas, « Eloge du terrain vague », *loc.cit.*, p. 46.

CONCLUSION

Le regard sur les friches, une logique d'acteurs

Les deux premières hypothèses de la thèse interrogent les pratiques et la culture des acteurs. Rappelons-les brièvement. Dans le premier cas, on suppose que les friches urbaines qui sont des espaces non issus de la planification, ont contribué à modifier les pratiques et les cultures professionnelles du paysage. Dans le second, on suppose que le changement soupçonné ne concerne pas uniquement les praticiens du projet de paysage mais s'étend à un ensemble de professionnels, qui comprend les institutions et les maîtrises d'ouvrage.

Dans le champ de la culture institutionnelle, ce qu'Alain Roger nomme le paysage du « dé » — auquel nous avons fait allusion dans la première partie— marque effectivement les années 1980. Le phénomène des friches s'ajoute à d'autres encore pour fabriquer ce paysage : la crise émergente des banlieues, et la crise économique principalement. Ceci n'empêche pas la DATAR de tenter un projet audacieux, et de saisir dans ce moment inconfortable l'occasion de fabriquer une nouvelle culture du paysage, qui soit populaire et fondée sur les nouveaux aspects du territoire. Et le projet réussit. L'ouvrage principal de la Mission Photographique est depuis longtemps épuisé, et a trouvé place dans toutes les bibliothèques des écoles d'architecture et de paysage. A la lecture du dossier de presse de l'exposition itinérante, la critique est toujours éloquente. Considérée comme une sorte de photographie géante du territoire, la mission sert à la fois de documentaire et d'éclairage sur l'esthétisation du territoire. Enfin, en terme de photographie, il est évident que la mission a sensiblement fait évoluer le rapport entre la photographie et le territoire.

Dans le registre des pratiques, on soulignera ce qui nous semble être un constat fondamental. Observer les friches a permis au groupe de travail de reconsidérer l'urbanisme et ses méthodes. Le groupe de travail n'a d'autre choix que d'assouplir, voire reformuler les principes établis par un urbanisme optimiste, qui plus est de nature extensive. Question qui n'aura de cesse d'être légitimée, puisque, une fois de plus, les friches ne sont pas les seules responsables de cette prise de conscience : la crise économique, la paupérisation de certains quartiers, l'insalubrité d'autres, les requalifications à grande échelle ont nécessité, pour ne citer qu'eux, la mise en place des Grands Projets Urbains. Les friches font donc partie de ce contexte plus large, de crise du territoire urbain, dont les origines causales sont territoriales ou économiques et dont les conséquences ne se cantonnent pas aux registres économiques mais s'élargissent au domaine culturel.

La culture de l'IAURIF est davantage technique. La réflexion est donc essentiellement orientée vers l'inventaire et la volonté de dépasser, au plus vite, le problème des friches. Néanmoins, apparaît très nettement l'évolution des descriptions relatives aux friches et la reconduction des inventaires jusqu'en 1998 témoigne de la longue durée de l'observation. Au départ, quelques résistances sont relevées, notamment dans la reconnaissance des friches comme indices d'un phénomène général, identifié et qui, contre toute attente, se prolonge bien au-delà des prévisions.

Cette partie permet de fixer, en outre, un point d'inflexion autour duquel un changement de points de vue s'opère, nous le situons entre 1982 et 1984. Des inventaires de l' IAURIF en 1979, 1982 et 1986, on peut situer un changement tangible dans les descriptions et dans la considération du phénomène. Mais l'essentiel de ce retournement est saisissable précisément entre 1982 et 1984, puisque des phrases-clés sont rapportées, qui dépassent l'image négative des friches. Celles-ci sont largement conditionnées par la notion opératoire de

patrimoine industriel, promesse d'avenir d'une partie des bâtiments d'une part, ensuite par un dispositif d'aides à la reconversion qui se met en place d'autre part. 1984, en outre, marque la décision des pôles de reconversion initiés par la DATAR, et la distinction entre les problématiques fondamentales des friches. La question économique et la question territoriale sont enfin dissociées. Le rapport de la DATAR, rédigé en 1985 et publié en 1986 incarne résolument cette distinction alors que les rapports successifs de l'IAURIF rendent sa venue progressive lisible.

La réflexion de l'APUR sur les parcs s'installe dans une tradition des parcs parisiens en bord de Seine. En 1985, les usines et tous les dispositifs qui peuvent rappeler l'origine industrielle du site de Citroën ont été gommés, seul le nom sera pérennisé. En revanche, deux années après, Bercy est une sorte de « tout mémoriel », les traces, le parcellaire, les matériaux de sol, la végétation devront apparaître dans le nouveau parc. En somme, à condition qu'elles soient pittoresques (rappelons l'importance du reportage photographique), les traces des affectations antérieures sont les bienvenues. D'autre part, il n'y a pas de réflexion programmatique lisible, puisque les deux textes de consultation sont identiques en tous points (sauf en ce qui concerne les attendus « conceptuels », poétiques et formels du futur parc). Entre Citroën et Bercy, deux registres apparaissent, le monumental et le pittoresque, qui semblent guider les productions de l'APUR, est-ce là une conclusion que l'on peut généraliser à l'ensemble des productions de l'APUR, d'autres chercheurs y répondront…

Le travail réalisé par l'EPPV est très différent, dans les attendus programmatiques du parc en eux-mêmes mais aussi dans l'attitude de programmation et de bilan des usages et des formes des parcs existants. Cette partie du programme fait l'objet d'une réflexion précise sur ce que doit être un parc contemporain dans les années

1980 et sur l'inadéquation des parcs parisiens aux catégories socio-démographiques et aux usages parisiens. D'autre part, la dimension territoriale reste dominante, et le contexte géographique dans lequel se développe le parc est une des ligne-force du programme.

Pour le cas des paysagistes, Gilles Clément fonde la théorie du jardin en mouvement à partir d'une observation attentive de la friche, ce qui est donc un élément tout à fait tangible du rapport entre les friches et l'innovation théorique qui leur sont liées. Il nous semble pouvoir affirmer qu'un changement de valeurs attribuées quant aux végétaux utilisés dans les projets paysagistes a eu lieu, et que cette évolution est imputable pour partie au travail de Gilles Clément, au travers de sa nouvelle version du jardinage. Depuis, les festivals de mauvaises herbes n'ont fait que se multiplier, entre autres le festival de Chaumont-sur-Loire et la fête rennaise des mauvaises herbes de 2005.

Pour compléter et terminer cette conclusion sur les acteurs, il faut tout de même rappeler comment ces trois catégories d'acteurs ont constitué le corpus. L'IAURIF et la DATAR sont parmi les seules institutions liées à l'aménagement du territoire à avoir produit une observation et une réflexion sur les friches urbaines dans les années 1980. L'IAURIF est certainement une des premières (puisque le premier inventaire date de 1979 ; ce qui, rappelons-le, est une date précoce, ne serait-ce que pour utiliser le terme de « friche »). Mais c'est aussi l'IAURIF, qui quelques années auparavant, fige dans le SDAURIF un ensemble de trois grands terrains « qui vont être libérés », à savoir les terrains de La Villette, Citroën et Bercy : d'où notre choix initial de faire un lien entre les maîtrises d'ouvrage et les projets des maîtres d'œuvres paysagistes correspondants. Nous ne pouvons pas malgré tout, à l'issue de cette thèse, relier directement

les grandes institutions aux projets paysagistes, ni conclure sur un rapport de cause à effet entre les deux acteurs. En revanche, nous pouvons assurer que la Mission Photographique de la DATAR a été déterminante dans le champ de la culture du paysage, et donc essentielle pour les paysagistes. La réception de la mission pourrait être traitée afin de vérifier comment une esthétisation, aux allures documentaires du territoire se dissout pour émerger par la suite dans les projets, encore des questions qu'il faudrait traiter dans des recherches futures…

En ce qui concerne les deux autres groupes d'acteurs (maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre), les relations de l'un à l'autre sont incontestables. Il y a bien une logique de cause à effet des maîtres d'ouvrage aux paysagistes, dans leurs choix projectuels. Ceci nous amène à réfléchir sur le propos de l'anthropologue Pierre Boutinet qui introduit une distinction de sens et de définition entre le projet de paysage et le projet paysagiste, distinction que nous allons développer maintenant.

Le projet de paysage et le projet paysagiste

En 2001, le numéro 7 des Carnets du paysage rend compte de l'état des définitions sur le projet de paysage. Pierre Boutinet, auteur de la célèbre *Anthropologie du projet*[330] y recense les acceptions du « projet de paysage » en distinguant le projet de paysage du projet de paysagiste. Rapportons ici ses mots :

> « Le projet de paysage dans son intention initiale, dans son lent aménagement, dans ses coûts économiques appartient en propre au commanditaire qui a décidé de se lancer dans tel ou tel programme de création ou de réhabilitation. Le projet de paysagiste est la réponse inédite, singulière, que le professionnel va apporter à la commande qui lui est passée, au programme qui lui est soumis »[331].

330 Jean-Pierre Boutinet, *Anthropologie du projet*, PUF, Paris, 1990.
331 Jean-Pierre Boutinet, « A propos du projet de paysage, repères

Dans le cas qui nous occupe, différents acteurs sont réunis autour d'un même objet, en l'occurrence les friches. Nous venons de montrer à quel point les friches des années 1980 peuvent faire converger de manière simultanée plusieurs regards d'acteurs, à chacun ses pratiques. Ainsi, il nous a été permis de constater que ces regards et pratiques sont modulés par l'univers culturel, praticien, technique et idéologique des acteurs. Nous ne pouvons plus refuser, dès lors, de voir que le projet paysagiste, que nous pensons également comme une réponse projectuelle précise du paysagiste, n'est qu'une part et seulement une part de ce grand projet de paysage, dont les modalités ne sont pas exclusivement les outils du paysagiste. Aussi pouvons-nous, à l'issue de ce travail, nous rallier à cette distinction anthropologique des acteurs, comme distinction opératoire des pratiques dans la transformation du paysage. Si Jean-Pierre Boutinet ne mentionne que la maîtrise d'ouvrage, il nous semble opportun d'ajouter que les institutions se situant en amont du projet participent également de ce projet de paysage. La Mission Photographique refonde une culture du territoire, basée sur des images redéfinissant l'esthétique photographique, mais diffuse également, une image de ce territoire en crise, telle que la photographie le capte dans les années 1980. Il y a donc une évolution conjointe de la diffusion des images du territoire français et de l'esthétique de celui-ci.

Dans un registre davantage fondé sur l'observation et l'analyse du territoire, les friches telles qu'elles sont décrites par les institutions se découvrent au début des années 1980 comme des territoires en projet, dont il convient de formuler les moyens, les outils. En ce sens, une forme de relation au projet s'esquisse, en ce que les friches vues par les institutions, sont interrogées, à un moment donné en tant que devenirs potentiels. L'analyse et la culture du territoire sont les deux illustrations essentielles des moyens que les institutions se donnent pour envisager l'avenir.

---

anthropologiques », *Les Carnets du paysage*, n° 7, automne 2001, p. 68.

Mais cette occasion permet d'interroger aussi une histoire socio-professionnelle des paysagistes qu'il conviendrait d'observer dans une autre recherche. Et nous partirons, pour soulever cette interrogation, d'un constat très éclairant. Les paysagistes n'ont gagné aucun des concours, en dehors de Gilles Clément qui en remporte, disons, la moitié (encore un contresens paysagiste, les sites peuvent donc être pensés et projetés en terme de moitié !). Que cela signifie-t-il ? Premièrement, dans l'histoire des paysagistes et de la reconnaissance de la profession, cette période d'étude n'est pas la plus favorable pour étudier les réalisations parisiennes. Aujourd'hui, à vingt ans de distance, la commande a évolué au point qu'une situation similaire ne se représenterait sans doute pas. Les jurys n'étaient-ils pas favorables à un travail paysagiste, n'en avaient-ils suffisamment pas la culture ? Ces questions restent ouvertes, mais force est d'envisager une seconde hypothèse : les paysagistes dans les années 1980 ont peut-être des réponses déplacées au regard de la culture des savoir-faire de la conception qu'ont les jurys ou « trop paysagistes » ? Là encore, la question mériterait d'être analysée avec d'autres productions paysagistes.

Revenons à la distinction introduite par Jean-Pierre Boutinet. Pour cela, voyons comment il définit le projet de paysage en intégrant la théorie de l'artialisation d'Alain Roger :

> « En fait si nous reprenons la distinction suggestive d'Alain Roger, nous assimilerons le projet de paysage à la conjonction des deux formes d'artialisation, l'une in visu (travail de conception), l'autre in situ (travail d'opérationnalisation). Mais la première forme d'artialisation s'appuie sur une artialisation in situ préalable qui est justement à faire évoluer, voire à restructurer ; la seconde forme d'artialisation in situ est destinée à produire en aval une nouvelle artialisation in

> visu, ce nouveau paysage issu du projet qu'il va nous être donnée de contempler »[332].

C'est à propos de cette définition, qu'à l'inverse, nous devons faire état de notre divergence. Le projet paysagiste, tout comme le projet de paysage ne peuvent pas être réduits uniquement à un acte d'artialisation. Si l'artialisation peut illustrer par exemple le travail préparatoire de l'APUR sur les terrains de Bercy, —le reportage photographique étant très explicite—, que dire alors du travail préparatoire sur les terrains de Citroën ? En quoi le programme de consultation de Citroën (qui fait partie du projet de paysage on vient de le vérifier) et la table rase dont les terrains font l'objet ont-ils de commun avec une artialisation opératoire ? Cette question, si primaire qu'elle peut sembler n'est pas posée pour infirmer ou confirmer la théorie de l'artialisation et sa validité opératoire dans le projet, mais sans doute pour réinjecter dans ces discours la place et le rôle qui reviennent au site, et qui nous semblent avoir été minimisés dans cette théorie.

L'influence du site

En préambule à cette question, rappelons l'article de Sébastien Marot, dans lequel il inverse les questions de programme et de site[333]. D'ordinaire, écrit-il, le programme élaboré par un acteur, qui n'est pas le concepteur, sera intégré au travers du projet dans le site. Mais en observant de plus près le territoire suburbain, il formule l'inverse du constat habituel. Le site, deviendrait lui-même le générateur du programme. Sans continuer davantage sur cette proposition très séduisante, il faut souligner le rôle actif du site dans le projet. Et c'est ce qui nous semble faire lacune dans la définition du projet de

332 *Ibid.,* p. 75.
333 Sébastien Marot, « L'art de la mémoire, le territoire et l'architecture », *Le Visiteur*, n° 4, été 1999, p. 114.

paysage par l'artialisation, où le site est destiné à être artialisé, par le truchement d'une opération humaine, esthétique. Il nous semble que le site est capable de bien plus que cela.

Dans notre corpus, les sites ne sont pas apparus comme équivalents, et le doute restera toujours présent quant aux valeurs accordées aux objets architecturaux du site et au site en lui-même lors des concours, en tant qu'espace géographique. Il se peut tout à fait par exemple que l'état des terrains Citroën en 1985 ne méritait absolument pas que des objets soient pérennisés, et que le site en tant que territoire ne permettait pas de générer un travail particulier dans le projet. Aussi peut-on proposer le terme de « charge » du site, dans la capacité qu'il a ou non de pouvoir générer du projet. Et même si nous avons cherché en quoi les paysagistes formulent leur projet à partir du site, la question reste ouverte : tous les sites ne révèlent pas de la même façon des pistes évidentes.

Globalement, nous pouvons synthétiser le rôle du site à une sorte de « préconstruction » du projet ; pour plusieurs raisons. Si nous avons établi à partir des textes de référence, dans la dernière partie, quelques notions relevant de l'attitude paysagiste, en revanche, l'objectif restait de préciser les emprunts faits au site pendant le projet et d'en évaluer leur nature. Notre objectif n'est absolument pas complet puisque nous avons réalisé cette étude à partir des écrits des candidats, et nous savons pertinemment que d'autres relations existent, parfois gommées dans les textes des paysagistes parce que se prêtant sans doute moins au langage. Un travail iconographique plus poussé complèterait sans doute l'étude. Néanmoins, plusieurs éléments nous poussent à formuler une conclusion sur le site en tant que préconstruction du projet.

Les notions évoquées plus haut, la permanence, le recyclage ou le champ des possibles, font partie intégrante de ce bilan. Ces notions seraient extensibles, toutefois, à d'autres espaces de la ville, quoique

mobilisées de différentes façons et n'apparaissant pas forcément à chaque fois. La raison en est simple : aucun site ne ressemble à un autre et porte des caractéristiques qui sont tout à fait singulières. Aussi, nous convenons que ces notions existent dans la relation du site au projet de paysage, et ce, de manière générale.

Mais ce que nous permet cette analyse, c'est de faire un retour sur ce que le terme de « site » laisse entendre, sans doute de manière évidente pour les professionnels, peut-être un peu moins pour les autres. Premier constat, le site est constitué par le terrain d'étude que la maîtrise d'ouvrage définit comme périmètre d'intervention. Mais, de manière plus implicite, nous avons évoqué la façon qu'ont les paysagistes de faire entrer en jeu, d'autres éléments, souvent extérieurs au périmètre d'intervention, déterminant avec la même force certaines questions de projet. Ces deux périmètres, d'intervention et de réflexion, sont donc fortement dépendants l'un de l'autre, dans le projet de paysage.

Les notions de permanence, de recyclage et de disponibilité prennent forme, en effet, dans le périmètre d'intervention. Or, nous avons relevé d'autres formes d'emprunts au site, issus en revanche du périmètre de réflexion. La « citation » par exemple, qui revient à faire exister des éléments du périmètre de réflexion auxquels on attribue une importance telle, qu'ils doivent figurer —sous une autre forme— dans le projet. La Seine est l'élément le plus « cité » dans les projets de Citroën et de Bercy, sous la forme de « canaux », de « darses », de « fontaines » ou encore de « bassins », donc sous des formes apparaissant comme des traductions formelles divergentes de l'élément originel mais ayant la capacité d'y faire référence.

Un autre rapport se fait à certains éléments du périmètre de réflexion, nous l'appellerons « influence ». C'est par exemple le cas de Gilles Vexlard sur le projet de Bercy. Au-delà du périmètre d'intervention constitué par Bercy, Gilles Vexlard souligne l'importance des grands

volumes architecturaux (le POPB, le Ministère des Finances et le centre agroalimentaire) dont il constate l'effet d'enchâssement par rapport au site, qui lui se trouve au milieu. Aussi, pour remédier à cet effet d'étau, il propose une relation piétonne biaise entre les deux équipements, qui a pour conséquence selon lui de diminuer la tension provoquée par la présence des architectures. Il doit donc « régler » sur le périmètre d'intervention, des influences dues à des évènements extérieurs à celui-ci. Les bâtiments provoquent une aire d'influence qu'il faut prendre en charge dans le projet. De la même manière, le rapport au Périphérique dans le site de La Villette, condense les effets d'un Paris-banlieue. Le périmètre d'intervention prend donc en charge des éléments parfois situés en dehors de celui-ci, il y a donc l'idée que le projet règle « ici » ce qui se passe « là-bas ». On peut aussi voir cette notion d'influence comme l'effet de registres très différents mobilisés par la « lecture du site ». Plusieurs concepteurs ont mentionné la géographie comme outil non seulement de lecture, mais comme outil opératoire pour construire le projet. Les notions de sol, comprises dans ce registre géographique, appellent forcément à considérer des continuités de terrain bien au-delà des limites du terrain à interroger. Bernard Lassus replacera par exemple l'emprise de La Villette dans un mouvement de terrain plus général, révélé par la vallée de La Seine. Le projet trouve donc parfois son fondement ailleurs que sur le « site » ou dans un phénomène qui le dépasse très largement.

Nous accorderons donc au terme de site, l'étendue constituée à la fois par le périmètre d'intervention (généralement affecté par la maîtrise d'ouvrage) et le périmètre de réflexion que les concepteurs mobilisent pour construire le projet.

La question du site telle que nous l'avons traitée fait émerger une autre question. Avoir réuni plusieurs acteurs autour d'un même objet permet d'objectiver cette notion de site. Par l'intermédiaire d'un site identifié, emblématique des années 1980, dont la lisibilité est affaire

d'idéologies, de concepts et de pratiques spécifiques, nous relevons que le site est un objet partagé par les acteurs. Tous finalement, alors qu'ils sont les acteurs du projet de paysage, contribuent parallèlement à définir le site. Faut-il tout de même ajouter une nuance, la lisibilité de la friche est particulière, et sans doute tous les sites de projet ne font-ils pas l'objet d'un tel partage ? De cette manière, nous voulons insister sur la lecture du site par les paysagistes (et la pratique qu'ils en déduisent) comme lecture unique parmi les autres. En cela, nous soulignons à nouveau à quel point le site nous paraît fonder les projets, tout autant que les programmes et que ceux qui les définissent. Dans l'ensemble, le site est un principe actif — et même opératoire— du projet, le projet ne pouvant plus, dès lors, être entendu comme une esthétisation partagée par des acteurs, dans un rapport oscillant entre la nature et la culture.

La dialectique déchet/ressource

Lorsque Gilles Vexlard parle du site comme ayant des capacités de transformation, dans son état existant, nous y avons saisi l'importance de la dialectique du déchet et de la ressource. Le projet paysagiste pourrait tout à fait s'en voir réinterrogé. La tension entre les deux termes de cette dialectique permet d'opérer ce qui dans le site sera abandonné —le déchet— tandis que la ressource désignera ce qui sera utilisé, transformé ou même révélé. Si, au départ, cette dialectique a été envisagée pour désigner les friches, notamment dans le fait qu'on les a considéré comme des objets négatifs en même temps qu'indispensables à la régénération urbaine, alors la dialectique a subi un déplacement, pour désigner maintenant une action opératoire du projet. En observant à rebours le travail des acteurs, cette dialectique que l'on impute au projet chez les paysagistes peut tout à fait illustrer le travail de la rédaction des

programmes de consultation. Nous avons montré comment les maîtres d'ouvrage opèrent eux-aussi des choix quant au site existant, et comment la formulation du site est déterminante dans la question adressée aux concepteurs. La dialectique du déchet et de la ressource peut donc être généralisée au travail des acteurs du paysage, à partir du moment où ils sont confrontés à un site concret, existant. De la même façon, en observant le travail des institutions, il y a oscillation entre les deux pôles de cette dialectique, et l'on peut classer les descriptions tantôt dans un registre négatif tantôt dans un registre d'espoir ou de continuité. La troisième hypothèse, qui supposait que cette dialectique en question permettrait de rendre lisibles les pratiques et cultures des professions du paysage a permis ainsi de vérifier comment ces pratiques opératoires sur les friches prennent forme dès lors que l'on est en présence d'un site concret. Enfin, permet-elle, peut-être, de questionner le projet de paysage avec les outils du paysagiste.

Nous avons évoqué, dans la dernière partie, un ensemble de principes dits « paysagistes », pouvant contribuer à définir le projet paysagiste. A ce titre, nous avons expliquer la « lecture du site ». A partir du moment où nous établissons que les acteurs du projet de paysage (soient les institutions et les maîtrises d'ouvrage) opèrent, elles aussi, une sélection des caractéristiques du site dans leurs discours descriptifs et analytiques, comment ne pas considérer, alors, que peut-être la « lecture du site » concerne également d'autres acteurs du paysage, bien que s'inscrivant dans des modalités différentes ?

Pour terminer, posons une dernière question. Considérons-la comme une possibilité de recherche ultérieure. Les définitions du paysage depuis qu'elles sont apparues il y a une trentaine d'années, sous la plume des philosophes, des géographes ou des paysagistes traitent généralement de vues, de perceptions, d'horizons, d'esthétisation. A ce titre Frédéric Pousin souligne comment le « paysage urbain »

peut apparaître, de fait, comme un oxymore[334], il explique cependant quelques projets réalisés en milieu urbain (par Michel Desvignes ou Alain Marguerit), qui font appel à des positionnements géographiques larges, inscrits et développés dans le temps. L'aspect opératoire du projet « de ville » ne peut y être contesté. Mais jusque là, les définitions de paysage n'ont pu permettre avec succès une interprétation des projets paysagistes. En somme, certaines des définitions du paysage restent muettes dès qu'on tente de les interroger dans une visée projectuelle. Il nous semble temps maintenant de procéder à une inversion. Pourquoi ne pas partir de définitions du projet paysagiste pour interroger le projet de paysage et, par extension, le paysage lui-même ? Les quelques principes que nous avons évoqué, par exemple «fonder le site», «rendre le site lisible», ne sont-ils pas en mesure de faire jouer des questions de perceptions, d'esthétisation ou de l'urbain ?

Cette ultime question de la thèse tend à mettre en évidence que les définitions du paysage et les pratiques paysagistes sont parfois très éloignées. Face à l'histoire chaotique de la profession, ne pourrions-nous pas considérer que la pratique des paysagistes renouvelle les questions de paysage, et qu'il est peut-être temps de dénoncer un assujettissement passé de la première aux secondes? La dialectique du déchet et de la ressource notamment pourrait constituer un fil conducteur d'analyse de projets tout en intégrant dans les définitions du paysage, une dimension davantage projectuelle.

334 Voir Frédéric Pousin, « La création de paysage », *Annales de la recherche urbaine*, n° 85, décembre 1999, pp. 33-41.

Post-face

Les derniers mots de la thèse auront une portée réflexive. Nous pouvions forcer le propos de la thèse pour que la démarche scientifique paraisse la plus claire possible, en énonçant dès le départ que l'objectif de la thèse visait la notion de projet. Mais nous avons choisi de maintenir de manière tangible l'intérêt prédominant pour les friches en introduction et laisser l'objet scientifique dériver lentement pour aboutir en conclusion à ces questions de projet.

Il est évident qu'un intérêt démesuré pour les friches a été l'impulsion de ce travail de thèse. En effet, nous sommes allés chercher dans les productions des acteurs une connaissance des friches, contextuelle, mais sans doute l'avons-nous fait de manière biaisée. *A posteriori*, il nous semble que la notion de site de projet était prédominante, sans que nous en soyions conscients. Pour cette raison sans doute, d'autres aspects nous auront échappé.

En dépit de ce que ce déplacement d'objet a occasionné, nous lui trouvons des vertus. Il montre, simplement, que dans les six années de thèse, une distanciation s'opère quant aux premiers objets de l'étude. Dans cette période également, ce qui constitue « l'autour » de la thèse tempère ou accentue des choix. L'enseignement du paysage dans les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture de Paris-Belleville et de Normandie a joué ce rôle. Les conclusions de cette thèse constituent pour nous une matière qui non seulement nous situe dans la pratique paysagiste, mais également dans l'enseignement de cette pratique. Comme cette thèse démontre la question fondamentale du recyclage, que la problématique de l'environnement vient consolider actuellement, notre travail, maintenant, semble s'orienter en faveur de la notion de *site*, qu'une étude approfondie dans l'histoire permettrait d'accomplir.

La certitude que ce travail a générée est l'importance de la notion de site au regard de la pratique projectuelle des paysagistes. Plus qu'un fondement, il apparaît maintenant à nous comme la source essentielle du paysage et du paysagiste, et certainement de manière moins passive qu'on ne pourrait le croire. Le site comme pré-construction du projet, tel que nous l'avons défendu semble alors devenir un point de mire fascinant pour le futur.

Equipe d'Alexandre Chemettof, plan original, concours à l'aménagement du parc de La Villette

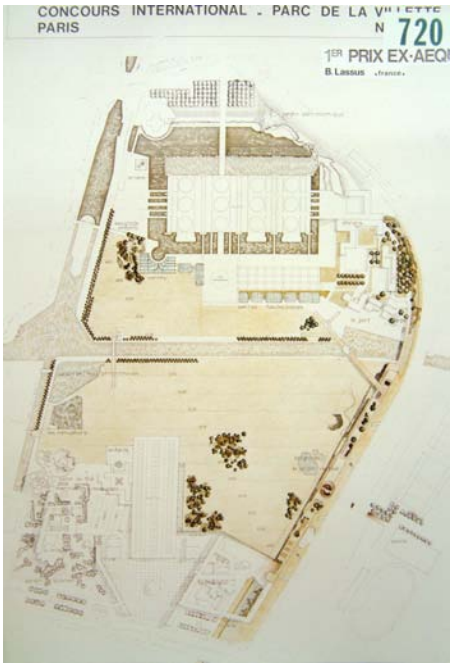

Equipe de Bernard Lassus, plan original, concours à l'aménagement du parc de La Villette

Equipe de Michel Corajoud, plan original, concours à l'aménagement du parc de La Villette

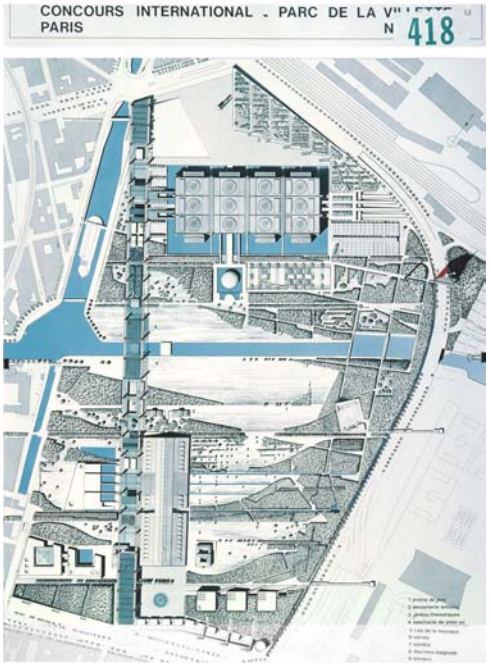

Equipe de Gilles Vexlard, plan original, concours à l'aménagement du parc de La Villette

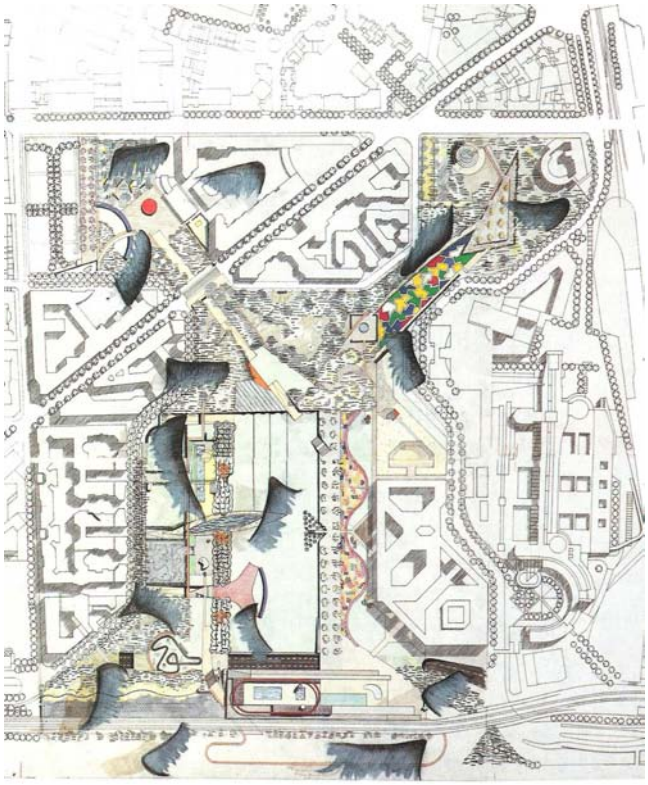

Equipe Michel Corajoud/ Rem Koolhaas, plan original, concours à l'aménagement du parc de Citroën

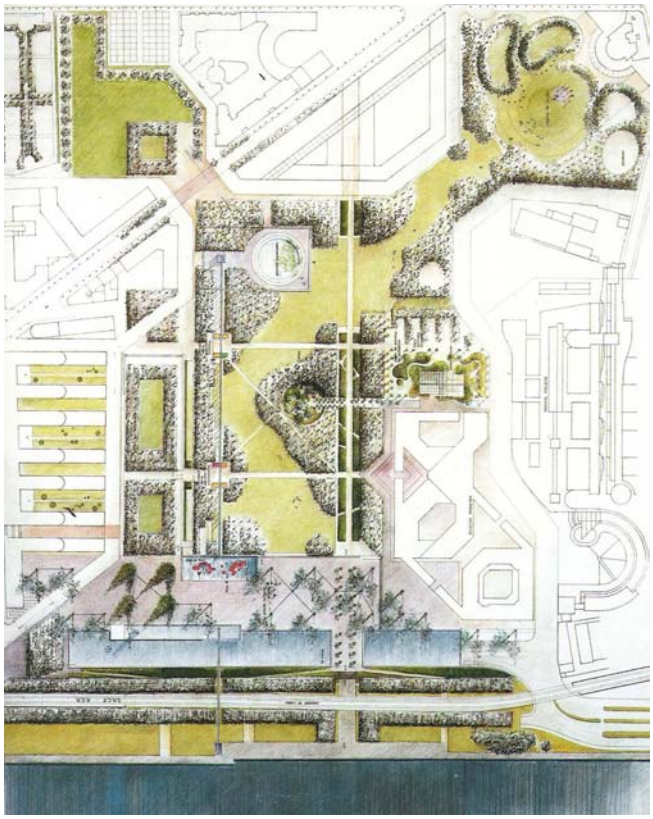

Equipe Jacques Sgard, plan original, concours à l'aménagement du parc de Citroën

Equipe Jacques Coulon, plan original, concours à l'aménagement du parc de Bercy

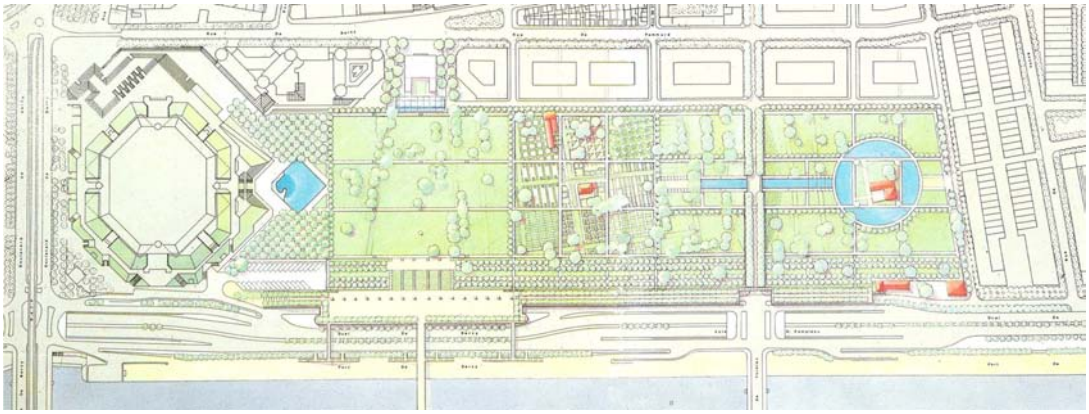

Equipe Bernard Huet, plan original, concours à l'aménagement du parc de Bercy

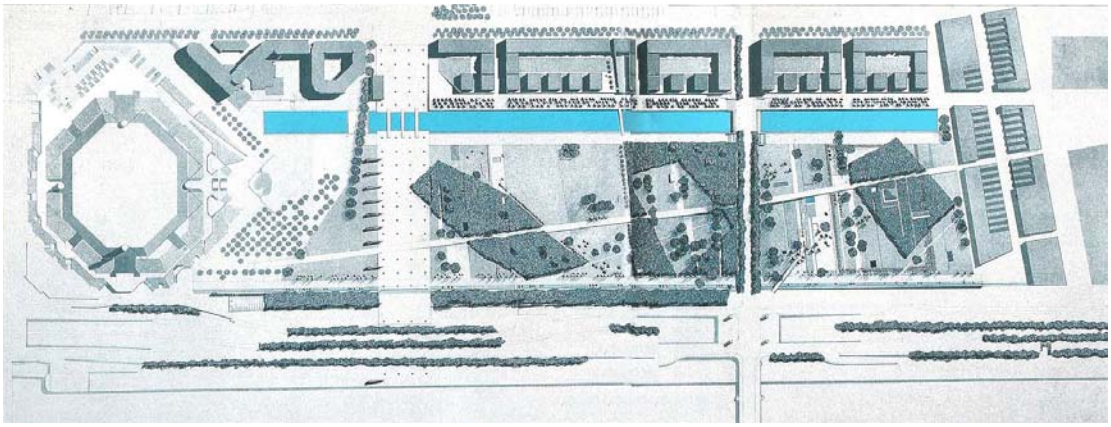

Equipe Gilles Vexlard, plan original, concours à l'aménagement du parc de Bercy

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Les articles et ouvrages sans auteur sont classés par ordre alphabétique des mots du titre.

Aménagement de la région parisienne (1961-1969). Le témoignage de Paul Delouvrier (L'), Paris, Presses des Ponts et Chaussées, 2003.
Architecture et industrie, passé et avenir d'un mariage de raison, Paris, CCI/CGP, 1983.
Architectures capitales, Paris 1979-1989, Mission interministérielle de coordination des grandes opérations, Electra Moniteur, 1989.
Atelier (L'), *La forêt des délaissés*, Paris, IFA, 2000.
Austin John Langshaw, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 1970.
Bachelard Gaston, *La poétique de l'espace*, Paris, Quadrige/PUF, 1998, (rééd. 1957).
Bardin Laurence, *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, 1977.
Barret Philippe, Bernier Sophie, Coppel Bernard et al., *Territoires dégradés, quelles solutions ? 33 expériences de génie écologique pour valoriser les espaces abandonnés ou menacé*s, Paris, Fondation de France, 1994.
Bauret Gabriel, Vanoye Francis (dir.), *Approches de la photographie*, Paris, Nathan, 1992.
Benjamin Walter, *Sur l'art et la photographie* (*L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique*, 1936 ; *Du nouveau sur les fleurs*, 1928 ; *Peinture et photographie*, 1936), Paris, Carré, 1997.
Benjamin Walter, « Le flâneur », *Charles Baudelaire. Un poète lyrique à l'apogée du capitalisme,* Paris, Payot, 1974.
Bergeron Louis, Dorel-Ferre Gracia, *Le patrimoine industriel. Un nouveau territoire*, Paris, Liris, 1996.
Berque Augustin, *Les raisons du paysage*, Paris, Hazan, 1995.
Berque Augustin (dir.), *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel, Champ Vallon, 1994.

Berque Augustin, Conan Michel, Donadieu Pierre, Lassus Bernard, Roger Alain, *Mouvance, cinquante mots pour le paysage*, Paris, Editions de La Villette, 1999.
Besse Jean-Marc, *Voir la terre*, Arles, Actes sud/ENSP, 2000.
Blanchon Bernadette, *Les pratiques paysagères de 1945 à 1975 dans les grands ensembles d'habitation*, PCA- Ministère de la Culture, 1998.
Bonin Philippe, *Enfant en-jeu*, Paris, Editions du CNRS, 1980.
Boudon Philippe, *Conception,* Paris, Editions de La Villette, 2004.
Boutinet Jean-Pierre, *Anthropologie du projet*, Paris, PUF, 1992, (rééd. 1990).
Brisson Jean-Luc (dir.), *Le jardinier, l'artiste et l'ingénieur*, Besançon, Editions de L'Imprimeur, 2000.
Brunon Hervé (dir.), *Le jardin, notre double,* Paris, Autrement, 1999.
Burke Edmond, *Recherche philosophique sur l'origine de nos idées du sublime et du beau*, Paris, 1990.
Careri Francesco, *Walkscapes*, Barcelone, Gustavo Gili, 2002.
Cauquelin Anne, *Le site et le paysage,* Paris, Quadrige/PUF, 2002.
Cauquelin Anne, *L'invention du paysage*, Paris, Quadrige/PUF, 2000.
CERIC/Université de Savoie, *Le paysage et la question du regard*, Malissard, Aleph, 2003.
Chaline Claude, *La régénération urbaine,* Paris, PUF, 1999.
CHALINE Claude, *Ces ports qui créèrent des villes*, Paris, L'Harmattan, 1994.
Charbonneux Anne-Marie, Hillaire Norbert, *Œuvre et lieu*, Paris, Flammarion, 2002.
Chaslin François, *Les Paris de François Mitterrand*, Paris, Gallimard, 1985.
Choay Françoise, *L'Allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992, (rééd. 1996).
Choay Françoise, *L'urbanisme, utopies et réalités*, Paris, Seuil, 1965.
Choay Françoise, Merlin Pierre, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 1988, p.312
Clark Kenneth, *L'art du paysage*, Paris, Gérard Montfort, 1994.

Claval Paul, *Histoire de la géographie*, Paris, PUF, 1995, (rééd. 2001).
Clément Gilles, Béalu François, *Eloge de la friche*, Bégard, Filigranes Editions, 1994.
Clément Gilles, *Traité succinct de l'art involontaire,* Paris, Sens & Tonka, 1997.
Clément Gilles, *Le jardin en mouvement*, Paris, Sens & Tonka, 1994.
Clément Gilles, *Manifeste du Tiers paysage*, Paris, Sujet/Objet, 2004.
Clément Gilles, *Les jardins planétaires*, Paris, Jean-Michel Place, 1999.
Cocula Bernard, *Sémantique de l'image*, Paris, Librairie Delagrave, 1986.
Collot Michel, *Les enjeux du paysage*, Bruxelles, Ousia, 1997.
Corbin Alain, *Le territoire du vide,* Paris, Flammarion, 1988.
Corboz André, *Le territoire comme palimpseste et autres essais,* Besançon, Editions de L'Imprimeur, 2001.
Da Silva Fernando Nunes, Tucny Jan (dir.), *Les collectivités locales face aux 12 travaux d'Hercule*, IUG, 1998.
Dagognet François, *Philosophie de l'image*, Paris, Vrin, 1989.
Dagognet François, D*es détritus, des déchets, de l'abject, une philosophie écologique*, Leplessis-Robinson, Institut Synthélabo, 1997.
Dagognet François (dir.), *Mort du paysage* ?, Seyssel, Champ Vallon, 1982.
DATAR, *Paysages Photographies. La Mission photographique de la DATAR. Travaux en cours 1984-1985*, Paris, Hazan, 1985.
Daumas Maurice, *L'archéologie industrielle en France*, Paris, Robert Laffont, 1980.
De Certeau Michel, *L'invention du quotidien, tome 1 « Arts de faire »*, Paris, Gallimard, 1990.
Deleuze Gilles, *Francis Bacon – Logique de la sensation*, Paris, La Différence, 1996,(rééd. 1981).
Devillard Valérie, *Architecture et communication : les médiations architecturales dans les années 80*, Paris, Panthéon-Assas, 2002.

Dewarrat Jean-Pierre, Quincerot Richard, Weil Marcos, Woeffray Bernard, *Paysages ordinaires,* Liège, Mardaga, 2003.
Dixon Hunt John, *L'art du jardin et son histoire*, Paris, Odile Jacob, 1996.
Donadieu Pierre, *La société paysagiste*, Arles, Actes Sud/ENSP, 2002.
Dubois Paul, *L'acte photographique et autres essais,* Paris, Nathan, 1990.
Dubost Françoise, *Vert patrimoine*, Paris, MSH, 1994.
Dulau Robert (dir.), *Apologie du périssable*, Editions du Rouergue, Rodez, 1991.
Duvineau Jean, Lieux, *Non-lieux,* Paris, Galillée, 1997.
ENSP, *Programme pédagogique de la formation initiale (cycle dplg) à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles (document provisoire)*, 1999.
Eveno Claude, Clément Gilles, *Le jardin planétaire*, Paris, Aube, 1999.
Forestier Jean Claude Nicolas, *Grandes villes et systèmes de parc*s, présenté par l'IFA, Paris, Norma, 1997.
Francastel Pierre, *Art et techniques aux XIXè et XXè siècles*, Paris, Editions de Minuit, 1956.
Francastel Pierre, *Peinture et société*, Paris, Denoël, 1998, (rééd. 1977).
Freund Gisèle, *Photographie et société,* Paris, Seuil, 1974.
Gervereau Laurent, V*oir, comprendre, analyser les images,* Paris, Repères-La découverte, 1994.
Gravier Jean-François, *Paris et le désert français,* Paris, Le Portulan, 1947.
Henry Patrick, Lapassat Agnès, Ruellan Gwenaëlle, Vatinel Marc, *Les jardins temporaires*, catalogue de la manifestation « Les jardins Temporaires », 2001.
Illitch Ivan, *Dans le miroir du passé*, Paris, Descartes & Cie, 1994.
Irwin Robert, *Double Diamond*, Lyon, Musée d'art contemporain de Lyon, 1999.

Jackson John Brinckerhoff, *A la découverte du paysage vernaculaire*, Arles, Actes Sud/ENSP, 2003.
Joly Martine, Vanoye François (dir.), *Introduction à l'analyse d'image*, Paris, Nathan, 1994.
Krauss Rosalind, *Le photographique, pour une théorie des écarts*, Paris, Macula, 1990.
Kristeva Julia, *Etrangers à nous-mêmes*, Paris, Gallimard, 1997, (rééd. 1991).
Leblanc Linda, Coulon Jacques, *Paysages*, Paris, Le Moniteur, 1993.
Leenhardt Jacques, Audouy Michel, *Michel Corajoud,* Paris, Hartmann, 2000.
Le Dantec Jean-Pierre, *Jardins et paysages : une anthologie*, Paris, Editions de La Villette, 2003
Le Dantec Jean-Pierre, *Le sauvage et le régulier*, Paris, Le Moniteur, 2002.
Maraninchi Léa, L*'APUR et l'architecture urbaine*, mémoire de DEA, Paris 4, sous la direction de Foucart Bruno et Texier Simon, 2003.
Marchand Bernard, *Paris, histoire d'une ville,* Paris, Seuil, 1993.
Masboungi Ariella (dir.), P*enser la ville par le paysage*, Paris, Editions de La Villette, 2002.
Méchain François, *Paysages de l'improbable*, Paris, Marval, 1989.
Norberg-Schulz Christian, *Genius Loci,* Liège, Mardaga, 1997, (rééd. 1981).
Norberg-Schulz Christian, *L'art du lieu*, Paris, Le Moniteur, 1997.
Patrimoine industriel et reconversion, Actes du séminaire européen de Bilbao les 13-14-15 décembre 2001, Paris, Confluences, 2002.
Paris Romain, *Aménagement urbain, effets externes et prix du so*l. Thèse de doctorat, sous la direction de Vincent Renard et Charles Goldblum, Paris 8, 2002.
Pitte Jean-Robert, *Histoire du paysage français*, Tallandier, 1989, (rééd. 1983).
Pommier Juliette, Essai sur le parcours théorique de Bernard Huet- Vers une refondation de la discipline architecturale ?, mémoire sous la direction de Feugas Jean-Pierre, EAPB, 2002.

Poullaouec-Gonidec Philippe, Paquette Simon, Domon Gérald (dir.), *Les temps du paysage*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, 2003.
Revel Jacques, Passeron Jean-Claude, *Penser par cas*, Paris, Editions de l'EHESS, 2005.
Ribon Michel, *Archipel de la laideur- Essai sur l'art et la laideur*, Paris, Kimé, 1995.
Ritter Joackim, P*aysage- Fonction de l'esthétique dans la société moderne*, Besançon, L'Imprimeur, 1997.
Roger Alain (dir.), *La théorie du paysage en France*, Seyssel, Champ Vallon, 1995.
Roger Alain, *Nus et paysages*, Paris, Aubier, 1978.
Roger Alain, *Art et anticipation*, Paris, Carré, 1997.
Rossel Quim, *Después de*, Barcelona, Gustavo Gili, 2001.
Sansot Pierre, *Poétique de la ville*, Paris, Méridiens Klincksiek, 1994, (réed. de 1984).
Schaeffer Jean-Michel, *L'image précaire*, Paris, Seuil, 1987.
Simon Jacques, *Voyages, paysages ibériques*, Collection voyages paysages, 1999.
Robert Smithson : the collected writings, Berkeley, University of California Press, 1996.
Soulier Hélène, *Objectif : délaissés,* mémoire de DEA « Projet architectural et urbain, théories et dispositifs sous la direction de Bresler Henri et Cohen Jean-Louis, EAPB, 2000.
Tiberghien Gilles, *Land Art*, Paris, Carré, 1993.
Tiberghien Gilles, *Nature, Art, Paysage*, Arles, Actes Sud/ENSP, 2001.
Tisseron Serge, L*e mystère de la chambre claire, photographie et inconscient*, Paris, Flammarion, 1996.
Tonnelat Stéphane, I*nterstices urbains- Paris, New-York*, Thèse de doctorat, sous la direction de Bernard Haumont, Paris 8, CUNY, 2003.
Urlberger Andrea, *Parcours artistiques et virtualités urbaines,* Paris, L'Harmattan, 2003.

Vaughan Williams, *L'art romantique*, Paris, Thames & Hudson, 1994.
Versteegh Peter, *Méandres, penser le paysage urbain*, Genève, PPUR, 2005.
Vidal Roland, *La construction paysagère d'une identité territoriale*, thèse de doctorat en Sciences de l'environnement sous la direction Donadieu Pierre, 2003.
Vigny Annette, *Jacques Sgard- Paysagiste et urbaniste*, Liège, Mardaga, 1995.

Articles

Armengaud Marc, « Des pieds à la tête », *Le Visiteur,* n° 8, printemps 2002, pp. 16-39.
Baboulet Luc, « Entre chien et loup », *Le Visiteur*, n° 8, printemps 2002, p. 65-87.
Barba Hélène, « L'art dans la ville, objet ou projet ? », *LIGEIA*, n° 19-20 octobre1996/juin 1997.
Beaudrillard Jean, « Quand on enlève tout, il ne reste rien », *Traverses*, n° 11, mai 1978, pp. 12-15.
Béguin François, « Architectures et paysages », *Mort du paysage ? philosophie et esthétique du paysage,* in Dagognet François (dir.), Champ Vallon, 1982, pp. 85-94.
Béguin François, « Vagues, vides, verts », *Le Visiteur*, n° 3, automne 1997, pp. 56-69.
Bellavance Guy, « Mentalité urbaine, mentalité photographique », *La recherche photographique*, 1994, pp. 10-23.
Bertho Alain, « La plaine Saint-denis avant le grand stade », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°68-69, septembre 1995, pp. 144-153.
Besse Jean-Marc, « Cartographier, construire, inventer- Notes pour une épistémologie de la démarche de projet », *Les Carnets du Paysage*, n° 7, novembre 2000, pp. 127-145.
Blanchon Bernadette, « Les paysagistes français de 1945 à 1975», *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 85, décembre 1999, pp. 20-29.
Boutinet Jean-Pierre, « A propos du projet de paysage, repères anthropologiques», *Les Carnets du Paysage,* n° 7, automne 2001, pp. 64-83.
Calenge Christian, « Retisser une ville – Le paysage comme projet urbain », *Les Carnets du Paysage*, n° 7, automne 2001, pp. 85-103.
Careri Francesco, « Rome, archipel fractal. Voyage dans les combles de la ville », *Techniques et architecture*, n° 427, septembre 1996, pp.

84-87.
Chevrier Jean-François, Pataut Marc, « L'intimité territoriale », *Le Visiteur,* n° 8, printemps 2002, pp. 55-63.
Collinet Denise, « Les conditions du recyclage urbain en Allemagne », *Reconstruire la ville, Association pour le développement et la diffusion des études foncières*, Paris, ADEF, 1998, p. 67-72.
Corajoud Michel, « Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent », in Roger Alain (dir.), *La théorie du paysage en France*, Seyssel, Champ vallon, 1995, pp. 142-152.
Corajoud Michel (entretien avec), in Marcel Odile (dir.), *Composer le paysage*, Seyssel, Champ Vallon, 1989, pp. 339-349.
Corajoud Michel, « Lettre ouverte aux étudiants », in Brisson Jean-Luc (dir.), *Le jardiner, l'artiste et l'ingénieur*, Besançon, Ed. de l'Imprimeur, 2000, pp. 37-51.
Corboz André, « Du centre à la périphérie : une autre logistique de l'art », *Cahier 8 Institut pour l'art et la Ville*, Givors, 1994, pp. 4-12.
« Création de la DATAR (La) », in Alvergne Christel, Musso Pierre (dir.), *Les grands textes de l'aménagement du territoire et de la décentralisation*, Paris, La Documentation Française, 2003, pp. 137-140
Dagognet François, Guéry François, Marcel Odile « Mort et résurrection du paysage ? », in Roger Alain (dir.), *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champ Vallon, 1995, pp.133-141.
De Certeau Michel, « Pratiques d'espaces. La ville métaphorique », *Traverses*, n° 9, mai 1977, pp. 4-19.
De Roo Priscilla, «Friches et jachères industrielles en Ile de France», colloque de la municipalité de Milan, 19 novembre 1987, DATAR.
« Dunkerque, Saint-Nazaire, Lorient », *Architecture intérieure crée*, n°289, 1999, p. 32-37.
De Solà-Morales Ignasi, « Terrain vague », *Quaderns,* n° 212, 1995, pp. 36-41
De Solà-Morales Ignasi, « Urbanité interstitielle », *Inter*, 1995, pp.

27-28.
Descombes Georges, « Le programme du site », in Masboungi Ariella, *Penser la ville par le paysage*, Paris, Editions de La Villette, 2001, pp. 36-37.
Didelon Valéry, « L'économie de l'architecture », *Le Visiteur*, n° 9, automne 2002, pp. 6-19.
Dumont Marie-Jeanne, « L'époque APUR, vingt-cinq ans d'histoire », *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 295, octobre 1994, pp. 64-65.
Filion Pierre, « Le recyclage des sites urbains au Canada », *Reconstruire la ville, Association pour le développement et la diffusion des études foncières*, Paris, ADEF, 1998, p. 61-66.
Forbras Anne-Sophie, « Noeux-les-Mines, un cas de reterritorialisation par les loisirs », *Hommes et terres du Nord*, n° 2001-2, juin 2001, p. 123-127.
« Friches industrielles, leçons de friches à Emscher Park », *Architecture intérieure crée*, n° 289, p. 48-57.
Gerboin Jean-Jacques, « Les friches urbaines et la dynamique du centre », in *Dynamiques urbaines*, Actes du colloque du Mans- 20 et 21 avril 1989, Caen, Centre de publications de l'Université de Caen, 1991, p. 421-429.
Ginzburg Carlo, « Signes, traces, pistes. Les racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, n° 6, novembre 1980, pp. 3-44.
Groupe de travail interministériel sur le réemploi des friches industrielles, *Fiches techniques*, document provisoire, novembre 1985
Hissard Jean-René, « Seine des îles », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 20, 1985.
Huet Bernard, « Une génétique urbaine », *Urbanisme,* n°303, novembre/décembre 1998, pp. 55-58.
Huet Bernard, (Entretien avec », *Le monde*, 19 novembre 1993.
Koolhaas Rem, « Eloge du terrain vague », *L'architecture d'Aujourd'hui*, n° 238, avril 1985, pp. 46-47.
Lassus Bernard, « L'inflexus ou l'inflexion du processus », in Poullaouec-Gonidec Philippe, Paquette Simon, Domon Gérald (dir.),

Les temps du paysage, Québec, Presses Universitaires de Montréal, 2003, pp. 51-62.
Lassus Bernard, « L'obligation de l'invention : du paysage aux ambiances successives », in Roger Alain, *La théorie du paysage en France,* Seyssel, Champ Vallon, 1995, pp. 424-437.
Lefevre Pierre, « L'art du paysage à Emscher Park », *Les Annales de la Recherche Urbaine,* n° 85, décembre 1999, 190-195.
Lévesque Luc, « Montréal, l'informe des terrains vagues », *Annales de la recherche urbaine*, n° 85, décembre 1999, pp. 47-57.
Lévesque Luc, « Du résiduel comme laboratoire », *Inter*, juin 1996, p. 43.
Loubier Pierre, « D'un symposium insulaire », *Espace Culture*, mars-avril-mai 1996, pp 33-35.
Malta Rodriguez Rachel, « Esthétique des infrastructures et régénération urbaine », in Prélorenzo Claude, Rouillard Dominique (dir.), *Mobilité et esthétique*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp. 121-133.
Marot Sébastien, « L'alternative du paysage », *Le Visiteur*, n° 1, automne 1995, pp. 54-81.
Marot Sébastien, « L'art de la mémoire, le territoire et l'architecture », *Le Visiteur,* n°4, été 1999, pp. 114-176.
Mosbach Catherine, Claramunt Marc, « De la nature du projet de paysage », *Pages Paysages*, n°7, septembre 1998, pp. 54-63.
Nef Frédéric, « Résidus, déchets et détritus », *Traverses*, n° 11, mai 1978, pp. 122-137.
Paccoud Daniel, « La responsabilité du propriétaire de terrains pollués », *Reconstruire la ville*, Association pour le développement et la diffusion des études foncières, Paris, ADEF, 1998, pp. 101-107.
Paris Romain , « La valeur du vide », in *La Forêt des délaissés,* Paris, IFA, pp. 19-29.
Poullaouec-Gonidec Philippe, « Laboratoire en pratique de projet », in Poullaouec-Gonidec Philippe, Gariépy Michel, Lassus Bernard (dir.), *Le Paysage, territoire d'intentions*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 169-185.
Pousin Frédéric, « La création de paysage », A*nnales de la recherche*

urbaine, n°85, décembre 1999, pp. 32-41.
Pousin Frédéric, « Retour sur une consultation de concepteurs », *Les Carnets du paysage*, n°5, printemps/été 2000, p. 7-23.
Pousin Frédéric, « Repères pour un débat », *Les Carnets du Paysage*, n° 7, automne 2001, p. 59-63.
Prélorenzo Claude (entretien avec), « Portuaires et citadins, les conditions du dialogue », *Architecture intérieure crée*, n°289, 1999, p. 27-31.
Prost Philippe, « Le devenir des friches militaires », *Architecture intérieure crée*, n°289, 1999, p. 38-41.
Ricaud-Dussarget Jean-Louis, « La reconversion des arsenaux en Grande-Bretagne », *Norois,* n° 184, tome 46, 1999, p. 605-615.
Roulleau-Berger Laurence, « Cultures de friches à Marseille », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 70, mars 1996, p. 17-25.
Sands Gary, « Les obstacles à la réutilisation des sites urbains en Amérique du Nord », *Reconstruire la ville*, Association pour le développement et la diffusion des études foncières, Paris, ADEF, 1998, p. 46-57.
Sansot Pierre, « Vers une petite métaphysique du reste », **Traverses**, n° 11, mai 1978, pp. 3-10.
Semboloni Ferdinando, « The old port becomes an urban core' : restructuring of the Genoa docklands », *Innovations for the improvement of the urban environment*, Luxembourg, Office for national publications of the European communities, 1993, pp. 175-192
Smithson Robert, « A tour of the monuments of Passaic, New Jersey», in *Robert Smithson: the collected writings*, Berkeley, University of California Press, 1996, pp. 68-74.
Soulier Hélène, « Cultiver le paysage », *Labyrinthe*, n° 15, été 2003, pp. 49-68.
Soulier Hélène, « Les jardins intérimaires d'Antoine Quénardel », « Le jardin solidaire d'Olivier Pinalie », *Musika Falsa*, n°18, printemps/été 2003, pp.90-95.
Soulier Hélène, « La friche urbaine des années 80 : déchet ou

ressource ? », *Actes du séminaire bisannuel de l'ENSP*, n°8, juin 2003.
Soulier Hélène, « Une culture du paysage pour un territoire en crise. La Mission Photographique de la DATAR », Actes du colloque les 28, 29, 30 novembre 2002, *Cahiers de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen*, n° 36, avril 2004, pp. 47-64.
Soulier Hélène, «Un siècle en marge du l'urbanisme projectif», *Mosella* -Tome XIX N° 3-4, mars 2006, pp. 249-258
Soulier Hélène, «De la réfo au Jardin solidaire», in Michelin Nicolas (dir.), *Nouveaux Paris*, Paris, Picard, 2005, pp.71-73.
Soulier Hélène, « La friche ou la vertu du manque », c*olloque Ville visible- Ville invisible*, ENPC, 2004.
Varlet Caroline, « Envers des villes », *Pages Paysages,* n°6, 1996/1997, pp. 124-141.

Les parcs de La Villette, Citroën et Bercy - Ouvrages

Chemla Guy, *L'aménagement du parc de La Villette*, thèse de doctorat de IIIème cycle, sous la direction de Jean Bastié, université de Paris IV-Sorbonne, UER de géographie, 1987.
Eleb-Harlé Nicole, *Conception et coordination des projets urbain*s, Paris, Recherches, 2000.
Gleize Joëlle, Hervé-Gruyer Alfred, Muller Patrick, L*a Villette au XIXè siècle*, Paris, Centre d'animation culturelle du quartier Villette, 1984.
Hornedo Marin Ana, *Le projet culturel de l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de La Villette*, mémoire de DESS, université de Bourgogne, 1997.
Malvault Simon, *La Villette 1979-1985*, rapport d'étude, tome I.
Orlandini Alain, *Le parc de la Villette de Bernard Tschumi*, Paris, SOMOGY, 2001.

Orlandini Alain, *La Villette 1971-1995 : histoires de projets*, Paris, SOMOGY, 2003, (réé. 1999).
Paris Projet n°17, *L'aménagement du canal Saint-Martin et l'aménagement des terrains Citroë*n, 1977.
Ponthieu Gérard, Phillip Elisabeth, *La Villette, les années 30, un certain âge d'or*, Paris, Atlas, 1987.
Rouaud Jean, *Promenade à La Villette*, Paris, SOMOGY, Cité des sciences et de l'industrie, 1996.
Spengler Rémi, *Espaces singuliers- Espaces pluriels*, sous la direction de Corinne Welger, mémoire de DESS, université de Bourgogne, Action artistique et politiques culturelles, 1997.
Tonka Hubert (dir.), Christian de Portzamparc, *La cité de la musique Paris La Villette*, Seyssel, Champ Vallon, 1986.
Tonka Hubert (dir.), Bernard Tschumi, *Cinégramme folie, le parc de la Villette, Paris, dix-neuvième arrondissement*, Seyssel, Champ Vallon, 1987.
Tonka Hubert, Auricoste Isabelle (dir.), *Parc-ville Villette*, Seyssel, Champ Vallon, 1987.

Les parcs de La Villette Citroën et Bercy- Articles

« Alchemical landscape », *Architectural Review* n°1197, nov. 1996, pp. 74-76.
Andreassian Alexandre, « Le dernier grand parc urbain parisien », *P+A*, n° 76, septembre 1997, pp. 23-24.
Barrau Sylvie, Hardy Jean-Claude, « La Villette : du site industriel au complexe culturel », *Métropolis*, n° 76-77, pp. 38-44.
Clément Gilles (entretien), *Urbanisme* n°307, août 1999, pp. 6-13,
Clément Gilles, « La friche apprivoisée », *Urbanisme*, n°209, septembre 1995.
« Colloque sur la Villette », *Cahiers du CCI* , n°4, 1988, pp. 132-147.

« Concours Parc de la Villette », *Urbanisme*, n°197, septembre 1983, pp. 22-24.
« Concours pour le parc André Citroën », *P+A*, n° 8, 1986, pp.16.
Corajoud Michel, « Temporalité et paysage », *Temps libre*, n°9, 1984, pp.65-69.
Corajoud Michel (entretien avec), « Créer les jardins de notre temps », *Monuments Historiques*, n°143, mars 1986, pp. 94-95.
Coulon Jean, Chemetoff Alexandre, Corajoud Michel, « Les jardins de la Villette », *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 218, décembre 1981, p. 32-33.
Denis-Lampereur Jacqueline, « Le musée de La Villette ou la folie des grandeurs », *Science et vie*, n°810, novembre-décembre 1985, pp. 14-37.
Golberg Serge, « La Villette », *Les Cahiers de la ligue urbaine et rurale*, n°157, 4è trim. 2002, pp. 22-30.
Goulet Patrice, « Concours international pour le parc de la Villette, Paris , décembre 1982 », *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 225, février 0983, pp. 72-83.
Gravereau André, « Chère Villette », *Histoire d'un quartier de Paris*, Atlas, 1987.
Joffroy Pascal, « Le parc André Citroën », *AMC,* n° 36, 1992, pp. 30-35.
« Identity and signature », *Topos*, n° 11, juin 1995, pp. 85-95.
Imaginaire (l'), l'espace et le pouvoir urbain, actes du colloque organisé les 1 et 2 juin 1979 à Bercy, Paris, Anthropos, 1980.
« Jardins de la mémoire (Les) », *P+A*, n° 173, 1994, pp. 33-35
Lassus Bernard, « Ein spezieller Fall », *Garten + Landschaft*, n°4, avril 1984, pp. 44-50.
La Villette Paris, Paris, Guides Gallimard, 1997.
Lotus international, n°1211, février 1995, pp. 64-85.
Lotus international, n°87, nov. 1995, pp. 7-31.
Milliex Jean-Michel, « Le nouveau quartier André Citroën », *Le XVè Arrondissement*, l'étude de la réussite, Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1996, pp. 235-240.

Nebout Jacqueline, « Le parc Citroën-Cévennes », *Urbanisme,* n° 212, mars 1986, pp. 109-115.
Nebout Jacqueline « Parc de Bercy», *Urbanisme*, n° 224, avril 1988, pp.66-77.
« Parc Citroën (Le) », *La Pierre d'angle*, n°9, mai 1990, pp. 23-24.
« Parc de Bercy ou les jardins de la mémoire (Le) », P+A, n° 114, janvier 1989, pp. 37-40.
Paris Projet, n° 15-16, La Villette : aménagement des anciens abattoirs et des abords du bassin, 1976.
Paris Projet, n° 21-22, Politique nouvelle de la rénovation urbaine, 1982.
Paris Projet, n° 29, L'aménagement du secteur rive gauche, 1990.
« Paysage en questions (Le) », *Techniques et Architecture*, n°403, 1992, pp. 33-111.
« Paysagiste, le maire et le promeneur (Le) », *Urbanisme,* n° 264-265, juin-juillet 1993, pp. 37-57.
« Projet G. Glément/ P. Berger », *P+A*, n°8, septembre 1986, pp. 8-13.
« Regards sur quelques-uns des récents concours : la Villette », *Archivert*, n°13-14-15, 1982, pp. 47-69.
Spalink Johanna, Entrup-Randl Annemarie, « Internationaler Wettberwerb Parc de La Villette », *Garten + Landschaft*, n°5, mai 1983, pp. 375-386.
« Vitalité de la mémoire : la ZAC de Bercy », *Techniques et Architecture*, n° 412, fev. 1994, pp. 39-42.
Voldman Danièle, « A la recherche des jardins urbains de demain », *Monuments Historiques*, n°143, mars 1986, p. 93.
ZAC Citroën-Cévennes, *Enquête publique, mairie du XVè arrondissement*, 21 avril-30 mai 1980.

Corpus spécifique

APUR, *Consultation pour l'aménagement du parc de Citroën Cévennes* (Directives d'aménagement- Règlement- Situation et contexte- Sous-dossier ZAC, Fonds de plan- Projets riverains- VRD dossier général- Réseaux et études techniques), 1985.
APUR, *Rendus écrits des candidats au concours de l'aménagement du parc de Citroën Cévenne*s, 1986.
APUR, *Consultation pour l'aménagement du parc de Bercy*, (Directives d'aménagement- Règlement- Situation et contexte- Projets riverains du parc- VRD dossier général- Réseaux et études techniques- Fonds de plan), 1987.
DATAR, *Les grandes friches industrielles*, Paris, La Documentation Française, 1985.
EPPV, *Parc de La Villette*, concours international (Tome 1- Rapport d'objectifs), 1982.
EPPV, *Parc de La Villette*, concours international (Tome 2- Programme), 1982.
EPPV, *Parc de La Villette*, concours international (Tome 3- Données sur l'existant), 1982.
EPPV, *Parc de La Villette*, concours international (Tome 4- Règlement du concours), 1982.
EPPV, *Parc de La Villette*, concours international (Orientations d'urbanisme et projets d'aménagements engagés ou envisagés par la ville de Paris pour les quartiers de La Villette), 1982.
EPPV, *Parc de La Villette*, concours international (Réponses aux questions des candidats), 1982.
IAURIF, *Friches industrielles en Ile-de-France, définition-inventaire-exemples de réaffectation*, 1979.
IAURIF, *Friches industrielles en Ile-de-France, définition-inventaire-exemples de réaffectation*, 1982.
IAURIF, *Friches industrielles en Ile-de-France, définition-inventaire-exemples de réaffectation*, 1986.
IAURIF, *Friches industrielles en Ile-de-France, définition-*

inventaire-exemples de réaffectation, 1993.
IAURIF, *Friches industrielles en Ile-de-France, définition-inventaire-exemples de réaffectation*, 1998.
Latarjet Bernard, Hers François, *Paysages. Photographies en France dans les années 80*, Paris, Hazan, 1989.

La Villette cinq sur cinq, revue interne à l'EPPV
Le courrier de La Villette, EPPV, revue interne
Note de la Conservation des Bâtiments de France de la région Ile de France, décembre 1977.
Parc de la Villette, concours international. Résultats. Volume 1 : conférence de presse 13 décembre 1982, volume 2 : conférence de presse mars 1983, Paris, Parc de la Villette.
Parti général d'aménagement du secteur de La Villette, juin 1977, commissaire à l'aménagement.
Proposition pour l'Aménagement du secteur de La Villette, mai 1975, document d'étude par le commissaire à l'aménagement.
Récapitulatif des manifestations de La Villette.
Ville de Paris- Direction de la construction et du logement, Attribution du nom d'André Citroën au parc situé à l'emplacement des anciennes usines Citroën à Paris 15è, séance de décembre 1988.
Ville de Paris- Direction des parcs et jardins, Rendus écrits des candidats au concours de l'aménagement du parc de Bercy, 1987.
Ville de Paris- Direction des parcs et jardins, Rapport du jury du concours de l'aménagement du parc de Bercy, 1987.

Archives Nationales
Centre des Archives Contemporaines de Fontainebleau

Cote 199990053 : (fonds EPPV, EPPGHV)
articles 13, 14, 15, 16, 17 : Rendus écrits des candidats au concours de l'aménagement du parc de La Villette,
article 18 : Fiches d'analyses des projets des candidats par la

commission technique
article 19 : Rendus complémentaires du 2ème tour au concours de l'aménagement du parc de La Villette,

Iconographie

EPPGHV (Médiathèque), Reproductions des archives iconographiques des propositions au concours pour l'aménagement du parc de La Villette. (Plans et panneaux des lauréats)
Garcias Jean-Claude, « Un lustre après, le concours Citroën revisité », *Paris Projet*, n°30-31, pp. 101-115, 1993. (Plans des lauréats)
Grillet Thierry, « Le parc de Bercy, dix paysages sur mode conditionnel », *Paris Projet*, n°30-31, pp. 135-149. (Plans des lauréats)

Sites internet

Lextrait Fabrice, *Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires…une nouvelle époque de l'action culturelle*, rapport d'expertise remis à Michel Duffour, 2001,www. culture.gouv. fr.
Association Groundwork, site web, www.groundwork.org.uk

TABLE DES MATIERES

Remerciements 7
Sommaire 11
Avant-propos 13

Introduction *15*

chapitre 1. Le délaissement urbain, entre abandon et projet 17

A- La friche, un abandon involontaire 17

B- «Terrains vagues», «friches», «délaissés»: un éclairage sur des nuances terminologiques 18

C- Quelques doctrines et pratiques portant sur les vides urbains 24
dans le champ de l'art 24
dans le champ du paysage 32
dans le champ de l'architecture 35

D- Les friches en tant que paradoxes, une problématique 40

chapitre 2. Quelles méthodologie pour envisager les friches? 43

A- Hypothèses 43

B- Période et corpus 45
des institutionnels, acteurs de l'observation des friches 47
des maîtres d'ouvrage, acteurs d'une commande 50
des paysagistes, acteurs du projet 51

C- Textes et images, plusiuers méthodes 54

D- Résumé du texte 57

partie I. Analyser les friches.
Le bilan des institutions 61
Démarche, terrain 62

chapitre 3. L'observation des friches 71

A- Origines causages et typologie des friches 69
les friches industrielles 72
les friches portuaires 73
les friches militaires 74
les friches ferroviaires 74

les terrains en attente et les dents creuses 75
B- Le regard institutionnel sur les friches 77
définir les friches 77
inventorier les friches 78
cartographier les friches 80
« imager » les friches 84
le terme de « friche », connotation en soi? 89

chapitre 4. L'évolution sensible du regard sur les friches entre 1979 et 1985 91

A- L'évolution typologique dans les rapports de l'IAURIF 91
1979: «espaces vacants» et «espaces en mutation» 93
1982: «friches d'activité» et «secteurs déstabilisés» 94
1986: «terrains et locaux vacants» et «secteurs déstabilisés» 96

B- L'esquisse d'un possible devenir des friches 97
les limites de l'urbanisme 97
les friches comme nouveaux objets d'études urbaines 100
la distinction entre problème territorial et problème économique 101

C- Le patrimoine industriel: du renouveau pour les bâtiments 105
un patrimoine reconnu tardivement 105
les premières réhabilitations 107

chapitre 5. L'apparition des friches dans le champ du paysage 115

A- «Paysager» les friches 113
la mise en réserve foncière, l' «affectation paysagère» 115
la requalification paysagère des friches 116

B- Renouveler la culture du territoire par la photographie 120
les aînées de la Mission Photographique 122

C- Analyser des photographies de friches 125
l'expression photographique du sol des friches 127
la perception des friches depuis la ville homogène 134
la photographie «dans» ou «hors» les friches 137

D- Photographier le territoire: l'artialiser? 143

partie II. Questionner des terrains parisiens en friches. La commande des maîtrises d'ouvrage 149
Démarche, terrain 150

chapitre 6. La géographie des terrains 157

A- La géographie physique 158
l'échelle locale 159
à grande échelle 167

B- La géographie humaine 172

chapitre 7. La prise en compte des terrains dans les programmes 177

A- L'usage signifiant de l'iconographie 177
B- Continuité ou discontinuité de l'histoire dans les programmes 179
Citroën, un terrain sans histoire 179
Bercy, un site achevé 183
La Villette ou la continuité du temps 185

chapitre 8. Programmer un parc parisien des années 1980 197

A- La Villette, Citroën et Bercy, un renouveau dans l'Art des jardins 197
B- Nouvelles formes, nouveaux usages des parcs parisiens 199

partie III. Projeter sur des friches. Le projet de paysagiste 207
Démarche, terrain 208

chapitre 9. Le «site» et le projet 213

A- Repérage de la notion de «site» 213

B- Des spécificités paysagistes 217
lire le site 217
fonder le projet 221
le déjà-là comme opportunité 225
le site en processus 229
rendre le site lisible 231

chapitre 10. La manisfestation du site dans les projets 237

A- Le parc de La Villette 237
la direction Est-Ouest 238
la frange périphérique 241
l'importance du vide 253

B- Le parc de Bercy 258
Bercy: paysage ou pas? 258
les problématiques de sol 262
le végétal en place 266
le rapport à la Seine 271

C- Le parc de Citroën 276
la lisière 278
la Seine 282

chapitre 11. Les friches comme sites de projets particuliers **287**
A- Le recyclage et la permanence 287
B- Le champ des possibles 290

Conclusion ***295***

Le regard sur les friches, une logique d'acteurs 295
Le projet de paysage et le projet paysagiste 299
L'influence du site 302
La dialectique déchet/ressource 306

Post-face ***309***

Annexes ***313***

Bibliographie ***317***

Ouvrages 317
Articles 324
Les parcs de La Villette, Citroën et Bercy- Ouvrages 329
Les parcs de La Villette, Citroën et Bercy- Articles 330
Corpus spécifique 333
Archives nationales 334
Iconographie 335

Table des matières ***337***

Tables des illustrations ***341***

Résumés ***345***

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration N° 1	82
Illustration N° 2	82
lllustration N° 3	82
Illustration N° 4	83
Illustration N° 5	83
Illustration N° 6	87
Illustration N° 7	87
Illustration N° 8	88
Illustration N° 9	88
Illustration N° 10	88
Illustration N° 11	111
Illustration N°12	111
Illustration N° 13	111
Illustration N° 14	111
Illustration N° 15	121
Illustration N° 16	128
Illustration N° 17	128
Illustration N° 18	130
Illustration N° 19	130
Illustration N° 20	130
Illustration N° 21	133
Illustration N° 22	132
Illustration N° 23	161
Illustration N° 24	161
Illustration N° 25	163
Illustration N° 26	163
Illustration N° 27	163
Illustration N° 28	163

Illustration N° 29 165
Illustration N° 30 168
Illustration N° 31 168
Illustration N° 32 170
Illustration N° 33 170
Illustration N° 34 174
Illustration N° 35 174
Illustration N° 36 178
Illustration N° 37 178
Illustration N° 38 182
Illustration N° 39 182
Illustration N° 40 182
Illustration N° 41 184
Illustration N° 42 195
Illustration N° 43 232
Illustration N° 4 239
Illustration N° 45 239
Illustration N° 46 242
Illustration N° 47 242
Illustration N° 48 245
Illustration N° 49 245
Illustration N°50 245
Illustration N° 51 250
Illustration N° 52 252
Illustration N° 53 254
Illustration N° 54 254
Illustration N° 55 254
Illustration N° 56 254
Illustration N° 57 264
Illustration N° 58 264
Illustration N° 59 264
Illustration N° 60 267

Illustration N° 61 267
Illustration N° 62 267
Illustration N° 63 270
Illustration N° 64 270
Illustration N° 65 273
Illustration N° 66 273
Illustration N° 67 273
Illustration N° 68 273
Illustration N° 69 277
Illustration N° 70 280
Illustration N° 71 280
Illustration N° 72 284

RESUMES

«La friche urbaine : déchet ou ressource? » en 1000 signes

A partir de la fin des années 1980, les friches dites « urbaines » ont désigné un ensemble d'espaces obsolètes dans la ville, succédant d'un point de vue terminologique et typologique aux friches dites « industrielles », « ferroviaires » ou « portuaires », observées quelques temps auparavant comme les symptômes territoriaux d'une crise d'origine économique. En ré-interrogeant a posteriori cet objet, nous tentons de le définir dans son contexte socio-économique, et nous examinons, par ailleurs, comment il a percuté le champ du projet de paysage, alors qu'il en est pourtant étranger. L'hypothèse principale de la thèse, en conséquence, suppose que les friches urbaines, qui sont des espaces non issus de la planification, ont contribué à modifier les pratiques et la culture professionnelles du paysage.

La thèse fait converger la réflexion et la production simultanées de plusieurs acteurs —institutions, maîtrises d'ouvrages et paysagistes— , dont les regards se sont tous focalisés, chacun à leur manière, sur les friches urbaines. Dès lors, la recherche fait apparaître ces distinctions de regard, relatives aux pratiques et à la culture des différents acteurs, avec en fond de scène l'étude déclinée des friches dans le projet de paysage, entendu dans son acception la plus large. Quelques notions sont ainsi redéfinies : le « site », le projet paysagiste, et leur inter-relation.

« La friche urbaine : déchet ou ressource ? » en 6000 signes

La période des années 1980 incarne une période de mutation. Entre Grands Ensembles stoppés et Grands projets urbains augurés, la question du paysage émerge. L'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles, définitivement dissociée de celle d'horticulture, forme des paysagistes, désormais « Diplômés Par Le Gouvernement ». Malgré leur petit nombre au départ, le paysage y est discuté, voire disputé, entendu selon une théorie culturaliste, ou comme pratique projectuelle en prise avec l'usage. Les premiers écrits sur le paysage paraissent, issus tantôt de la géographie, tantôt de la philosophie ou du champ esthétique, tentant de définir le terme de paysage, ses origines, son évolution et les pratiques qu'il génère.

A cette époque, également, les friches dites « urbaines » apparaissent, désignant un ensemble d'espaces obsolètes dans la ville, succédant d'un point de vue terminologique et typologique aux friches dites « industrielles », « ferroviaires » ou « portuaires », observées quelques temps auparavant comme les symptômes territoriaux d'une crise d'origine économique, que le choc pétrolier de 1973 accuse soudainement.

C'est en interrogeant a posteriori cet objet, mollement théorisé jusqu'ici, que non seulement nous tentons de le cerner dans son contexte socio-économique mais que nous étudions également comment il a percuté le champ du

paysage. Les friches ont cette particularité, selon nous, d'échapper au monde de la planification en tant qu'elles ne sont pas issues d'un geste projectuel. L'hypothèse principale de la thèse, en conséquence, est que les friches urbaines, étrangères à la planification, ont malgré tout contribué à modifier les pratiques et la culture professionnelles du paysage. En outre, nous supposons que le changement imaginé ne concerne pas uniquement les praticiens du projet de paysage, mais s'étend à un ensemble de professionnels qui comprend également les institutions et les maîtrises d'ouvrage.

La thèse fait ainsi converger la réflexion et la production simultanées de plusieurs acteurs, dont les regards se sont tous focalisés, chacun à leur manière, sur les friches urbaines. Dès lors, la recherche met en évidence ces distinctions de regard, relatives aux pratiques et à la culture des différents acteurs, avec en fond de scène permanent l'étude déclinée des friches dans le projet de paysage, entendu dans son acception la plus large. Dans une logique de zoom territorial, nous avons observé en premier lieu des institutions, dont la relation au territoire est distante ; en second lieu des maîtrises d'ouvrage, dont le travail s'inscrit dans une commande de projet ; enfin des paysagistes, qui par l'intermédiaire du projet situé, répondent aux maîtrises d'ouvrage.

Deux institutions appréhendent les friches urbaines à l'époque, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), au travers d'une part de l'ouvrage Les grandes friches industrielles , plus communément appelé le « rapport Lacaze », d'autre part par le biais d'un projet atypique mené parallèlement, la Mission Photographique . A l'Institut d'aménagement et

d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF), une série de rapports intitulés Friches industrielles en Ile-de-France a été élaborée. L'ensemble de ces productions iconographiques et textuelles ont permis de construire le positionnement institutionnel quant aux friches urbaines.
On signale par ailleurs que trois grands terrains en déshérence seront libérés pour devenir « les nouveaux parcs parisiens du XXème siècle ». Il s'agit des terrains de La Villette, Citroën et Bercy. Les trois programmes de consultation des concours correspondants —le premier La Villette, organisé en 1982 par l'Etablissement public du parc de La Villette (EPPV), le second Citroën (1985) et le troisième Bercy (1987), tous deux orchestrés par l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR)— ont donc été analysés en tant que réflexions sur les friches, dans une visée de transformation de l'espace existant.
Il était alors logique d'observer le dessein projectuel de ces terrains, au travers des réponses projectuelles paysagistes (non réalisées) à ces trois concours. L'analyse a concerné les projets d'Alexandre Chemetoff, Bernard Lassus, Michel Corajoud, Gilles Vexlard, pour La Villette, de Jacques Sgard et Michel Corajoud pour Citroën et de Jacques Coulon et Gilles Vexlard pour Bercy.

Les friches urbaines, ainsi objectivées par l'étude menée sur la base de ce corpus ont permis de dégager le constat que les regards et pratiques des acteurs sont modulés par leur univers culturel, praticien et technique. Dès lors, si le projet paysagiste désigne la réponse projectuelle précise du paysagiste, il n'est qu'une part et seulement une part de ce grand projet de paysage, dont les modalités élargies ne sont pas exclusivement basées sur les outils du paysagiste, mais inclut un regard opératoire des institutions et des maîtrises d'ouvrage. Ces deux notions —projet de paysage et projet

paysagiste— sont donc explicitées, redéfinies au regard des productions théoriques disponibles. Un éclairage tout particulier sera en outre développé, sur la relation entre « site » et projet paysagiste, dont les manifestations du premier au regard du second sont multiples, complexes et relativement peu théorisées.

L'étude des friches urbaines dans cette thèse permet en conséquence, d'une part de définir ces objets au travers du regard des acteurs, et dans une visée réflexive, rend possible l'analyse de l'impact que ces objets produisent sur ces mêmes acteurs. Si les deux notions incarnant une dialectique particulièrement adaptée aux friches urbaines —le déchet et la ressource— ont pu organiser l'analyse des regards mis en présence dans la thèse, il apparaîtra également que la tension entre ces deux pôles convient également comme définition d'une dynamique projectuelle, réservée au projet paysagiste, que la thèse observe avec attention, mais pourquoi pas également, au projet de paysage dans son ensemble, les deux étant fondamentalement ancrés dans la notion de « terrain » ou de « site ».